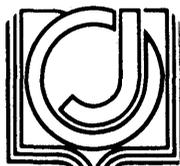


SÉNAT
DÉBATS PARLEMENTAIRES

ARZ
63

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

COMPTE RENDU INTÉGRAL

35^e SÉANCE

Séance du mardi 27 novembre 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. **Procès-verbal** (p. 3989).
 2. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3989).
Coopération et développement (p. 3989) -
MM. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement ; André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances.
 3. **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires sud-africains** (p. 3994).
 4. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3994).
Coopération et développement (suite) (p. 3994)
MM. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Jean Garcia, Ernest Cartigny, Guy Penne, Jacques Habert, Xavier de Villepin, Pierre Biarnès, Jean-Pierre Bayle.
Suspension et reprise de la séance (p. 4003)
- ### PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT
- M. le ministre.
- Crédits des titres III à VI.* - Adoption (p. 4009)
5. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 4009).
 6. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4009).
Affaires étrangères (p. 4009)
MM. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ; Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances ; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
Suspension et reprise de la séance (p. 4020)
MM. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles extérieures) ;

Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie) ; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères.

7. **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 4027).

Suspension et reprise de la séance (p. 4027)

8. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4027).

Affaires étrangères (suite) (p. 4027)

MM. Jean-Pierre Bayle, Hubert Durand-Chastel, Maurice Couve de Murville, Jean-Pierre Cantegrit, Jean Garcia, Jean-Pierre Masseret, Pierre Biarnès, Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales ; Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes ; MM. Alain Decaux, ministre délégué à la francophonie ; Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Crédits du titre III (p. 4049)

MM. Jean Delaneau, Yves Guéna, Jean Garcia, Louis Jung, Jean-Pierre Bayle.

Adoption des crédits.

Crédits du titre IV (p. 4051)

M. Charles de Cuttoli.

Adoption des crédits.

Crédits du titre V. - Adoption (p. 4052)

Crédits du titre VI (p. 4052)

M. Etienne Dailly.

Adoption des crédits.

9. **Transmission de projets de loi** (p. 4052).

10. **Dépôt de rapports d'information** (p. 4052).

11. **Ordre du jour** (p. 4052).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER vice-président

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 84 et 85 (1990-1991).]

Coopération et développement

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

La parole est à M. le ministre, que je salue très amicalement.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous le savez, je suis toujours très heureux de me retrouver au Sénat. C'est la troisième année consécutive que je viens y présenter mon projet de budget, et je suis convaincu que ce débat, comme les précédents, sera ouvert et profitable et qu'il pourra, grâce aux contributions des rapporteurs et des orateurs, enrichir la politique française de coopération.

Cette politique, mesdames, messieurs les sénateurs, est en mouvement. Comme le continent africain, la coopération française connaît une profonde mutation : elle anticipe, elle adapte, elle évolue au fur et à mesure que se modifient les réalités politiques et économiques en Afrique, en Europe et dans le monde ; elle prend des initiatives sur la scène internationale ; bref, elle témoigne de la permanence de liens historiques et d'une volonté commune de rénover, sur fond de crise, et dans le souci de la stabilité et de la cohésion sociale, l'économie et la démocratie de jeunes Etats amis de la France.

Notre coopération affirme une double exigence : celle du respect de l'homme et celle du réalisme financier, sans lesquels tout effort de développement serait vain.

Tel est bien l'esprit de la conférence franco-africaine de La Baule et du message du Président de la République : aider à surmonter la crise économique, jeter les bases d'un développement économique, social et culturel durable ; favoriser et renforcer, dans le respect de l'identité et de la souveraineté de nos partenaires, l'élan démocratique et l'instauration d'Etats de droit.

Nous facilitons donc ces évolutions, et je vais vous en donner des exemples concrets.

La première forme d'aide concerne les évolutions constitutionnelles et l'organisation d'élections. A cet égard, nous n'avons pas ménagé notre soutien au Tchad, au Niger, aux Comores, au Gabon.

En Namibie, et bientôt, je l'espère, en Haïti et au Burkina, nous nous associons, dans le même sens, à l'action des organisations internationales.

Nous favorisons les échanges entre parlements. Dans le processus actuel de démocratisation, l'appui politique et technique du Parlement français est très précieux. Ne pourrait-on pas imaginer, du reste, que l'ensemble des parlements de la Communauté européenne soutiennent ces jeunes assemblées du Sud ?

Nous aidons à l'équipement et au fonctionnement des institutions judiciaires. Ces actions concrètes et efficaces, dénuées de toute intervention dans les affaires intérieures de nos partenaires, ont, je crois, été très appréciées.

Bien entendu, au-delà de ces actions de coopération, nous utilisons tous nos moyens pour aider les Etats où apparaissent des évolutions démocratiques. C'est tout particulièrement le cas au Bénin, comme vous le savez.

Ces changements ne seront cependant durables que s'ils s'accompagnent de mouvements en profondeur dans le fonctionnement de l'Etat, assurant aux citoyens le respect de leurs droits et le libre accès à l'information et à la culture.

L'Etat de droit commence par l'instauration d'un système de règles connues et reconnues, égales pour tous et dont l'application est le fait d'une administration intégrée.

Cette contribution à l'instauration de l'Etat de droit prend des formes multiples : l'amélioration de la sécurité publique ; la formation des cadres militaires et des gendarmes ; l'appui aux administrations douanières et fiscales, aux services chargés de la comptabilité publique, afin que les principes d'équité, de sincérité et de transparence des comptes entrent concrètement en application.

L'Etat de droit, c'est aussi la manière dont les collectivités locales administrent. Mes services soutiennent, au niveau central et local, toutes les formes de décentralisation et de démocratie et favorisent, dans cet esprit, la coopération entreprise par nos collectivités territoriales.

Le budget consacré à la coopération institutionnelle a décuplé ces trois dernières années et il devra encore croître en fonction des besoins.

Enfin, la démocratie doit se retrouver aussi dans l'organisation économique. La participation des citoyens doit être recherchée. En collaboration avec les professionnels et les spécialistes français, nous appuyons les groupements de paysans, nous aidons les chambres consulaires africaines à se constituer, nous soutenons les mutuelles qui se créent, etc.

Nous menons donc une politique globale en faveur de la liberté dans toutes ses dimensions par une série d'actions très concrètes.

La première des libertés est celle de penser, de créer, de s'exprimer.

Il n'est pas de développement possible sans accès à l'information et à la culture. Concrètement, presque tous les pays du champ sont aujourd'hui équipés pour recevoir Canal France International ou Télécom 1, qui permettent l'accès à des informations internationales garanties d'ouverture et d'intégration de l'Afrique dans le monde.

Parallèlement, cette diffusion de l'information et de la culture se fait aussi par le réseau des trente-six centres culturels que nous continuons à étendre - deux nouveaux centres seront construits en 1991 tandis que les quatre programmes commencés en 1990 se poursuivront - et des alliances françaises qui, sur le terrain, font, vous le savez, un excellent travail. La francophonie est, en effet, un atout fondamental, pour nos partenaires comme pour nous.

Enfin, il faut favoriser la production culturelle des Africains eux-mêmes. C'est le sens du colloque « Afrique en créations », que j'ai organisé en janvier dernier, et de la fondation du même nom, qui a été décidée avec les créateurs africains et qui voit le jour en ce moment même.

La santé est également une des dimensions fondamentales de la dignité de l'homme.

Une évaluation de la politique menée en ce domaine a été effectuée ; j'en ai tiré les conclusions et je peux vous indiquer les nouvelles orientations.

Des programmes de santé seront négociés entre la France et chaque pays partenaire pour trois ans ; ils articuleront l'ensemble des moyens de l'aide française.

Par ailleurs, des programmes mobilisateurs fixeront la stratégie de l'aide française en matière de lutte contre les grandes maladies transmissibles, notamment le sida et le paludisme, auxquels nous consacrerons, à parts égales, 40 millions de francs sur la période 1991-1993. Le développement de la santé maternelle et infantile, la santé publique seront également prioritaires.

Je rappelle, enfin, l'accroissement considérable de nos moyens dans ce secteur : le montant total des projets du fonds d'aide et de coopération, le F.A.C., a été multiplié par quatre depuis 1985 et par deux depuis deux ans. Le nombre de nos assistants techniques est, à ce jour, de huit cents personnes, dont soixante hospitalo-universitaires.

En Afrique, comme partout, l'éducation est un sujet très difficile. En dépit d'efforts importants, il faut constater que l'enseignement primaire africain est sinistré et que les systèmes existants de formation sont sans rapport avec la structure réelle d'emploi de ces pays.

L'ampleur des problèmes nous commande d'agir de concert avec les autres bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale. Nous nous efforçons de promouvoir des politiques de formation permanente des maîtres, d'édition de livres scolaires et de partenariat éducatif entre des communautés scolaires françaises et africaines.

En ce qui concerne le développement rural, priorité incontournable de l'Afrique, je veux vous indiquer quelques lignes de fond de ma politique.

La nécessité de raisonner en termes de filières est de plus en plus évidente, et le problème du prix des matières premières est fondamental pour l'avenir du Sud. Nous réfléchissons beaucoup sur ces questions. Je veux, par exemple, vous signaler la parution toute récente d'une étude approfondie sur le cacao.

Les mécanismes de l'aide alimentaire ont été modifiés, suite, notamment, à une réflexion commune avec les organisations non gouvernementales, les O.N.G. Les nouveaux principes ont été entérinés par les bailleurs de fonds et les chefs d'Etat africains lors de la réunion du mois de février 1990 du comité africain de lutte contre la sécheresse au Sahel. Je crois que ce sera très important pour l'avenir de l'agriculture au Sahel.

Je mets également beaucoup d'espoir dans une conférence organisée par le Sénégal sur la coopération régionale agricole. Cette manifestation, que nous soutenons pleinement, doit avoir lieu au mois de mars 1991, à Dakar.

J'ai dégagé, depuis mon arrivée, une nouvelle priorité : l'environnement. Nous sommes tous convaincus qu'il ne peut y avoir de développement réel si les problèmes d'environnement ne sont pas pris en compte dès le départ de toutes les actions.

C'est également un secteur où la solidarité entre le Nord et le Sud doit jouer, car l'interdépendance est totale.

J'ai fortement augmenté les moyens dans ce secteur. Les premières actions spécifiques commencent à être mises en œuvre. Au mois de mars 1990, j'ai défini, à Libreville, avec les ministres africains de la forêt, un plan d'action pour préserver la forêt humide tout en permettant son exploitation rationnelle.

J'ai fait effectuer une vaste étude sur les moyens d'améliorer l'urbanisation en Afrique. C'est un grave problème. Aujourd'hui, un Africain sur trois vit dans les villes ; dans dix ans, ce sera un sur deux. Les villes poussent comme des champignons.

La politique d'appui au développement des entreprises a été réorientée et les instruments ont été organisés afin d'assurer une meilleure cohérence.

Toutes les procédures et les financements d'aide à l'investissement en Afrique ont été regroupés à la caisse centrale de coopération économique.

Afin de faciliter l'implantation d'entreprises sur ce continent, j'ai aussi créé un fonds d'assurance, dénommé Aria, qui couvre une partie des risques de non-remboursement des entreprises. Nous travaillons aussi à améliorer l'environnement juridique, fiscal et administratif de ces entreprises en Afrique.

Enfin, j'ai la volonté d'aider au développement des micro-entreprises, qui peuvent être des pourvoyeuses d'emplois.

Je ne veux pas terminer cet examen sectoriel sans évoquer l'effort qui se poursuit en faveur de la coopération militaire, en ce qui concerne tant l'assistance militaire technique que la formation des stagiaires ou l'aide logistique.

Il est évident que tous ces efforts seraient vains hors d'un cadre économique et financier sain.

Il est donc de la responsabilité de la France, d'améliorer non seulement les montants mais aussi la qualité financière de son aide.

Quantitativement, l'aide publique au développement représentait 0,50 p. 100 du P.I.B., soit 32,9 milliards de francs en 1989. Tout indique qu'elle sera de 0,55 p. 100 en 1990, avec un P.I.B. en croissance. Les prévisions pour l'exercice 1991 portent sur un taux un peu supérieur à 0,55 p. 100.

Cette aide est répartie entre les dons, 73,4 p. 100, et les prêts, 26,6 p. 100, ces prêts qui existent encore pour les pays intermédiaires, et dont les taux d'intérêts sont désormais limités à 5 p. 100.

L'aide de la France aux P.M.A., les pays les moins avancés, prendra désormais uniquement la forme de dons. Cette bonne et sage décision prise par le Président de la République lors du sommet de La Baule était souhaitée depuis longtemps par mon ministère.

Elle permettra d'éviter que ne se reconstitue la dette effacée à la suite du sommet de Dakar et que ces pays ne se retrouvent à nouveau, dans quelques années, dans une situation à laquelle ils ne pourraient faire face.

Cette amélioration qualitative de notre aide a des conséquences budgétaires importantes. En effet, les crédits qui finançaient les prêts de la caisse centrale sont désormais inscrits, pour une grande part, à mon budget, à concurrence de 1 560 millions de francs sur le F.A.C., et, pour partie, à celui du ministre des finances, à concurrence de 780 millions de francs au titre des charges communes.

Afin de ne pas mettre la caisse centrale en difficulté et de ne pas priver les Etats africains de sa compétence, la caisse réalisera désormais des projets financés par des dons. Le ministre des finances et moi-même lui ferons des délégations de crédits correspondantes.

La mise en œuvre de ces mesures a été aussi l'occasion de renforcer la cohérence d'ensemble des interventions françaises.

A cette fin, je présiderai un comité d'orientation ou de programmation, composé de représentants de mes services, du Trésor et de la caisse. Il aura deux fonctions essentielles.

D'une part, il définira les orientations à moyen terme de notre politique, par pays, par zones géographiques et par secteurs.

D'autre part, lui seront soumis les programmes d'intervention élaborés par les missions de coopération et les agences de la caisse. Il les répartira pour instruction et décision entre la caisse et le F.A.C.

Ainsi, seront garanties l'unité de notre politique et la cohérence de nos actions.

La voie aujourd'hui tracée est raisonnable. Elle respecte les capacités de travail et l'organisation des équipes existantes, tout en introduisant une cohérence d'ensemble, voulue par tous, en particulier par la représentation nationale. Je tiens à exprimer ici ma satisfaction devant cette avancée réelle.

La même philosophie a inspiré la répartition des concours financiers sous forme de prêts bonifiés, également devenus dons.

Les décisions d'attribution et les conditionalités mises à nos concours seront décidées conjointement par le ministre des finances et par moi-même, à l'issue de missions tripartites effectuées par mes services, le Trésor et la caisse.

La mise en œuvre de ces concours sera confiée à la caisse centrale, étant entendu que le contrôle du respect des conditionalités sera fait conjointement par l'agence de la caisse et la mission de coopération sur place.

L'augmentation de 44 p. 100 des crédits de concours financiers et de 66 p. 100 des crédits du F.A.C., montre clairement le rôle d'entraînement et de coordination de mon ministère dans les aides françaises, facteur de clarté et d'efficacité à l'égard de nos partenaires comme pour nous-mêmes.

L'adaptation des politiques sectorielles et le traitement du problème de la dette ne sont pas les seuls éléments du renouveau de la coopération que je mets en œuvre. Je m'efforce également d'améliorer l'efficacité de nos outils et de nos méthodes.

Nos aides « hors projets » sont désormais affectées à des emplois mieux déterminés et assorties de conditions.

Depuis 1989, nos concours financiers sont versés en plusieurs tranches, dont la mise à disposition est liée aux résultats obtenus en matière de recettes, de dépenses et de réformes de structures.

D'abord appliquée aux bénéficiaires de l'aide budgétaire, cette politique est étendue aux prêts d'ajustement structurel, qui comportent des conditions relatives à la réorganisation des administrations financières. Ces conditions, pour être respectées, doivent, d'abord, être réalistes.

L'ajustement permet de favoriser de grands investissements sectoriels en faveur de l'agriculture, de la santé, de la fonction publique et de l'éducation, par l'intermédiaire de programmes qui dépassent donc le cadre du projet lui-même pour prendre en charge l'ensemble des acteurs publics et privés d'un secteur de production comme l'agriculture, ou d'un secteur de services, comme l'enseignement et la santé.

L'une des innovations importantes liées au projet de budget que je vous présente concerne la possibilité, pour un montant de 400 millions de francs, de financer de tels programmes sectoriels.

L'aide de la France à l'Afrique se concrétise grâce à la présence sur le terrain de nombreux Français, à qui je tiens à rendre un hommage particulier pour le rôle éminent, quel que soit leur statut, qu'ils jouent dans le développement de ce continent.

Les conditions de vie de nos compatriotes sont une de mes préoccupations constantes.

Les objectifs de sécurité et de santé s'intègrent bien dans notre politique générale de coopération judiciaire, policière et sanitaire, mais nous veillons, cependant, à prendre des dispositions spécifiques en liaison avec les services du ministère des affaires étrangères.

La scolarisation des enfants est assurée, pour l'essentiel, par le réseau des écoles françaises. Vous connaissez la réforme engagée par mon collègue Thierry de Beaucé, réforme qui tend à faire gérer tous les personnels titulaires de l'éducation nationale exerçant à l'étranger par une agence unique.

Par ailleurs, la rémunération des intéressés sera améliorée. Pour le champ de la coopération, cela représente une augmentation de la masse salariale de 18 millions de francs. Il va cependant de soi que la gestion de cette agence n'aura de vertu qu'à condition de n'être point trop parisienne et de conserver aux gestions locales toute leur souplesse.

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Je ne doute pas, pour ce qui me concerne, que l'agence, dont mon département assure la cotutelle, ne favorise la politique de coopération, dont elle régit l'un des dispositifs les plus sensibles.

Notre assistance technique en 1991 sera forte de 6 300 coopérateurs. Elle reste donc notre premier moyen d'action et le signe le plus visible de notre présence.

Nous pratiquons, vous le savez, une déflation de nos effectifs qui, en 1991 par rapport à 1990, portera sur plus de 300 postes. Il est logique et souhaitable, trente ans après l'accès à l'indépendance de ces pays, que nos emplois de substitution diminuent. Mais, parallèlement, la situation économique et administrative de nos partenaires appelle des actions de rénovation de leurs structures auxquelles nous participons très activement par des projets comportant l'assistance technique.

Cette déflation d'effectifs n'est donc en aucun cas un repli, mais une transformation porteuse d'une efficacité accrue.

Cette grande ambition ne pourra cependant se concrétiser qu'à certaines conditions : d'une part, l'assainissement du financement de l'assistance technique, car certains de nos partenaires ne peuvent plus verser leur contribution au fonds de concours et cela a des conséquences très néfastes sur notre budget et, d'autre part, l'adaptation d'un cadre juridique : au concept de mise à disposition, hérité de la décolonisation, nous proposons de substituer celui de mission confiée au coopérant en accord avec nos partenaires, mission qui permettra de définir les caractéristiques de l'emploi, les moyens à prévoir, les objectifs à atteindre et l'évaluation que nous nous réserverons le soin d'effectuer.

Par ailleurs, les fonctions d'assistance technique doivent être un moment de la carrière de ce personnel. Je souhaite limiter à six ans la durée du séjour dans un pays donné, ce qui suppose que le retour en France soit prévu en temps utile et selon des modalités appropriées.

Je ne voudrais pas parler des acteurs de la coopération française sans évoquer les organisations non gouvernementales, O.N.G. et les collectivités locales.

Vous connaissez ma volonté inlassable d'appuyer de la manière la plus déterminée ces actions, qui sont des compléments indispensables à la coopération publique.

Depuis mon arrivée à la tête du ministère, j'ai multiplié par quatre les crédits pour la coopération décentralisée et par deux les crédits pour les projets O.N.G.

Je ne veux pas que des raisons financières empêchent la réalisation de bons projets initiés par des O.N.G. ou par les collectivités locales. En conséquence, ce chapitre de mon budget augmentera autant qu'il le faudra.

J'ai établi des relations de partenariat très confiantes avec les collectivités locales et les O.N.G. Elles sont maintenant associées à la définition et à la mise en œuvre des politiques et du programme de mon ministère.

Les assises nationales de la coopération décentralisée se sont tenues la semaine dernière à Rennes.

Cette réunion, où j'ai eu le plaisir de retrouver plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, m'a permis de déterminer, en concertation avec les nombreux élus présents, un plan d'action pour rendre encore plus efficaces les initiatives de nos collectivités locales.

Je crois, en effet, beaucoup à cette forme de coopération, qui présente le triple avantage d'associer la population française, d'être un vecteur de la démocratie en Afrique et de réaliser des projets concrets et à taille humaine.

En conclusion, une conclusion provisoire, car je vais écouter avec attention le Sénat, les propositions et les interrogations des rapporteurs et des orateurs, je ferai trois remarques.

L'Afrique bouge, l'Afrique change et, malgré la crise qui fait rage dans bien des domaines, on peut dire qu'elle progresse. Mais cette évolution ne nous prend pas au dépourvu et rencontre dans mes services, auxquels je souhaite rendre hommage, une motivation renouvelée qui se manifeste par un foisonnement d'idées et d'initiatives, dont la richesse influence notre façon de construire le développement.

Le projet de budget que je vous présente aujourd'hui tient compte de ma volonté d'adaptation et de rénovation et je crois qu'il est satisfaisant d'un point de vue quantitatif puisqu'il augmente de 7,5 p. 100.

Enfin, c'est maintenant, plus que jamais, que, conscients de l'effort entrepris par les Africains en matière économique et démocratique, mais aussi conscients des risques qui pèsent sur ce continent en effervescence, parcouru de turbulences, de dérapages, de violences, il nous faut nous mobiliser, mobiliser tous les partenaires français, mobiliser l'Europe et la communauté internationale. Pour cette mobilisation, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je compte beaucoup sur le Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapporteur de la commission des finances se doit d'abord de procéder à une analyse financière.

Le projet de budget du ministère de la coopération et du développement pour 1991 s'élève à 7 864 millions de francs en moyens de paiement, soit une augmentation de 7,53 p. 100 par rapport au budget voté pour 1990.

Cette progression des crédits consacrés à la coopération et au développement est donc supérieure à celle du budget de l'Etat, qui augmente de 4,8 p. 100, et dépasse celle de la richesse nationale puisque notre produit intérieur brut progresse de 5,4 p. 100.

Les dépenses ordinaires voient leur montant augmenter globalement de 12,5 p. 100, avec une progression de 64 p. 100 pour les moyens de services, due principalement à l'incidence de la réforme des structures et de la gestion de l'enseignement français à l'étranger induite par la réforme dite « de Beauce », à laquelle vous avez fait allusion, monsieur le ministre, mise en place avec la loi du 6 juillet 1990, qui se traduira par une amélioration liée, d'une part, à l'alignement indiciaire des enseignants à l'étranger et, d'autre part, à l'octroi d'une indemnité non attribuée précédemment.

Quant aux crédits d'intervention, qui s'élèvent à 5 577 millions de francs, soit près de 89 p. 100 du total des dépenses ordinaires, ils augmentent de 8,3 p. 100 et présentent des évolutions contrastées.

Les crédits pour les actions de coopération progressent de 5,9 p. 100, traduisant ainsi la mise en œuvre d'une politique de restructuration des effectifs de coopérateurs. Il s'agit d'entamer un processus de transformation progressive des postes d'enseignants en postes de techniciens, plus efficaces au regard des besoins des pays concernés. Cependant, les effectifs de l'assistance technique ont régressé puisque, de 8 685 postes en 1988, ils sont passés à 7 860 postes en 1990.

On mentionnera ainsi la suppression, prévue pour 1991, de deux cents postes d'assistants techniques en Côte-d'Ivoire.

En outre, il s'agit d'assainir le partage des charges entre la France et les Etats bénéficiaires et de mettre progressivement fin au mécanisme critiquable de financement par fonds de concours. En effet, l'envoi de coopérateurs doit être partiellement financé par les pays destinataires. En pratique, compte tenu du défaut de paiement de ces pays, le déficit de ces fonds de concours s'alourdit progressivement.

Le budget pour 1991 comporte, à cet égard, une mesure nouvelle très importante : l'inscription d'un crédit de 100 millions de francs, destiné à réduire le déficit des fonds de concours partiellement financés par les pays bénéficiaires de l'assistance technique. Ce déficit a atteint 400 millions de francs en 1989, et pourrait être de l'ordre de 350 millions de francs en 1990.

Il a été financé jusqu'à présent par des concours français et des économies réalisées sur d'autres lignes du budget de la coopération. Les 100 millions de francs inscrits au budget pour 1991 permettront un début de réduction de ce déficit ; c'est la bonne voie, monsieur le ministre. En tout état de cause, la commission des finances, généralement, n'est pas favorable au recours aux fonds de concours.

Les crédits affectés aux bourses en 1991 atteignent 266,6 millions de francs, soit une majoration de 8,4 millions de francs par rapport à 1990. Mais leur quote-part stagne

dans le budget, puisqu'ils sont passés de 4 p. 100 en 1987 à 3,9 p. 100 en 1991, ce qui est regrettable si la France veut affirmer sa place dans une Afrique désorganisée et de plus en plus en danger : les 6 000 bourses délivrées par an ne seront pas, à mon avis, suffisantes.

Il sera nécessaire - et je sais combien cela sera difficile - de veiller à ce que les boursiers retournent dans leur pays d'origine. En effet, la dépense consentie en faveur des bourses et de la formation est faite au bénéfice des pays d'origine ; il est donc normal que ces boursiers viennent aider au développement de leurs propres pays et ne restent pas en France, comme cela arrive trop souvent.

Outre la situation critique des bourses, il y a tout lieu de se préoccuper de l'aide alimentaire, dont les crédits destinés au transport sont en diminution en francs constants, puisque leur inscription est seulement reconduite en francs courants. Je regrette que ce problème n'ait pas été traité dans le projet de budget, malgré la tendance à la progression des interventions d'urgence et la hausse prévisible du coût des transports.

D'ailleurs, le ministère de l'agriculture a reconduit la four-niture des céréales au même niveau qu'en 1990, puisque les crédits d'acquisition restent fixés à 232 millions de francs, montant beaucoup trop faible quand on connaît la dégradation de la situation africaine.

Les crédits affectés aux concours financiers, qui représentent 25 p. 100 du total des crédits d'intervention en 1991, sont fortement majorés - plus 43,6 p. 100 - et marqués par une évolution fondamentale, qui traduit les décisions adoptées au sommet franco-africain de La Baule en juin 1990.

Concernant ces crédits, tout en reconnaissant que l'amélioration de l'aide aux pays en développement est bien une priorité, que le passage des prêts aux dons devient une nécessité, votre rapporteur déplore que le Parlement n'ait guère été consulté sur cette décision présidentielle, sinon pour être appelé à entériner *in fine* dans la loi de finances sa lourde traduction budgétaire.

Les crédits destinés à la coopération militaire sont, eux, faiblement majorés et sont essentiellement affectés au renforcement de la dotation des détachements d'assistance militaire d'instruction, ainsi que, dans une moindre mesure, à la dotation destinée à la formation des stagiaires.

Ce chapitre, qui regroupe des crédits gérés par la mission militaire, permet la mise à disposition des Etats qui le souhaitent des cadres qui servent dans les forces locales comme conseillers, spécialistes ou instructeurs. Cette seule mission est importante, puisqu'elle consomme 62 p. 100 du total des crédits, laissant ainsi peu de place pour les autres domaines comme l'aide directe, qui finance la mise à disposition des Etats d'équipements militaires variés et dont les crédits sont simplement reconduits, malgré toutes les incertitudes africaines.

En effet, si l'année 1990 avait connu un certain apaisement des conflits, en particulier au Tchad, qu'en sera-t-il maintenant ? Ce malheureux pays a besoin de calme et de paix pour soigner ses blessures, permettre à son peuple de travailler ensemble et réapprendre ce qu'est une nation. Or, ce n'est plus au nord, avec la Libye, que se situe désormais le problème ; c'est avec le Soudan, au sud de la fameuse « ligne rouge », que le conflit reprend, dans des conditions telles que personne ne peut en connaître l'issue. Les chefs de guerre s'affrontent et le peuple souffre.

Que peut-on faire ? Les dernières nouvelles sont alarmantes, puisque Idriss Déby annonce plus de 1 200 tués parmi les troupes d'Habrè et la capture de plus de 3 000 hommes, ainsi que la saisie d'un matériel considérable. Qu'en est-il ? La Libye, de son côté, en profite pour suspendre les négociations sur la bande d'Aozou. Encore une fois, les espoirs sont déçus et les efforts pour la paix ont été inutiles.

Les associations de volontaires pour le développement voient leurs crédits augmenter de 16,5 millions de francs, soit une majoration de 11,8 p. 100. Cette évolution traduit la poursuite de la politique de développement du volontariat. C'est une action très appréciée en Afrique, en particulier dans la brousse où ces volontaires font un travail considérable.

La dotation de 1990 pour le soutien aux projets de terrain des O.N.G. a permis, notamment, la prise en compte de projets pluriannuels. Désormais, les engagements financiers

du ministère pourront couvrir la totalité de la durée de réalisation des opérations. Cet effort, poursuivi en 1991 par un nouveau doublement des dotations, permettra aux organisations françaises de porter le niveau de leurs actions au niveau de celles de leurs homologues européennes.

Les dépenses en capital voient leurs autorisations de programme s'élever à 3 245 millions de francs, en progression de 63 p.100 par rapport à 1990. La principale composante de ces dépenses est constituée par les crédits du F.A.C., qui connaissent une évolution importante dans ce budget.

Ainsi, les autorisations de programme du F.A.C. passeront de 1 900 millions de francs à 3 166 millions de francs, soit une majoration de 66,5 p.100.

Je note avec satisfaction que les crédits destinés aux opérations exceptionnelles liées à des interventions d'urgence décidées en cours d'année et laissées à l'usage discrétionnaire du Gouvernement ont été minorés de 25 millions de francs en 1991, comme votre rapporteur l'avait demandé l'année dernière à cette même tribune.

Par ailleurs, l'évolution des crédits inscrits au titre des dons correspond, là encore, à la traduction budgétaire du sommet de La Baule, puisqu'elle implique la création d'un nouvel article : « Dons destinés à financer des projets dans les pays les plus pauvres », doté de 1 510 millions de francs.

Parallèlement, les crédits de l'article 30 : « Dons associés aux prêts de la caisse centrale de coopération économique » diminuent sensiblement, compte tenu de la disparition partielle des prêts.

Mais, au-delà des chiffres, c'est l'avenir des pays liés à ce ministère qui est important. C'est ainsi que la situation de l'Afrique subsaharienne continue d'être préoccupante et risque d'être encore aggravée par les conséquences de la crise du Golfe, particulièrement lourdes pour ces pays, et le ralentissement de la croissance dans les économies développées, qui ne lui est pas favorable.

Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, le P.I.B. réel par habitant a diminué de 2,2 p.100 entre 1980 et 1989, en raison surtout de la poursuite d'une forte croissance démographique, mais aussi d'une détérioration particulièrement marquée des termes de l'échange et de la montée des charges d'endettement. La réunion tenue le 17 novembre 1990 à Paris, sous l'égide de l'O.N.U., a confirmé ce risque.

Vraisemblablement, plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne auraient pu prochainement « sortir » des programmes d'ajustement structurel du F.M.I., si, désormais, le renchérissement des produits pétroliers ne pesait pas lourdement sur leur balance extérieure.

A plus de 25 dollars le baril - en réalité, il est à 30 dollars - la perte pour les pays d'Afrique subsaharienne est évaluée à 700 millions de dollars pour 1990 et à 1,3 milliard de dollars pour 1991. En revanche, le renchérissement du pétrole profite à certains Etats producteurs comme le Nigéria, le Cameroun, le Congo et le Gabon.

Pour tenir compte de la situation nouvelle créée par la crise du Golfe, le comité intérimaire du F.M.I. a annoncé, le 15 novembre 1990, un assouplissement de certains dispositifs destinés à permettre d'adapter les mécanismes de soutien existants plutôt que d'en créer de nouveaux.

Les accords initiaux signés entre le F.M.I. et les Etats pourront être réaménagés sans attendre la révision annuelle des conventions.

Malgré les rééchelonnements et annulations de dettes consentis par les pays développés, l'évolution de l'endettement demeure préoccupante. Outre un alourdissement global, elle est également marquée par la baisse des flux privés et l'importance croissante des aides publiques, notamment multilatérales.

Les créances publiques ou garanties de la France détenues sur ces pays atteignaient, au 30 juin 1989, environ 77 milliards de francs, dont 15,8 milliards de francs dus par les pays les moins avancés. A la suite du sommet de Dakar, cette diminution concernera la quasi-totalité de l'encours détenu sur les P.M.A.

Pour de nombreux pays du champ, la France est un créancier important, voir le premier créancier public, bien que le montant des créances françaises à ce titre ne constitue qu'une part modeste du montant total des créances publiques exté-

rieures de notre pays. A titre d'exemple, l'encours de notre créance publique sur le Niger représente plus des deux tiers de la dette extérieure de ce pays, alors qu'elle ne représente pas 0,7 p.100 du total des créances publiques françaises.

Parmi les pays du champ, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Congo, le Zaïre, le Sénégal et le Cameroun faisaient partie, au 31 décembre 1989, des vingt plus importants pays débiteurs de la France ; la Côte-d'Ivoire faisait même partie des dix plus importants.

Les pays du champ les plus touchés par l'accroissement de l'endettement appartiennent à la catégorie des pays les plus lourdement endettés, selon les critères définis par la Banque mondiale.

Les efforts concernant la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés ont, cependant, été très importants. Ainsi, les pays du « Club de Paris », à la suite des orientations adoptées à l'initiative de la France lors du sommet de Toronto en juin 1988, ont fait bénéficier dix-huit pays de traitements particuliers. Certains Etats, tels les Etats-Unis, le Canada et la France, ont annoncé également des mesures unilatérales d'annulation au profit de certains pays de cette catégorie.

Toutefois, ces effets ne seront durables que si ces Etats persistent dans leurs efforts, notamment dans le domaine de la gestion de leurs finances publiques et de la restructuration de leur système bancaire. Certes, ce sera difficile, mais c'est une des premières conditions pour leur évolution.

La France a opté, dès le sommet de Toronto, en faveur de l'annulation d'un tiers des échéances couvertes par la consolidation. Elle reconduit systématiquement l'annulation d'un tiers des échéances qui lui sont dues, à chaque nouvel accord de consolidation conclu avec ces pays.

Suite à l'initiative annoncée au sommet de la francophonie à Dakar, en mai 1989, le Parlement a approuvé, dans le cadre de la loi de finances pour 1990, pour les trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique subsaharienne, l'annulation de la totalité des créances d'aide publique au développement.

Les pays concernés par cette annulation appartiennent aux catégories internationalement reconnues des pays les moins avancés et des pays éligibles aux concours concessionnels de l'Association internationale de développement. Les créances qui seront annulées sont les prêts de la Caisse centrale de coopération économique, les prêts du Trésor et les prêts de refinancement accordés par le Trésor ou la Banque française du commerce extérieur.

Lors du sommet de La Baule, en juin 1990, la Caisse centrale de coopération économique a annoncé que les prêts de ces organismes seront désormais assortis d'un taux maximal de 5 p.100. Pour 1990, cette mesure se traduit par un allègement de 250 millions de francs pour les quatre pays : le Congo, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Gabon.

A ce sujet, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous puissiez faire parvenir au moins aux rapporteurs - si des textes ne doivent pas être publiés, les rapporteurs sauront être discrets ! - le rapport Hessel. Il serait intéressant que nous l'ayons, car des extraits en sont cités, mais nous n'avons jamais pu le consulter.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans dire un mot sur la basilique de Yamoussoukro, construite en Côte-d'Ivoire.

En effet, lors de son inauguration, une partie de la presse occidentale, notamment de la presse française, s'est élevée contre ce qu'elle n'a pas hésité à qualifier de « rêve de grandeur » ou de « dépense inutile et somptuaire ».

S'il est normal que l'on se pose certaines questions dans ce domaine, il eût été pour le moins normal également que l'on puisse apporter en face des éléments de comparaison. Ainsi a-t-on oublié de parler de la construction de certaines mosquées, dont le coût est beaucoup plus élevé que celui de la basilique de Yamoussoukro !

La presse française n'aurait d'ailleurs probablement rien dit si la Côte-d'Ivoire avait acheté deux Mirage. C'eût été le même montant. Et pourtant, quelle différence : deux engins de guerre contre une basilique de paix !

Pour pouvoir apprécier la construction de cette basilique, il faut bien connaître l'Afrique et quand on connaît bien l'Afrique, on sait ce que la création d'un haut lieu de culte peut représenter. Il faut, pour cela, penser comme le ferait un

Africain et savoir qu'il est difficile d'être fidèle et chrétien en ayant la même religion qu'un Occidental blanc lorsque l'on n'a pas de lieu de culte ayant un caractère grandiose et officiel, situé au cœur de l'Afrique.

L'Afrique est une terre bien souvent prise entre le fétichisme et l'intégrisme. C'est pour cette raison que ce haut lieu de culte rendra fiers ceux qui s'y rendront. C'est probablement parce qu'il a senti cela que le pape est venu consacrer la basilique de Yamoussoukro, malgré des avis divergents.

Pour ma part, tout en reconnaissant l'excès quand il existe, je félicite le président de la Côte-d'Ivoire et je souhaite que ceux qui parlent du continent africain soient bien imprégnés de l'Afrique profonde.

On parle aussi de plus en plus de la fin des partis uniques et de la mise en œuvre d'une véritable démocratie. Qui pourrait être contre cette évolution nécessaire pour le bien des hommes ?

Pourtant, en ce qui concerne l'Afrique, il faut être prudent et, pour paraphraser le Président de la République, il importe de « laisser le temps au temps ». On ne passe pas du XVIII^e siècle à l'aube du XXI^e par un simple coup de baguette magique.

En Afrique, les ethnies ont une importance considérable, bien plus que les partis politiques. Ces ethnies ont des règles et des coutumes très anciennes et bien ancrées dans les esprits. Il ne faut surtout pas l'oublier.

Je connais l'Afrique depuis plus de trente ans. J'aime ce continent et les Africains ; pour cette raison, je constate avec regret et crainte que la situation actuelle est plus grave d'année en année ; sans être pessimiste, il est du devoir de la France de ne pas ménager ses efforts et de considérer son action du point de vue non pas strictement financier, mais aussi humain ; il faut impérativement tenir compte de ce qui existe.

Ce projet de budget marque une progression de l'effort de la France en faveur du développement. Le passage d'une politique de prêts à une politique de dons est donc une bonne chose, excellente même dans son principe, qui mérite d'être salué sur le fond. Un pays comme le nôtre, qui se veut un modèle de démocratie et d'ouverture, ne doit jamais oublier que c'est le Parlement qui vote le budget.

La progression du projet de budget du ministère de la coopération et du développement et les principaux choix opérés au sein de cet exercice budgétaire sont globalement positifs.

Telle est la raison pour laquelle la commission des finances a adopté les crédits de la coopération et du développement et vous demande d'émettre un vote favorable à l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements.*)

3

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES SUD-AFRICAINS

M. le président. Mes chers collègues, je salue la présence, dans la tribune officielle, d'une délégation de parlementaires sud-africains.

Je souhaite que les entretiens politiques qu'ils vont avoir avec les groupes parlementaires favorisent l'évolution que nous appelons de nos vœux ; j'espère par ailleurs que, pour la démocratie, leur séjour en France leur sera fructueux. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.D.E., du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur les travées socialistes.*)

4

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

Coopération et développement (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation actuelle de l'Afrique subsaharienne, qui relève, pour l'essentiel, de la compétence du ministère de la coopération et du développement, semble indiquer que cette région particulièrement défavorisée du monde en développement est plus « mal partie » que jamais. Au constat pessimiste que m'inspirait, voilà un an, l'état de délabrement des économies subsahariennes s'ajoute, aujourd'hui, le triste bilan confirmé par les manifestations récentes d'un malaise généralisé à la vie politique.

Face au défi que constitue, pour le Nord, l'enlisement d'un continent dans le sous-développement, il faut se féliciter de l'effort mis en œuvre par la France dans le domaine de l'aide au développement. En 1991, en effet, l'aide française au développement atteindra une proportion de 0,56 p. 100 du produit national brut.

Toutefois, il y a lieu de s'inquiéter du morcellement administratif qui persiste à caractériser l'aide française au développement, dont la responsabilité incombe à un nombre varié d'intervenants.

Cette dilution des compétences, qui est loin de se limiter à une rivalité entre le ministère de la coopération et du développement et le ministère des affaires étrangères, semble préjudiciable non seulement à l'efficacité des actions mises en œuvre, mais aussi à la cohérence et à la lisibilité budgétaires de l'ensemble.

Cette réflexion m'incite à renouveler la remarque que m'inspire traditionnellement l'absence d'un véritable ministère du développement, dont la création présenterait des avantages considérables, ne serait-ce que sur le plan de la transparence du dispositif.

Il est évident, par ailleurs, que tant les particularités de la crise à laquelle se heurte aujourd'hui l'Afrique subsaharienne que le caractère historique et privilégié de nos relations avec ces pays, dont la plupart sont francophones, rendraient nécessaire et légitime le maintien, selon des modalités à définir, de la spécificité africaine au sein de cette nouvelle structure.

Conformément à la tradition propre à la discussion budgétaire, le rapporteur pour avis que je suis a saisi l'occasion du présent débat pour dépasser le cadre de la stricte technique budgétaire, parfaitement commentée par M. le rapporteur spécial.

Toute réflexion sur la coopération franco-africaine s'inscrit dans un bilan de la situation de l'Afrique subsaharienne en 1990. Les aspects économiques, sociaux et politiques de la crise africaine sont suffisamment complexes pour que je vous renvoie, sur ce point, à mon rapport écrit.

Mon rapport expose également les enjeux qui justifient la mise en œuvre d'efforts particuliers en faveur de la coopération franco-africaine.

Il s'agit tout d'abord - c'est le premier enjeu - d'éviter que les évolutions européennes, c'est-à-dire l'approfondissement de la construction communautaire et les perspectives paneuropéennes ouvertes par les changements intervenus en Europe de l'Est, ne suscitent des arbitrages préjudiciables au maintien d'un effort substantiel en faveur de l'Afrique. A cet égard, il est peu probable que les courants de solidarité Est-Sud actuellement envisagés permettent le recyclage vers le Sud des crédits actuellement consentis à l'Est, en raison des risques d'insolvabilité que présentent les pays de l'« autre Europe ».

Le deuxième enjeu dans lequel s'inscrit la coopération franco-africaine vise à assurer le développement dans la paix. En effet, la permanence des conflits en Afrique subsaharienne laisse ouverte la question de la stabilité de cette région

particulièrement sensible et confère à la coopération militaire des responsabilités particulières, la sécurité étant une condition essentielle du développement. Les événements qui se déroulent actuellement au Tchad en sont un parfait exemple.

Enfin - c'est le troisième enjeu - l'ancrage de la pauvreté en Afrique, qui se manifeste notamment par les insuffisances caractérisant les secteurs de la santé et de l'éducation et par les conséquences déflationnistes des politiques d'ajustement, implique, de la part des acteurs de la coopération franco-africaine, un effort spécifique en vue d'investir dans l'homme. A cet égard, il est plus que jamais nécessaire de contribuer à restaurer l'emploi en Afrique par une politique attentive à rétablir les conditions de la rentabilité des activités privées et à dynamiser celles-ci, qu'elles soient étrangères ou africaines.

A ce sujet, il convient de s'inquiéter - la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées n'a d'ailleurs pas manqué de le faire - du sort des entreprises françaises, qui jouent un rôle essentiel dans le développement de ces pays et dont les créances sur les Etats ne sont pas honorées, ce qui met ces sociétés dans des situations financières difficiles et même dramatiques. Au nom de la commission des affaires étrangères, monsieur le ministre, je vous demande s'il ne serait pas possible d'opérer un prélèvement sur les crédits que nous accordons à ces pays, pour remédier à cet état de choses.

Je laisserai de côté la description des grands principes orientant la politique française de coopération, c'est-à-dire les engagements souscrits en faveur des pays les moins avancés, le redressement de la part des dons dans l'aide publique française au développement. En effet, M. le ministre de la coopération et du développement les a déjà abondamment développés dans son discours. S'agissant des aspects sectoriels de la coopération franco-africaine, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit dans lequel cette question est largement abordée.

En ce qui concerne le projet de budget du ministère de la coopération et du développement pour 1991, j'attendrai le projet de loi de finances pour 1992 avant de me féliciter de l'augmentation des crédits de la coopération prévue par le présent projet de loi de finances. Il importe, en effet, que l'effort consenti en 1991 soit confirmé et prolongé par un effort au moins équivalent en 1992, sous peine de nuire au suivi des dépenses actuellement engagées.

Je remarque tout d'abord que l'effort dont fait l'objet le soutien des initiatives privées et décentralisées permet la participation à la coopération franco-africaine d'intervenants variés, ce qui, à condition de garantir la cohérence de l'ensemble des initiatives mises en œuvre, est de nature à renforcer le dynamisme de la coopération franco-africaine.

Par ailleurs, si je déplore qu'une nouvelle déflation des effectifs de l'assistance technique compromette encore l'avenir de l'un des instruments privilégiés de la coopération franco-africaine, en revanche, je considère comme imparables les motivations financières de cette mesure.

Néanmoins, si je suis favorable à l'augmentation substantielle des crédits de la coopération inscrits dans le projet de loi de finances pour 1991 et si je me félicite de la manifestation, par la France, de la priorité dont doit bénéficier l'Afrique subsaharienne parmi nos partenaires du monde en développement, en revanche, je considère que certains aspects du projet de budget du ministère de la coopération sont de nature à susciter des réticences.

L'insuffisance des crédits consacrés à la coopération militaire paraît très contestable, eu égard, d'une part, à l'instabilité croissante de certaines régions d'Afrique subsaharienne - je faisais allusion tout à l'heure au Tchad - et, d'autre part, à l'enjeu que pourrait constituer la contribution des armées française et africaines au développement de l'Afrique subsaharienne.

Je m'étonne aussi de la reconduction, sans augmentation, des crédits affectés à l'aide d'urgence et à l'aide alimentaire, alors qu'il n'était peut-être pas inenvisageable, au moment des derniers arbitrages budgétaires, même si toute prévision budgétaire est désormais rendue difficile par les conséquences de la crise du Golfe, de procéder à une réévaluation de ces chapitres.

Enfin, l'augmentation du projet de budget du ministère de la coopération traduisant, pour l'essentiel, les conséquences des décisions annoncées à La Baule par le Président de la

République, je souhaite souligner que, si ces mesures sont pleinement justifiées sur le fond en raison de la situation économique extrêmement précaire de leurs bénéficiaires, en revanche, les circonstances de l'élaboration des mesures de La Baule sont très contestables.

En effet, compte tenu des compétences budgétaires du Parlement, il fallait au moins tenir informés la représentation nationale et, à travers elle, les contribuables français de décisions financières aussi opportunes que généreuses. Une telle association n'aurait pu, en effet, que renforcer le consensus qui doit s'exprimer au sein de l'opinion publique française en faveur d'une aide accrue au développement.

A l'heure où certains pays d'Afrique s'engagent sur la voie de la démocratie et de l'ouverture politique et où notre Gouvernement fait de la démocratisation de la vie politique africaine une condition de l'augmentation de l'effort français en faveur de la coopération, la France - je le déplore - n'a pas donné le meilleur exemple qui soit.

En conséquence, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées propose de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'adoption de l'ensemble des crédits du ministère de la coopération et du développement pour 1991. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 18 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 10 minutes ;

Groupe socialiste, 17 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 17 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 16 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 15 minutes.

La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le projet de budget de la coopération que nous propose le Gouvernement est certes en hausse, il convient cependant, comme le rappelait M. le rapporteur pour avis, notre collègue Paul d'Ornano, de l'inscrire dans la crise particulièrement aiguë que traverse l'Afrique, une Afrique qui « bouge », avez-vous dit, monsieur le ministre.

En effet, la situation s'est particulièrement détériorée depuis les dix dernières années. Les chiffres, bien que parlants, ne rendent pas compte à eux seuls de l'extrême misère, du dénuement que connaissent plusieurs centaines de millions d'hommes et de femmes. Sur le continent africain, aujourd'hui, 85 p. 100 de la population vit en dessous du seuil de pauvreté !

Certes, lors de leur accession à l'indépendance, les pays africains avaient entrepris un effort important de développement des infrastructures. Mais, depuis une dizaine d'années, la situation est devenue dramatique. Ainsi, le revenu par habitant est plus faible aujourd'hui que lors de l'indépendance, dans treize pays regroupant le tiers de la population du continent.

Inutile de préciser que, dans ces conditions, le système éducatif s'est dégradé, le niveau de vie des populations a régressé de 25 p. 100, les tentatives de diversification de l'économie ont, la plupart du temps, échoué.

L'Afrique, à l'aube du XXI^e siècle, dépend toujours d'un petit nombre de produits primaires, dont les cours ont chuté quand augmentait le prix des produits manufacturés.

Par ailleurs, la crise du Golfe et les récents événements d'Europe de l'Est risquent d'avoir des répercussions négatives supplémentaires. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez si vous avez chiffré les conséquences prévisibles qu'auront pour l'Afrique ces différents événements.

En effet, de nombreux experts prévoient un redéploiement des activités des grandes entreprises de l'Afrique vers l'Europe centrale et orientale, c'est-à-dire vers des pays où elles pensent réaliser des profits plus importants dans des délais plus courts.

Dans le même temps, force est de le constater, les moyens affectés à l'aide d'urgence et à l'aide alimentaire en direction de l'Afrique stagnent, alors que les crédits consacrés à la coopération militaire continuent de progresser. Il existe, sur ce point, une divergence entre mon analyse et les propos tenus par M. le rapporteur pour avis.

Ainsi, après avoir soutenu et souvent mis en place, en Afrique, des régimes aujourd'hui rejetés par les populations concernées, vous continuez à mettre l'accent sur la présence militaire, qui débouche parfois sur l'intervention armée, comme ce fut le cas au Gabon. Monsieur le ministre, que fait actuellement l'armée française au Tchad ?

Au sommet franco-africain de La Baule, le Président de la République, sous la pression de l'opinion publique, qui réclame l'annulation totale de la dette, a dû concéder une remise de la dette en faveur des pays les moins avancés, mesure qui n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du précédent budget.

Vous insistez sur la hausse du budget de la coopération, elle réelle, certes, mais il s'agit, pour l'essentiel, d'un transfert de capacités financières de la caisse centrale et du F.D.E.S. - le fonds de développement économique et social - sur le budget direct du ministère de la coopération.

En outre, lorsqu'on regarde attentivement la répartition par pays de ces financements, on s'aperçoit, avec surprise, que ce ne sont pas les nations les plus pauvres qui en sont les principaux bénéficiaires, mais les pays à revenus intermédiaires, tels le Tchad, le Gabon ou encore le Sénégal.

C'est la politique de la France à l'égard des pays et des peuples africains qui, aujourd'hui, doit reposer sur des bases nouvelles.

Tout d'abord, la France doit respecter la souveraineté des Etats et le droit des peuples. La présence militaire française constitue une ingérence inacceptable face à laquelle s'exprime d'ailleurs de plus en plus l'exigence de voir les militaires français rapatriés et les bases fermées.

Dans le même temps, il importe d'augmenter le nombre des enseignants, ces enseignants dont manquent cruellement ces pays et dont vous supprimez de nombreux postes en les remplaçant par des experts. En effet, votre budget est la confirmation de cette orientation politique : des économies sont réalisées dans le domaine de la coopération pour l'enseignement et le renforcement du nombre des techniciens est significatif de l'évolution que je viens de décrire.

En fait, l'augmentation du budget de la coopération est presque entièrement consacrée au fonds destiné à alimenter les prêts d'ajustement structurel.

Il n'est pas bon de prévoir, comme le fait votre projet de budget, des économies dans le domaine de l'enseignement. Il faut, au contraire, répondre aux exigences nouvelles qui s'expriment dans ces pays.

Annulons la dette de ces pays : c'est ce que réclame avec raison la majorité de l'opinion française.

Cette dette peut paraître modeste, mais elle alimente la spéculation foncière et la fuite des capitaux, paupérisant encore plus ces pays.

Finissons-en avec ces plans « d'ajustement structurel » prônés par le F.M.I. et la Banque mondiale, qui ne font qu'enfoncer ces pays dans la dépendance et la misère ; il nous faut au contraire mettre en œuvre de nouveaux rapports de coopération, fondés sur l'intérêt mutuel.

Il est urgent d'envisager un soutien au développement véritable, ayant pour finalité les hommes et la satisfaction de leurs besoins. C'est dans cet esprit que nous sommes signataires de la proposition de loi pour la survie et le développement.

Une politique audacieuse de coopération pourrait mettre en place un mode de financement nouveau, assorti de bas taux d'intérêts ; elle permettrait de signer des accords de coproduction. Voilà des propositions qui favoriseraient, j'en suis convaincu, l'instauration d'un nouvel ordre économique.

Une coopération établie sur de telles bases serait aussi un des moyens de notre développement. Comment, en effet, pourrions-nous un instant envisager un avenir prospère pour notre peuple s'il devait être dissocié du devenir des peuples du tiers monde ?

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le projet de budget de la coopération que vous nous soumettez ne répond pas véritablement à notre attente, même s'il comporte quelques éléments positifs. C'est pourquoi le groupe communiste s'abstiendra. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les causes du sous-développement en Afrique, la situation économique et sociale dans les pays du champ ont été suffisamment étudiées et décrites pour que chacun ait présente à l'esprit l'ampleur des difficultés dans lesquelles s'enfoncent ce continent porté à bout de bras par l'aide internationale. Cette crise que subit l'Afrique depuis des décennies connaît, telle une affection maligne, des périodes d'aggravation alternant avec des phases de rémission.

A l'heure actuelle, malgré la stagnation, plusieurs pays du sud du Sahara enregistrent un certain nombre d'améliorations tangibles, qui se concrétisent notamment par une réduction du déficit commercial africain global, lequel est passé de 3 370 milliards de francs C.F.A. en 1988 à 2 800 milliards de francs C.F.A. en 1989. Autre signe encourageant, les soldes des paiements courants se sont globalement améliorés de 5,5 p. 100 entre 1988 et 1989.

Pourtant, les causes structurelles et pérennes qui entravent l'essor de l'Afrique ne sont pas vaincues. Bien plus, une nouvelle vague d'instabilité politique et sociale se superpose à la crise économique et touche, tour à tour, les Etats aux pouvoirs érodés comme les pays aux jeunes équipes dirigeantes.

Malgré la persistance de cette situation et les demandes d'aide et de coopération émanant d'autres régions du monde, en particulier de l'Europe de l'Est, le mérite de la France est de n'avoir jamais cédé au découragement et de n'avoir jamais désespéré de l'Afrique. La politique que vous conduisez, monsieur le ministre, est une illustration de cette volonté qui transcende les majorités et les gouvernements.

Une politique de coopération se juge moins sur ses résultats - lesquels sont rarement à la hauteur des efforts consentis - que sur la manière dont elle est conduite et perçue par nos partenaires. A cet égard, nous savons à quel point vous vous êtes personnellement engagé dans cette action de longue haleine et combien vous êtes reconnu par nos partenaires africains.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Ernest Cartigny. A l'occasion de la discussion du budget qui intéresse votre département ministériel, je voudrais ici brièvement faire quelques commentaires et poser quelques questions.

Il m'apparaît que, en dépit des limites inhérentes à tout budget et de l'incommensurable effort à fournir, les fondements de votre politique et la structure de votre budget présentent d'incontestables aspects positifs, d'abord par l'action structurante qu'ils ont sur les Etats avec lesquels nous coopérons, sur leurs systèmes politique et économique, sur leur administration.

Cette recherche d'effets structurants s'exerce, me semble-t-il, dans plusieurs domaines.

En premier lieu, elle se manifeste en faveur d'un renforcement de l'état de droit. L'une des actions que vous avez entreprises et qui me paraissent devoir être encouragées concerne, en effet, le renforcement de la démocratie et de l'état de droit dans un nombre toujours plus important d'Etats africains, même si nos règles doivent y être adaptées. La tâche à accomplir est considérable. Cette action me semble indispensable si nous voulons que les relations entre la France et ces Etats puissent se fonder de manière stable et durable sur des bases et selon des principes éthiques comparables.

C'est à cette condition que l'aide protéiforme que nous dispensons sera utilisée selon des critères acceptés d'un commun accord.

En second lieu, cette recherche s'exerce en faveur de la restauration de grands équilibres économiques. Cette action structurante passe aussi par une action en profondeur sur les systèmes économiques nationaux et régionaux.

L'un des aspects les plus importants à cet égard réside certainement dans la résorption de la dette de ces pays. On sait que, de ce point de vue, aucune généralisation n'est possible, car les taux d'endettement des pays d'Afrique subsaharienne révèlent des situations très contrastées. Il était clair que la charge de la dette, énorme, compromettrait les capacités de remboursement des pays du champ.

Par une politique sélective, vous avez opéré une distinction entre les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, réservant aux premiers les mesures d'annulation de créances décidées lors du sommet des Sept de Toronto et lors du sommet de Dakar.

Ces mesures, temporairement salvatrices pour les Etats en cause, ne doivent pas conduire à une déresponsabilisation de leurs gouvernants, ni au renoncement à une politique de rigueur. A cet égard, la France conserve une responsabilité dans l'accompagnement des politiques de redémarrage de ces Etats. Peut-être nous direz-vous, monsieur le ministre, quelles formes d'aide vous comptez apporter à ces Etats, désormais soulagés de leur créance mais condamnés à réussir, pour les accompagner sur les voies de l'effort.

En outre, pour indispensables qu'elles fussent, ces remises de dette auraient dû être arrêtées d'un commun accord entre le pouvoir exécutif et le Parlement français. Permettez-moi de regretter que cette procédure ait été quelque peu tronquée, du fait de l'effet d'annonce recherché par le Président de la République.

En troisième lieu, la recherche d'effets structurants s'exerce en faveur du bon usage de nos financements. Il est évident qu'en contrepartie de l'effort que consent la France en faveur des pays d'Afrique en voie de développement, nous devons nous assurer de l'efficacité optimale de nos financements.

Celle-ci passe nécessairement par une meilleure adéquation des moyens aux besoins réels, par un contrôle plus exigeant de l'utilisation des fonds, contrôle d'ailleurs toujours délicat, car il doit rester insusceptible d'ingérence, par une finalisation plus serrée des actions de financement, par une programmation plus équilibrée, décidée d'un commun accord et assurant l'octroi conditionnel des moyens d'action à nos partenaires.

Ce versant de votre politique, dont nous mesurons la difficulté, mérite également d'être encouragé.

Enfin, la recherche d'effets structurants s'exerce en faveur de la participation de la société civile.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez toujours souhaité impliquer dans les actions de coopération un nombre toujours plus grand d'acteurs extérieurs aux échanges interétatiques. En particulier, vous avez favorisé un renforcement sensible du rôle des organisations non gouvernementales et des collectivités locales françaises dans la mise en œuvre de la politique de coopération.

Cet effort d'implication de tous les agents économiques français doit encore s'accroître. Vous nous direz certainement quelles actions incitatrices vous serez amené à prendre à l'égard des collectivités locales désireuses d'inciter leurs industries ou leurs entrepreneurs à coopérer avec l'Afrique.

Au-delà de ces actions structurantes de caractère général, certains aspects de votre politique sectorielle ont particulièrement retenu mon attention et celle du groupe que je préside. Ils appellent quelques questions.

A cet égard, j'évoquerai tout d'abord le thème de l'aide au développement du partenariat industriel. L'un des volets importants de votre politique de développement sectoriel a en effet consisté à favoriser la coopération dans le domaine industriel. A cet égard, dès 1989, le dispositif français s'est réorienté - autre action structurante - vers la mise en place d'un environnement juridique et fiscal adapté aux contraintes des entreprises et vers le développement des micro-entreprises africaines.

Vous avez été amené à constater vous-même, monsieur le ministre, que le développement du partenariat franco-africain et la promotion des P.M.E. françaises en Afrique n'avaient pas produit les résultats escomptés. C'est en grande partie à la faiblesse du tissu d'entreprises modernes en Afrique que l'on doit le nombre insuffisant d'opérations de partenariat véritablement productives pour chacun des protagonistes.

Moins ambitieuse, votre politique a consisté à impliquer les entreprises françaises de manière moins directive, en encourageant autant qu'il est possible le développement d'un environnement favorable pour elles en Afrique.

Bien que cette politique, conçue en relation avec la Banque mondiale et les différentes administrations locales concernées, soit de longue haleine, il me serait agréable que vous nous indiquiez quel premier bilan vous dressez de ses résultats.

S'agissant maintenant de l'assistance technique, dont vous avez fait mention tout à l'heure, vous avez entrepris une politique de mise en ordre de son financement. Le total des effectifs de coopérants devrait se limiter en 1991 à 6 919 au lieu de 7 368. Cette évolution est d'autant plus inéluctable que les pays d'accueil ne sont souvent plus en mesure de contribuer de manière significative à la couverture des frais issus de l'assistance technique.

Vous avez affirmé, pour justifier cette diminution des effectifs, que l'assistance française n'avait plus vocation à faire fonctionner les rouages des Etats africains en se substituant aux cadres locaux.

Pourriez-vous nous indiquer sommairement quelles sont les mesures que vous comptez prendre ou celles que vous avez arrêtées pour faciliter, chez nos partenaires, la prise de conscience de cette nécessité, et celles que vous avez déjà prises pour assurer la réinsertion des coopérants ?

En outre, bien que vous ayez déjà répondu par avance à des interrogations sur cette question, je souhaiterais que vous nous indiquiez précisément quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre des priorités que vous avez définies en matière de santé publique, en particulier à l'occasion des programmes de lutte contre le sida, cette maladie prenant, dans certaines régions, l'ampleur d'une véritable catastrophe. Comment voyez-vous, dans les prochaines années, l'évolution épidémiologique de ce fléau ?

Enfin, monsieur le ministre, sur un tout autre plan, les événements du golfe arabo-persique ont entraîné la mobilisation d'une partie importante de nos forces d'intervention outremer sur les théâtres d'opérations éventuels. Au début de mon intervention, j'ai évoqué l'accroissement des phénomènes d'instabilité politique qui se propagent un peu partout sur le continent africain. En même temps, les foyers traditionnels de troubles demeurent actifs, très actifs. Je pense, en particulier, au Tchad, au Soudan, au Rwanda. Dans ce dernier Etat, le conflit mal connu qui s'y déroule mériterait sans doute un commentaire de votre part.

Monsieur le ministre, dans cette situation de crise, vous est-il possible de préciser à notre Haute Assemblée dans quelle mesure vous estimez que la France conserve son potentiel d'intervention militaire en Afrique, dans l'hypothèse où des conflits locaux ou régionaux éclateraient et où des Etats impliqués dans ces conflits viendraient à demander l'aide de la France en application d'accords d'assistance militaire en vigueur ?

En définitive, monsieur le ministre, au-delà de l'augmentation très substantielle des crédits de votre ministère pour 1991, remarquablement analysés par notre collègue André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, nous retiendrons l'effort particulier que vous avez consenti pour rationaliser ses actions, en assurer l'efficacité auprès de nos partenaires et, en fin de compte, leur permettre de prendre en main, de façon de plus en plus assurée, les rênes de leur destin.

C'est votre mérite et celui de votre politique. Aussi est-ce par un vote en faveur de votre action et du budget qui vous permettra de la poursuivre que les membres de mon groupe, unanimes, ont décidé de saluer l'un et l'autre. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Penne.

M. Guy Penne. Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est en forte augmentation en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, ce qui démontre que vous avez su bien défendre votre département dans un contexte général de rigueur au regard de vos collègues des finances et du budget.

Cette augmentation, pour une bonne part, est la conséquence de la décision de transformer en dons les prêts aux pays les plus pauvres, selon la proposition du Président de la République à la conférence franco-africaine à La Baule, en juin 1990.

Le Président de la République se place dans la continuité des nombreux appels qu'il a lancés à la solidarité internationale depuis Cancun. Pour notre pays, cela se traduit par l'augmentation constante de l'aide publique au développement, depuis 1981, obtenue par vos prédécesseurs et poursuivie par vous-même : 0,54 p. 100 du P.I.B. en 1990 et 0,56 p. 100 du P.I.B. en 1991, répartis en dons - 73 p. 100 - et 27 p. 100 en prêts pour les pays intermédiaires.

Cette augmentation du pourcentage du P.I.B. n'aura connu qu'une seule interruption malheureuse depuis dix ans, entre 1986 et 1988. Il faut que la France persévère dans son effort puisque l'aide prendra désormais uniquement la forme de dons aux pays les moins avancés, remplaçant les prêts octroyés par la Caisse centrale de coopération économique.

On note également avec satisfaction l'augmentation de plus de 12 p. 100 des crédits destinés à soutenir les initiatives privées et décentralisées, augmentation révélatrice de l'attention personnelle que vous portez, monsieur le ministre, à ces acteurs essentiels de la coopération.

Nous partions effectivement de très bas et ces concours ne représentent encore que 1 p. 100 de l'aide publique au développement contre 7 p. 100 en R.F.A., 11 p. 100 pour les Etats-Unis et 10 p. 100 pour le Canada. Il y a pourtant tant à faire !

Il est vrai que l'Afrique connaît une crise grave - économique, sociale, politique - et que les trente années écoulées depuis les indépendances n'ont pas permis à l'ensemble des pays africains de résoudre leurs problèmes fondamentaux de société.

La prise en considération des difficultés actuelles provoque la levée de critiques portant tout à la fois sur les responsables africains et sur les politiques de coopération et d'aide au développement menées par les pays amis de l'Afrique, dont la France, et les institutions internationales.

Ces critiques manquent parfois de discernement et il n'est pas sérieux de dénoncer les actions qui ont été menées et les résultats obtenus sans tenir compte des perspectives ouvertes par les réformes que nous préconisons sur les plans, tant politique qu'économique.

La France a joué un rôle historique en Afrique. Son rôle sur la scène mondiale tient largement à l'audience qu'elle a sur ce continent et aux positions qu'elle prend pour en défendre les intérêts.

La France et l'Europe ne peuvent se désintéresser du sort d'un continent qui est à leurs portes. La misère et l'instabilité en Afrique ont des répercussions dans notre pays, qu'il s'agisse de la venue de travailleurs immigrés et de réfugiés politiques, de la montée du fanatisme ou du terrorisme et de la création de tensions incontrôlables entre l'Europe et l'Afrique.

L'évolution politique en Afrique est en cours. Il s'agit d'un changement de génération et d'un changement de mentalité. Trente ans ont passé depuis les indépendances. L'immobilisme et la stagnation ne sont plus permis. La jeunesse exige le renouvellement des modes de pensée et des rapports politiques, économiques et sociaux.

Nous devons faciliter les mutations. La France peut d'autant moins s'en désintéresser qu'elle va dans le sens de nos propres exigences dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme.

Les partis uniques se réunissent en congrès pour annoncer l'ère du multipartisme : en Angola, au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte-d'Ivoire, au Gabon ou dans d'autres pays qui s'engagent également dans cette voie. Ici et là, des élections présidentielles, législatives ou municipales ont lieu ou bien se dérouleront prochainement.

L'évolution économique et sociale est également en cours. L'Afrique a vécu pendant un siècle dans l'esprit du pacte colonial et de l'économie de traite. Ses ressources étaient fondées sur l'exploitation et la vente de quelques matières premières sur ces marchés protégés.

Cette situation doit changer. L'Afrique doit bâtir son économie sur une production intérieure - agricole en particulier - visant à la satisfaction des besoins nationaux et régio-

naux. Mais, pour ce faire, les pays du Nord doivent cesser d'inonder l'Afrique de produits agricoles subventionnés. L'Afrique doit être protégée et doit se protéger pour asseoir un développement durable.

La loi du marché, qui fixe les cours des matières premières pour les pays africains faibles et dépendants, ne permet pas à ceux-ci de maîtriser leurs ressources et leur développement. Elle doit être corrigée par des mécanismes de régulation internationaux.

La politique française à l'égard de l'Afrique doit viser au respect du droit des peuples à développer leur propre économie, à la cessation de l'exploitation de situation de dépendance par les marchés internationaux, au respect des droits de l'homme et à la satisfaction des légitimes aspirations des peuples à la démocratie.

L'approche devient donc plus globale et impose une mise en cohérence des instruments de la politique de coopération.

Certes, des progrès ont été réalisés. Si l'on s'en tient aux seuls pays de votre champ de compétence, vous maîtrisez une part importante des crédits de coopération. Mais 1,750 milliard de francs reste inscrit au budget des charges communes - dont 780 millions de francs pour le financement de projets - dont la responsabilité politique de la distribution échappe non seulement à votre ministère, monsieur le ministre, mais également au ministère des affaires étrangères.

Le moment paraît venu d'aller plus loin dans la réorganisation de notre dispositif de coopération et vous honoreriez le Sénat, monsieur le ministre, en favorisant l'organisation d'un débat sur ce thème.

J'en viens à l'unification « champ » et « hors champ ». Cette répartition traditionnelle entre ministère de la coopération et ministère des affaires étrangères répondait à un moment de l'histoire, au lendemain des indépendances, et à une conception de l'aide au développement, pays par pays, qui sont aujourd'hui largement dépassés. Notre vision politique de l'Afrique s'étend au-delà des pays anciennement sous notre mouvance. Les conférences franco-africaines regroupent de plus en plus de participants.

L'aide au développement doit tenir compte des ensembles régionaux : liaisons, échanges de produits, investissements. Les marchés, pays par pays, sont trop réduits pour une politique de développement à l'échelle des techniques et des économies modernes.

D'ores et déjà, la conception des pays du « champ » a été élargie : le champ comprend les anciennes colonies portugaises - Angola, Mozambique, Cap-Vert, Guinée-Bissau - espagnole - Guinée équatoriale, qui fait même partie de la zone franc - les anciennes colonies belges - Zaïre, Rwanda, Burundi - et, depuis cette année, la Namibie, qui vient d'accéder à l'indépendance.

L'influence des économies de pays actuellement hors champ sur ces pays du champ - Nigeria vis-à-vis du Cameroun, du Bénin et de la Côte-d'Ivoire, Zimbabwe-Kenya, Botswana demain, République centrafricaine vis-à-vis de l'Angola et du Mozambique - milite pour une harmonisation de notre dispositif d'intervention politique et financier.

La stratégie des entreprises françaises sur et en direction du continent africain est de privilégier le Maghreb et l'Afrique australe comme zones d'implantation ou de redéploiement pour les entreprises installées en Afrique subsaharienne.

Le concept de pays du champ n'a donc plus ni unité politique, ni unité géographique, ni unité linguistique.

Les crédits affectés à l'Afrique hors champ par le ministère des affaires étrangères ne cessent de diminuer, sauf l'enveloppe pour le Maghreb. Ainsi, on peut constater que les actions de ce ministère sont davantage dirigées vers le Cambodge, le Viêt-nam, le Vanuatu, l'Amérique latine et surtout très spécifiquement vers l'Europe de l'Est.

Dans ces conditions, il paraît logique et opportun de proposer une unification de nos instruments d'aide pour l'ensemble de l'Afrique. Cela veut dire que le ministère de la coopération et du développement aurait vocation à étendre ses activités à l'ensemble de l'Afrique. Il devrait en être de même pour des institutions comme la Caisse centrale de coopération économique, qui constitue un instrument essentiel de notre politique d'aide au développement.

Par ailleurs, la possibilité d'utiliser la procédure des « protocoles financiers » devrait être maintenue pour les pays africains hors champ et étendue, en cas de besoin, aux pays du champ. Ainsi serait achevée l'unification de nos procédures ; cela existe déjà pour un pays : le Zaïre.

Cette extension des compétences du ministère de la coopération et du développement ne s'effectuera pas au détriment de celles du ministère des affaires étrangères, qui sont d'ordre général et d'ordre politique.

Qu'il s'agisse des pays du champ ou des pays hors champ, le ministère des affaires étrangères a toutes compétences pour définir et mettre en œuvre notre politique en Afrique. A cet égard, il est évidemment pleinement partie prenante à la définition des priorités et des conditions dans lesquelles nous apportons notre aide à l'Afrique.

La réforme qui est proposée touche seulement les compétences en matière d'attribution des crédits d'aide au développement et de gestion de la coopération avec les pays africains.

Cette proposition ne vise pas à faire du ministère de la coopération un vaste ministère d'aide au tiers-monde, qui risquerait d'entraîner la dilution des énergies et des efforts.

Il s'agit de conserver la priorité que nous donnons à l'Afrique, mais à toute l'Afrique, selon des procédures simplifiées et unifiées pour une meilleure cohérence et une meilleure efficacité.

Cette réforme prend en compte l'importance de nos relations avec le continent africain dans son ensemble.

Je suis convaincu que la mesure qui est aujourd'hui proposée pour la partie de l'Afrique située au sud du Sahara - y compris l'Afrique du Sud, dont l'avenir politique et économique est lié à celui des autres Etats d'Afrique australe, je veux parler de la ligne dite de Front - sera valable, dans un second temps, pour l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Maroc et même Libye et Egypte.

La « loi de proximité » impose, nous le constatons, des relations privilégiées au sein d'ensembles réunissant pays du Nord et pays du Sud : Amérique du Nord - Amérique du Sud ; Japon - Etats du Pacifique et Europe, donc France - Afrique.

L'effort doit être poursuivi en faveur de la coopération décentralisée. Ainsi, une plus large place est faite à ce qu'il est convenu d'appeler la société civile dans les actions de coopération à travers les O.N.G., les collectivités territoriales et les entreprises.

L'orientation est bonne, mais il faudrait peut-être aller plus loin en ce qui concerne les entreprises et les collectivités territoriales, notamment pour renforcer la coordination des interventions de ces deux groupes d'acteurs.

Il y avait beaucoup de notion d'Etat en Afrique. Avec les progrès démocratiques, il y aura moins de « tout Etat », et des zones vont apparaître dans lesquelles pourront s'exercer excellemment la coopération décentralisée.

S'agissant de l'action en faveur des entreprises, l'Afrique a besoin de développer un secteur productif concurrentiel performant.

Pour ce faire, elle a besoin que les investissements français s'y maintiennent et s'y renforcent. C'est le moyen, chaque fois que l'environnement juridique, fiscal et réglementaire déjà évoqué sera favorable, d'augmenter les flux de capitaux en direction de l'Afrique et de favoriser des joint-ventures utiles à l'émergence d'entrepreneurs africains.

Les entreprises peuvent et doivent contribuer au développement des pays et finalement au renforcement des relations de coopération avec la France.

Encore faut-il, pour cela, que l'Etat - vous, monsieur le ministre - soit en mesure d'exercer au regard des entreprises une action d'incitation, d'orientation et d'accompagnement.

Vous avez assuré, monsieur le ministre, la création, avec la caisse centrale, d'un fonds de garantie des prêts bancaires bénéficiant d'un refinancement de cette caisse pour redynamiser le système bancaire africain. C'est une bonne mesure. Mais, regrettamment, les conditions d'intervention de ce fonds sont répercutées par les banques aux entreprises et sont trop coûteuses.

La réorganisation et le renforcement du dispositif de la caisse centrale conduisent à la mise en place d'un guichet unique auquel peuvent s'adresser les entreprises et qui peut répondre à toutes leurs demandes de financement.

A ce moment de mon intervention, je me dois de vous rappeler, monsieur le ministre, que les connaissances des parlementaires en matière de fonctionnement de la caisse centrale sont évidentes, et leur présence au sein du conseil d'administration ne devrait pas être plus longtemps différée. C'est un rappel que nous faisons régulièrement !

Par ailleurs, la caisse centrale a favorisé le renforcement de la Proparco, sa filiale du secteur privé qui, après une importante augmentation de capital - il a été porté à 225 millions de francs - est désormais habilitée à intervenir dans l'ensemble des pays du continent africain champ et hors champ.

Pour le renforcement des relations avec les milieux professionnels, il existe maintenant, en parallèle aux commissions mixtes publiques et à l'occasion de leur tenue, la réunion de commissions mixtes du secteur privé. Il faudrait, à l'instar de la commission « Coopération et développement », faire vivre activement une commission « Entreprises ».

Enfin, il faut développer un réseau de fonds de garantie en Afrique, nationaux et régionaux, qui conforteront le fonds A.R.I.A. qui est déjà en place et que vous avez évoqué précédemment, monsieur le ministre.

J'en viens à l'action en direction des collectivités territoriales.

Mises à part les interventions de coopération qu'elles peuvent elles-mêmes développer par l'intermédiaire de leurs services techniques, les collectivités territoriales ont un rôle déterminant à jouer.

D'abord, sur l'opinion publique, souvent perturbée par des relations médiatiques en mal de scoops sensationnels : c'est à leur niveau et par elles que peuvent se mener efficacement des actions d'information et de sensibilisation.

Ensuite, par la création de fonds de garanties régionales dotés par les banques de la région, le ministère de la coopération et du développement et la caisse centrale, pour garantir une partie des investissements en capital des entreprises et de leurs emprunts.

Enfin, par la création de sociétés régionales d'investissement dans les pays du Sud.

Je voudrais présenter quelques réflexions sur la partie du budget qui concerne l'assistance technique.

Les crédits de rémunération sont en augmentation, mais les effectifs seront en baisse de 300 postes, dont les deux tiers en Côte-d'Ivoire.

Cette assistance technique est souvent le symbole de la présence et de l'action de la France.

Vous voulez, monsieur le ministre, réduire l'assistance de substitution. C'est une résolution qui a ses limites car, si certains Etats ne peuvent plus assurer le paiement de la part qui les engageait, ils ne peuvent pas pour autant raisonnablement faire face aux problèmes engendrés par des classes pléthoriques, en raison de l'insuffisante qualification, assez souvent, des cadres d'enseignement et de l'absence de matériel pédagogique.

Dans de nombreux Etats, on assiste à nouveau à un recul sévère de la scolarisation, qui compromet encore plus les chances du décollage économique de l'Afrique.

La limitation du temps de séjour semble de plus en plus respectée, le corollaire étant, pour ceux qui ont passé beaucoup de temps à l'étranger, que soient sérieusement pris en compte les problèmes liés à leur réinsertion.

Je vous sollicite beaucoup pour de nombreux cas particuliers et je veux vous remercier pour l'accueil que vous-même et vos collaborateurs voulez bien apporter à la recherche de solutions pour les situations les plus difficiles.

Nous constatons également un certain recul de la présence française dans des organismes internationaux ; moins d'ailleurs dans les premiers postes, qui ont valeur d'affichage, qu'au niveau des rouages intermédiaires, pourtant essentiels à nos propres intérêts.

Par ailleurs, je ne suis pas un nostalgique de l'école nationale de la France d'outre-mer, mais elle avait au moins le grand mérite de préparer des gens dévoués, qui avaient une vocation certaine à appréhender les problèmes qui relèvent de vos préoccupations et en fonction desquels se déroulait leur carrière.

Aujourd'hui, il manque quelque chose et l'I.A.P. ne remplit pas ce rôle. Il faudrait que vous apparaissiez comme le promoteur d'une école du développement qui pourrait avoir une

vocation européenne et africaine et qui permettrait, outre la formation de nouvelles élites, de créer des liens étroits entre les cadres français, européens et africains.

J'ai lu le document publié sous votre autorité, « Relancer la coopération santé ». Il s'agit d'un domaine dans lequel vous tentez de mettre de l'ordre, d'apporter des idées et des moyens et je veux saluer les efforts que vous entreprenez pour la lutte contre les grandes endémies, avec une attention particulière pour le sida.

Vous écrivez : « Le but premier et ultime du développement, c'est l'Homme, dans son intégrité physique et mentale, dans sa dimension spirituelle et sociale. »

Je sais que vous pensez ce que vous écrivez. Pour toutes ces raisons, je vous apporte toute ma confiance personnelle ainsi que celle du groupe socialiste. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - M. Cartigny applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les excellents rapports de nos collègues MM. Voisin et Paul d'Ornano, je bornerai mon intervention à trois domaines qui font actuellement l'objet de sérieuses préoccupations, notamment parmi les Français résidant dans les pays du champ.

Le premier portera sur un point administratif dont nous attendons la solution depuis des années. Il s'agit de la titularisation des coopérants techniques.

Le deuxième traitera de la situation d'un pays auquel nous sommes particulièrement attachés et que nous souhaitons aider à trouver enfin des institutions démocratiques et stables. Il s'agit de Haïti.

Le troisième se rapportera à un problème général qui a déjà fait l'objet de longs débats cette année : la réforme de l'enseignement français à l'étranger.

Pour traiter de la titularisation des coopérants, permettez-moi d'abord un rapide rappel des dispositions légales qui la régissent.

La loi du 11 juin 1983, dite loi Le Pors, a défini les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'Etat et a autorisé la titularisation des agents non titulaires en service à l'étranger. C'est en application de ces dispositions qu'ont été publiés les décrets du 25 juillet 1983 relatifs à l'intégration des personnels enseignants.

En revanche, rien n'a encore été fait pour les coopérants autres qu'enseignants, notamment les coopérants techniques exerçant dans des domaines tels que l'agriculture, les ponts et chaussées, les professions paramédicales, l'hydrologie, etc.

Divers arguments ont été avancés par le Gouvernement, notamment par le ministère de la fonction publique, pour expliquer cette carence. Par exemple, le fait qu'il est malaisé de définir le cadre précis dans lequel les titularisations pourraient être prononcées.

De tels arguments deviennent de plus en plus irrecevables après sept ans d'attente. Ce retard est hautement préjudiciable pour les intéressés. La loi de 1983 doit être appliquée, des solutions doivent être trouvées.

De plus, une seconde loi, celle du 11 janvier 1984, a ajouté une disposition intéressante en prévoyant, en son article 82, que « les agents non titulaires qui peuvent se prévaloir des dispositions qui précèdent ne peuvent être licenciés que pour insuffisance professionnelle ou pour motif disciplinaire ».

Le ministre de la coopération, d'une manière générale, s'est efforcé - je lui en donne acte - de répondre aux stipulations de cet article.

Mais, dans certains cas qui nous ont été signalés, il a été amené à procéder au licenciement de coopérants à qui ne pouvait être reprochée aucune faute professionnelle et il les a invités à recourir aux prestations de l'agence nationale pour l'emploi. Nous pensons que l'administration ne saurait être déchargée de l'obligation légale, prévue par la loi de 1984, en offrant aux coopérants licenciés les services de l'A.N.P.E.

Mais tous ces problèmes seront résolus, monsieur le ministre, si vous obtenez enfin la signature de votre collègue M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique, pour la publication du décret relatif à la titularisation des coopérants techniques, attendu depuis 1983. Nous le souhaitons vivement !

Venons-en maintenant à Haïti, qui demeure, je crois, l'un des rares pays du champ auquel, monsieur le ministre, vous n'avez pas encore rendu visite. Nous comprenons les motifs politiques qui vous en ont empêché, notamment lorsque le général Avril a pris des mesures arbitraires qui rendaient difficile votre venue et vous ont conduit à suspendre une partie de notre coopération. Mais le général Avril est parti. Je me trouvais d'ailleurs en Haïti le jour même de sa chute, le 9 mars, avec Paul d'Ornano et Hubert Durand-Chastel. Nous avons été les témoins, au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince, des barrages de pneus flambant dans la rue, de beaucoup d'agitation et de quelques incendies.

Mme Pascal-Trouillot, juge respecté à la Cour de cassation, à qui le pouvoir est échu, s'efforce depuis de mener à bien un processus démocratique, avec une bonne volonté et une sincérité incontestables. Il convient de l'encourager et de l'aider.

Au lendemain du changement qui s'est produit à Port-au-Prince, vous avez annoncé, monsieur le ministre, que la coopération avec Haïti reprendrait sans délai. Elle a recommencé, en effet, mais pas dans sa plénitude. Certains des crédits qui avaient été « gelés » n'ont pas été retrouvés. De plus, l'étude de quelques grands projets, qui avait été ajournée, n'a pas été rouverte. Il faut reprendre entièrement notre aide culturelle, économique, technique et financière avec Haïti, l'évolution actuelle y est propice.

Je crois savoir que plusieurs pays - les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne et nous-mêmes - ont accordé leur aide financière, sous le contrôle des Nations unies, en prenant à leur charge les frais de campagne, d'affichage et d'impression des bulletins de vote pour les élections générales prévues pour le 16 décembre.

Quelle est, à cet égard, la contribution de la France ? Tout doit être fait - sans aucune interférence politique de notre part, bien sûr - pour que ces élections se déroulent dans le calme et permettent au peuple haïtien de s'exprimer enfin librement.

J'en viens, pour terminer, aux problèmes d'enseignement, mais uniquement pour ce qui concerne - car l'on ne peut pas parler de tout - le réseau d'établissements scolaires dispensant un enseignement français.

Les établissements reconnus par le ministère de l'éducation nationale sont au nombre de 125 en Afrique francophone et dans l'océan Indien, plus un, le lycée Alexandre Dumas, en Haïti. Ils scolarisent 64 900 élèves, dont 15 000 en Côte-d'Ivoire et au Gabon, y compris 23 800 Français ; 89 de ces établissements reçoivent une aide du Gouvernement français et 65 d'entre eux - ceux, surtout, qui sont gérés par les associations de parents d'élèves - se sont trouvés englobés, avec votre accord, monsieur le ministre, dans la vaste réforme entreprise cette année par le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales, M. Thierry de Beaucé. Ils vont tomber, à partir du 1^{er} janvier 1991, sous la coupe de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, créée par la loi du 6 juillet 1990.

Cette réforme de caractère mondial a essentiellement pour objet de mettre fin à des disparités de rémunération entre les enseignants titulaires selon qu'ils sont détachés budgétaires ou recrutés locaux.

Cependant, comme vous l'avez vous-même dit à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, cette disparité n'existait pas dans les pays du champ puisque, avez-vous dit à juste titre, « nous appliquions à tous le régime de rémunération des coopérants » ... à quelques exceptions près, il est vrai, notamment dans l'océan Indien.

Cette réforme était donc inutile dans les pays relevant de votre ministère. En revanche, elle apparaît globalement profitable dans d'autres continents.

Les traitements seront, en principe, pris en charge par l'Etat, qui assurera entièrement les revalorisations de salaire dites « Jospin » prévues par l'éducation nationale. Pour cette raison, la masse salariale augmentera de 18 millions de francs en année pleine. C'est d'ailleurs la somme qui figure dans ce budget.

Mais, si les enseignants - ou certaines catégories d'enseignants - sont favorisés, il n'en va pas de même des associations gestionnaires d'écoles et des parents d'élèves.

En effet, la « prise en charge » dont je viens de parler n'en est pas une véritable, puisque les écoles devront rembourser le montant de ces salaires, ou continuer à les payer si elles se

substituent à l'Etat. Il n'y aura aucun avantage, donc, pour les établissements, ni pour les parents d'élèves, qui continueront à payer les mêmes frais de scolarité.

Pour l'application des nouvelles dispositions, de nouvelles conventions ont été nécessaires. Je dois dire que, dans les pays du champ, la négociation de ces nouvelles conventions s'est généralement bien passée, ce qui n'a pas toujours été le cas dans d'autres régions du monde.

Cependant, ces nouvelles conventions modifient les rapports entre les pouvoirs publics et les établissements sur le plan administratif, notamment pour ce qui concerne le choix et la nomination des enseignants résidents : ceux-ci seront désormais choisis et nommés par Paris. C'est évidemment là une atteinte sérieuse aux prérogatives des associations gestionnaires, et donc à leur liberté.

Depuis l'indépendance des nations africaines, l'organisation de l'enseignement spécifiquement français a été basée sur la collaboration avec les parents d'élèves, qui ont pris eux-mêmes, avec l'aide de l'Etat, la charge des écoles. Cette organisation a donné d'excellents résultats, surtout parce qu'elle a permis une adaptation très souple aux réalités locales.

Aussi souhaitons-nous que les associations de parents d'élèves gestionnaires d'écoles, qui ont fait la preuve de leur dévouement et de leur compétence, gardent les droits qu'ils ont acquis et mérités.

Je pense que vous en êtes d'accord, monsieur le ministre, puisque je vous ai entendu dire dans votre propos liminaire - si j'ai bien saisi vos paroles au vol - que « la nouvelle Agence n'aura de vertu de gestion qu'à condition de n'être pas trop parisienne et de laisser à la gestion locale toute sa souplesse ». Je vous en remercie, monsieur le ministre. Je pense que nous sommes sur la même longueur d'ondes !

Quoi qu'il en soit, cette agence centralisatrice sera mise en place le 1^{er} janvier 1991 et vous en aurez la cotutelle avec le ministre des affaires étrangères. C'est pour vous une grosse responsabilité, une responsabilité accrue sur le plan pédagogique par le fait que le ministre de l'éducation nationale a été exclu de cette tutelle. Nous le regrettons vivement, d'ailleurs, et vous savez que c'est une des raisons pour lesquelles le Sénat s'est refusé à entériner le projet de loi créant cette agence.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour veiller, à la direction de cette agence, à ce que soit maintenu le niveau pédagogique et moral, dirai-je, de ces établissements, à ce que toutes les libertés soient respectées, afin que se poursuive la coopération confiante et fructueuse établie entre les pouvoirs publics et les parents français de l'étranger. C'est dans cette espérance, en vous faisant personnellement confiance, monsieur le ministre, que je voterai les crédits de la coopération. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux, tout d'abord, remercier nos excellents rapporteurs pour la qualité de leurs documents. Ils permettent d'apprécier la gravité de la crise africaine. Ce sont des instruments de réflexion très utiles.

Je traiterai brièvement de l'action de la France en matière de coopération, avec les risques que celle-ci comporte, et de la stratégie qui, à mon avis, doit être complétée sur certains points, après quoi j'aborderai l'avenir.

L'action de la France - je la résume en quelques mots, car vous l'avez très bien exposée, monsieur le ministre - c'est, d'abord, l'ouverture vers le pluralisme, vers plus de démocratie. Nous connaissons tous les difficultés de la route, mais nous ne pouvons qu'approuver, bien entendu, cette tendance.

Votre politique est une politique de dons plus que de prêts et de réduction des taux d'intérêt, dans l'esprit de la conférence de La Baule.

Vous avez beaucoup insisté, comme les rapporteurs, sur le soutien aux organisations non gouvernementales et sur les initiatives décentralisées. Vous avez parlé de Lille et de Rennes. J'espère que d'autres villes viendront s'ajouter à ce début de chapelet, monsieur le ministre.

Enfin, vous développez une coopération en matière d'environnement - environnement économique, environnement juridique, environnement fiscal et légal.

Quels sont, selon nous, les risques de votre politique ? A la lecture de votre budget, j'appréhende quelque peu le saupoudrage, la dispersion des actions et une certaine fascination pour la micro-économie, pour le « petit ». Cela m'inquiète, car j'y vois un léger manque d'ambition, voire de vision.

Mais je le dis avec beaucoup de prudence, d'amitié et de réserve, car il est vrai que, s'agissant de l'Afrique, actuellement, il est très difficile de trouver la note juste.

Le souci qui est le nôtre de compléter la stratégie de la France en Afrique vise essentiellement le domaine économique, car il est bien évident que le progrès de ce continent dans son ensemble passe par l'amélioration du niveau de vie des habitants et par le progrès économique.

A cet égard, je ferai une première suggestion. Il faut ouvrir le dialogue avec le secteur privé, ce que je n'ai perçu ni dans les faits ni même dans le discours. C'est très important.

Vous aviez annoncé, le 1^{er} février 1990, la mise en place d'une commission de relations et de dialogue avec le secteur privé. Je me suis demandé si, chemin faisant, cette excellente idée n'était pas restée dans l'encrier. Nul doute que vous me rassurez sur ce point !

Il faut également - c'est ma deuxième suggestion - faire reconnaître l'idée de partenariat, l'idée de Libreville. Je sais combien c'est difficile, je sais combien marier des entreprises françaises avec des entreprises africaines pose de problèmes, mais il faut passer par cette voie étroite. C'est la voie de l'avenir.

Enfin, troisième suggestion, monsieur le ministre, j'y insiste particulièrement : il faut mieux protéger les entreprises françaises contre les retards et les défauts de paiement.

La situation au Cameroun, par exemple - je la connais plus particulièrement - est tout à fait désastreuse. Les entreprises ont encaissé environ 25 p. 100 des paiements en retard ; mais, depuis le 1^{er} février dernier, elles ne voient rien venir.

Comment voulez-vous faire avancer la coopération avec des entreprises saines et sérieuses, si celles-ci ne sont pas payées ? C'est un point fondamental.

Pour essayer de sortir de cette situation, mon collègue Paul d'Ornano et moi-même avons suggéré que, pour le Zaïre, on impute les retards de paiement sur les crédits de coopération. Il faut absolument trouver une formule.

Je sais que, dans le cas du Cameroun, la signature d'accords avec le F.M.I. était nécessaire et que cela a beaucoup traîné. Il n'empêche que ce domaine est essentiel : il faut redonner confiance aux entreprises françaises et les faire revenir en Afrique.

Elargissons le débat. Il m'apparaît, monsieur le ministre, que votre vue de l'Afrique est non pas partielle, car je connais votre ouverture d'esprit, mais partielle. En effet, il faudra compter, à l'avenir, avec l'Afrique du Sud. Or j'ai l'impression que, de ce point de vue, nous ne prenons pas le train qui se met en marche.

Je ne citerai que deux chiffres. Savez-vous qu'il y a en Afrique du Sud 750 entreprises allemandes, alors que l'on ne dénombre que 70 entreprises françaises ?

La coopération inter-africaine est un élément essentiel. Maintenant que l'Afrique du Sud n'est plus au ban des nations, ne prenons pas de retard. Certes, cela n'entre pas dans le champ, mais le problème mérite d'être examiné sur le plan interministériel.

J'en arrive à l'avenir. Bien sûr, personne ne le connaît. Nous aurons certainement à faire face à de nombreuses difficultés, mais nous avons aussi des espoirs. J'ai été un peu rassuré par les prévisions de la Banque mondiale. Dans la décennie 1990-2000, l'Afrique devrait connaître un taux de croissance positif, alors qu'il était négatif dans la décennie précédente.

Bien entendu, cela ne supprimera pas le nombre considérable de pauvres sur ce continent. Mais, pour l'Afrique, le pire n'est pas certain.

Nous devons donc faciliter les conditions du développement, c'est-à-dire ouvrir ces pays sur l'extérieur.

C'est avec grand plaisir que je vous entendais dire, l'autre jour, qu'il fallait préparer ces pays à de plus grands ensembles, que l'idée d'Etat-Nation ne réussirait pas en Afrique, qu'il fallait donc faciliter les coopérations inter-africaines.

A mon avis, il est d'autres conditions au développement : moins d'Etat, plus d'initiatives et une amélioration des conditions de gestion des entreprises.

A cet égard, j'ai été à la fois intéressé et surpris à la lecture, dans un document émanant de la caisse centrale de coopération économique, la C.C.C.E., d'un article écrit par un chef de service de cet organisme sur l'amélioration de la gestion des entreprises en Afrique. C'est là un thème bien connu de tous les spécialistes de cette assemblée.

Permettez-moi de vous en citer deux paragraphes, car la conclusion me paraît inquiétante.

Le premier paragraphe est ainsi conçu : « L'essor des entreprises privées et publiques en Afrique nécessite qu'un effort soit fait pour améliorer leur gestion et leur organisation. » Comment ne pas souscrire à ce propos liminaire ?

J'en viens au second paragraphe : « En fait, les fonctions de contrôle restent bien souvent confiées à des Européens parce que les Africains se considèrent entre eux comme *a priori* soumis à la subjectivité des relations personnelles, ce qui tend à délégitimer leurs décisions. Cependant, le maintien d'un important contingent d'assistance technique est préoccupant : » Je rappelle que c'est un chef de service de la caisse centrale de coopération économique qui parle !

Je poursuis : « Le coût des personnels expatriés pèse notamment sur la rentabilité des entreprises, limitant parfois sérieusement leurs chances de devenir concurrentielles : leur capacité à transférer les postes à des nationaux dans des délais raisonnables sera déterminante pour garantir à terme leur équilibre financier ».

En clair, cela signifie que ce chef de service à la caisse centrale de coopération économique recommande le départ de nombreux Français pour les remplacer par des autochtones.

Cela m'inquiète, monsieur le ministre, parce que je suis tout à fait convaincu que le développement de l'Afrique passe par le maintien de cadres de coopération nombreux. Nous n'en sommes plus au temps où l'on pensait que l'Afrique pourrait se débrouiller seule. Elle aura besoin de spécialistes.

Et si ce mouvement devait se produire dans les entreprises, monsieur le ministre, je me demande si votre ministère ne devrait pas prendre l'initiative de créer, grâce à ces cadres, tout un réseau de petites et moyennes entreprises en Afrique.

Ne nous faisons pas d'illusions, la réinsertion de ces cadres en France sera difficile, dans la crise qui s'annonce. Leur destin est en Afrique, dans le développement, grâce à la connaissance qu'ils ont de ce milieu.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler de l'école de la France d'outre-mer par notre collègue M. Penne. J'ai une profonde admiration pour cette école. Elle a formé des spécialistes de l'Afrique qui sont souvent de grands ambassadeurs, de grands coopérants. Mon inquiétude serait grande si les spécialistes disparaissaient de ce continent.

J'ajoute que je regrette profondément l'insuffisance des crédits affectés à la coopération militaire. Cela me paraît être une faille dans votre budget.

Ce qui se passe au Tchad - hier soir, la télévision a annoncé que M. Hissène Habré aurait disparu ; mais peut-être pourrez-vous nous dire ce qu'il en est, monsieur le ministre - me paraît tout à fait révélateur de l'insuffisance des moyens militaires.

A l'heure où l'Europe prétend avoir trop d'hommes de troupe et de moyens en matériels, ne pas renforcer les moyens de l'Afrique est une erreur.

Monsieur le ministre, notre groupe approuvera votre budget, car, au-delà de ses insuffisances et des réserves que j'ai exprimées, grâce à votre action personnelle, il maintient un lien indispensable avec l'Afrique et respecte nos amitiés et la tradition de notre Histoire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Biarnès.

M. Pierre Biarnès. Monsieur le ministre, voilà à peu près un an, je vous exprimais mon inquiétude sur ce que vous appeliez vous-même l'« environnement institutionnel » des pays du champ, qui est, vous le constatiez comme moi, très dégradé et au redressement duquel vous aviez promis de contribuer.

Or, si le processus de désengagement des entreprises modernes, non seulement françaises mais aussi africaines, se poursuit, la base fiscale des budgets des Etats que nous voulons aider de toutes nos forces diminuera, bien évidemment, de plus en plus.

Notre aide publique sera donc consacrée à des œuvres vaines, au paiement des soldes de fin de mois et au colmatage des trous creusés par les mauvaises gestions passées, qui rendront stériles les augmentations budgétaires globales que nous pouvons décider.

Quand je parle des budgets, monsieur le ministre, vous le savez très bien, je ne pense pas uniquement au vôtre, mais aussi à l'aide publique au développement dans son ensemble, dont votre budget, et je rejoins ici notre collègue Guy Penne, ne constitue, hélas, qu'une trop petite partie. Cette aide passe, en effet, par d'autres canaux, que nous ne contrôlons quasiment pas, et est consacrée, trop souvent, à des actions que je qualifie de stériles.

Pour permettre aux Etats que nous aidons de retrouver de meilleures rentrées fiscales, ce qui permettrait d'affecter notre aide à de vrais programmes de développement, il est indispensable que, à l'inverse de ce qui s'est fait depuis trente ans, nous renforçons les actions entreprises en matière d'assistance technique, dans des domaines aussi précis que la fiscalité, les douanes et la magistrature, c'est-à-dire, en fait, l'environnement des entreprises, faute duquel elles s'en vont, et sans espoir de retour.

Ce discours, me semble-t-il, était le vôtre et le demeure car je sais les efforts que vous avez déployés dans ce sens tout au long de l'année.

Durant cette année écoulée, j'ai probablement sillonné l'Afrique autant que vous, monsieur le ministre. J'ai visité la quasi-totalité des pays du champ, certains plusieurs fois. Au bout d'un an, monsieur le ministre, je suis plutôt pessimiste, sur ce point-là comme sur quelques autres.

J'arrive du Sénégal et j'apprends qu'en cette fin de mois la fonction publique sénégalaise ne sera payée que grâce au concours du Trésor public français. J'apprends que, l'an prochain, le Sénégal devra rembourser au F.M.I. une somme plus importante que celle que le F.M.I. va lui apporter, et encore, moyennant un effort financier de la France.

Est-ce cela le développement ?

Alors, je pose la question occultée, la question tabou : cette aide financière ne poursuit-elle pas un seul but, maintenir la zone C.F.A. ? Elle a eu son heure de gloire, mais que nous la tenons, aujourd'hui à bout de bras, de la façon que je viens d'évoquer en y consacrant vraiment beaucoup d'argent, au détriment, je le répète, du vrai développement.

J'entends régulièrement certains, y compris dans les rangs de mes amis politiques, d'éminents responsables, dire et redire : « Nous ne songeons pas du tout à toucher au C.F.A. » Mais je pense, moi, qu'il faut au moins engager une large réflexion sur ce sujet. Car, enfin, et je me fais l'avocat d'un sérieux diable, j'en conviens, si ces Etats avaient une monnaie nationale, les ajustements résulteraient de l'inflation et non pas de la déflation, qui débouche sur la déflagration sociale et politique. Notre aide pourrait alors rester au même niveau, ce que je souhaite ardemment, mais elle serait répartie différemment.

Vous voulez cent kilomètres de routes : ne vous en faites pas, nous avons une entreprise pour les construire. Vous voulez trois cents autobus : ne vous en faites pas, nous allons vous les fournir. Voilà ce que disent et font, en fait, dès à présent, nos concurrents industriels. Je souhaite qu'un jour on organise un grand débat sur ce sujet et que nous ne nous cachions plus derrière notre petit doigt.

A présent, je voudrais aborder un autre problème, qui touche également aux institutions, mais que vous n'avez traité qu'indirectement, monsieur le ministre, celui de la sécurité physique de nos compatriotes en Afrique.

Cette année a été marquée par des événements spectaculaires. J'ai approuvé la réaction du Gouvernement, aussi bien au Gabon qu'au Rwanda. Il a fait preuve de sens des responsabilités et d'efficacité. Dès les premiers troubles, il a agi comme il convenait pour mettre nos compatriotes à l'abri.

Ensuite a éclaté l'affaire d'Irak. Elle a mobilisé l'opinion publique et les pouvoirs publics, pendant trois à quatre mois, jusqu'à la libération de tous nos ressortissants, indemnes, ce dont je me félicite, bien sûr.

Mais, pendant ce temps, que s'est-il passé ailleurs ? Prenons l'exemple de la Côte-d'Ivoire, et Dieu sait que j'aime ce pays, j'y vais pratiquement tous les mois depuis plusieurs années. Malheureusement, pratiquement toutes les semaines, si ce n'est tous les jours, il s'y produit des attentats, qui relèvent du pur banditisme, dont sont victimes les Ivoiriens tout autant que les étrangers, notamment les Libanais, qui sont nombreux dans le pays, et également nos compatriotes. Mais on n'en parle pas : ce n'est pas spectaculaire ! Il n'y a pas eu un seul Français tué en Irak, mais plusieurs dizaines meurent chaque année, en Amérique latine et en Afrique, notamment en Côte-d'Ivoire, mais c'est un de temps en temps.

Que Dupont ou Durand soit assassiné, cela n'émeut personne, cela ne trouble pas l'opinion publique, et les pouvoirs publics ont une réaction assez molle. Mais, au bout du compte, cela fait beaucoup de Dupont et de Durand, cela en fait tellement que personne ne veut plus s'installer dans ces pays et, je reviens à mon point de départ, les entreprises sont plus que réticentes pour y rester.

J'aimerais que, dans votre budget et dans votre action, vous en teniez compte, monsieur le ministre. Je sais que ce n'est pas facile : les Etats sont souverains et l'on ne peut pas faire n'importe quoi, envoyer une canonnière en face d'Abidjan, par exemple. Mais, tout de même, nous entretenons là-bas un fort détachement d'infanterie de marine et le service de coopération technique internationale de police S.C.T.I.P., y est assez bien implanté. Je ne sais pas si un plan d'ilotage existe ou, au moins, est prévu ; en tout cas, nos compatriotes n'en savent rien. Vous n'êtes pas seul concerné, monsieur le ministre, j'aurais pu en parler également à Mme Avice, qui s'occupe, entre autres, des Français de l'étranger : pourquoi ne créerait-on pas, dans nos consulats, des comités de sécurité, à l'image des comités d'aide sociale ou des comités d'octroi des bourses ?

Monsieur le ministre, s'occuper ainsi des Dupont et des Durand, c'est s'occuper aussi des Etats africains, qui ne peuvent que perdre devant la fuite des Dupont et des Durand et des entreprises qui les emploient ! Tout se tient !

Enfin, comme l'an passé, j'aborderai à nouveau le problème de la diffusion de notre langue et de notre culture par la radio et la télévision.

Vous avez dit, à juste titre, monsieur le ministre, que les systèmes d'enseignement en Afrique s'effondrent. On en connaît les raisons : une croissance démographique globale qui aboutit à une croissance démographique scolaire non maîtrisée. Ces systèmes d'enseignement sont des fabriques de chômeurs. Les jeunes en sortent de moins en moins qualifiés car la qualité ne suit pas un tel niveau quantitatif. C'est aussi la cause profonde de bien des troubles qui agitent aujourd'hui, et sans doute demain encore, ce continent et qui ne nous sont pas très favorables.

La radio et la télévision nous permettent de diffuser, au moindre coût, notre langue et notre culture même aux analphabètes : rien ne sert d'utiliser un marteau-pilon pour écraser une noisette ! Canal France international est une belle réalisation mais elle est insuffisamment dotée : 60 millions de francs, ce n'est pas rien, certes, mais on devrait faire plus.

En outre, je me demande si les pouvoirs publics sont bien conscients du problème que pose l'implantation, en Afrique, de Canal Horizon, dont le directeur pour l'Afrique n'est autre que le président de la Sofirad, société de tutelle de Canal France international. En somme, l'Etat se fait concurrence à lui-même !

Quelle carte jouons-nous ? Il faut savoir que Canal Horizon va concurrencer directement Canal France international en assurant la diffusion des meilleurs programmes au profit exclusif de ceux qui pourront payer le décodeur. Canal France international aura-t-elle assez de programmes pour satisfaire un public plus large ?

Je pourrais développer des réflexions analogues sur la concurrence qui se développe entre Africa n° 1 et Radio France internationale. Dans un contexte institutionnel analogue, où l'on retrouve la Sofirad, il y a des doubles emplois évidents.

Enfin, pourquoi n'insiste-t-on pas pour que R.F.I. soit diffusée sur modulation de fréquence ? On me répond souvent que cela ne concernera que les villes. Mais les villes, vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, concentreront

bientôt 50 p. 100 de la population ! Or, là aussi, je constate une certaine mollesse des pouvoirs publics. Il ne faut pas heurter nos amis africains, me dit-on. Pour le sommet franco-phonie de Dakar, la F.M. avait été installée, précisément ; sitôt le sommet terminé, les autorités sénégalaises ont demandé que tout cela soit mis en caisse, et la caisse est partie ces derniers mois vers un pays d'Europe de l'Est. Je veux bien qu'on aide les pays d'Europe de l'Est dans ce domaine, mais pourquoi ne faisons-nous rien de ce genre en Afrique ?

Telles sont les quelques réflexions, monsieur le ministre, dont je voulais enrichir le débat. Certes, elles sont un peu désabusées mais elles ne m'empêchent pas d'apprécier l'effort que vous déployez, vous et vos services, dans le cadre d'un budget dont l'augmentation va dans le bon sens.

Comme l'a dit Guy Penne, avec mes collègues du groupe socialiste, je voterai très volontiers votre projet de budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle, pour quelques instants seulement.

M. Jean-Pierre Bayle. J'ai tout à fait conscience de votre extrême bienveillance, monsieur le président ; je sais que notre groupe a largement consommé le temps de parole qui lui était initialement imparti.

Je voudrais simplement remercier M. le ministre d'avoir eu la très bonne idée de proposer un partenariat démocratique entre les parlements des différents Etats de la Communauté économique européenne et les parlements des Etats africains.

En France, le Parlement était, me semble-t-il, associé à la vie de ces parlements africains, par le biais, des groupes d'amitié parlementaires et de l'association internationale des parlementaires de langue française, qui remplissaient un rôle important.

Toutefois, le développement démocratique de ces sociétés est aujourd'hui un véritable défi et la promotion de leurs assemblées parlementaires passe, effectivement, par une solution de ce type. Je m'engage donc, avec M. Estier, qui assistera, dès demain, à Rome, avec moi, aux assises parlementaires, à transmettre cette proposition à la délégation française. Je suis persuadé qu'elle la reprendra à son compte. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, à ce point du débat, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Jean Chamant.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la coopération et du développement.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier vivement les rapporteurs et les différents orateurs pour leur contribution très positive à ce débat. Je souhaite exprimer à M. Voisin et à M. Paul d'Ornano ma satisfaction pour la qualité de leurs travaux et la pertinence de leurs remarques contenues dans leurs rapports écrits ou formulées lors de leurs interventions.

Tous deux, comme de nombreux orateurs - je pense, notamment, à MM. Cartigny et Penne - ont souligné que ce projet de budget marquait la priorité donnée par la France à l'aide publique au développement et que son augmentation de 7,53 p. 100 était satisfaisante.

Les deux rapporteurs ont aussi évoqué l'importance du sommet de La Baule au cours duquel M. le Président de la République a exprimé la position de la France, laquelle se traduit par une orientation politique, à savoir le soutien affirmé au processus de démocratisation en Afrique, et par une décision économique tenant à la transformation des prêts en dons aux pays les moins avancés.

J'ajouterai toutefois que ces orientations et ces décisions ne sont pas le fruit du hasard. En effet, le Parlement avait manifesté sa volonté d'aller dans ce sens. Nous les souhaitons, nous les préparons, nous les attendons.

M. Guy Penne. Très bien !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Pour ma part, je ne cesse de plaider pour le renforcement de l'état de droit et de la démocratie en Afrique. De plus, la transformation des prêts en dons aux pays les moins avancés est une étape de plus dans la logique de l'annulation des dettes décidée au sommet de Dakar et qui a été ratifiée par le Parlement. Enfin, les conséquences budgétaires du sommet de La Baule vous sont soumises dans ce projet de budget.

Je voudrais dire un mot sur le sommet de Dakar car plusieurs orateurs, notamment vos rapporteurs, MM. d'Ornano et Voisin, mais aussi M. Cartigny, ont émis quelques critiques sur la façon dont avait été acquise cette annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Je dois dire que la légalité a été parfaitement respectée. J'étais exactement derrière le Président de la République à Dakar, et donc j'ai bien entendu ses propos. Il a dit textuellement : « Je demande au Gouvernement de présenter au Parlement un projet de loi tendant à l'annulation des dettes des pays les plus pauvres. »

M. Jean-Pierre Bayle. Tout à fait !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. Ce projet de loi a été déposé et il a été adopté à la fin de l'année 1989. Tant que le Parlement n'avait pas ratifié ce souhait du Président de la République, il n'était pas question de procéder à une annulation.

Chaque fois que je me rends en Afrique, on a l'impression que nous remettons de nouvelles dettes. Non ! Il s'agit toujours des conséquences du sommet de Dakar ; simplement, depuis un an environ, nous signons des protocoles d'annulation et vous lisez régulièrement dans la presse que nous avons annulé la dette de tel ou tel pays.

Je vais m'efforcer de répondre le plus complètement possible aux orateurs, tout en étant relativement bref. Je sais, en effet, monsieur le président, que vous êtes un peu en retard sur l'horaire ; j'ai déjà connu de tels dépassements, mais je crois qu'il faut s'efforcer de les limiter.

Tout d'abord, les rapporteurs ont regretté la simple reconduction des crédits consacrés au transport de l'aide alimentaire. Il est vrai que leur montant s'élève toujours à 70 millions de francs pour 1991. Cela ne traduit pas une volonté de limitation de ce type d'action, vous le savez bien ; c'est simplement le résultat de mécanismes budgétaires. En effet, comme il est difficile de prévoir ces dépenses en début d'année, seule une dotation correspondant à la part à peu près certaine des dépenses est proposée.

Ces 70 millions de francs représentent la dotation nécessaire pour assurer le transport des 200 000 tonnes d'aide alimentaire annuelle de la France, conformément aux accords de Londres. Compte tenu des besoins qui apparaissent réellement, le montant total prévisible pour l'ensemble de l'exercice est évalué en novembre et financé, le cas échéant, par une loi de finances rectificative. Ainsi, 44 millions de francs supplémentaires seront-ils dégagés - je l'espère - en 1990. J'insiste sur le fait que ce financement s'effectue à partir d'un chapitre de répartition du budget de la coopération - le chapitre 68-91, article 20 - et que la sincérité du vote qui intervient en loi de finances initiale n'est donc pas altérée.

Je veux répondre maintenant à MM. les rapporteurs, ainsi qu'à M. de Villepin et à M. Cartigny. Tous ont regretté la faiblesse de la progression des crédits de la coopération militaire et déploré que, chaque année, ceux-ci soient complétés en loi de finances rectificative.

Il est exact que, dans le projet de loi de finances pour 1991, les crédits de coopération militaire ne progressent que de 2,41 p. 100. Toutefois, je voudrais souligner que nous avons ainsi tenu à conserver en francs constants la dotation de ce service qui, pour l'essentiel, correspond à des crédits de fonctionnement.

Il s'agit, tout d'abord, de rémunérer des assistants militaires techniques. A cet égard, je voudrais faire observer que ceux-ci ne subiront pas la déflation que nous appliquons aux assistants civils. Au contraire, j'attire l'attention du Sénat sur une évolution intéressante : nous avons diminué de dix-huit postes les effectifs permanents, c'est-à-dire les assistants militaires techniques qui résident dans les pays du champ, pour pouvoir majorer l'enveloppe consacrée aux détachements d'assistance militaire d'instruction - les D.A.M.I. - qui nous permettent de nous adapter de manière souple aux demandes dont le besoin apparaît en cours d'année.

Cette solution est bonne d'un point de vue opérationnel, car elle permet à des officiers et sous-officiers d'unités stationnées en France de faire bénéficier les pays africains de compétences très spécialisées, et ce dans un cadre tout à fait adapté à la demande. Cette mesure n'a pas été une simple transformation de postes permanents en crédits pour les détachements provisoires, mais elle s'est accompagnée de crédits nouveaux.

L'autre grande catégorie de dépenses intéresse - vous le savez - la formation des cadres militaires africains dans nos écoles militaires ou dans les écoles interafricaines. La dotation correspondant à ces formations augmentera de 2,6 p. 100 cette année et j'attire votre attention sur le fait que toutes les places susceptibles d'être offertes dans nos écoles militaires sont occupées. Par conséquent, la limite vient essentiellement de la saturation de nos écoles militaires et n'est pas d'origine budgétaire.

Enfin, l'aide en matériel correspond à la fois à une aide programmée et programmable, dont le financement est évi- demment assuré par la loi de finances initiale, et à des fournitures dont le besoin apparaît en cours d'exercice, ce qui, naturellement, n'est pas prévisible en début d'année. L'utilisation de crédits complémentaires adoptés en loi de finances rectificative correspond donc à cette seconde catégorie.

Vous le voyez, nous maintenons la continuité et les formes de la présence militaire de la France en Afrique. J'ajouterai que ce dispositif est appelé à évoluer en fonction des besoins de nos partenaires et que la réflexion est engagée dans les services de mon ministère : l'expérience montre qu'aucun développement n'est possible sans sécurité de l'Etat et sans aptitude au maintien de l'ordre dans des conditions respectueuses des droits de l'homme. La coopération militaire ne peut donc nullement être absente de cette modernisation que nous entreprenons de l'ensemble de la coopération française.

J'en profite pour répondre à M. Garcia, qui m'a interrogé sur notre présence militaire. Vous savez que de très anciens accords de coopération militaire nous lient à plusieurs pays du champ.

Nos militaires ne peuvent intervenir que dans deux cas bien précis et, d'abord, pour assurer la sécurité de nos compatriotes. C'est un point fondamental : on ne peut se permettre, en effet, de risquer la vie de nos concitoyens. Tel a été le cas à Port-Gentil, au Gabon, voilà quelques mois, et à Kigali, au Rwanda, voilà quelques semaines. Dès que la situation se normalise, nos troupes rentrent dans leur casernement ; elles ne sont pas destinées, en effet, à rester éternellement sur place.

Second cas : nos militaires peuvent intervenir lors d'une attaque d'un pays étranger quelque peu prédateur. Cela s'est produit à plusieurs reprises au Tchad. J'en profite pour dire un mot sur ce pays, puisque plusieurs d'entre vous m'ont interrogé.

De durs combats se poursuivent entre les troupes gouvernementales d'Hissène Habré et les troupes rebelles d'Idriss Déby, ces dernières ayant leur base logistique au Soudan. Les pertes en vies humaines et en matériel sont nombreuses, comme me l'a confirmé le président Hissène Habré voilà quinze jours, lorsque je me suis rendu à N'Djamena. La situation n'a pas dû s'améliorer depuis, puisque les combats continuent.

Je souhaite évidemment que cette reprise des activités militaires soit brève et ne remette pas en cause l'accord intervenu entre le Tchad et la Libye au mois d'août 1989, aux termes

duquel ces deux pays ont confié à la Cour internationale de justice le soin de régler leur différend sur la bande d'Aozou. J'espère que ce processus ne sera pas remis en cause par les combats meurtriers qui se déroulent actuellement au Tchad.

M. Garcia a également parlé des évolutions Est-Ouest. Je l'en remercie, car c'est un sujet qui inquiète énormément nos amis africains. En effet, je ne vais pas une fois en Afrique sans que le problème soit posé et sans qu'ils me disent : « Vous allez aider l'Est et abandonner le Sud. » Cela revient comme un leitmotiv : les Africains craignent, en effet, de voir l'Europe se détourner du Sud pour se consacrer davantage à l'Est. A ces interlocuteurs africains, nous rappelons donc ce qu'a dit le Président de la République française à plusieurs reprises : les actions en faveur de l'Est devront se faire par addition et non par soustraction.

Pourtant, il me semble que ces évolutions peuvent constituer une chance pour l'Afrique, grâce à l'ouverture de débouchés supplémentaires pour ses produits. De plus, nous estimons que, si les pays de l'Est, qui sont développés sous plus d'un aspect, relèvent davantage de la logique commerciale classique et donc de l'initiative des entreprises, les pays africains, en revanche, relèvent pour une bonne part de l'approche « aide au développement », qui est largement pilotée par l'Etat.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, au nom de la France, le 23 avril, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'O.N.U. consacrée à la coopération économique internationale, nous devons réfléchir aux moyens qui permettraient que ces évolutions profitent pleinement aux pays du sud, en particulier pour les flux financiers.

Nous devons aussi militer pour que, comme la France l'a déjà proposé, une partie des ressources qui seraient dégagées par le désarmement soit consacrée au développement.

Monsieur Garcia, vous avez également évoqué la politique d'ajustement structurel prônée, voire exigée par le Fonds monétaire international. Ce dernier va quelquefois un peu loin, et nous le lui disons très régulièrement. En effet, comme vous le savez, nous sommes en relation journalière avec les institutions financières internationales, F.M.I. et Banque mondiale, et nous essayons d'en faire infléchir parfois les orientations. Cette politique d'ajustement structurel est tout à fait indispensable, c'est un point de passage obligé pour les Etats africains, qui doivent apprendre à gérer d'une façon beaucoup plus rigoureuse. Cet apprentissage est en bonne voie et un certain nombre d'Etats ont une vision économique beaucoup plus rigoureuse. Selon moi, cela vient de ces plans d'ajustement structurels.

MM. Cartigny, Garcia, Penne, Habert, notamment, m'ont interrogé sur l'assistance technique et les coopérateurs.

Il est certain que la réduction de la substitution a ses limites. Si l'on ne peut pas abandonner toute substitution du jour au lendemain, c'est néanmoins un but que nous nous sommes fixé, car, le jour où il n'y aura plus ni coopération ni substitution, nous aurons franchi un grand pas vers la pleine autonomie économique de ces pays.

Vos questions, messieurs les sénateurs, me donnent l'occasion d'indiquer les grandes lignes de la rénovation de l'assistance technique que j'ai entreprise.

Tout d'abord, la simple mise à disposition de coopérateurs, logique après les indépendances, n'est plus adaptée aujourd'hui. Il nous faut désormais, dans un esprit de partenariat, négocier avec nos amis africains les formes et les objectifs de notre assistance technique dans chaque secteur, n'envoyer nos coopérateurs que pour des missions bien précises qui seront un élément du contrat passé avec eux et que nous nous réserverons d'évaluer en fin de parcours. Chaque fois que cette assistance s'inscrit dans un projet, celui-ci sera dirigé sur place par un chef de projet.

D'une manière plus générale, par les instructions que je donne aux chefs de mission, j'oriente notre action vers un encadrement plus opérationnel que logistique, ce qui était il y a peu, il faut bien le reconnaître, de l'assistance technique.

Le système de la carrière entière en Afrique doit prendre fin. En Afrique, la vie professionnelle est dure et la relève y est plus tôt qu'ailleurs nécessaire si l'on souhaite éviter la baisse d'efficacité de nos coopérateurs, pour ne pas parler de leur enthousiasme.

Par ailleurs, les savoir-faire évoluent rapidement en France et il faut organiser périodiquement la requalification des hommes.

Enfin, le retour des coopérateurs doit pouvoir être valorisé en France, pour le bien de notre pays.

Ces orientations conduisent à un tout autre schéma de carrière. Il convient d'envoyer nos coopérateurs en Afrique six ans au plus ; il faut accélérer leur rotation et faire en sorte que leur séjour soit un moment fort, mais un moment seulement, de leur itinéraire professionnel. C'est aussi le seul moyen de permettre leur réinsertion « naturelle ».

J'en viens maintenant au troisième aspect de la question posée, lequel a d'ailleurs également été souligné par M. Bayle en commission des affaires étrangères. Pour l'avenir, une rotation rapide, une détermination par entente avec les ministères d'origine des conditions de retour et un renforcement, d'ailleurs déjà entrepris, des actions de réinsertion dans le privé doivent garantir la bonne réinsertion des coopérateurs, donc un meilleur recrutement.

Il reste un problème délicat à résoudre - j'en suis plus que tout autre conscient - celui de la réinsertion de nos coopérateurs recrutés voilà longtemps et que la durée, excessive mais cohérente avec les orientations passées, de leur séjour en Afrique handicape aujourd'hui.

Aux termes de la loi Le Pors, ces coopérateurs bénéficient d'une garantie de titularisation dans la fonction publique. Mais cette disposition n'a été honorée que par le ministère de l'éducation nationale. Il est vrai qu'elle est difficile à mettre en œuvre. M. le Premier ministre, que j'ai saisi de ce dossier, est conscient des problèmes qu'il soulève et nous allons faire en sorte qu'il progresse. J'en prends l'engagement devant M. Habert et M. Biarnès, qui en a parlé en termes pathétiques.

M. Cartigny a évoqué un drame africain, celui du sida et de la santé en général.

L'amélioration de la santé dans ces pays est indispensable pour que les Africains puissent construire leur développement. J'ai donc décidé de relancer globalement ce secteur et d'y faire porter un effort exemplaire.

Les orientations de notre politique dans ce domaine sont claires. Elles visent à mobiliser et coordonner les acteurs français, intensifier la concertation internationale, approfondir l'analyse économique des problèmes de santé, appuyer la réorganisation des structures sanitaires et hospitalières, lutter contre les maladies transmissibles et, enfin, développer les actions en faveur de la santé maternelle et infantile - vaccination, nutrition, éducation, etc.

Sur le plan des moyens, l'assistance technique sanitaire représente 350 millions de francs, 800 personnes, dont 60 hospitalo-universitaires, et six à huit postes de conseiller régional santé seront créés d'ici à 1992.

Quant au sida, il se développe de façon telle qu'il risque d'avoir des répercussions négatives importantes sur le développement social et économique de l'Afrique. La lutte engagée contre cette maladie nécessite donc une mobilisation générale de la communauté internationale, et je coordonne nos actions avec celles de tous les autres donateurs.

Mon ministère conduit des actions de prévention. Elles concernent l'équipement des laboratoires pour la fiabilité des transfusions - c'est tout à fait important - ainsi que des actions d'éducation et de recherche. Pour ce faire, nous travaillons au sein d'un comité technique pluridisciplinaire sur le sida, un comité aux orientations très techniques. Nous travaillons ainsi en relation avec le ministère de la santé ainsi qu'avec les instituts Pasteur d'outre-mer. Mais nous collaborons également avec l'Organisation mondiale de la santé, qui est le chef de file international sur le sida, et au programme spécial sur le sida de la convention de Lomé.

Depuis deux ans, j'ai engagé près de 90 millions de francs pour lutter contre cette maladie et j'ai récemment lancé des programmes mobilisateurs triennaux qui prévoient 20 millions de francs pour le seul sida.

MM. de Cartigny et Penne ont parlé longuement de la coopération décentralisée. J'attends beaucoup de la coopération menée par nos villes, nos départements et nos régions, vous le savez. Leurs moyens, leurs capacités à mobiliser les populations autour d'un projet, leurs précieuses compétences en matière de développement économique, d'aménagement urbain et de service public sont autant d'atouts pour notre action à tous.

La coopération décentralisée, c'est aussi un esprit : dialogue étroit avec la population, actions à l'échelle humaine, projets ciblés, contrôlables et bien évaluables, apprentissage de la démocratie au quotidien.

Cet esprit doit être celui de la coopération tout entière.

Cette solidarité nouvelle doit se nouer dans le dialogue et la complémentarité avec les autres acteurs de l'aide.

C'est pourquoi j'ai créé, en juillet 1989, une commission paritaire entre l'Etat et les collectivités territoriales françaises. Elle s'appelle la commission de coopération décentralisée pour le développement.

Dans le même esprit, j'ai organisé, en 1990, des assises régionales de la coopération décentralisée à Strasbourg, Lille, Toulouse et Châlons-sur-Marne. Les assises nationales ont rassemblé, la semaine dernière, plus de 500 personnes à Rennes.

En concertation avec les élus locaux, j'ai établi un plan d'actions comprenant quatre grands axes.

D'abord, une meilleure information de tous les partenaires grâce à la désignation de correspondants des collectivités locales dans toutes les missions et par la mise en place d'outils régionaux d'information.

Ensuite, une meilleure concertation se réalisera grâce à la participation des élus aux commissions mixtes et au soutien du ministère à des commissions régionales, regroupant tous les acteurs qui mènent des actions de développement.

Par ailleurs, des mesures réglementaires ou législatives concernant la coopération décentralisée vont être prochainement prises.

Enfin, l'Etat est prêt à apporter un appui financier significatif. Des contrats de plan peuvent être signés et un fonds d'études préalables, financé à 75 p. 100 par l'Etat, doit être prochainement créé, afin de permettre aux collectivités locales d'intensifier des projets.

Nous avançons donc résolument dans cette direction. Je crois profondément à la coopération conduite par les collectivités locales, comme par les organisations non gouvernementales.

Monsieur Cartigny, vous m'avez interrogé spécifiquement sur le Rwanda et vous m'avez demandé où en est actuellement le conflit qui a opposé des rebelles au gouvernement de Kigali.

Le 1^{er} octobre, ce pays a été attaqué par quelque 4 000 rebelles d'origine Tutsi venant d'Ouganda, au nord du pays. Il s'agit pour l'essentiel de réfugiés ou de leurs descendants, qui avaient fui le Rwanda voilà trente ans en raison de conflits ethniques.

La situation sur le terrain est relativement stabilisée et les forces rwandaises, avec l'appui de forces zairoises maintenant rentrées chez elles, ont à peu près refoulé ces rebelles sur les confins ougandais.

Cette crise reflète le problème difficile de l'insertion des réfugiés dans une région très peuplée d'Afrique centrale. Qu'a fait la France ?

Dans un premier temps, pour veiller à la protection de nos compatriotes, nous avons envoyé par deux fois 150 hommes, leur mission exclusive consistant à assurer la protection des Français, qui ont été regroupés à Kigali ; mais certains étaient rentrés. La plupart de ces coopérateurs sont en train de repartir ou sont déjà arrivés, car la situation se normalise.

Dans un deuxième temps, le Gouvernement m'a demandé de faire une mission d'exploration au Rwanda et dans les pays limitrophes. Voilà près de trois semaines, je me suis donc rendu au Rwanda, au Burundi, au Zaïre, en Tanzanie et en Ouganda notamment, pour voir comment pouvait se régler le problème.

Nous avons conseillé au président du Rwanda de lancer une vaste ouverture politique interne. Nous avons également souhaité que se tienne une conférence régionale sur les réfugiés des pays qui l'entourent ; le Rwanda y est très favorable.

Depuis, le président Habyarimana a fait un discours en faveur de l'ouverture. Nous avons donc fait notre possible auprès de l'O.U.A. et du Haut-Commissariat pour les réfugiés pour lancer cette conférence régionale.

Je reste optimiste sur l'issue du conflit dans la mesure où l'ouverture se fait sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur et, selon moi, la situation peut redevenir à peu près normale dans les semaines qui viennent.

MM. Penne et d'Ornano ont évoqué l'éventuelle extension de la compétence de mon ministère à l'Afrique subsaharienne. Au-delà de l'introduction, en juin dernier, de la Namibie dans le champ d'action de mon ministère, la question se pose légitimement de savoir s'il serait utile et opportun d'étendre le champ de la coopération à l'ensemble de cette région. Les sénateurs qui ont abordé cette question l'ont fait de la bonne façon, en évoquant le souci de cohérence et de rationalité de notre aide à l'Afrique.

Il est certain que nous aurions tout à gagner à l'unification de certaines procédures, comme l'a fort bien souligné M. Guy Penne.

Cependant, mesdames, messieurs les sénateurs, vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas, à ce stade, de me prononcer sur une question touchant à l'organisation du Gouvernement, qui relève d'un autre niveau que le mien.

Je me félicite toutefois des réflexions que j'ai entendues sur ce point, au sein de la Haute Assemblée. Je me propose de les examiner dans leurs diverses implications.

J'ai comme vous - les décisions que nous avons prises à la suite du sommet de La Baule le montrent à l'envi - le souci d'une meilleure cohésion de nos actions à l'égard de l'Afrique.

M. Guy Penne a souhaité que les parlementaires puissent être représentés au conseil d'administration de la Caisse centrale. Le Gouvernement en est d'accord. Le décret est actuellement soumis au Conseil d'Etat et la décision ne devrait donc maintenant plus tarder.

Il a également évoqué l'éventualité d'une école du développement. Cette idée est à creuser, car elle est bonne. En effet, l'école de la France d'outre-mer, qui a disparu voilà déjà de nombreuses années, a donné des hommes de grande qualité, très opérationnels sur le terrain. Une école du développement de ce type aurait donc, à mon avis, toute sa place.

M. Habert, notamment, a parlé de la réforme entreprise par mon collègue M. Thierry de Beaucé. Cette réforme répondait essentiellement à des disparités de rémunérations que l'on n'observait pas - ou que l'on observait peu, tout au moins - dans le champ de la coopération, puisque nous appliquions à tous le régime de rémunération des coopérateurs. Cela dit, les nouvelles dispositions sont globalement plus favorables aux enseignants titulaires de l'éducation nationale que celles en vigueur. Aussi la masse salariale est-elle augmentée de 18 millions de francs en année pleine pour les pays du champ, ce dont je me félicite.

Le changement de régime de rémunération est aussi un changement d'organisation : désormais, la paie est effectuée à Paris et, à titre provisoire, ce sont mes services et ceux de la trésorerie générale de la coopération qui en ont été chargés pour les écoles du champ. Je souligne avec plaisir que, grâce au travail de tous et à une bonne collaboration des acteurs, ce basculement s'est réalisé sans occasionner un seul jour de retard. C'est également vrai pour les écoles relevant du Quai d'Orsay.

Au 1^{er} janvier 1991, c'est l'Agence de l'enseignement français à l'étranger qui gèrera l'ensemble des personnels titulaires issus de l'éducation nationale, quel que soit le pays d'affectation. Je crois, en effet, que cette formule pourra présenter de notables avantages de gestion.

En tant qu'autorité de tutelle, j'assignerai à l'Agence deux objectifs : d'une part, la bonne exécution de la politique éducative que mon département ministériel conduit en Afrique et dont les écoles françaises sont un maillon essentiel ; d'autre part, le maintien des responsabilités de gestion des associations de parents, gages de bonne adaptation aux réalités locales et garantes de la qualité pédagogique de nos établissements : je tiens en effet la décentralisation de leur gestion et la participation déterminante des parents comme les facteurs de succès de nos écoles à l'étranger. Il faut absolument maintenir une coopération très étroite avec les associations gestionnaires de parents.

Concrètement, l'équipe de direction de l'Agence sera composée d'un directeur, d'un secrétaire général et d'un agent comptable, qui animeront un service constitué par fusion des équipes existantes du Quai d'Orsay et du ministère de la coopération et du développement. Cet organe restreint, pour lequel aucune création d'emploi n'a été effectuée, sauf celle du directeur, devra donc faire preuve de souplesse et d'une grande productivité. Les équipes travaillent déjà ensemble en vue de l'entrée en fonction de l'Agence au 1^{er} janvier 1991, et j'ai toutes raisons de croire que ce sera une réussite.

M. Habert m'a aussi interrogé sur Haïti. La France, vous le savez, s'était élevée contre les mesures arbitraires prises par le général Avril, fin janvier dernier, ce qui m'avait du reste conduit à annuler mon voyage dans ce pays la veille du jour où je devais l'entreprendre. Nous avons suspendu l'essentiel de notre coopération.

Depuis lors, le départ du général Avril et l'arrivée, à la mi-mars, d'un gouvernement chargé de mener à bien le processus démocratique avec, comme nouveau président, Mme Ertha Pascal Trouillot, ont amené la France à reprendre, dès la fin du mois de mars, pratiquement toute sa coopération avec Haïti.

Le nouveau président a été désigné avec l'assentiment général de la classe politique et des chefs de l'armée. Des élections présidentielles auront lieu au début du mois de décembre.

Nous participons au financement de ces élections pour 11 millions de francs, en liaison avec d'autres pays, notamment les Etats-Unis, par l'intermédiaire du fonds des Nations unies. C'était, à mon avis, la bonne méthode. Je me suis entretenu de ce problème à plusieurs reprises avec M. Perez de Cuellar. Nous étions parfaitement d'accord sur la finalité. Je pense qu'il est tout à fait logique de participer à la coordination entreprise par l'Organisation des Nations unies. Je souhaite que ces élections se déroulent bien - je pense qu'il en ira ainsi - et que ce pays reparte sur des bases vraiment démocratiques.

Je répondrai maintenant à MM. de Villepin, Cartigny et Guy Penne sur le problème des entreprises en Afrique.

Depuis deux ans et demi, les relations du ministère de la coopération et du développement avec les entreprises ont évolué. D'une part, suite au rapport effectué par M. Till, inspecteur général des finances, tous les financements destinés à aider nos entreprises à s'installer en Afrique ont été regroupés à la Caisse centrale. Cela a permis de satisfaire une revendication ancienne de nos industriels, à savoir la création d'un guichet unique ; en outre, un fonds de garantie des investissements dénommé Aria a également été créé.

Par ailleurs, je m'efforce d'associer le plus possible les entrepreneurs français à la politique menée par mon ministère. C'est ainsi qu'ils sont conviés à participer aux commissions mixtes qui réunissent, tous les deux ou trois ans, le ministère de la coopération et du développement et l'ensemble des pays du champ. Dans le même esprit, une commission « coopération entreprise » sera prochainement créée, afin d'institutionnaliser le débat qui existe entre nous.

A cet égard, je voudrais souligner que, dès mon arrivée au ministère de la coopération, je souhaitais que la coopération dite « privée » corresponde à un trépied reposant sur les O.N.G., les collectivités locales et les entreprises. La coopération avec les O.N.G. existait avant mon arrivée au Gouvernement ; j'ai créé la coopération avec les collectivités locales et il me reste à instaurer la coopération avec les entreprises, ce qui sera fait - j'en prends l'engagement devant M. de Villepin - dans les prochains mois.

L'attribution des subventions n'est pas suffisante pour créer un partenariat entre les industriels français et africains. Il est nécessaire également de créer un environnement favorable aux investissements - à cet égard, je réponds aussi à M. Biarnès, qui est intervenu longuement sur ce thème.

Telle est la nouvelle orientation de mon département ministériel, qui s'efforce d'accélérer les procédures administratives et fiscales pour les rendre plus compatibles avec l'accueil d'entreprises étrangères.

Reconnaissons que plusieurs pays africains ont réalisé un effort dans ce domaine. Plusieurs d'entre eux ont publié un code des investissements tout à fait favorable aux entreprises. Ces pays, qui ont fait l'effort nécessaire pour accueillir des entreprises étrangères, commencent à en ressentir le bénéfice.

Enfin, je tiens à signaler à MM. de Villepin et d'Ornano, qui m'ont interrogé sur ce point, qu'une part de chaque prêt ou don d'ajustement structurel est réservé au paiement des arriérés des Etats concernés. Cela permet à nos entreprises, qui ont souvent bien du mal à se faire payer par les Etats, de se faire rembourser une fraction des sommes qui leur sont dues. En 1989, nous y avons consacré 380 millions de francs de nos prêts ou dons d'ajustement structurel.

Le Cameroun est dans une situation un peu spéciale dans la mesure où, actuellement, l'accord avec le Fonds monétaire international n'est pas appliqué ; il nous faut donc attendre

un nouvel accord avec le F.M.I. pour pouvoir reprendre nos prêts d'ajustement structurel, ce qui permettra à nos entreprises d'être remboursées d'une partie du retard de paiement.

M. de Villepin considère que nous attachons trop de prix aux micro-entreprises et que l'ambition n'est donc pas assez grande pour ce chapitre de la coopération. Il y a plus d'avenir, à mon avis, pour la micro-entreprise en Afrique, sur des secteurs bien ciblés, que pour les grandes entreprises.

Au demeurant, on s'aperçoit que, depuis quatre ou cinq ans, environ un quart des entrepreneurs français ont quitté le continent africain du fait de la crise ; or, il s'agit surtout de grosses entreprises. En effet, les petites et moyennes entreprises ont été moins touchées par cette crise que les grandes entreprises, ce qui n'empêche pas ces dernières d'investir - j'en veux pour preuve le groupe Bolloré, qui investit heureusement encore régulièrement en Afrique.

Quant au dialogue avec le secteur privé - j'en ai déjà dit un mot - nous entretenons un dialogue étroit et permanent avec le C.I.A.N., le conseil pour l'investissement en Afrique noire, et les chambres de commerce françaises, qui travaillent en partenariat avec leurs homologues africains.

M. de Villepin a également traité de l'Afrique du Sud. Il ne s'agit pas d'un pays du champ de la coopération, mais son développement et celui des événements qui s'y déroulent ont une influence considérable sur les pays du champ.

La France se félicite bien évidemment des évolutions en cours en Afrique du Sud, telles la libération de Nelson Mandela, la légalisation des partis politiques et la levée de l'état d'urgence, qui constituent des avancées importantes.

Au plan régional, l'Afrique du Sud pourrait évidemment retrouver un rôle à la mesure de ses moyens si les évolutions aboutissaient, comme nous le souhaitons, au démantèlement de l'apartheid.

La coopération française avec ce pays relève du Quai d'Orsay et vise à aider - cela se comprend aisément - les communautés noires. Je conçois que vous souhaitiez voir cette coopération, au terme de ces évolutions, être replacée dans le cadre régional de l'ensemble de l'Afrique australe, en raison du poids économique propre de ce pays.

Ces réflexions pourront nourrir utilement les échanges que nous avons sur ce sujet avec le ministère des affaires étrangères. Nul doute que, si l'évolution se poursuit en Afrique du Sud comme elle a commencé voilà deux ans, ce pays aura un effet d'entraînement économique capital sur cette partie de l'Afrique, ce dont je suis, pour ma part, extrêmement heureux.

M. Biarnès m'a notamment interrogé sur l'environnement institutionnel.

Je pense comme vous, monsieur le sénateur, que la coopération institutionnelle et administrative est une clé de voute de notre nouvelle coopération.

Mais je ne partage pas complètement votre pessimisme.

Notre coopération permet de progresser dans ce domaine fondamental pour l'avenir de ces jeunes Etats.

Il est vrai que nous devons, par tous les moyens, favoriser la rentrée de ressources propres : c'est le sens de nos interventions pour la modernisation des systèmes fiscaux et douaniers, mieux acceptés par nos partenaires ; c'est le sens aussi de notre action en faveur des entreprises africaines, notamment de l'amélioration de leur environnement institutionnel.

La finalité de ce secteur de la coopération tend à la mise en œuvre d'un état de droit qui, ajouté à la sécurité publique et à la stabilité des institutions, est une condition indispensable à l'investissement, qu'il soit national ou étranger. A ce titre, ce secteur exerce une influence directe sur le développement.

En 1990, un accent particulier a été mis sur les processus de démocratisation. Ainsi avons-nous répondu aux demandes d'aides relatives à l'organisation d'élections dans de nombreux pays.

Nous avons essayé d'apporter une coopération importante dans le domaine de la fonction publique, dans celui de la justice, notamment par la formation de magistrats ; nous aidons aussi les collectivités locales, notamment pour la décentralisation, qui est tout à fait importante pour la démocratie.

Pour ces raisons, le projet de budget consacré à ce secteur est passé de 15 millions de francs, en 1988, à 39 millions de francs, en 1989, pour atteindre 57 millions de francs, en 1990.

L'assistance technique, avec 175 coopérants, représente une dépense annuelle de 120 millions de francs. Vous voyez donc que notre coopération dans ce domaine progresse beaucoup, d'année en année.

M. Biarnès a beaucoup parlé des problèmes de coopération culturelle et audiovisuelle, notamment de la diffusion d'actualités et de programmes télévisés.

Nous avons prévu, en 1991, 60 millions de francs à cette fin.

Vers l'Afrique francophone, le projet « Canal France international » est fondé sur quatre heures de programmes, dont vingt minutes d'actualités, repris en moyenne à 55 p. 100 par les chaînes nationales, ce qui n'est pas mal. Tous les pays, ainsi que quinze centres culturels, seront équipés à la fin de cette année.

Vers l'océan Indien et les Caraïbes, nous avons prévu l'utilisation du satellite français Télécom 1, avec cinq heures par jour de programmes de R.F.O. et sept heures de programmes d'Antenne 2.

Madagascar, l'île Maurice et les Seychelles seront équipés, à la fin de l'année 1990, après Haïti en 1989, d'une station terrienne pointée sur Télécom 1.

Je rappelle que, pour 1991, 10 millions de francs sont prévus en faveur de la formation professionnelle et 37 millions de francs au titre de l'assistance technique, avec 63 postes d'assistants.

Quant à la dotation en équipements dont doit bénéficier le F.A.C., elle s'élève à 120 millions de francs. Vous pouvez donc constater que nous accomplissons un effort important dans ce domaine.

Vous avez également évoqué, monsieur le sénateur, la cohérence de l'action audiovisuelle extérieure en Afrique.

En ce qui concerne la télévision, Canal France International et R.F.O. sont des instruments publics appelés à travailler avec les chaînes publiques africaines. Canal Horizon est une entreprise privée qui constitue, en Afrique, des sociétés privées. Elle émettra un programme crypté, disponible sur abonnement ; étant donné la crise en Afrique, je ne sais pas si les abonnements seront très nombreux mais je souhaite qu'ils le soient. La Sofirad a pris une participation au capital de cette société, mais le fonctionnement de Canal Horizon ne bénéficie en aucune façon de fonds publics.

Pour ce qui est de la radio, R.F.I., radio nationale publique, émet en ondes courtes des programmes et des informations françaises et fournit des programmes aux radios nationales africaines. Africa n° 1 est une société gabonaise privée ; la Sofirad est présente de façon minoritaire dans son capital. La convention unissant le ministère et la Sofirad prévoit, en échange d'une assistance technique française, des tarifs préférentiels de diffusion pour R.F.I. sur les émetteurs de Moyabi. Je pense que, dans le domaine de la radio, une certaine concurrence n'est pas une mauvaise chose.

M. Bayle souhaite que soit envisagé un partenariat entre les parlements européens et les parlements africains. C'est également un de mes vœux les plus chers. J'ai d'ailleurs écrit au président de l'Assemblée nationale et au président du Sénat pour leur demander si, lors de la conférence que vous avez évoquée, monsieur le sénateur, nous ne pourrions pas essayer de faire « émerger » les parlements africains sur un plan administratif. Certains de ces parlements viennent en effet de naître et ce serait là une très bonne occasion de leur manifester notre solidarité et nos encouragements.

En conclusion, il me semble absolument nécessaire d'aider l'Afrique. D'abord, par solidarité : nous ne pouvons admettre que des centaines de millions d'hommes vivent dans un état de sous-développement, parfois dans le dénuement le plus absolu ; pour nous, gens du Nord, c'est tout simplement inacceptable.

Mais le développement de l'Afrique correspond aussi, à terme, à notre intérêt : une Afrique plus riche peut être, pour nos produits, un continent privilégié, du fait de la proximité géographique, de l'histoire et parce qu'on y parle, dans de nombreux pays, le français. Pour nos industriels, c'est une chance extraordinaire qu'offre la perspective d'une amélioration de la situation économique du continent africain.

C'est aussi notre intérêt du point de vue du problème que pose l'immigration et dont nous nous plaignons déjà aujourd'hui, alors que le continent africain compte 650 millions d'habitants. Or on estime que, dans vingt-cinq ans, il en

comptera 14 700 000, c'est-à-dire plus du double. Si ce continent demeure dans l'état de sous-développement qu'il connaît actuellement, gare à l'immigration ! Les problèmes à cet égard ne pourront que s'amplifier si l'Afrique ne se développe pas.

Aidons l'Afrique, donc, mais pas n'importe comment. On ne peut pas distribuer l'argent sans compter et sans en connaître la destination. C'est pourquoi presque toutes nos aides sont, désormais, assorties de conditions, ce qui nous permet de vérifier que l'argent est bien employé ; c'est bien le moins !

Il est également absolument nécessaire de coordonner toutes les aides qui sont destinées au tiers monde, notamment à l'Afrique. Je m'efforce donc d'avoir des contacts aussi fréquents que possible avec l'ensemble des responsables des aides bilatérales ou multilatérales. Nous avons ainsi des relations très étroites avec les services de coopération allemands, portugais, espagnols.

Des relations s'amorcent aussi avec les Japonais, puisque ceux-ci commencent eux-mêmes à travailler en Afrique. Voilà six semaines, je me trouvais justement au Japon afin d'étudier avec nos homologues japonais les possibilités d'un travail en commun.

Nous collaborons également étroitement avec les organismes internationaux : la Communauté européenne, bien sûr, la Banque mondiale, notamment.

Comme l'ont dit plusieurs d'entre vous, il ne faut pas désespérer de l'Afrique. Depuis quelques années, on constate une amélioration sur le plan économique, M. Cartigny l'a bien montré, notamment, depuis deux ans, en ce qui concerne les balances commerciales. Le produit national brut moyen a augmenté de 3 p. 100 l'an dernier. Certes, la population aussi a crû de 3 p. 100, ce qui tend à annuler les effets bénéfiques de l'augmentation de la production. Mais enfin ! pour la première fois depuis longtemps, il y a eu augmentation.

Ensuite, au plan de la démocratie, depuis un an, des efforts importants ont été faits. Au début de cette année, parmi les pays du champ, deux seulement connaissaient le multipartisme : le Sénégal et l'île Maurice. Aujourd'hui, je compte vraiment sur les doigts d'une main ceux où le multipartisme n'est pas en vigueur ou près de l'être. Alors, qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas de progrès à cet égard !

Bien sûr, le multipartisme n'est pas à lui seul la démocratie : jouent également un rôle éminent l'état de droit, la liberté de la presse, un système de justice fiable, un service des douanes et un service des impôts rigoureux et transparents. Mais le multipartisme est déjà un pas important vers la démocratie.

Cela dit, je suis d'accord avec M. Voisin : chacun doit aller à son pas. L'Afrique n'est pas l'Europe et l'on ne peut calquer sur l'Afrique ce que nous avons mis deux cents ans à réaliser en Europe. Certains ne le comprennent pas ! Moi, je crois que chaque pays d'Afrique doit aller à son pas, mais résolument dans cette direction.

Le Président de la République a dit à La Baule que nous aiderions un peu plus ceux qui feraient des efforts pour tendre vers la démocratie et l'état de droit. C'est ce que nous nous efforçons de faire, sans priver de toute aide, bien sûr, ceux qui ne vont pas assez vite à notre gré, car il leur appartient de déterminer leur propre rythme.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie à nouveau les rapporteurs et les orateurs, qui nous ont donné de nombreuses idées. Il est important que le Parlement débâte sur ces problèmes de coopération. C'est pourquoi, si la Haute Assemblée en était d'accord, il serait heureux que nous puissions, indépendamment de la discussion budgétaire, avoir un débat plus long sur ce sujet. Un tel débat a eu lieu, en avril dernier, à l'Assemblée nationale et je souhaite vivement que, lors de la session de printemps, une séance du Sénat soit consacrée à ces questions. Dégagés des impératifs budgétaires, nous aurions plus de temps pour envisager ensemble les perspectives de notre coopération à moyen et à long termes.

Je remercie particulièrement les orateurs qui ont apporté leur soutien à ce projet de budget, au nom du groupe socialiste, de l'union centriste, du R.D.E. Le groupe communiste a annoncé son abstention. Le représentant du groupe de l'U.R.E.I. a indiqué tout à l'heure qu'il voterait ce budget.

Quant au groupe R.P.R., je ne connais pas ses intentions...

M. Yves Guéna. Il votera contre !

M. Guy Penne. Il n'y a pas de quoi se vanter !

M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement. ... mais j'ai entendu hier, à *L'heure de vérité*, le président de ce mouvement indiquer que, en matière d'aide au développement, la France ne faisait pas si mal, même si elle pouvait faire mieux, et admettre qu'elle allait, dans ce domaine, beaucoup plus loin que la plupart des pays occidentaux. Compte tenu de ce *satisfecit* donné publiquement par le président du R.P.R., je souhaite que le groupe R.P.R. ne vote pas contre ce budget. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur les travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la coopération et du développement et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 264 494 055 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, 446 156 977 francs. » - (*Adopté.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 52 950 000 francs.

« Crédits de paiement, 20 millions de francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 3 193 millions de francs.

« Crédits de paiement, 709 700 000 francs. » - (*Adopté.*)

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération et du développement.

5

CANDIDATURES À UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour, à M. le président de l'Assemblée nationale, une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Michel Rocard »

J'informe le Sénat que la commission des lois m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à cette commission mixte paritaire.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

6

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

Affaires étrangères

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis un an, les changements qui avaient commencé de bouleverser notre monde en 1989 se sont confirmés : ils dessinent désormais notre nouvel horizon international et d'abord européen.

Après vous avoir présenté le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1991, j'aurai donc matière à insister sur la renaissance de notre continent ; la France y mène et continuera d'y conduire une politique étrangère qui la place au cœur de la nouvelle histoire européenne.

Je souhaite évoquer ensuite devant vous les crises, d'abord celle du Golfe, et les conflits où l'éternel retour de la violence semble vouloir s'opposer à l'espoir de solidarité et de paix, au nouvel ordre mondial que nous tenons à instaurer.

Quel monde est en train de chercher sa forme sous nos yeux ? Serait-ce celui des continents d'oubli et de misère, des conflits de haine et de peur où se perd le courage de la vérité, des espaces d'indifférence condamnés à l'embrassement ? Ce risque existe. Pour l'écartier, sachons transformer le vide qui nous sépare - mais pour combien de temps ? - de ces milliards d'hommes privés de destin en un espace de solidarité.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le ministère des affaires étrangères doit être l'instrument de cette ambition, de cette responsabilité. Le projet de budget que je sou mets aujourd'hui à votre appréciation et, je l'espère, à votre approbation, s'inspire de cette exigence.

Le projet pour 1991 s'élève à 13,135 milliards de francs. Comparé à celui de 1990, il fait apparaître une progression de 10,65 p. 100.

Cependant, afin d'évaluer précisément cette progression, il convient de tenir compte, comme tous les ans, de deux facteurs.

En premier lieu, la rebudgétisation de Radio France internationale se poursuivra en 1991.

A ce titre, 160 millions de francs viendront s'ajouter au budget du Quai d'Orsay. Cette rebudgétisation ne sera pas totalement achevée et une partie des recettes de R.F.I. proviendra encore, en 1991, de la redevance. Je tiens à préciser que 20 millions de francs s'ajoutent à ces 160 millions de francs pour la poursuite du plan de développement, dont l'objectif est de hisser cette radio, à l'horizon 1995, parmi les cinq premières radios du monde.

En second lieu, la baisse du dollar réduit les crédits du département. L'hypothèse retenue dans la loi de finances pour 1990 était de 6,20 francs français alors que celle qui sous-tend le projet pour 1991 est de 5,80 francs français.

Si l'on tient compte de ces deux facteurs, la progression est de 9,9 p. 100. Si l'on déduit l'inflation prévue pour 1991, la progression en volume du budget du département sera, en volume réel, de 6,91 p. 100. C'est, soulignons-le, la plus forte progression enregistrée depuis plus de quinze ans. Je remercie messieurs les rapporteurs d'avoir bien voulu le mentionner dans leur rapport écrit.

Après des progressions en volume de 3,21 p. 100 en 1989 et de 3,5 p. 100 en 1990, elle confirme le redressement des moyens de notre diplomatie entrepris depuis mon retour au Quai d'Orsay.

Désormais, nous n'en sommes pas peu fiers - pourquoi le cacher ? - le budget du Quai d'Orsay représente un peu plus de 1 p. 100 du budget de l'Etat. C'était, vous vous en souvenez, une tâche que nous nous étions assignée voilà déjà pas mal de temps.

Cette augmentation devrait nous permettre de traiter dans de bonnes conditions nos quatre premières priorités : coopération avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale ; redressement de l'outil diplomatique ; mesures en faveur du personnel ; augmentation des crédits de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, l'O.F.P.R.A. Il existe d'autres secteurs importants que j'évoquerai aussi, même s'ils ne bénéficient pas de la même priorité.

Examinons tout d'abord l'augmentation considérable des crédits pour l'Europe de l'Est.

Les crédits de coopération avec cette zone géographique seront, en 1991, de 630 millions de francs. Ils étaient, dans la loi de finances initiale de 1990, de 120 millions de francs. Nous disposerons donc de 510 millions de francs supplémentaires, auxquels s'ajoutent 40 millions de francs de dépenses d'investissement, qui serviront en priorité à l'installation des centres culturels de Moscou, Bratislava, Sofia, Leipzig et Dresde annoncée, vous vous en souvenez, lors du conseil des ministres du 25 avril dernier, ainsi qu'à l'installation de celui de Rostock, pour lequel les accords avec les autorités allemandes sont en bonne voie de conclusion.

Les programmes financés par ces nouveaux moyens devraient permettre d'assurer une forte présence de la France et couvriront tout un champ d'activité dépassant le cadre traditionnel de la coopération culturelle, puisqu'il est prévu des formations à la gestion - 6 000 cadres soviétiques viendront en France à ce titre - au développement agricole, ainsi que des aides à la consolidation de l'Etat de droit.

La deuxième priorité, c'est le redressement de l'outil diplomatique.

Engagé en 1989, confirmé en 1990, le redressement de l'outil diplomatique se poursuivra en 1991. Ainsi sont prévus 25 millions de francs de mesures nouvelles pour l'informatique, 32 millions de francs pour la sécurité et 4 millions de francs pour la communication.

En outre, le ministère disposera, en 1991, d'une cellule de crise renouée, qui lui permettra de mieux répondre aux urgences : 16 millions de francs ont été consacrés à cet outil. Au total, les crédits de fonctionnement du ministère progressent de 10,8 p. 100 à l'administration centrale et de 3,3 p. 100 à l'étranger.

Pour que cet outil reste performant, il doit adapter en permanence au monde moderne. C'est pourquoi j'ai entamé une réflexion approfondie au sujet de notre carte diplomatique, réflexion qui dépasse d'ailleurs le simple cadre du Quai d'Orsay.

Des regroupements sont possibles au sein même du ministère, comme l'a montré la fusion du consulat et du centre culturel à Naples. Certains peuvent être faits avec d'autres administrations. Ainsi, à Miami ou à Atlanta, le consul et le conseiller commercial ne font qu'un. Des fermetures doivent probablement être envisagées. L'Europe du Marché unique nous conduira à repenser notre présence dans les pays de la Communauté économique européenne. Enfin, la question de l'unification de nos représentations diverses à l'étranger devra trouver des réponses adaptées. Je sais que, pour la deuxième fois cette année, ce problème me sera rappelé.

La troisième priorité réside dans les mesures en faveur du personnel.

L'application des mesures du plan Durafour concernera 3 808 personnes au ministère des affaires étrangères et mobilisera 22,5 millions de francs. L'extension à l'étranger du plan Jospin, rendue possible par la réforme mise au point par M. de Beaucé, nécessitera 44,6 millions de francs.

M. de Beaucé, comme les autres membres du Gouvernement présents, est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Les crédits d'action sociale progresseront de 30 p. 100 afin d'assurer l'équilibre de la mutuelle des agents du ministère des affaires étrangères et de poursuivre la politique d'aide au logement des agents disposant de faibles revenus, qui sont les principales victimes de la forte hausse des coûts de l'immobilier parisien. Il s'agit d'un problème très préoccupant auquel je me consacre personnellement.

Les crédits de formation augmenteront de 26,8 p. 100, portant ainsi à 1,2 p. 100 de la masse salariale l'effort consenti en la matière.

Je suis sûr de traduire le sentiment général en disant que le Quai d'Orsay abrite des personnels d'une rare compétence et d'un dévouement exemplaire. C'est à eux aussi que je pense en présentant le budget de ce ministère, car c'est d'abord sur eux que notre politique étrangère repose.

La quatrième priorité porte sur l'accueil des demandeurs d'asile ; c'est un problème brûlant.

La procédure de demande de l'asile politique a été, ces dernières années, détournée de son objectif, je n'hésite pas à le dire. De nombreux immigrants économiques, constatant l'encombrement de l'O.F.P.R.A., s'adressaient à cet organisme bien souvent sans illusion, mais dans l'intention de gagner du temps plutôt que d'obtenir vraiment le statut de réfugié, qui, dans la plupart des cas, leur était refusé.

Le Gouvernement a décidé de donner à l'O.F.P.R.A. les moyens de faire face à cet afflux sans tourner le dos aux principes fondamentaux qui nous régissent et de remplir au mieux ses missions sans que les authentiques demandeurs d'asile pâtissent de cette situation créée par d'autres. Ce sont 122 millions de francs qui sont ainsi ouverts dans le projet de loi de finances au profit de l'O.F.P.R.A. et du service social d'aide aux émigrants. Le budget de cet organisme progressera ainsi l'an prochain de 121 p. 100.

D'ores et déjà des progrès ont été enregistrés. Au cours du premier semestre 1990, l'activité de l'Office a conduit au traitement de 8 000 dossiers par mois alors qu'en 1986 son rythme était de 2 300 dossiers par mois. Comme le flux des demandes d'asile s'établit depuis le printemps de cette année à environ 4 000 par mois, l'Office avait, au début du mois d'octobre, réussi à résorber plus de la moitié du stock des demandes accumulées ces dernières années.

De même, la commission des recours a porté son potentiel de jugement de 20 000 en 1989 à plus de 50 000 cette année.

Pour être complet, je me dois d'attirer votre attention sur trois aspects complémentaires du budget 1991.

Le premier aspect concerne plus spécialement les Français de l'étranger. Je sais l'attention particulière que vous leur portez, et cela à juste titre.

En effet, le budget pour 1991 retrace deux opérations qui les intéressent et qui ont donné lieu au vote de deux lois en 1990 : la réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger - qui se traduit par une augmentation de 40 p. 100 des crédits de cet organisme - et la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces importantes réformes ; elles ont été déjà abondamment étudiées par votre assemblée. Toutefois, je ne pouvais pas les passer sous silence compte tenu de leur importance. Enfin, pour clore ce chapitre particulier, j'espère que la Maison des Français de l'étranger verra le jour en 1991.

Le deuxième aspect concerne l'aide publique au développement. Je sais qu'il en sera question dans vos interventions. Permettez-moi, d'ores et déjà, dans ce premier discours, de l'évoquer.

Le taux de l'aide publique au développement de la France sera en progression en 1991 pour atteindre 0,56 p. 100 du P.I.B. Cet effort important de la France prouve que, malgré l'ouverture vers l'Est, le Sud n'a pas été sacrifié - j'ai eu l'occasion, ce matin, devant l'Assemblée nationale, en rapportant le projet de ratification du traité de Lomé IV, de développer cet argument. Néanmoins, la structure de notre aide au développement est en train de se déformer au profit du ministère des finances. Il est malsain que la part du Quai d'Orsay diminue au sein de cette aide. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

J'ai eu l'occasion de m'en expliquer avec le ministre de l'économie et des finances. Votre collègue de l'Assemblée nationale, M. Vivien, avait déposé un amendement pour transférer une partie des dons du Trésor au budget du Quai d'Orsay. Cet amendement n'avait rien pour me déplaire. Lors de son examen, M. Charasse a confirmé qu'une procédure de concertation entre les deux départements allait être mise en place. Nous avançons dans la bonne voie, mais je crois qu'il faut aller plus loin. Je compte donc poursuivre le dialogue avec mes collègues.

Le troisième point est la construction du centre de conférences internationales du Quai Branly. C'est, légitimement, un problème pour quelques-uns d'entre vous. Je l'ai vu dans les rapports.

Cette opération importante, utile et souhaitée commencera cette année à dépasser le stade des études. L'architecte a été choisi, les derniers fonctionnaires quitteront le Quai Branly le 27 janvier. Aucun crédit n'est pourtant prévu dans le projet du budget pour 1991.

En effet, l'opération devrait être financée par la vente de certains avoirs immobiliers de l'Etat à Paris. Le Gouvernement réfléchit à une restructuration des implantations de l'Etat dans la capitale : c'est dans ce cadre que le centre de conférences trouvera ses financements.

Je voudrais tout de suite rassurer la Haute Assemblée. C'est un projet auquel je me suis attaché, là aussi, personnellement et, au cours de l'année 1991, je ne le laisserai ni dériver ni déraiser.

Mesdames, messieurs les sénateurs, en résumé, je crois pouvoir affirmer que ce budget est un bon budget. Il s'inscrit dans la continuité d'une action que j'ai entreprise dès mon retour au Quai d'Orsay et qui consiste à dégager les moyens nécessaires pour que notre politique étrangère soit véritablement l'instrument de la présence et du rayonnement de la France dans le monde, un monde, disons-le, où tout est désormais possible, le meilleur comme le pire, et où il ne suffit plus d'être en représentation pour représenter, mais où il faut agir, s'imposer et coopérer. En votant ce budget, vous aiderez donc nos diplomates à devenir les vrais coordinateurs de la réalisation des projets de la France dans le monde. J'ose espérer que le Sénat entendra cet appel.

Mesdames, messieurs les sénateurs, l'Europe semble enfin échapper à la fatalité qui la divisait depuis 1945. Certes, presque un demi-siècle s'est écoulé dans le silence des armes, et l'on peut, et l'on doit, s'en réjouir ; mais leur menace n'était que plus pesante, leur accumulation plus paralysante. Ce vieux continent, forgé par des millénaires de mouvements et de croisements de populations, vivifié par les multiples synthèses d'une recherche d'unité toujours relancée, sans cesse brisée, semblait ne plus s'appartenir, sous la tutelle de deux superpuissances.

Le sommet de Paris de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a scellé une réconciliation sans précédent. L'Europe, ce très vieux théâtre de conflits, devient un continent de coopération et de solidarité : ni vainqueurs, ni vaincus, mais trente-quatre Etats formant un véritable syndicat de la paix et puisant la force de leur nouvel accord dans le partage de l'engagement démocratique.

Signe de la fin des blocs, trente-quatre Etats se sont engagés à construire, comme partenaires égaux et libres, une Europe démocratique, pacifique et unie. Aux vingt-deux pays membres de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie se sont en effet joints les pays neutres et non alignés. Symbole également de la fin de la division de l'Europe, le sommet a accueilli l'Allemagne unie.

A la suite de la signature du traité de Moscou, qui a mis fin aux droits et devoirs des quatre vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, et du traité germano-polonais, les participants ont salué l'unification de l'Allemagne comme la promesse d'un avenir de paix en Europe.

Comment ne pas saluer, dans cette évolution vers la démocratie du continent tout entier, le rôle joué par le processus d'Helsinki ? A travers ce dialogue entre l'Est et l'Ouest, dans la détermination des forces de la démocratie à faire respecter les dix points de la déclaration finale d'Helsinki, c'est une méthode qui s'est peu à peu imposée, substituant le dialogue à la confrontation. La France a continué, contre vents et marées, d'y promouvoir sa conception d'une coopération d'Etats souverains, libérés du face à face des deux alliances. Ce n'était pas toujours facile, mais il fallait continuer à se faire entendre.

La fin des blocs met un terme à la guerre froide. Aujourd'hui, l'Europe est bien partie pour un avenir de paix. La signature du traité sur les forces conventionnelles en Europe et la déclaration de non-agression à vingt-deux, qui ont précédé l'ouverture du sommet de la C.S.C.E., ont permis d'atteindre l'objectif premier d'un continent débarrassé du surarmement et qui s'engage sur la voie du désarmement. La très importante réduction des armements terrestres et aériens qui va s'ensuivre en est, certes, la conséquence la plus spectaculaire. Ces mesures mettront fin au déséquilibre des forces, générateur de méfiance et d'insécurité. Elles élimineront les risques d'attaque par surprise et d'offensive de grande envergure. Enfin, l'application de ces mesures sera soumise à un régime très contraignant de vérification pour en assurer la pleine efficacité. C'est la moindre des choses que nous puissions exiger.

Ces mêmes vingt-deux pays vont maintenant entamer une négociation de dix-huit mois pour limiter les effectifs après avoir décidé la destruction de matériels.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que le sommet de Paris a marqué le passage essentiel d'un processus de désarmement à un programme et à des structures de sécurité collective. Après la conférence d'Helsinki en 1992, cette politique sera conduite à trente-quatre.

Les peuples d'Europe centrale et orientale ont proféré pacifiquement le grand oui à la liberté contre la conspiration armée du silence et de l'indifférence, voire leur complicité.

Ne valait-il pas, ce grand élan de femmes et d'hommes, qu'une rencontre exceptionnelle vint en tirer solennellement les conclusions et qu'il vint à la suite, reconnaissant la primauté des peuples dans le déroulement de l'histoire, et incitant à la défense et à l'approfondissement de la démocratie ?

Au sommet de Paris, les peuples d'Europe se sont rassemblés en faveur du même engagement démocratique ; ils ont reconnu l'état de droit comme la seule forme légitime de pouvoir politique ; ils ont rappelé que cet état trouvait l'une de ses expressions les plus essentielles dans le respect des droits de l'homme et du citoyen.

Certes, d'anciens conflits de nationalités ressurgissent ici et là. Après l'effondrement du glacis soviétique, nombreuses peuvent être les aspirations à rattraper quarante années d'oppression en revendiquant telle ou telle légitimité historique ou en invoquant le droit à l'autodétermination. La France comprend ces aspirations : par exemple, elle ne reconnaît pas et continuera à ne pas reconnaître l'annexion des Pays baltes par l'Union des républiques socialistes soviétiques. Mais, forte de l'expérience du passé, elle sait que nous devons également regarder vers le futur : entrer dans un cycle de remodelage des frontières et de redistribution des souverainetés serait à coup sûr remettre en cause la paix et la coopération qui peuvent désormais unir l'Europe tout entière.

L'état de droit garantira la libre expression et l'existence des minorités ethniques ou religieuses dans le respect des règles nationales. Le sommet de Paris a souhaité, sur proposition de la France, la mise en œuvre d'un mécanisme utilisable soit pour examiner des manquements aux droits de l'homme, soit au titre du règlement pacifique des différends interétatiques.

L'Europe appelle donc désormais une démocratie partagée et solidaire. Des institutions légères mais efficaces lui permettront de mettre en œuvre cette exigence.

Quand M. le Président de la République a proposé, en décembre 1989, l'idée d'une Confédération européenne, il avait présent à l'esprit cette exigence de solidarité, aussi bien politique qu'économique. Reconnaissons-le : sans une aide aux économies dévastées de l'Europe centrale et orientale, l'Europe risque de retomber dans une division encore plus grave, la liberté de se transformer en détresse et la chance d'un continent uni de se volatiliser.

C'est pourquoi la France a rapidement aidé les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, ainsi que l'U.R.S.S. Depuis trois ans, ce sont 14 milliards de francs que la France a destinés à ces pays et à ces peuples parvenus à un tournant décisif de leur histoire. Nous allons augmenter ces montants en 1991, si vous le voulez bien, avec un budget qui nous en donnera les moyens. La France a été et sera à la pointe d'une nouvelle solidarité en Europe. C'est elle qui a proposé très tôt la création de la B.E.R.D., la Banque européenne de reconstruction et de développement. Cette institution se met en place ; elle étudie les meilleures stratégies et les besoins les plus urgents ; nous en verrons les résultats en temps voulu. La Banque sera opérationnelle dans quelques mois.

Mais, souvenons-nous, aussi, mesdames et messieurs les sénateurs, que c'est en Europe, il y a quarante ans, que quelques hommes lucides et courageux travaillèrent à rapprocher les anciens adversaires d'hier. Dans le même esprit, l'unité de l'Europe tout entière se fera dans un processus dynamique, à travers ces solidarités de fait invoquées par les pères fondateurs de l'Europe de la Communauté. Ne perdons pas de vue que c'est l'expérience heureuse faite à l'Ouest à six d'abord, puis à neuf et enfin à douze qui a aidé de façon irrésistible l'expérience survenue trente-cinq ans plus tard à l'Est.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. La Communauté économique européenne doit poursuivre sa marche, car elle demeure le moteur de l'Europe reconstruite.

Au sommet européen de Rome, en décembre prochain, les Douze avanceront de manière décisive sur cette voie en lançant les deux conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire.

Quel est notre projet ? Quel est le projet de la France ?

D'abord, couronner le marché unique par une union économique et monétaire avec une monnaie unique, forte et stable, et une banque centrale européenne autonome. Le 1^{er} janvier 1994, sera lancée la seconde phase du processus avec, pour objectif, l'intégration monétaire avant l'an 2000. Mais, dès maintenant et sans perdre de temps, renforçons le rôle de l'ECU : son utilisation plus fréquente à côté de celle des monnaies nationales renforcera les échanges entre citoyens européens et facilitera la rencontre des hommes dans les situations les plus concrètes de la vie. Apprenons à vivre avec une monnaie commune, qui cohabitera avec les monnaies nationales et servira de matrice de la future monnaie unique.

Ensuite, créer une démocratie d'Etats fondée sur le principe de la délégation de souveraineté afin de donner à l'Europe des Douze son couronnement fédéral que l'évolution historique lui assigne comme une évidente finalité.

Mais également, approfondir la démocratie de l'Union en associant pleinement les parlements nationaux aux décisions communautaires.

Ainsi, au sein d'un système institutionnel renoué, le Conseil européen sera la clé de voûte de l'édifice politique ; il formera le socle des légitimités nationales et des représentations démocratiques : c'est à partir de lui que les Douze pourront faire entendre leur voix dans le monde à la mesure du rôle qu'ils y jouent déjà, et cela sans qu'il soit porté atteinte au rôle de la Commission, et dans le respect des équilibres institutionnels existants.

Notre objectif est donc de donner à l'Union les moyens d'intervenir en tant que telle dans les affaires du monde, et, au premier chef, dans celles du continent européen. Il faut, sans tarder, se doter des règles et des mécanismes nécessaires à une politique étrangère et de sécurité commune. Pour ce faire, poursuivons dans la voie que nous avons déjà largement tracée à travers la coopération politique. Soyons présents à Douze partout où nous retrouvons l'expression de notre propre philosophie : dans la défense des droits de l'homme, dans la coopération avec le Sud, dans la coopération avec l'ensemble de l'Europe, comme je viens de l'évoquer. Chacun des Douze conservera sa spécificité propre, son style, mais notre union sera plus qu'une simple addition : elle procédera, elle procède déjà, d'une synthèse et d'une solidarité qui nous dictent nos exigences.

Ne l'avons-nous pas démontré dans la cohésion et la rapidité avec laquelle nous avons répondu à l'agression irakienne - n'en déplaise à certains ? Non, l'Europe, en la circonstance, n'a pas été absente, elle n'a pas été muette ; l'U.E.O., l'Union de l'Europe occidentale, dont la coordination a enlevé l'approbation de nos militaires - ceux qui ont participé aux missions que nous avons effectuées dans le Golfe le savent - peut déjà constituer la base d'une indispensable politique de sécurité commune.

Et n'y trouvons-nous pas sa raison la plus forte dans l'Europe des citoyens : citoyens des Etats-nations dont la souveraineté n'est pas en question, car c'est à l'intérieur de chacun d'eux que la démocratie travaillera à bâtir les sociétés de l'avenir, dans l'acceptation de la différence et le respect des singularités ; citoyens européens, car la paix européenne repose sur le rejet des replis nationaux mythiques et égoïstes et sur la multiplication des échanges dans tous les domaines de l'activité humaine ?

Mesdames, messieurs les sénateurs, comment ce laboratoire de paix et de coopération qu'est devenu l'Europe de la Communauté peut-il servir le reste du monde ?

L'axe des relations internationales change du tout au tout avec l'avènement d'une Europe destinée à former, avec le continent nord-américain et le territoire de l'Union soviétique, un espace désormais démocratique. Mais rien ne serait plus préjudiciable à l'équilibre du monde qu'une simple métamorphose des blocs.

Je m'élève contre l'idée, répandue ici et là, d'un nouveau bloc du Nord, car ce Nord ne prétend pas devenir un nouvel empire hégémonique prospérant sur le silence de ses peuples et dictant sa loi au monde par la force.

Le monde n'est plus aujourd'hui à la recherche de son centre : l'illusion de la maîtrise du monde n'a jamais été le fait que d'empires qui coexistaient dans l'ignorance de l'autre ou dans la dissuasion.

Nous savons qu'en Europe, et d'abord dans l'Europe des Douze, en Amérique du Nord, dans le bassin du Pacifique, se développent des économies dynamiques ; d'autres régions du monde peuvent jouer de leurs atouts pour remplir un rôle significatif dans l'équilibre international.

Il faut que ces régions organisent, à leur tour, leurs solidarités, et commencent par renoncer aux solutions de force qui bafouent, ici et là, le droit international.

Ainsi que M. le Président de la République l'a rappelé à l'O.N.U., le 24 septembre 1990, l'ère de la loi internationale et de la coopération doit venir. Le sommet de Paris a inauguré l'ouverture d'une telle ère en Europe. Le parallèle avec le conflit du Golfe n'en est que plus instructif.

Qu'en est-il, en effet, de ce théâtre-là ?

Près de quatre mois se seront écoulés depuis l'agression de l'Irak contre le Koweït, depuis cette atteinte inacceptable au droit international. L'histoire retiendra peut-être de ce conflit son caractère singulièrement exemplaire, à contresens des évolutions qui se dessinent à l'aube du troisième millénaire.

En réponse à l'agression de l'Irak, la France prône, depuis le premier jour, la stricte application des résolutions de l'O.N.U. Les semaines, les mois passent et 3 500 otages sont encore ignominieusement retenus en Irak ; le Koweït est toujours occupé.

Que peut espérer le président irakien en multipliant les manœuvres politico-médiatiques, en mettant des conditions à ce qui demeure inconditionnel, à savoir le respect du droit international, la libération des otages, le retrait du Koweït ?

Chaque jour qui passe sans un retour à la raison augmente la probabilité du recours à la force pour rétablir l'intégrité d'un Etat et montrer aux émules éventuels de Saddam Hussein que la loi du plus fort n'a pas d'avenir durable, car la force finit toujours par céder à la force.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. La France, qui a réagi dès le premier jour au service du droit, est prête à assumer ses responsabilités dans toutes les éventualités.

Solidaire de la communauté internationale, déterminée à privilégier une solution politique, la France, comme chaque Etat souverain, décidera, le cas échéant, d'engager ses forces armées dans une opération militaire si le président irakien reste sourd à tous les appels, à toutes les injonctions.

La France ne variera pas ; elle n'a cédé et ne cédera à aucune manœuvre dilatoire ou mercantile. La fin de la détention des otages français ne renforce que davantage notre engagement en faveur de l'observance stricte et sans compromis à la fois des droits de l'homme et du droit des gens.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Pour la France, chaque otage est d'abord un membre de la communauté internationale.

MM. Guy Penne et Etienne Dailly. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Pour cette raison, notre pays votera, après-demain, au Conseil de sécurité, la résolution américano-soviétique, amendée par notre délégation, sans perdre l'espoir de voir triompher les forces de la raison, de la modération et de la paix, grâce à l'abandon par l'Irak de son inavouable entreprise.

Le refus du diktat ne doit pas être mal interprété. Il n'est nullement dirigé contre un peuple ou une communauté de peuples. Nous restons fidèles à l'idée que l'Europe ne doit pas se refermer sur elle-même. La France imagine chaque jour une politique d'ouverture dans cette direction ; elle a imaginé une politique méditerranéenne qui permette de faire coexister ces deux grands ensembles dans la paix et la coopération.

C'est ainsi que la France s'associe aux efforts tendant à promouvoir, au niveau de l'ensemble de la région méditerranéenne, selon les termes d'une déclaration adoptée lors de la réunion de Rome du 10 octobre dernier, « un nouveau

modèle de relations visant la stabilité, la prospérité ainsi que l'appui aux processus démocratiques, aux réformes économiques et au développement dans les pays de la région ».

C'est également pour cela que nous encourageons l'établissement de liens avec les sous-ensembles constitués au sein du monde arabe, après avoir relancé - il n'existait plus depuis sept ou huit mois - le dialogue euro-arabe en décembre 1989 : Conseil de coopération du Golfe, avec lequel est actuellement mis au point un accord de libre-échange ; Union du Maghreb arabe, avec laquelle les Douze entretiennent un dialogue continu.

L'annexion autoritaire du Koweït par l'Irak s'inscrit contre cette logique de paix. La crise ouverte par l'Irak s'ajoute aux déchirements dont la région est le théâtre et qui s'opposent encore à la mise en œuvre d'un véritable partage méditerranéen fondé sur une sécurité collective.

La France demeure toujours convaincue que la situation au Proche-Orient appelle une conférence internationale pour promouvoir un règlement et un dépassement de situations conflictuelles qui doivent pourtant être considérées une par une.

Au Liban comme dans le conflit israélo-arabe, l'avenir n'appartiendra qu'à un retour de la raison. Dans cette région, comme partout, en Israël, au Liban comme au Koweït, la force est une fausse solution.

Qui a pu croire que la France se détournait du Liban ? Oui, nous avons eu du mal à surmonter l'horreur que les actes meurtriers commis lors des derniers combats et de la reddition du général Aoun nous ont inspirée, car deux ans d'efforts opiniâtres de la France pour mobiliser les Douze et la communauté internationale afin qu'un terme soit mis aux combats et que s'engage le travail de la réconciliation ont pu sembler tout à coup anéantis.

Mais ces circonstances dramatiques ne m'ont pas empêché de saisir le secrétaire général des Nations unies et de provoquer l'examen de la situation du Liban par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sans jamais baisser les bras.

Cela renforce notre souhait de voir appliquer les accords de Taëf, quitte à les améliorer ou à les adapter, car le peuple libanais a droit à la paix, avec la restauration d'un Etat garant de l'unité et de la souveraineté du Liban. Le départ de toutes les forces étrangères en est une condition indispensable et indiscutable.

Quant au général Aoun, réfugié dans notre ambassade, je redis que la France ne l'abandonnera pas : je fais en sorte qu'une issue - la seule qui soit acceptable, celle de l'honneur - soit trouvée avec les autorités libanaises.

En Israël, l'escalade du malheur se poursuit, la violence s'est aussi déchaînée. Qui prendra enfin une initiative pour sortir du cercle infernal de la vengeance et de la peur ? Que chacun comprenne l'autre ! Que les Palestiniens admettent que le peuple israélien a droit à sa sécurité ; mais que soit reconnu ce même droit aux Palestiniens par les Israéliens, et le droit à former un Etat dans lequel ce peuple aujourd'hui désespéré puisse se reconnaître comme les Israéliens se reconnaissent dans le leur.

Israël n'a rien à gagner - et tout à perdre tôt ou tard - en misant sur le seul emploi de la force, fût-elle défensive. Pourquoi Israël ne déciderait-il pas une offensive pacifique et une ouverture politique ? La France ne pourrait alors que lui apporter son soutien. Et la communauté internationale, j'en suis sûr, se joindrait certainement à nous.

Mesdames, messieurs les sénateurs, la France ne peut pas tout faire, mais elle doit faire tout ce qu'elle sait et tout ce qu'elle peut faire. Au risque de lasser, nous continuerons à plaider et à combattre les maux et les fléaux qui frappent l'humanité. Il n'est pas acceptable qu'une partie du monde soit exclue d'une ère nouvelle qui promet une longue suite à l'aventure humaine.

Comment continuer à supporter ces agressions de l'irrationnel alors que l'inconcevable s'enregistre plus que jamais dans nos statistiques ?

Pour 400 millions d'hommes, l'espérance de vie est inférieure à cinquante ans ; un sur cinq d'entre eux sait lire ; l'industrie n'assure que 10 p. 100 de l'activité économique ; le revenu moyen ne dépasse par 1 200 francs par an. Oui, vous avez bien entendu ! Ce sont les quarante et un pays les moins avancés, les P.M.A., à propos desquels une conférence s'est tenue à Paris en septembre dernier.

Cette deuxième conférence des P.M.A. fut un succès. Le programme d'action décennal qui en est sorti est en effet beaucoup plus concret que le précédent et prévoit, en outre, un mécanisme de suivi rigoureux.

Si nous voulons que l'aide au développement ne diminue plus, comme c'est le cas des flux d'aide en provenance des pays de l'O.C.D.E., il faut que cette aide soit efficace, et donc utilisée de manière opportune et adaptée.

La France, en cette circonstance, a joué son rôle d'avocat de ces pays de la misère et du marasme, avec pour résultat que, malgré une classification qui distingue des donateurs plus ou moins généreux, tous les bailleurs de fonds ont consenti une augmentation sensible de l'aide publique au développement. Là aussi, autour de la France - à Paris encore - la communauté internationale s'est rassemblée : pas plus qu'à une fatalité de la guerre, il n'est possible de s'abandonner à la fatalité d'une marginalisation de milliards d'êtres humains sur la planète.

La France constate également avec satisfaction que l'appel du Président de la République, lancé à La Baule, a commencé à être entendu en Afrique. Redisons-le, la démocratisation des pays en développement est une condition essentielle de leur progrès économique et social. Il n'y aura pas de développement sans institution d'un état de droit au sein duquel puissent s'épanouir librement les initiatives individuelles. Nous le savons désormais : des pays à revenus comparables peuvent accomplir des performances économiques très différentes selon leur régime politique.

C'est pourquoi nous nous réjouissons des progrès vers la démocratisation et le multipartisme qui ont marqué - ce fait est passé trop inaperçu - l'année 1990 en Afrique, notamment au Bénin, en Côte-d'Ivoire ces jours derniers, au Gabon, au Congo, à Madagascar.

La libération de Nelson Mandela et la légalisation de tous les partis politiques en Afrique du Sud ouvrent la voie salutaire aux réformes indispensables qui mettront fin au régime injuste et fatalement conflictuel de l'apartheid.

Pourtant, à l'exemple des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, la démocratisation ne peut se poursuivre qu'aux prix d'un allègement des handicaps les plus lourds de ces pays.

Au nombre de ces derniers, figure le poids insupportable de la dette. C'est la raison pour laquelle, après avoir annulé, à Dakar, la dette de trente-cinq Etats africains, la France a décidé, à La Baule, de substituer aux prêts des dons. C'est aussi pour cela que la France accueille favorablement la proposition que vous connaissez de la Commission de la Communauté économique européenne.

Il faut donc casser la spirale de l'endettement, qui finit par retourner les prêts contre leurs bénéficiaires.

Mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine : comment espérer le développement de pays très dépendants de leurs exportations de matières premières alors qu'ils demeurent marginalisés dans le commerce mondial ? Adoptons donc des mesures bilatérales et multilatérales pour favoriser leurs exportations.

La Communauté œuvre en ce sens, et la France n'y a pas été la moins active, que ce soit lors de la renégociation de la convention de Lomé ou au cours de l'*Uruguay round*. Le Président de la République a ainsi annoncé, lors de la conférence sur les pays les moins avancés, la création par la France d'un organisme destiné à aider ces pays à exporter vers les marchés industrialisés.

Mesdames, messieurs les sénateurs, la prospérité et le développement qui lui est lié deviennent multilatéraux dans un monde de plus en plus interdépendant.

Consciente de cette évolution, la France travaille à renforcer sa présence partout où elle peut proposer et défendre son savoir-faire, aussi bien politique qu'économique. Cette double direction est illustrée par notre politique en Asie du Sud-Est.

La part prise par la France dans le règlement du conflit cambodgien manifeste sa volonté de susciter les conditions de la paix dans une région où l'Histoire lui a donné et lui donne encore des atouts et que l'avenir destine à une croissance économique rapide.

Vous connaissez l'action menée par la France pour rétablir la paix au Cambodge et permettre à l'ancienne Indochine, dont la misère offre un saisissant contraste avec la prospérité de cette région d'Asie du Sud-Est, de se consacrer, enfin, aux tâches de la reconstruction.

A cet égard, nous passons, je dois le confesser, par des hauts et des bas.

Depuis la suspension de la conférence de Paris sur le Cambodge, au mois d'août dernier, la France, sans céder jamais au découragement, a multiplié les efforts pour relancer un processus de négociation qui menaçait de s'enliser dans l'indifférence, à commencer par celle des super-grands.

Dans cet esprit, la France a accueilli ou présidé les travaux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont abouti à l'adoption, le 28 août dernier, d'un plan cadre confiant aux Nations unies la tâche d'organiser au Cambodge, dans un environnement pacifique et neutre, des élections libres.

Ce plan a été approuvé par le Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale des Nations unies et par les Cambodgiens eux-mêmes, qui ont d'ores et déjà constitué un conseil national suprême rassemblant toutes les factions, mais qui n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur sa présidence et sa vice-présidence.

Au moment où je m'exprime, dans notre capitale, des représentants des cinq membres permanents sont à pied d'œuvre, et le prince Sihanouk vient de les rejoindre.

Si les dernières divergences entre Cambodgiens peuvent être surmontées, la France est prête, aux côtés de l'Indonésie, coprésidente de la conférence de Paris, à réunir aussi rapidement que possible cette conférence qui scellera l'accord de paix dans cette région du monde depuis si longtemps meurtrie.

La France a engagé dans ces pays un programme de coopération, apportant son concours au développement de secteurs prioritaires tels que la santé, l'enseignement, les infrastructures et l'agriculture. Ces engagements ont été pris au cours du voyage que j'ai effectué dans la péninsule indochinoise.

D'autres dialogues se nouent ou se développent : avec la Chine, dont nous attendons des dirigeants une attitude nouvelle ; avec l'Amérique latine, toujours ballottée entre démocratie et dictature, entre développement et inflation.

Partout où elle agit - je crois avoir réussi à vous le montrer - la France ne renonce pas à être elle-même. Elle entend contribuer à modeler le futur du monde parce qu'elle sait que se joue en même temps son avenir, celui de ses fils et de ses filles.

L'Assemblée nationale a bien voulu apporter son soutien à ce projet de budget au cours d'un vote qui a révélé la majorité la plus forte de tout le débat budgétaire et qui n'a dérangé en rien les contours incertains de ce qu'on appelle la majorité présidentielle.

Je vous demande donc, à votre tour, d'aider le ministère des affaires étrangères en lui donnant les meilleurs atouts pour que notre présence dans le monde soit plus que jamais celle d'une France incisive et d'une France solidaire. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste. - M. Michel Crucis applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre d'Etat, en 1990, votre budget avait pris un bon régime de croisière, avec le règlement, notamment, de certains problèmes pour le personnel diplomatique : indemnités, logement, etc.

En 1991, ce rythme se confirme. Le total du budget, tel qu'il figure dans le « bleu », vous l'avez rappelé, est de 13 135 millions de francs, soit une augmentation de plus de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ainsi ce budget dépasse-t-il légèrement le seuil de 1 p. 100 du budget général, ce qui n'avait jamais été le cas depuis 1980.

Il faut néanmoins corriger ces chiffres - je passe rapidement puisque vous l'avez fait et que les chiffres sont les chiffres. Il faut en retirer la rebudgétisation de Radio France internationale - 180 millions de francs de moins - les cotisations sociales des enseignants, qui passent du budget des charges communes au budget des affaires étrangères, et l'effet change - moins 94 millions de francs - puisque le dollar est évalué, dans votre budget, à 5,80 francs contre 6,20 francs l'année dernière.

La lecture du budget est un peu difficile - mais on y arrive - en raison de la création de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger : les traitements des professeurs ne figurent plus au chapitre « personnels », qui est donc optiquement dégonflé, mais dans une dotation globale, affectée à l'agence, d'un montant de 1220 millions de francs.

En ce qui concerne les économies que le Gouvernement s'était engagé à faire sur les dépenses publiques, je crois que vous n'avez pas été véritablement toisé, et le rapporteur spécial que je suis s'en félicite, d'ailleurs.

On vous a enlevé 14 millions de francs au titre de l'aide militaire, soit 10 p. 100 des crédits qui auraient été reportés, 1,4 million de francs sur les frais de déplacement et on vous a supprimé dix postes d'adjoint de chancellerie non pourvus, naturellement.

J'ajoute que votre budget transmis au Sénat est un peu supérieur à ce qui figure dans le « bleu » puisque l'Assemblée nationale y a ajouté 17 650 000 francs. Mais je n'entre pas dans le détail.

Cela signifie que, tous chiffres rectifiés, nous arrivons à une augmentation, en francs courants, de 9,91 p. 100, selon vous - pour notre part, nous avons calculé 9,5 p. 100, mais va pour 9,91 p. 100 ! - et en francs constants de 6,91 p. 100, ce qui confirme bien que le rythme de l'année se maintient. C'est un fait.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Il s'accélère !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Ou s'accélère, si vous le voulez, monsieur le ministre. En gros, il se maintient, et ce n'est déjà pas si mal !

Je souhaite développer, dans la partie rapport de mon intervention à cette tribune, quelques points, d'abord, sur les crédits de fonctionnement, ensuite, sur les crédits d'investissement et, enfin, sur l'application de vos crédits à l'action diplomatique.

En ce qui concerne le fonctionnement et le personnel, s'agissant du personnel du ministère, je ne vois pas de nouvelles mesures spécifiques pour les agents à l'étranger, qui avaient bénéficié de diverses améliorations l'année dernière. Je note 2 400 000 francs d'indemnités supplémentaires pour les agents de l'administration centrale, l'application du plan Durafour se traduisant par une augmentation de 24 millions de francs des crédits de personnel. De même, pour le personnel enseignant, l'application du plan Jospin se traduit par 44 600 000 francs d'augmentation.

J'évoquerai quelques dispositions particulières, en ce qui concerne le personnel. Il y avait quarante-trois postes de contractuels au gouvernement militaire français à Berlin. Ce gouvernement militaire disparaît, les contractuels aussi, mais les quarante-trois emplois sont consolidés en emplois permanents. Coût : 13 900 000 francs.

Vous avez parlé de l'office français pour les réfugiés apatrides. Il y a deux éléments, me semble-t-il : la titularisation des personnels contractuels - ce sont des personnels de la catégorie C - qui vont donc avoir leur statut particulier ; une augmentation - plus qu'un doublement - des crédits de fonctionnement.

Il me paraît tout à fait normal que, lorsqu'une administration a des problèmes à résoudre, on lui donne les moyens financiers pour le faire. Mais - vous en avez dit un mot - cette augmentation des frais de fonctionnement de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, ce n'est pas seulement une augmentation de crédits dans votre budget, c'est tout un problème qui doit être réglé au niveau du Gouvernement, et je n'ai pas l'impression qu'il soit en passe de l'être.

Monsieur le ministre d'Etat, voilà ce que j'avais à dire sur les questions de personnels. Il est normal - la commission des finances m'a demandé de le faire - que nous rendions hommage, ici, dans cette assemblée, au personnel diplomatique.

Nous nous sommes particulièrement réjouis que le Gouvernement de la République ait honoré nos deux chargés d'affaires à Bagdad et à Koweït. Il est vrai que le métier de diplomate a beaucoup changé depuis le temps où il y avait la paix et la guerre. Il a beaucoup changé, notamment, avec les crises, où ils sont profondément impliqués. Naguère, ils n'étaient en difficulté, très relative, qu'au moment de la déclaration de guerre, quand ils devaient rompre leur établis-

sement. Il suffit de relire les mémoires de Jules Cambon, racontant son équipée entre Berlin et la Suisse, au début du mois d'août 1914.

Evidemment, ce n'était rien à côté de ce qu'ont connu nos diplomates. Ils ont fait face remarquablement. La représentation nationale est fière d'eux, monsieur le ministre d'Etat.

Il n'est pas dans la vocation du Quai d'Orsay d'avoir un fort budget d'investissement. Toutefois, les chiffres sont frappants et demandent quelques explications. En 1990, les autorisations de programme étaient de 605 000 000 francs. Elles tombent à 336 000 000 francs en 1991. Les crédits de paiement descendent de 407 000 000 francs à 383 000 000 francs.

Néanmoins, vous l'avez souligné, il y a quelques investissements nouveaux : une surélévation partielle du Quai d'Orsay - je n'y insiste pas - et les travaux, ce qui est normal, dans les chancelleries, les établissements d'enseignement et culturels, avec une priorité pour l'Europe de l'Est.

S'agissant des abattements, les crédits concernant Nantes disparaissent ou s'amenuisent beaucoup, ce qui est normal, puisque cela s'achève.

J'ai toutefois noté un arrêt dans la construction des logements pour nos agents en poste. C'était une opération qui était bien engagée, l'année dernière, et dont, je crois, votre administration et vous-même vous félicitez. On dit qu'il faut faire un plan cohérent et qu'il faut se donner un temps de réflexion. Je veux bien ! J'ai un peu tendance à considérer qu'il est dommage d'avoir donné ce coup d'arrêt à une politique qui, surtout dans les pays un peu lointains, était tout à fait souhaitable, pour ne pas dire indispensable.

Pour tous ces investissements courants, les autorisations de programme tombent de 320 millions de francs à 233 millions de francs.

Puis, il y a le centre de conférences Branly : autorisations de programme, zéro ; crédits de paiement, zéro. Il est tout à fait clair - cela a été confirmé - qu'il s'agit là d'une obscure querelle entre le Quai d'Orsay et le Quai de Bercy. Je ne sais pas si vous arriverez à vendre le Majestic pour 3 milliards de francs. Les meilleurs experts ne le croient pas. Je souhaite que cette querelle connaisse rapidement son terme.

Je note en tout cas que des crédits restent inscrits pour le Quai Branly, de telle sorte que, par un processus d'emprunt plus ou moins gagé par le Majestic, si j'ai bien compris, il n'y aura pas arrêt dans la construction de ce nouveau centre de conférences sur l'opportunité duquel je ne me suis pas prononcé l'année dernière et je ne me prononcerai pas cette année.

J'en viens maintenant aux principaux crédits qui traduisent notre action diplomatique.

Sur les contributions internationales, je passe rapidement sur les chiffres : ils ont été donnés et ils figurent dans tous les rapports. Je note une sorte de stabilité pour les contributions obligatoires, 2 335 millions de francs, et une augmentation de 30 p. 100 pour les contributions volontaires, avec 543 millions de francs.

S'agissant de l'Institut du monde arabe, l'inscription est maintenue : 60 millions de francs, il manque 40 p. 100 ; soit les 40 millions de francs que les Etats arabes auraient dû fournir. Mais le processus est tel que si la France augmente sa contribution, en l'état actuel du statut, la contribution des Etats arabes augmente également : on ne peut pas s'en sortir.

Disons-le clairement, monsieur le ministre, surtout avec la défaillance du Koweït - ce qui se comprend bien maintenant - et pour toutes sortes de raisons, on va vers une crise au sein de l'Institut du monde arabe. Les crises ne sont pas forcément mauvaises, tous les hommes politiques le savent, à condition que l'on en sorte guéri.

Je ne sais pas quelle sera la solution, mais il est urgent d'en trouver une. Je parierais volontiers que l'on ira tout simplement vers une gestion de la République française, quitte à associer les pays arabes au coup par coup aux opérations qu'ils y feraient. Cependant, il faut bien savoir, mes chers collègues, que cela coûtera de 35 à 40 millions de francs au budget de la République.

Enfin - c'est un ajout de l'Assemblée nationale - pour la promotion de Strasbourg, vous avez inscrit un crédit de 2 millions de francs ; vous avez même précisé : « Promotion de Strasbourg, capitale parlementaire européenne. » (*M. le ministre d'Etat acquiesce.*) Au temps de la Rome antique, les

mots commandaient aux choses ; on peut donc considérer que, dans votre esprit, c'est réglé. Je crains que ce ne soit pas aussi simple.

L'action culturelle occupe une grande place dans ce projet de budget.

La réforme de nos établissements d'enseignement à l'étranger est entrée en vigueur après le vote du budget de l'année dernière et la loi du 6 juillet 1990. On sait de quoi il s'agit : une agence regroupant tous nos établissements et le recrutement par l'Etat des personnels avec des statuts harmonisés.

La dotation globale affectée à l'agence est de 1 220 millions de francs.

Cette réforme est appliquée, en réalité, depuis la rentrée scolaire. Elle est l'objet de critiques et de réserves sévères de nombre de nos collègues, ici, qui interviendront tout à l'heure, sans doute, avec beaucoup plus de compétence que je ne pourrais le faire moi-même.

La commission des finances s'est penchée sur ce problème. Elle a considéré que nous étions au début de l'année scolaire et qu'avant de formuler une opinion valable il était convenu d'attendre les résultats de l'année en cours.

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Je note aussi la contraction des crédits et du personnel de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie : 100 emplois et 14 millions de francs de moins. Hélas ! ce sont des économies que l'on aurait préféré éviter.

Pour le reste, il s'agit de 22,6 millions de francs inscrits pour la francophonie ; à l'Assemblée nationale, vous avez ajouté 1 million de francs.

Le Haut Conseil de la francophonie voit son crédit augmenter de plus de 50 p. 100.

Saluons, naturellement, l'Université francophone d'Alexandrie avec 2 millions de francs inscrits à votre projet de budget et 1 million de francs à celui de la coopération.

Je citerai encore l'action audiovisuelle avec un crédit de 40 millions de francs.

Je n'entre pas dans les détails ; un effort naturel et incontestable est fait pour les établissements scolaires et culturels, notamment en Europe de l'Est.

Pour l'Europe de l'Est, les services votés étaient de 120 millions de francs ; les nouveaux crédits sont de 510 millions de francs. Ils sont essentiellement culturels puisque vous allez développer ou créer des centres culturels à Moscou, Leipzig, Rostock, Brest-Litovsk, Bratislava, Sofia.

Je me plais à saluer ces actions, mais cela ne va pas durer longtemps. C'est le rôle pilote du Quai d'Orsay dans cette affaire : en réalité, les 510 millions de francs sont à la disposition de très nombreux ministères, ce qui n'est peut-être pas complètement anormal. Vous avez 139 millions de francs en propre et vous avez une espèce d'autorité sur l'utilisation de ces 510 millions de francs. C'est bien, c'est souhaitable mais, malheureusement, une hirondelle ne fait pas le printemps.

Je voudrais conclure mon rapport en faisant quelques observations sur le Quai d'Orsay dans l'action diplomatique de la France.

Votre action est, on le sait, érodée - cela ne date pas d'aujourd'hui - par d'autres ministères. En 1990, vous ne représentiez que 17,5 p. 100 des crédits d'action diplomatique. Je note que c'est à peu près la même chose pour 1991 ; je n'ai pas les chiffres précis, mais je relève une tendance à l'aggravation.

On me dit dans votre entourage, sans s'en cacher, que vos collègues ministres se promènent beaucoup à l'étranger - l'époque veut cela - et qu'ils sont quelquefois imprudents, peut-être dans leurs propos, mais généreux en ce qui concerne l'attribution de crédits sur le budget de leur ministère, dont vous n'avez pas le contrôle, et qu'il se produit quelquefois de véritables contradictions entre votre politique et ce qui est fait en dehors de vous.

On a cité le cas du Soudan, où vous aviez arrêté toute aide, au nom de principes tout à fait honorables et où le ministère des finances n'avait probablement pas connaissance de la politique du ministère des affaires étrangères, ou avait une autre conception que vous des droits de l'homme.

D'ailleurs, le poids du ministère des finances reste écrasant. Vous avez évoqué l'amendement indicatif de M. Alain Vivien, qui, en réalité, n'a pas été retenu. Alors, moi, je sou-

haite comme lui et comme vous que vous repreniez un peu le dessus sur le ministère des finances. Malheureusement, personne n'y croit puisque - chiffres de M. Alain Vivien - 8,4 milliards de francs sont inscrits au ministère des finances pour l'aide au développement, 3,6 milliards de francs aux affaires étrangères, à quoi s'ajoute cette ligne extraordinaire - il a fallu que je relise deux fois pour être sûr que je ne prenais pas un « d » pour un « b » : les dons du Trésor, qui sont entre les mains de M. le ministre des finances et qui relèvent donc de l'arbitraire du Quai de Bercy.

Ensuite, s'agissant toujours de l'action diplomatique de la France vous êtes - nous sommes - limités de plus en plus par les prérogatives de la Communauté économique européenne. Ces prérogatives se développent ; il y a une ligne budgétaire dans le budget de la Communauté européenne sur l'action diplomatique de la Commission. Cette année, d'ailleurs, ces crédits sont augmentés.

M. le président de la Commission a des ambassadeurs dans toutes les grandes capitales. J'ai lu, dans une dépêche de presse du 23 novembre dernier, une déclaration commune du ministre des affaires étrangères italien, qui est le président du conseil des ministres de la Communauté et du gouvernement américain, selon laquelle les liens allaient se resserrer entre les Douze et les Etats-Unis et que, tous les six mois, le président de la Commission, le président du conseil des ministres aussi, rencontreraient le président américain.

Or, quand on voit comment est menée la négociation du G.A.T.T., on a quelques inquiétudes sur les capacités diplomatiques de la Commission. Vous avez d'un côté des fonctionnaires, très honorables, naturellement, mais qui ne sont que des fonctionnaires et qui doivent essayer de trouver le plus petit dénominateur commun entre les Douze - ou peut-être, d'ailleurs, entre les Dix-sept - avec, en face d'eux, de vrais gouvernements et de vrais hommes politiques pour négocier : les Etats-Unis et le Japon. Le résultat ne me paraît pas très encourageant !

Je dirai quelques mots enfin, mais dans le même sens, de notre politique à l'Est et, spécialement, de la réunification allemande. Je m'inspire là de l'excellent rapport de mon collègue M. Chaumont.

Au mois de juin, j'avais eu une querelle, ici, avec MM. Bérégovoy et Charasse ; elle avait duré longtemps puisqu'elle occupe toute une page du *Journal officiel*. J'en cite un extrait seulement, pour montrer que je ne m'étais pas trompé.

En effet, je disais : « Moi, je considère que l'adhésion de l'ex-République démocratique allemande à la Communauté va entraîner un coût pour la communauté et que la France contribuera à financer ce coût... ».

M. Louis Jung. Cela vaut mieux qu'une guerre !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mon cher collègue. Je suis en train de montrer que l'on a démenti ce que je disais.

M. Michel Charasse s'écriait : « Mais vous ne pouvez pas le prouver ! »

Je rétorquais : « Je vous donne rendez-vous au mois de novembre. »

Le rendez-vous est là : le budget de la Communauté a augmenté de 10 milliards de francs, que nous versons. Or ces 10 milliards de francs, c'est la somme qui est versée par Bruxelles à l'ex-R.D.A., pour simplifier un peu, au titre de la politique agricole, au titre des fonds structurels, etc. Sur ces 10 milliards de francs qui sont versés par Bruxelles à l'ex-R.D.A., la France supporte une quote-part de 20 p. 100, soit 2 milliards de francs. Ce n'est pas rien : c'est le total, ou presque, de nos contributions obligatoires. C'est, comme l'a dit M. Chaumont, l'équivalent du budget de l'aménagement du territoire de la République française.

Alors, j'entends bien, pour répondre à vos objections : on peut dire qu'on le fait ; on peut aussi en discuter. En tous les cas, ce que je voulais souligner, c'est que ce que j'avais annoncé au mois de juin n'était pas tout à fait absurde.

A l'issue de l'examen de ce projet de budget, la commission des finances a pris l'attitude qui est la seule qu'on puisse prendre : il y a la présentation du projet de budget - je n'en ai pas dit beaucoup de mal, monsieur le ministre d'Etat - mais il y a aussi, à cette occasion, un débat de politique étrangère. C'est donc à la fin de ce débat, en fin de séance, que chacun se déterminera, que chaque groupe se

déterminera. Nous nous en tenons donc, au nom de la commission des finances, à la formule : nous nous en remettons à la sagesse du Sénat.

Je vais maintenant développer quelques considérations personnelles que j'imputerai sur le temps d'intervention de mon groupe.

L'activité diplomatique est foisonnante, vous l'avez marqué : il y a maints sujets - rassurez-vous, je ne vais pas les aborder tous ; je m'en tiendrai à quelques observations sur l'Europe.

Il y eut l'Europe du Traité de Rome, première manière, qui aboutit au désarmement douanier, à la politique agricole commune, au développement de la coopération dans certains domaines techniques et industriels. Cette période initiale, qui allait s'étendre sur près de trente années avec des avancées, des phases de stagnation, quelques crises d'adaptation, permit aux pays de l'Europe de l'Ouest de participer pleinement à l'essor de l'économie mondiale. Je n'insiste pas.

Puis vint le temps de l'Acte unique. Ses dispositions multiples et complexes étaient en principe destinées, par l'harmonisation des normes et des législations, à parachever le grand marché en assurant la libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes.

En vérité, pour aboutir à cette réforme accomplie du grand marché, les rédacteurs de l'Acte unique avaient mis en place des mécanismes subtils, qui n'apparaissaient pas forcément à la première lecture des textes, en tout cas pas à moi.

Et ainsi s'est accélérée une machine, animée par la Commission et fidèlement soutenue par la Cour de justice, qui engageait l'Europe dans la voie d'un centralisme non avoué où les bureaux de Bruxelles se saisissaient de tout, et du reste !

A partir de cette pratique, une théorie s'élaborait selon laquelle la Communauté avait compétence dans les domaines où son intervention était censée être plus efficace et mieux appropriée que l'action des Etats.

Cela porte un nom, pas très euphonique, la subsidiarité. Mais comme les inventeurs de la formule en sont en même temps les exécutants et leurs propres juges, la compétence des Etats, chaque jour qui passe, se rétrécit au profit de l'omnipotence de Bruxelles. C'est une évidence.

M. Delors, devant le Parlement européen, annonçait que, sous quelques années, 80 p. 100 de la législation fiscale, économique et sociale relèveraient de la Communauté. C'est ainsi que ce courant, déjà amorcé avant l'Acte unique, s'est amplifié. Les exemples en sont multiples, considérables ou dérisoires, depuis la réforme, heureusement ajournée, car nullement indispensable, de l'alignement des taux de T.V.A., jusqu'à la réglementation de la chasse à la palombe - vous en savez quelque chose, monsieur le ministre -, ou au paiement par la France des allocations familiales aux travailleurs immigrés pour leurs enfants demeurés dans leur pays d'origine. Là non plus, il n'est pas nécessaire d'insister.

Dans le même temps, je veux dire depuis quelque trois ans, les gouvernements, de sommet en sommet, poussent à un renforcement de l'entité communautaire. Ainsi fut lancé, ou relancé, le projet d'union économique et monétaire avec une monnaie unique pour les Douze, laquelle, comme il est normal, puisque la monnaie est toujours un levier de la souveraineté, ouvre la porte à l'union politique.

Et ainsi, passant des limitations aux transferts de souveraineté - vous avez employé le mot - s'achemine-t-on, pour appeler les choses par leur nom, même si l'on préfère parfois s'avancer masqué, vers un Etat fédéral doté des attributs essentiels du pouvoir.

On peut être pour. On peut être contre. Reconnaissons à toute cette évolution sa logique. Le grand marché peut porter en soi la réduction à un modèle unique de toute la législation fiscale, économique, sociale, de l'environnement, etc., pour déboucher sur une construction transcendant les nations.

Et ainsi s'édifiait à un rythme sans cesse accéléré ce que l'on a coutume d'appeler la construction européenne.

J'ai dit « ainsi s'édifiait », je dois même dire « ainsi s'édifie » la construction européenne. Et je m'en étonne. Ceux qui se sont engagés dans cette tâche ne sauraient pourtant ignorer que, depuis un an, tout a changé et que la réalité des faits - or les faits sont têtus - va les obliger à infléchir leur démarche ou, tout au moins, à réfléchir avant de poursuivre.

La réalité des faits ? Elle est écrasante. Il s'agit d'un obstacle majeur et d'une révolution. L'obstacle majeur, c'est l'interrogation et, déjà, la fronde des parlements nationaux, et il ne suffit pas de les saluer au passage. La révolution, c'est, à l'est de l'Europe, la rupture d'allégeance des anciens satellites de l'Union soviétique.

Si le premier obstacle n'est pas de même ampleur que le bouleversement à l'Est, la prise de conscience par les parlements nationaux de leur dessaisissement aujourd'hui, de leur dépérissement demain, ne peut être traitée à la légère.

Les règlements européens s'imposent comme des lois, les directives doivent, en principe, être traduites dans les législations nationales. Mais, par le jeu combiné de la Commission et de la Cour de justice, elles tendent à s'appliquer *de plano*, d'autant que l'Acte unique a subrepticement créé une nouvelle catégorie de textes, qualifiés de « mesures » et qui sont mis au rang des règlements.

Ainsi, des fonctionnaires, même si, théoriquement, le conseil des ministres, considéré comme un organe législatif, a le pouvoir de ne pas ratifier les propositions de la Commission - cela arrive, mais l'expérience prouve qu'il est submergé par la logorrhée réglementaire des bureaux - des fonctionnaires, dis-je, l'emportent sur des élus du peuple, dont la vocation, mes chers collègues, est de faire la loi, dont la technique du débat parlementaire garantit le sérieux du travail, dont la légitimité n'est pas contestable et qui sont responsables devant le peuple.

Aussi longtemps que l'action de la Commission est demeurée limitée, cette anomalie est passée inaperçue. Aujourd'hui, des voix s'élèvent dans tous les parlements et, je crois, au parlement français sur tous les bancs, pour s'étonner et protester.

La situation est si grave qu'un personnage, qu'on ne peut soupçonner d'idées anti-européennes, M. Giscard d'Estaing, évoquait, dans nos murs, au début de l'été, la révolte de la République de Russie répudiant les lois de l'Union soviétique, et il se demandait si l'Europe n'était pas à la veille d'une crise comparable.

Tout le monde en a conscience, et l'on cherche fébrilement à combler ce que l'on appelle pudiquement « le déficit démocratique » de la Communauté.

Plusieurs formules sont avancées. La première, à laquelle vous avez semblé donner la préférence dans un récent débat sur l'Europe organisé à l'Assemblée nationale, serait celle de la diète ou du congrès.

Périodiquement, une ou deux fois l'an, se réuniraient des délégués des parlements des Douze, qui apprécieraient *a priori*, ou *a posteriori*, je n'ai pas bien compris, la validité des règlements et des directives.

Il suffit d'énoncer cette proposition pour imaginer son peu d'efficacité. La première réunion du genre, spontanément suscitée par les parlements, se tient depuis cet après-midi à Rome. J'y serai, demain, et je verrai. Mais c'est tout vu ! Personne ne croit aux vertus de ce pandémonium.

L'acuité du problème est telle que propositions et suggestions fusent de toutes parts. Ainsi en est-il du Sénat européen, qui serait formé de délégués des parlements nationaux. S'il s'agissait d'une seconde assemblée doublant le Parlement européen, j'en conviens, les institutions de la Communauté, déjà passablement complexes, deviendraient alors inextricables.

Mais la délégation du Sénat auprès de la C.E.E. a mis en avant une proposition assez judicieuse : cette assemblée - car je crois que le terme de Sénat n'est plus retenu par personne, pas même par le président Poher, qui l'avait lancé à l'origine - serait, à l'occasion de l'examen des règlements et des directives, une sorte d'interprète des traités, juge des frontières juridiques entre la Communauté et les Etats, et dont les décisions s'imposeraient à la Cour de justice. Pourquoi pas ?

Mais nombre de parlementaires, ici et à l'Assemblée nationale, réclament, plus simplement, qu'à l'instar de ce qui se passe à la Chambre des communes et au parlement danois, les projets de règlements nous soient soumis *a priori*.

Nous serions donc, à l'égard du délégué français au Conseil des ministres, les garants du respect de la légalité française ? C'est assez difficile. C'est, curieusement, d'ailleurs, la thèse que, du bout des lèvres, accepterait la Commission, se déchargeant, ainsi, sur les Etats, d'un problème qui, en vérité, met en cause sa légitimité.

La légitimité, tout est là. Nul ne s'aviserait de la placer dans le Parlement européen, que je respecte beaucoup, compte tenu de son mode d'élection. Et, en somme, se pose le problème, qui surgira dès lors qu'on essaiera de progresser dans l'union politique, d'une légitimité supra-nationale, de la légitimité d'un gouvernement fédéral, de la légitimité d'un parlement fédéral.

Quant à moi, monsieur le ministre d'Etat, je partage l'opinion exprimée par l'un de vos collaborateurs du ministère : « La nation est le cadre indépassable de l'exercice de la démocratie ».

En tout cas, nous ne passerons pas, j'en prends le pari, le cap de l'année 1991 sans qu'une réponse, une vraie réponse, ait été donnée à cette question du dessaisissement des parlements nationaux.

Tel est le premier obstacle à la poursuite, tout uniment, tout bureaucratiquement, de la construction européenne dans la ligne de l'Acte unique.

Le second, il est d'une autre ampleur, c'est donc la révolution qui s'est produite en Europe de l'Est. Or, si l'on parle à haute voix du « déficit démocratique », on chuchote à peine, dans les allées du pouvoir communautaire, sur ce formidable bouleversement qui, en vérité, remet en cause les fondements de l'Europe et par lequel vous avez d'ailleurs commencé votre propos, monsieur le ministre d'Etat.

La C.E.E. s'était constituée face à l'Est. Ses six premiers membres, avant de former une communauté économique, avaient tenté de bâtir une « communauté européenne de défense » à direction extra-nationale. Derrière la construction européenne, a toujours transparu le non-dit de la protection militaire américaine. Les frontières de la Communauté s'identifiaient donc avec les anciennes frontières de la guerre froide.

Or, tout a changé. Plus d'opposition idéologique, plus d'opposition politique, plus d'opposition économique, plus d'opposition militaire. Et tous ces peuples, qui ne furent séparés de nous que par les hasards de la guerre et la persistance d'une odieuse tyrannie, nous les retrouvons donc, partageant avec nous la même civilisation et la même culture.

Oui, tout a changé. Et nous, nous ne voudrions rien changer ? A la question : « Quelle attitude la Communauté doit-elle adopter vis-à-vis de ces Etats ? », pour toute réponse on nous oppose un slogan, « approfondissement d'abord, élargissement ensuite », et un slogan trompeur car l'approfondissement de la Communauté, le resserrement sur eux-mêmes des douze Etats qui la composent, la construction en toute hâte d'une petite Europe fédérale équivalent à condamner l'élargissement futur.

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Certes, nous savons bien que l'on ne peut, du jour au lendemain, accueillir la plupart de ces Etats, mais pourquoi, à la place du rideau de fer, élever cette nouvelle muraille d'indifférence, d'égoïsme et de mépris ?

Comment justifie-t-on cette hâte à pousser les feux vers l'unité de la petite Europe, sans vouloir même imaginer l'accueil de nos voisins de l'Est ?

La Commission a sa réponse, que nous avons entendue dans ce palais de M. Delors lui-même : « Il faudrait alors changer les institutions de la Communauté ». Que végètent donc nos voisins tchèques, hongrois, polonais et autres, pourvu que la Commission de Bruxelles demeure telle quelle ! dans ses meubles !

Le Gouvernement a sa réponse, les gouvernements ont leur réponse, que nous connaissons bien : c'est l'Allemagne. Il faut maintenir l'Allemagne nouvelle bien ancrée à l'Ouest.

Déjà, l'an dernier, monsieur le ministre d'Etat, vous aviez cette idée pour la R.F.A., et M. Genscher était parmi nous. Ici, j'avais exprimé mon scepticisme : « Vous ne liguez pas ainsi le Gulliver allemand », disais-je.

Depuis lors, la R.F.A. a su, en marge des cheminements communautaires, recouvrer son unité et signer un traité d'amitié et de non-agression avec Moscou. La grande Allemagne, dont je ne doute pas de la volonté pacifique, mais non plus de la volonté d'exister, mènera son jeu dans la nouvelle Communauté, déséquilibrée en sa faveur, et le mènera dans l'Europe entière. L'expérience de l'année écoulée devrait conduire à la circonspection plutôt qu'à la précipitation.

Suspendons cette course effrénée qui nous conduit à nous barricader face à nos voisins de l'Europe de l'Est. Loin de hâter l'union monétaire et l'union politique, marquons une pause pour réfléchir sur la place, par rapport à nous, de ces pays récemment redevenus libres, pour réfléchir aussi sur des institutions, aujourd'hui inadaptées, et qui doivent être amendées, réformées, remplacées.

Contrairement au discours habituellement tenu, que vous avez tenu, monsieur le ministre, je dirai que, si vous voulez aller de l'avant vers l'union politique, vous ne pouvez pas garder les institutions d'aujourd'hui.

Certes, il est troublant de quitter les chemins tout tracés pour avancer en terrain non exploré. La prospective des années quatre-vingt-dix est malaisée. Ce n'est pas une raison pour tomber dans la rétrospective des années cinquante.

Nous attendons, face à ces vraies questions, de vraies réponses, pas des faux-fuyants, même aussi talentueux que ceux que vous avez développés à l'Assemblée nationale lors du débat sur l'Europe.

Vous nous avez d'ores et déjà répondu. Vous avez dit que nous allions vers une construction fédérale de la petite Europe. Vous l'avez dit. Si c'est oui, c'est oui. Mais, si c'est oui, c'est non. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je souhaiterais d'abord rappeler les chiffres, que vous retrouverez dans nos rapports et dans les états budgétaires.

Le budget des affaires étrangères pour 1991 s'élève à 13 35 588 085 francs, soit une progression apparente de 10,65 p. 100.

Toutefois, hors transfert de compétences - il s'agit de Radio France internationale, et des cotisations sociales des enseignants, antérieurement imputées sur le budget des charges communes - et hors « effet change », l'augmentation du budget est de 9,90 p. 100 en francs courants et de 6,90 p. 100 en francs constants.

A ce niveau, il dépasse légèrement 1 p. 100 dans l'ensemble des comptes de l'Etat et atteint 1,03 p. 100.

Dans ce volume, il privilégie deux priorités : l'ouverture vers les pays de l'Est et une certaine adaptation de notre appareil diplomatique.

Dans le premier cas, 630 millions de francs sont prévus, dont 510 millions de francs en mesures nouvelles, auxquels s'ajoutent 40 millions de francs de dépenses en capital.

Dans le second cas, l'accent est alors mis sur le renforcement de la sécurité des postes et de leurs personnels. Vingt-cinq millions de francs de mesures nouvelles sont également dégagés en faveur de l'informatique et de la bureautique.

Par ailleurs, sous la forte pression des besoins, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, l'O.F.P.R.A., ainsi que le service social d'aide aux immigrants, le S.S.A.I., bénéficient d'un important relèvement de crédits.

Mais, plus généralement, le budget du ministère des affaires étrangères subit le plein effet de la rénovation de la grille de la fonction publique et du « plan enseignement », soit une charge globale de quelque 250 millions de francs, y compris le service des pensions. De surcroît, les légitimes transformations d'emplois apparaissent plus nettement que les recrutements nécessaires.

En outre, les prévisions pour la création et l'entretien de nos postes diplomatiques et consulaires accusent un recul très sensible, passant de 152,7 millions de francs en 1990 à 135,7 millions de francs pour 1991, tandis que l'acquisition de logements nouveaux est dépourvue de tous moyens. De quel prix paierons-nous ces lacunes ?

Il resterait à évoquer ce que d'aucuns appellent « l'aventure » de l'Institut du monde arabe, l'I.M.A.

Par la défaillance des Etats arabes, le déficit actuel de gestion s'élève à quelque 150 millions de francs.

Le président Edgar Pisani prévoit l'abandon de toute exposition culturelle, la suppression de toute programmation cinématographique et encore le licenciement du quart des deux cents agents français et arabes de l'I.M.A. Il explique :

« La plupart des dirigeants arabes ne conçoivent pas de manifestation culturelle d'où soit absente la propagande politique. »

Au terme de dix ans de cette expérience franco-arabe, le temps est venu, à défaut d'exécution des engagements mutuellement pris, de redéfinir profondément le statut et les missions de l'I.M.A.

Ultime remarque : le ministère des affaires étrangères sera-t-il dessaisi chaque jour davantage de l'action internationale de la France ? Sa part des crédits de l'espèce représentait 17,9 p. 100 du total en 1990, tandis que celle du ministère des finances - prêts ou garanties du Trésor, contributions diverses au titre de la participation aux institutions financières internationales - ne cesse de croître, passant de 50,8 p. 100 en 1989 à 55 p. 100 en 1990. Ce mouvement est aujourd'hui doublé par une politique de dons - 800 millions de francs en 1991 - qui réduit encore le rôle du Quai d'Orsay.

Il en va de même avec l'aide publique au développement, l'A.P.D. L'enveloppe de l'A.P.D., gérée par le ministère des affaires étrangères, soit 12 milliards de francs, est égale au tiers de celle du ministère de la coopération, qui intervient dans trois fois moins de pays.

La question se pose donc sérieusement de savoir qui a qualité et moyens de coordonner effectivement l'ensemble de l'action internationale de la France, qui a qualité et moyens d'assurer effectivement la cohérence, quand il le faudrait, de l'action internationale de la France.

Après cet examen des principales incidences et significations des inscriptions budgétaires du ministère des affaires étrangères, la commission a évoqué quelques grands sujets d'actualité de la politique internationale, et d'abord la situation au Proche-Orient et l'évolution au Liban.

Mon rapport imprimé décrit la crise du golfe Persique depuis l'invasion et l'annexion, pour ne pas dire la dépersonnalisation, du Koweït par l'Irak, le 2 août dernier.

Sommairement, à ce jour, la coalition anti-irakienne conduit son action, plus précisément son blocus autour du territoire de l'agresseur, en conformité avec les prescriptions et recommandations de l'O.N.U. Sans relâche, elle se prépare à faire face à toute éventualité, dans la mesure où le président Saddam Hussein refusera de retirer ses troupes du Koweït avant d'engager des négociations de paix.

De telles négociations de paix avaient-elles davantage de chance de s'ouvrir sous l'égide de pays arabes ? Ce fut l'espoir et la proposition que le roi du Maroc, Hassan II, offrit solennellement le 11 novembre, « sur la base des décisions prises par la communauté internationale ».

Sans délai, le Conseil de commandement de la révolution irakienne demanda des consultations préalables de toutes les parties concernées par la crise du Golfe. Et M. Saddam Hussein ajouta que « le sommet ne devrait pas porter uniquement sur le conflit actuel, mais encore sur le problème palestinien, la libération des territoires occupés et d'autres questions arabes... » Quant au retrait du Koweït, précisa-t-il le jeudi 15 novembre, « ce n'est pas une proposition de dialogue, ce sont des conditions préalables impliquant notre capitulation. Nous rejetons les conditions préalables ». M. Tahar Yassine Ramadame, premier vice-premier ministre irakien, était déjà allé en prévenir le roi Hassan II le mardi 13 novembre.

Dans la même région, faut-il dire - et croire - que la charte d'entente nationale, signée le 25 octobre 1989 hors du territoire national, à Taëf, en Arabie Saoudite, sous exclusif parrainage arabe, apportera la réconciliation et la paix au Liban ?

Certes, les révérencieuses démarches des « trois H » - MM. Hraoui, Président de la République, Hoss, président du Conseil, Husseini, président de l'Assemblée nationale - auprès du protecteur syrien, le président Hafez el Assad, les exactions et exécutions perpétrées dans le secteur chrétien après la reddition de l'armée du général Aoun le samedi 13 octobre, les pressions et intimidations diverses sous l'égide des forces syriennes sont de nature à faire bien réfléchir, même une population respectable et courageuse.

N'est-ce pas le chef druze Walid Joumblatt, ministre des travaux publics du gouvernement de M. Salim Hoss, qui a déclaré, après le massacre odieux et sans obstacle du maronite Dany Chamoun et de sa famille, le dimanche

21 octobre : « Drôle d'accord - celui de Taëf - un accord qui débute par le terrorisme et l'élimination des opposants politiques ! » ?

Dans le même temps, quelques bonnes déclarations officielles prévaudront-elles contre le défi de la libération, par l'armée d'occupation syrienne, de l'assassin du Président de la République élu, Bechir Gemayel, en septembre 1982, et contre l'intense colonisation du Metn, l'ancien secteur du général Aoun ?

La France avait pensé que la charte de Taëf pourrait mettre fin aux incessants combats au Liban. Elle l'a approuvée et elle a reconnu le gouvernement Hraoui-Hoss.

Dans cet esprit, elle demande aujourd'hui à l'autorité en place « de faire un geste d'apaisement, notamment à l'égard du général Aoun ». Vous avez déclaré, monsieur le ministre d'Etat : « La France ne lui livrera jamais le général Aoun, c'est une question d'honneur », et vous l'avez confirmé, voilà un instant, à cette tribune.

Le 18 octobre, le Gouvernement français a engagé le secrétaire de l'O.N.U., M. Perez de Cuellar, à intervenir pour faire la lumière sur les forfaits commis à Beyrouth. Le 22 octobre, après la tuerie de la famille Chamoun, le Gouvernement français a réclamé la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le Liban. Vous avez précisé, monsieur le ministre d'Etat, qu'il appartient au gouvernement du Liban de saisir le Conseil de sécurité « s'il désire que soit prononcée une sanction contre les troupes étrangères qui l'occupent ».

Le 7 novembre, distinguant asile diplomatique et asile politique, M. Hraoui a tranché : « Le général Aoun ne pourra pas sortir impunément de l'ambassade de France ».

La France a-t-elle la ferme volonté de faire prendre en compte ses plaintes par l'O.N.U., ou non ? Et, comme pour les morts de Jérusalem, le 8 octobre, l'O.N.U. décidera-t-elle de créer une commission d'enquête ?

Mon rapport écrit évoque encore les stupéfiants bouleversements des régimes de l'Europe centrale et orientale, à peu près sans affrontements militaires, dans la paix. Le dira-t-on jamais assez ?

L'ex-R.F.A. y a tenu un rôle capital et a remarquablement résolu les problèmes de la réunification nationale, puis de sa souveraineté, autant dans ses rapports renouvelés avec l'U.R.S.S. que dans ses relations avec ses voisins de l'Est, en particulier avec la Pologne, et dans le libre choix de ses alliances. De surcroît, la prodigieuse transformation politique intervenue a été substantiellement accompagnée et conclue par la deuxième conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Si l'Acte final, signé le 1^{er} août 1975 à Helsinki, devait surtout, fondamentalement, faire reconnaître par les Occidentaux la division et les régimes communistes de l'Europe, son étonnant complément, la charte de Paris, signée le mercredi 21 novembre par les trente-quatre chefs d'Etat et de gouvernement, allait solennellement proclamer « la démocratie comme seul système de gouvernement de nos nations », ajoutant que « la démocratie est fondée sur le respect de la personne humaine et de l'état de droit ».

Et la charte de donner, entre autres, ce gage de l'effective détermination de coopérer des nations associées : « la réduction sans précédent des forces armées, qui résulte du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe » du lundi 19 novembre.

Sans doute, près de la moitié de ce dont disposait l'Union soviétique à l'ouverture de la négociation comme chars, véhicules blindés et pièces d'artillerie a trouvé refuge au-delà de l'Oural. Nous ne sommes donc pas sans inquiétude et nous vous demandons avec gravité, monsieur le ministre d'Etat - mais nous le demandons aussi au Gouvernement tout entier - de faire preuve de la plus grande vigilance à cet égard, notamment à l'aide des multiples équipes de vérification que l'U.R.S.S. devra recevoir sur son territoire.

Les négociations vont continuer dès le 26 novembre à Vienne. La volonté du Gouvernement de les bien conclure ne devra jamais se départir d'un très exigeant souci de sécurité.

D'aussi considérables et pressants événements d'actualité n'ont pas détourné l'Europe communautaire de la préparation des échéances qu'elle s'était fixées à elle-même : la réunion, le 14 décembre, de deux conférences intergouvernementales, consacrées respectivement à l'union monétaire et à l'union politique.

Pour l'union politique, si des orientations se dessinent, elles demeurent encore largement imprécises, qu'il s'agisse des missions du Conseil européen, de la Commission européenne dans sa structure et ses pouvoirs, des décisions à prendre à la majorité qualifiée ou non, de la définition et de l'organisation des politiques étrangères et de sécurité communes, d'un accroissement des pouvoirs d'initiative et de contrôle du Parlement européen, etc.

En revanche, pour l'Union économique et monétaire, le Conseil européen de Rome est parvenu, le mois dernier, à de claires conclusions.

« Une nouvelle institution sera créée, comprenant des banques centrales nationales et un organe central exerçant la pleine responsabilité de la politique monétaire. L'objectif premier de cette institution sera de maintenir la stabilité des prix. Elle sera indépendante de toute instruction, tout comme les membres de son conseil. Elle fera rapport aux institutions politiquement responsables.

« Avec la réalisation de l'étape finale de l'Union économique et monétaire, les taux de change seront irrévocablement fixés. La Communauté aura une monnaie unique : un ECU fort et stable, expression de son identité et de son unité.

« La deuxième phase commencera le 1^{er} janvier 1984, une fois que :

« - le programme d'achèvement du Marché unique aura été réalisé ;

« - le traité aura été ratifié ;

« - en vertu des clauses de ce traité, un processus destiné à assurer l'indépendance des membres de la nouvelle institution aura été engagé ;

« - le financement monétaire des déficits budgétaires aura été prohibé et toute responsabilité de la Communauté pour les dettes d'un Etat membre aura été exclue.

« Au début de la deuxième phase, la nouvelle institution de la Communauté sera créée. Cela permettra, notamment :

« - de renforcer la coordination des politiques monétaires,

« - de mettre en place les instruments et les procédures nécessaires à la future conduite d'une politique monétaire unique,

« - de surveiller le développement de l'ECU.

« La troisième phase interviendra dans un délai raisonnable. »

Seul le Royaume-Uni a exprimé son désaccord sur cette démarche vers la création de l'Union monétaire. Mais il a accepté de participer aux travaux de la conférence intergouvernementale et, pour beaucoup d'entre nous, il y a matière à satisfaction.

Ainsi, au terme de ces examens budgétaires et politiques convenablement développés, votre commission des affaires étrangères a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat du soin d'apprécier le document financier qui lui a été soumis ; elle vous demande aussi de faire preuve d'une certaine bienveillance à l'égard de ce document. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante, est reprise à dix-huit heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Alduy, rapporteur pour avis.

M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles extérieures). Monsieur le ministre d'Etat, il peut paraître quelque peu surréaliste, après votre discours très dense, de vouloir intervenir sur quelques points de détail dans le domaine de la politique culturelle de la France à l'étranger.

Aussi, je ne m'attarderai pas sur les chiffres qui figurent dans le rapport écrit tant de la commission des affaires culturelles que de la commission des finances. Le projet de budget de la D.G.R.C.S.T., la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, du ministère des affaires

étrangères s'élève, dans le projet de loi de finances pour 1991, à 4 939 millions de francs, soit une augmentation brute de 14,9 p. 100. La part de la D.G.R.C.S.T. représente 36,5 p. 100 du projet de budget du ministère des affaires étrangères.

Je me contenterai de formuler quelques observations de nature strictement budgétaire.

Sur un total de 619 millions de francs en crédits d'intervention, 508 millions de francs constituent la preuve tangible de l'action du Gouvernement en faveur d'une pénétration dans les pays de l'Est. Cela se traduit notamment par l'ouverture de centres culturels à Moscou, Sofia, Bratislava, Leipzig, Dresde et Rostock et par l'élargissement de l'audience de Canal France international, de TV 5 Europe et de la S.E.P.T.

Notre effort en matière d'actions audiovisuelles extérieures est poursuivi. Le Sénat a demandé, depuis de longues années, que soit rebudgétisée Radio France internationale ; nous sommes donc satisfaits de constater que cette rebudgétisation s'effectue.

Par ailleurs, la rémunération des anciens recrutés locaux est poursuivie. C'était l'un des désirs de notre assemblée.

Si nous saluons certes la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, j'ai néanmoins quelques critiques à formuler à cet égard.

Quinze postes d'« expatriés » - c'est une formule que je n'aime pas beaucoup - ont été créés en Europe centrale et orientale, mais cent postes ont été supprimés à l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie, l'O.U.C.F.A. ; ce terme affreux montre bien la décadence de la langue française, monsieur le ministre chargé de la francophonie !

Monsieur le ministre d'Etat, vous expliquez cette suppression de postes par la diminution considérable des étudiants en langue française en Algérie, ce qui constitue un indice extrêmement grave, peut-être le plus important dans ce domaine.

Les crédits de paiement destinés à la réalisation par l'Etat d'investissements immobiliers en faveur des établissements d'enseignement dont il est propriétaire diminuent de 7,4 millions de francs, somme assez importante. Monsieur le ministre d'Etat, comment pouvez-vous, avec 24 millions de francs, soit une somme extrêmement faible, prévoir l'ouverture de trois écoles en Europe centrale et orientale, à Budapest, à Prague et à Moscou, et la poursuite des travaux d'aménagement ou d'extension concernant six établissements, à Barcelone, à Tunis, à Londres, à Hanoï, à Vientiane et à Buenos Aires ? Ce n'est pas avec une telle somme que l'on peut réaliser un programme de cette envergure !

Enfin, le projet de budget pour 1991 révèle une diminution inquiétante des autorisations de programme. Nous souhaiterions connaître les raisons de l'absence de dotations à l'aide au développement, qui nous paraît redoutable dans la mesure où elle tend à accrédi-ter l'idée selon laquelle le développement de notre coopération avec l'Est se ferait au détriment du maintien de nos actions à l'égard d'autres pays du monde.

J'évoquerai maintenant les instruments de diffusion de la culture française.

Nous nous félicitons de constater l'affirmation de l'expression internationale de la francophonie multilatérale : quarante-quatre pays francophones se rencontrent désormais régulièrement.

L'inauguration de l'université francophone d'Alexandrie en est un témoignage. Il serait intéressant de savoir si la création de cette université, dans les circonstances actuelles, ne se prête pas à des critiques de la part de certains éléments du monde arabe.

Nous nous étonnons de constater une diminution des crédits destinés aux centres culturels.

Mais - c'est le plus important - vous vous orientez, monsieur le ministre d'Etat, vers une collaboration beaucoup plus étroite que par le passé entre les centres ou instituts culturels, d'une part, et les alliances françaises, d'autre part. La recherche d'un tel rapprochement est tout à fait normale - nous en sommes parfaitement conscients.

Nous ne voudrions cependant pas que cela aboutisse un jour ou l'autre à une sorte de fusion entre les alliances et les instituts. Ce serait très grave, car les alliances bénéficient d'un certain nombre d'actions bénévoles ; elles continuent à jouer un rôle considérable dans la propagation de la langue

et de la culture françaises à l'étranger. Nous ne voudrions pas qu'elles soient victimes de la tendance à une centralisation accrue, que nous notons un peu dans tous les domaines. Quelques garanties de votre part seraient donc les bienvenues.

En ce qui concerne TV 5 et les enjeux de la stratégie francophone multilatérale, nous constatons l'amélioration de la qualité des programmes, comme M. Decaux, ministre chargé de la francophonie, l'avait demandé. La grille des programmes s'est incontestablement améliorée ; mais la question de la concurrence avec Canal France international va sans doute se poser. Canal France international, véritable banque d'images spécifiquement françaises, est extrêmement utile et correspond peut-être plus encore que la télévision et la radio au libre choix des Etats étrangers.

Loin d'abandonner Canal France international, il faut donc au contraire le développer, tout en évitant la concurrence entre TV 5, d'une part, et Canal France international, d'autre part.

Je voudrais formuler un regret : l'Amérique latine semble avoir été négligée, en ce qui concerne tant Canal France International que Radio France internationale. Or, l'Amérique latine rassemble les cultures hispanique, catalane et portugaise, dont la culture française peut être le dénominateur commun. Nous devons produire un très gros effort pour renforcer notre action en Amérique latine. Mais, ainsi que je l'ai dénoncé à plusieurs reprises au cours des années précédentes, les gouvernements, quels qu'ils soient, ont beaucoup de mal à comprendre cette impérieuse nécessité.

Nous sommes heureux de constater que R.F.I. a su répondre avec promptitude et efficacité aux sollicitations de l'actualité, puisqu'elle a servi de messagerie entre nos compatriotes retenus en Irak et au Koweït et leur famille ; c'est un rôle qui ne lui était pas particulièrement dévolu, mais qui montre son utilité. C'est une chose qu'il fallait noter.

Je voudrais, en terminant, vous poser quatre questions, monsieur le ministre d'Etat.

Tout d'abord, s'agissant de l'enseignement français à l'étranger, il semble opportun que la gestion du réseau des établissements fasse l'objet, de la part de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, de prévisions d'actions sur plusieurs années et qu'elle prenne bien en compte trois questions essentielles : les effectifs, les investissements et les bourses ; ces dernières, en effet, ne font l'objet que d'une valorisation tout à fait symbolique, d'à peine plus de 1 p. 100, alors que les droits de scolarité poursuivent leur augmentation.

Par ailleurs, sur les alliances françaises et les instituts et centres culturels, je souhaiterais obtenir de la part du Gouvernement des précisions en ce qui concerne la mise en place progressive d'un réseau unique regroupant alliances et centres.

J'aimerais également, s'agissant de la politique de la francophonie, que le Gouvernement précise les mesures qui seront prises afin de rééquilibrer la part de l'écrit - autrement dit des livres - dans notre action culturelle extérieure. A cet égard, je ne fais pas seulement allusion à l'orthographe ; si cette dernière doit certainement occuper une place de choix, la diffusion des livres et de la littérature est également extrêmement importante.

Enfin, quant à l'action télévisuelle extérieure, j'attire de nouveau l'attention du Gouvernement sur les risques de concurrence qui risqueraient de naître entre TV 5 et Canal France international.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat quant à l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Delaneau, rapporteur pour avis.

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques). Avant d'aborder les trois questions sur lesquelles je voudrais attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat - c'est en effet vous qui êtes particulièrement en charge de la partie du projet de budget sur laquelle je dois donner l'avis de la commission des affaires culturelles - je procéderai à un rapide survol des crédits des relations culturelles internationales inscrits au projet de loi de finances pour 1991.

Cette année, il nous a été relativement difficile d'apprécier l'évolution réelle des crédits des relations culturelles extérieures, compte tenu de l'importance des transferts de compétences survenus entre les différents titres de cette action, entre la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et d'autres départements du ministère des affaires étrangères, entre cette direction et d'autres ministères enfin.

La confusion - le mot n'est pas excessif - est telle que le montant des crédits de l'action culturelle extérieure recensés par vos services dans les réponses au questionnaire budgétaire diffère d'une réponse à l'autre. Sans doute cela révèle-t-il un certain problème.

C'est pourquoi j'ai préféré, pour ma part, m'en tenir aux crédits inscrits dans les documents budgétaires ; c'est notre référence ; il est donc bien normal que nous nous y rapportions.

Ces crédits atteindront 4 984 millions de francs en 1991, crédits de recherche inclus, et connaîtront une progression brute de 14,9 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1990.

L'augmentation réelle du projet de budget de la direction générale, compte tenu des transferts de compétences intervenus et hors effet change, reste de 14 p. 100, soit un taux important.

Les mesures nouvelles inscrites dans le projet de loi de finances pour 1991 atteignent, hors dépenses en capital, 837 millions de francs. Leur répartition se traduit cependant par une très forte concentration de l'effort supplémentaire sur deux postes : la relance de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale - 508 millions de francs - et la société Radio France internationale, dont la rebudgétisation sera poursuivie en 1991 et qui recevra 180 millions de francs. Ainsi ces deux actions représentent-elles plus de 82 p. 100 des mesures nouvelles.

L'effort de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale correspond à un souhait qui avait été exprimé l'année dernière, lorsque se déroulait devant nous le spectacle rassurant de la marche de ces pays vers la démocratie. D'ailleurs, les mesures qui ont été prises par le ministère au printemps dernier ont anticipé sur l'action que permettront de développer les crédits inscrits pour 1991. Cet effort nous paraît donc tout à fait opportun.

Toutefois, nous vous demandons de veiller à ce que ne soient pas pour autant abandonnées d'autres zones bénéficiant traditionnellement de notre intervention. Nos amis du Sud sont en effet attentifs et inquiets : attentifs parce qu'ils voient bien que notre intérêt se porte plutôt vers l'Est ; inquiets parce qu'ils craignent que, ne pouvant tout faire, nous n'ayons tendance à renoncer à certaines des actions que nous menons en leur faveur.

Au regard des problèmes d'immigration, notamment, nous devons demeurer très présents au Sud, faute de quoi nous ne pourrions pas maîtriser un problème que ressentent beaucoup de nos concitoyens.

Nous avons aussi noté un effort significatif en faveur de l'action audiovisuelle extérieure, qui est dotée de 40 millions de francs supplémentaires, en application du plan quinquennal de développement arrêté en conseil des ministres le 29 juillet 1989.

Enfin, 93,6 millions de francs sont affectés à l'incidence de la revalorisation de la situation des enseignants et à la constitution d'une provision pour la hausse des rémunérations des personnels détachés.

Le solde des mesures nouvelles, soit 15,4 millions de francs, est réparti entre l'ensemble de nos actions culturelles, scientifiques et techniques extérieures.

Pendant, aucune mesure nouvelle n'est allouée à l'aide publique au développement, pourtant érigée en action prioritaire l'année dernière. La commission des affaires culturelles ne peut que regretter très vivement cette rupture dans l'effort entrepris, qui ne peut que nuire aux bénéficiaires de cette action. L'inquiétude dont j'ai parlé tout à l'heure peut trouver là une explication.

Je voudrais maintenant revenir sur la surprogrammation des crédits d'intervention culturelle. Ne voyez pas là, de notre part, monsieur le ministre d'Etat, un acharnement, même si nous avons déjà beaucoup insisté sur ce point l'année dernière, à la suite des observations faites à l'Assemblée nationale par le rapporteur.

Le montant global de la surprogrammation s'est révélé finalement encore plus élevé que nous ne l'avions initialement envisagé. Certes, devant notre commission en particulier, vous avez tenu des propos rassurants sur ce sujet, indiquant que la pratique de la surprogrammation n'était pas condamnable en soi. C'est vrai dans la mesure où il s'agit d'assurer une bonne gestion : nous le savons bien, il n'est pas toujours possible de faire correspondre exactement les engagements de dépenses à l'année budgétaire. Une certaine souplesse est donc nécessaire. En outre, les décisions en cause concernent des interventions quelque peu éloignées dans le temps.

Il reste que cette surprogrammation de crédits d'action culturelle est imputable à une gestion tout à fait discutable de la direction générale ; elle résulte, en particulier, de l'incapacité des gestionnaires financiers à vérifier, en temps réel, la compatibilité des engagements de dépenses avec les crédits disponibles pour les financements. En outre, l'absence généralisée de visa des contrôleurs financiers préalablement à ces engagements signifie qu'une règle de comptabilité publique n'a pas été suivie.

Il n'y aurait là qu'un simple incident de parcours s'il n'avait été nécessaire, pour faire face à cette surprogrammation - il fallait bien tenir les engagements ! - d'appeler les autres départements du ministère des affaires étrangères à contribuer au financement du déficit. Cela leur a même coûté cher puisque ce déficit a finalement atteint 650 millions de francs, et non 450 millions de francs comme nous l'avions pensé.

Il est singulièrement choquant que M. le ministre délégué chargé de la francophonie, dont les crédits sont pourtant fort limités - cela sera certainement dit tout à l'heure par notre collègue M. Habert - ait été contraint en 1990 d'en consacrer une partie à la couverture du « besoin de financement » de la direction générale.

Il importera, à l'avenir, de tout mettre en œuvre pour éviter que de tels dérapages ne se reproduisent. A cet égard, nous nous réjouissons d'apprendre que la direction générale s'est dotée d'un outil informatique qui lui permettra d'exercer un contrôle permanent sur le rythme de consommation des crédits ainsi que sur l'état d'exécution des projets programmés.

Par ailleurs, il convient également, nous semble-t-il, qu'une plus grande attention soit portée à la coordination entre les engagements des crédits, dits « géographisés », des postes diplomatiques, à l'occasion notamment des commissions mixtes, et les engagements qu'on pourrait qualifier de « parisiens » en matière de coopération culturelle et scientifique, arrêtés en particulier par les ministres ou le Président de la République.

Je souhaiterais revenir également, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la réforme de l'enseignement français à l'étranger, afin de vous soumettre les interrogations persistantes de la commission des affaires culturelles, malgré les assurances qui nous ont été données, sur le bien-fondé de cette réforme. Nous pensons en effet que, sous couvert d'efficacité et d'équité, elle organise une certaine mainmise de l'Etat sur le dispositif des établissements français à l'étranger.

M. Jean-Pierre Bayle. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. Sur le plan financier, cette réforme constitue une opération blanche pour l'Etat, si l'on excepte le coût de l'extension au personnel résident des mesures de revalorisation de la condition enseignante.

En effet, outre des économies réalisées par le « décrochage » des personnels expatriés du bénéfice des dispositions du décret de 1967, les établissements privés conventionnés ont été mis dans l'obligation de reverser à l'Etat des sommes qu'ils affectaient jusqu'alors à la rémunération des enseignants titulaires recrutés localement.

La prise en charge de la rémunération de ces enseignants par l'Etat reste donc, dans une large mesure, fictive. Cette pseudo-prise en charge du traitement garanti aux enseignants titulaires recrutés localement par l'Etat s'accompagne de la centralisation du recrutement de ces personnels.

Une carte scolaire déterminera à l'avenir le nombre des enseignants expatriés et résidents qui pourront être affectés à chaque établissement scolaire en fonction des effectifs scola-

risés, des ressources humaines et des besoins pédagogiques. La responsabilité de son élaboration et de sa mise à jour annuelle incombera à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Les personnels résidents seront désormais nommés par le chef de poste diplomatique représentant de l'Etat, sur proposition des établissements et après consultation de la commission consultative paritaire locale. Ces établissements perdent néanmoins la liberté d'appréciation de leurs besoins en enseignants titulaires recrutés localement ainsi que la maîtrise de leur recrutement au bénéfice, probable - en tout cas, nous le craignons fortement - de certaines organisations syndicales, qui ont d'ailleurs soutenu la réforme avec ferveur et qui trouveront sans doute là un domaine supplémentaire où exercer un pouvoir et un contrôle qui devraient être l'apanage de l'Etat.

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, de veiller avec vos collègues concernés, à maintenir ces décisions, dont la loi vous a confié la charge, entre vos mains.

Enfin, si la réforme abolit les discriminations de rémunération entre les enseignants titulaires de l'éducation nationale, elle n'apporte aucun remède - nous voulons insister sur ce point - aux disparités de traitement entre les enseignants fonctionnaires et les enseignants non titulaires. Dans certains cas, s'ils n'ont pas passé, c'est vrai, les concours de la fonction publique, ceux-ci sont néanmoins titulaires des diplômes équivalents. Ainsi le souci d'équité affiché comme l'une des justifications de cette réforme se trouve-t-il, sur ce point particulier, singulièrement contredit.

J'aborderai enfin le problème de l'aide publique au développement.

L'analyse des orientations imprimées aux relations culturelles extérieures pour l'année 1991 montre que l'aide publique au développement, au bénéfice de laquelle aucune mesure nouvelle n'est inscrite au projet de loi de finances, constitue la grande oubliée du budget qui nous est présenté. Cette action avait pourtant été jugée prioritaire l'an passé.

L'aide publique au développement ne peut, compte tenu de son importance, s'accommoder d'une action erratique. Elle exige, au contraire, une continuité dans l'effort.

La commission des affaires culturelles regrette, par ailleurs, la coordination insuffisante entre les différents intervenants qui caractérise trop souvent l'attribution de cette aide et contribue à développer l'inadaptation de certains efforts ou la multiplication des doubles emplois. Elle ne peut qu'espérer que sera tenu l'engagement pris par le ministre délégué chargé du budget à l'occasion de la discussion du budget des charges communes à l'Assemblée nationale, qui tend à instaurer une plus grande coopération entre le ministère des finances et le ministère des affaires étrangères dans la procédure d'octroi des dons du ministère des finances.

Nous avons également regretté le sort qui a été réservé, à l'Assemblée nationale, à un amendement de la commission des finances et à un amendement présenté par M. Alain Vivien, qui visaient à remettre à la disposition de leur véritable titulaire, c'est-à-dire vous-même, monsieur le ministre, les crédits destinés à l'action extérieure de la France, même s'ils ne correspondent pas, et de loin, au volume représenté par les dons du Trésor. Soyez certain que la commission des affaires culturelles vous soutiendra dans cette affaire afin d'enrayer ce que nous considérons comme une évolution tout à fait anormale dans l'utilisation des crédits budgétaires. Il n'est pas bon que des décisions soient prises sans coordination avec les ministères compétents, en particulier lorsqu'il s'agit de crédits relativement importants.

En août dernier, le journal *Le Monde* a publié un article sur ces problèmes de dons du Trésor. Cet article émanait de hauts fonctionnaires de votre ministère, qui, sous un pseudonyme, essayaient de faire valoir un certain nombre de considérations et dénonçaient, avec raison me semble-t-il, de tels errements. Ainsi, ils posaient cette question : « Que dire, par exemple, du marché obtenu en Algérie par une société de la Nièvre pour la construction - en cours - de trois laiteries qui auront du mal à fonctionner faute de trouver sur place de la matière première ? » (*Sourires.*)

La commission des affaires culturelles souhaite, enfin, que soit défini un cadre d'intervention adapté à l'aide publique au développement lorsque la nature des projets engagés est difficilement compatible avec le respect de la stricte annualité budgétaire.

Avant de conclure, je voudrais vous appeler à une vigilance accrue dans un domaine qui vous a amené, monsieur le ministre d'Etat, à accomplir récemment une démarche difficile au Maroc.

Qu'on le veuille ou non, les responsables de Radio France internationale, de TV 5 et de l'A.F.P. qui sont des sociétés publiques, sont nommés par le Gouvernement et toutes les informations transmises par ces moyens de communication sont perçues, dans un certain nombre de pays qui n'ont pas de la liberté d'expression la même conception que la France, comme le message « officiel » de notre pays.

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. Nous sommes, les uns et les autres, très attachés à la liberté d'expression mais nous ne devons pas oublier que, lorsque des émissions véhiculent des propos qui sont, dans le cas auquel je fais allusion, insultants pour un souverain étranger, l'insulte doit être considérée, non pas de notre point de vue, mais du point de vue de celui qui la reçoit. Il ne faut pas alors s'étonner si de tels propos génèrent des réactions méprisantes, voire hostiles à notre égard. Tout en conservant cette tradition, qui est la nôtre, de tolérance vis-à-vis tant de l'écrit que de la parole...

M. Jean Garcia. Respecter les droits de l'homme !

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. ... il conviendrait qu'un minimum de déontologie internationale soit recommandée à ceux qui ont la responsabilité de diffuser de telles émissions.

Ce serait leur demander non pas de faire de l'autocensure, mais d'avoir un minimum de considération pour les chefs d'Etat de ces pays, qui perçoivent les informations qu'ils reçoivent comme des messages officiels parce qu'elles transitent par des voies considérées comme telles, même si elles ne le sont pas, et cela est très dangereux.

Voilà, madame, messieurs les ministres, ce que la commission des affaires culturelles m'a demandé de vous indiquer. Mes chers collègues, elle vous recommande une sagesse bienveillante quant à la position que le Sénat pourra prendre sur les crédits de ce ministère. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, s'il fallait, pour juger l'action francophone de la France, se fonder sur le montant des crédits attribués en propre au ministère délégué à la francophonie, nous n'en aurions pas une haute idée !

En effet, ces crédits s'élèveront, en 1991, à 22,6 millions de francs ou, plutôt, à 23 millions de francs, puisqu'ils viennent d'être augmentés d'un million. A ce niveau, de toute façon, l'augmentation de 9,7 p. 100 annoncée par rapport à l'an passé n'a évidemment qu'une très relative signification.

Tous ces crédits sont consacrés aux interventions directes du ministère délégué. Les frais de fonctionnement de ses services sont, je le rappelle, intégralement pris en charge par le budget du ministère des affaires étrangères, auquel il est rattaché.

Ces interventions ont porté, notamment, sur le suivi des sommets francophones, la coordination de la politique télévisuelle, l'aide au cinéma, au théâtre et à la chanson française, la publication de revues et de livres, le soutien et l'utilisation du français dans les colloques et les publications scientifiques, ainsi que des subventions aux associations francophones.

Notons que ces dernières sont fort nombreuses : 235, selon le recensement qui a été fait par la Documentation française. Beaucoup, d'ailleurs, portent des sigles compliqués qui rendent leur identification difficile. Sans doute un regroupement de ces associations ne serait-il pas inutile.

Votre commission s'est étonnée que le ministère délégué, en dépit de la faiblesse de ses crédits propres, ait été appelé à participer au financement du déficit de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques issu de la surprogrammation, et ce pour un montant de 321 000 francs. On aurait pu, pensons-nous, lui épargner cela.

Fort heureusement, il existe, dans le budget de l'Etat, bien d'autres crédits incomparablement supérieurs qui permettent de donner à l'action de la France sa véritable dimension.

Ce sont d'abord les crédits de la coopération francophone, qui représentent la participation française à l'exécution des décisions arrêtées dans le cadre des sommets de chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Ces crédits s'élèvent à 236 millions de francs. Vous trouverez dans mon rapport écrit l'imputation budgétaire de ces crédits tels qu'ils apparaissent dans le projet de loi de finances pour 1991.

En outre, il existe, éparpillés dans le budget de l'Etat, des fonds considérables qui, de près ou de loin, s'appliquent à des préoccupations de francophonie ou à des actions d'enseignement, de formation et de défense de la langue française.

L'article 102 de la loi de finances pour 1987, voté à l'heureuse initiative du président de notre commission des affaires culturelles, M. Maurice Schumann, contraint désormais le Gouvernement - ce que d'ailleurs il fait bien volontiers - à dresser l'inventaire de l'ensemble de ces crédits que l'on trouve, en fait, dans plus d'une dizaine de ministères. Cet inventaire figure également dans mon rapport écrit.

Au total, ce ne sont pas moins de 5,7 milliards de francs qui peuvent, peu ou prou, être affectés à l'effort fait par la France en faveur de la langue française et de la communauté francophone. L'accroissement réel de l'ensemble de ces crédits sera sans doute voisin, en 1991, de celui du budget général de l'Etat, soit 4,8 p. 100.

Voilà donc la fusée à trois étages, en quelque sorte, que représente le budget de la francophonie. Monsieur le ministre, sur lequel de ces étages pouvez-vous réellement agir ? C'est la question que notre commission des affaires culturelles s'est posée, afin de pouvoir juger de votre action.

Pour estimer votre rôle, nous avons étudié sept actions de francophonie parmi les très nombreuses interventions que vous avez menées, cette année, avec une inlassable activité.

En 1989, s'étaient tenus - bicentenaire oblige ! - de nombreux « états généraux » : du cinéma, du théâtre, de la chanson, des écrivains francophones. Dans le style de 1789, vous avez invité les participants à ces états généraux à vous fournir des cahiers de doléances. Nous nous sommes demandé si vous les aviez ouverts, si vous en aviez fait quelque chose.

Nous avons dû en convenir, des décisions concrètes ont en effet été prises à la suite des demandes formulées. Par exemple, vous avez créé, pour la chanson, un statut du chanteur francophone et vous avez pris toutes sortes d'initiatives qui aident l'action multiforme à laquelle vous vous êtes intéressé.

En 1989, ces actions avaient été surtout d'ordre artistique et littéraire. Vous avez infléchi ces actions dès le début de l'année et vous avez décidé que 1990 serait consacré plus spécialement aux domaines scientifique et technique, suivant en cela une recommandation du sommet de Dakar.

En janvier, vous avez tenu un forum des sciences et des techniques à la Villette. En l'ouvrant, vous avez déclaré qu'« une uniformisation de pensée et d'expression serait néfaste pour l'avenir de la science, qui ne saurait se fondre dans une sorte de moule linguistique ». Nous ne pouvons que vous féliciter de ces bonnes paroles.

Pourquoi faut-il que la communauté scientifique française se montre tellement réticente à notre langue ? A peine aviez-vous réuni un certain nombre d'experts francophones à Montpellier que, tout près, à La Grande-Motte, on organisait un colloque scientifique auquel participaient l'Institut national de la recherche agronomique, l'I.N.R.A., l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'I.N.S.E.R.M., et l'Ecole normale supérieure et où il était décidé que seule la langue anglaise serait utilisée non seulement dans les rapports écrits, mais même dans les communications orales, et qu'aucune traduction n'était prévue !

M. Marc Lauriol. On se renie soi-même !

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Nous avons en effet, vous et moi, et de nombreux autres parlementaires, protesté. Il y a eu de nombreux articles dans la presse, et vous êtes intervenu, monsieur le ministre, ainsi que d'autres. Cette bévue, qui rappelait le dérapage de l'année dernière à l'Institut Pasteur, n'a été que partiellement rectifiée. Cela montre à quel point la vigilance est nécessaire et à quel point il faut défendre notre langue, en France même !

Ensuite, votre commission a étudié - c'était le troisième point de ses réflexions - l'éducation à la francophonie dans les écoles et les universités. La journée de la francophonie s'est déroulée le 20 mars : vous aviez choisi, monsieur le ministre, le vingtième anniversaire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique créée à Lomé, agence qui joue un rôle primordial pour la francophonie à travers le monde.

Des manifestations ont eu lieu dans toutes les écoles de la métropole et des départements et territoires d'outre-mer, dans les 1 400 centres d'enseignement de l'Alliance française et aussi dans les quelque 400 établissements de notre réseau scolaire français à l'étranger.

A cette date, j'étais en tournée en Amérique latine et j'ai pu constater le très vif intérêt que cette initiative avait suscité parmi les élèves, qui avaient constitué des dossiers très sérieux et qui se montraient heureux de se sentir partie d'une vaste mouvance de caractère mondial.

Ce réseau, dont M. Delaneau vient de parler, se situe à la pointe de la présence francophone dans le monde, comme d'ailleurs les Français de l'étranger eux-mêmes, au nombre de plus d'un million et demi, que l'on oublie trop souvent dans les recensements. En réalité, ils forment la charpente la plus solide du rayonnement de la francophonie hors de nos frontières, il ne faut surtout pas l'oublier.

Sur le plan universitaire, je noterai qu'il existe maintenant vingt-deux centres universitaires d'études supérieures francophones en France.

Je mentionnerai également cette belle initiative qu'est l'université francophone d'Alexandrie due, à l'origine, à une idée du président Léopold Sédar Senghor, qui s'était entendu à ce sujet avec ses homologues égyptiens. Le 2 novembre dernier, le Président de la République et le président Mubarak ont inauguré cette université en votre présence, monsieur le ministre délégué. Il s'agit d'une remarquable réalisation que nous pensons chargée d'un très bel avenir.

Un quatrième point a retenu l'attention de votre commission : c'est le maintien de la langue française dans les organismes internationaux.

Monsieur le ministre d'Etat, j'étais à vos côtés à New York, le 26 septembre, quand vous avez reçu le personnel francophone des Nations unies. Vous avez rendu hommage à l'action du secrétariat général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, qui a pris des dispositions très favorables à cet égard. Il vous a été demandé que les autorités françaises agissent avec plus de vigueur pour appuyer le recrutement de personnels francophones, garants de l'utilisation de notre langue.

Si, dans de nombreux organismes internationaux, la présence francophone est satisfaisante, il n'en est pas de même partout. On peut citer trois endroits où le français est négligé. Ils se situent, hélas ! en pays francophone, et même sur notre sol.

Premier exemple : Genève, où, extraordinairement, on parle de plus en plus l'anglais aux Nations unies, au point que les délégués des pays francophones s'en plaignent et que l'Agence de coopération culturelle et technique, l'A.C.C.T., a dû créer un bureau pour leur permettre de travailler normalement dans leur langue française, l'organisme international ne leur en donnant plus la possibilité.

Deuxième exemple, à Bruxelles, dans les Communautés européennes, il est extraordinaire de voir l'anglais prendre de plus en plus d'importance, au point que le Président de la République lui-même a écrit à M. Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, une lettre rédigée en termes énergiques lui disant de veiller davantage à l'utilisation de notre langue dans les organismes communautaires.

Enfin, troisième exemple, à Paris même, voilà qu'à l'UNESCO, cette année, une décision a été prise pour que les documents de travail ne soient plus rédigés que dans une langue.

Bien évidemment, cette langue est le plus souvent l'anglais. L'UNESCO souffre d'un péché de naissance, de baptême : c'est la seule grande organisation internationale que l'on continue à ne désigner que par son sigle anglais. UNESCO cela signifie : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation* ! Evidemment, le sigle français, qui pourrait être O.N.U.P.E.S.C., est peut-être moins heureux ; il rime même quelque peu avec « ubuesque » ! (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, seul le sigle anglais demeure et l'anglais triomphe là où il connut jadis la défaite, à Fontenoy, ou plutôt place de Fontenoy, où se trouve le siège de l'organisation ! (*Nouveaux sourires.*)

Monsieur le ministre, tout cela se situe dans le VII^e arrondissement. La rue de Talleyrand n'est pas loin ; j'espère que vous pourrez prendre votre grand bâton... de pèlerin et faire quelque chose à ce sujet !

J'ai mentionné la lettre de M. François Mitterrand à M. Jacques Delors.

Elle contient une partie intéressante, celle où le Président de la République, après avoir insisté sur l'usage du français, recommande, pour l'Europe, le plurilinguisme comme étant le meilleur moyen d'y maintenir notre langue.

Monsieur le ministre, c'est là un de vos thèmes favoris. « Voici, avez-vous dit, l'un des plus évidents paradoxes de la francophonie : la défense de la langue française passe par la défense des langues de nos partenaires. »

C'est le cinquième point qu'a étudié notre commission. Il apparaît en effet que, si l'on enseigne trois langues en Europe et si les systèmes éducatifs sont dirigés vers un enseignement trilingue, le français sera l'une d'entre elles, les deux autres étant, d'une part, la langue natale du pays et, d'autre part, probablement l'anglais. Ainsi, l'on comprend que la défense de la langue française passe bien, en Europe, par le trilinguisme, voire le plurilinguisme.

Le Conseil supérieur de la langue française avait été chargé de réfléchir à cette question. Il n'en a pas eu beaucoup le temps, car il a été très occupé par un autre thème de réflexion. Il s'est, en effet, lancé dans une réforme de l'orthographe !

Quelle imprudence ! Chacun sait à quel point ce sujet soulève les passions. Au cours de l'hiver dernier, nous avons pu lire beaucoup d'articles de presse à ce sujet. La controverse a été vive, et elle est loin d'être terminée, nos partenaires africains se montrant les plus ardents pour le maintien des formes traditionnelles de notre langue.

Enfin, au mois de juin dernier, le Conseil a fini par publier les conclusions de son travail, un document de quarante-quatre pages intitulé : *Les rectifications de l'orthographe*, qui modifie l'écriture d'environ un millier de mots.

Mes chers collègues, la commission des affaires culturelles tient à votre disposition cet opuscule, de façon que non pas vous, mais vos petits-enfants apprennent la nouvelle orthographe. En effet, M. le Premier ministre a bien voulu nous dire que cette réforme ne s'adressait pas aux adultes et qu'ils pourraient continuer à utiliser les anciennes graphies. Nous voilà rassurés !

C'est ainsi, si vous me permettez de m'amuser un instant, que ce tour de *passapasse* - sans trait d'union - bien qu'il contienne des *chaussetrappes* - également sans trait d'union - conduit à un changement d'orthographe. Par exemple *ognon* s'écrit sans « i ». Mais il n'y a pas de quoi pleurer, mes chers collègues (*Sourires*), parce que, je le répète sans *persifflage* - avec deux ff - M. le Premier ministre a assuré que les formes anciennes resteraient admises et que toutes les graphies pourraient être utilisées sans que l'on compte de fautes à personne.

Ici même, samedi dernier, le Sénat a donné un éclatant exemple de son attachement à la langue française. Pour la finale du championnat d'orthographe, cet hémicycle a été transformé en salle de classe pour la dictée de Bernard Pivot.

Nombreux sont les Français et les étrangers francophones qui s'appliquent à ce genre d'exercice, et vous êtes l'un d'eux, monsieur le ministre, puisque vous m'avez adressé une lettre à la manière de la dictée de Sainte-Adresse, que je n'ai pas manqué de faire figurer dans mon rapport.

En tout cas, la manifestation qui a eu lieu au Sénat le 24 novembre était peut-être la plus grande qui s'y soit déroulée depuis le mariage de Napoléon III en 1853, la grande réception en l'honneur du président Wilson et de Clemenceau lors de la signature du traité de Versailles en 1919, ou le centenaire du Sénat républicain en 1975. Et c'était en l'honneur de la langue française !

Tandis qu'à Paris se poursuivaient ces discussions sur les traits d'union et les accents circonflexes, de grands événements survenaient en Europe : le mur de Berlin s'effondrait, les rideaux de fer tombaient les uns après les autres.

Quelle joie ! Oui, plus que l'étrange défilé de Jean-Paul Goude ou le galop de ces chevaux arrivés à Valmy trois ans avant la bataille, la vraie commémoration de 1789, le vrai bicentenaire, c'était cela, c'était cette explosion des libertés dans toute l'Europe.

En se libérant, les nations de l'Est retrouvaient la France et la langue française. Il fallut répondre à leur appel... Mon temps de parole étant près de s'achever, je ne pourrai pas commenter cette ouverture à l'Est. Mais les rapporteurs qui m'ont précédé l'ont fort bien fait : MM. Guéna, Mont et Delaneau.

Je ne dirai rien non plus de ce qui constitue pourtant, monsieur le ministre délégué, l'une des principales missions dont vous avez été spécifiquement chargé : la coordination de l'action télévisuelle extérieure de la France. M. Alduy vient de traiter excellemment ce sujet. Pour ma part, je vous renvoie à mon rapport écrit, mes chers collègues.

Maintenant, il me faut conclure.

Vous avez senti qu'en ce qui concerne l'action en faveur de la francophonie, la structure gouvernementale est beaucoup trop complexe. Les domaines de compétence ne sont pas assez définis.

Votre tâche est certainement très difficile, monsieur le ministre délégué. Vos collègues, malgré toute leur bonne volonté, peuvent avoir quelque réticence à admettre que l'action dont ils ont tracé les lignes peut être influencée pour d'autres raisons.

Les interférences, les duplications existent même aux plus hauts niveaux : le chef de l'Etat préside le Haut Conseil de la francophonie, le Premier ministre dirige le Conseil supérieur de la langue française, le secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales dispose de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, le ministre de la coopération et du développement cultive son champ...

A tous les échelons, on note dispersion et manque de cohésion. Néanmoins, on sent partout votre présence, monsieur le ministre délégué, et ce que vous faites, vous le faites très bien, vous y apportez votre prestige et tout votre talent.

Dans ces conditions, partagée entre le caractère positif des actions qui ont été conduites et les aspects plutôt négatifs d'un ensemble administratif et budgétaire qui se présente de façon vraiment trop disparate, la commission des affaires culturelles a décidé, sur le vote des crédits de la francophonie, de s'en remettre à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 70 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 60 minutes ;

Groupe socialiste, 46 minutes ;

Groupe communiste, 22 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 21 minutes.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos concernant le budget sera bref puisque je souscris aux avis présentés avec beaucoup de pertinence par le rapporteur de la commission des finances et les rapporteurs de la commission que j'ai l'honneur de présider. J'ajouterai que je partage leurs conclusions.

Dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, je préfère, selon la tradition, avoir avec vous un échange de vues sur la situation internationale. Au demeurant, le discours que vous avez prononcé au début de cette séance m'engage sur cette voie.

La semaine dernière, Paris, par un heureux concours de circonstances, fut le théâtre de la fin de la guerre froide.

Dix ans avant son terme, notre XX^e siècle ouvrait les portes d'un avenir nouveau.

Pourquoi la joie fut-elle absente de cet étonnant événement ? Bien des raisons surgissent pour répondre à cette question. Le mouvement souvent inquiète là où l'immobilité des blocs endormait l'attention.

L'unification de l'Allemagne pour les uns, dont je suis, est une chance pour l'Europe qui change, pour d'autres, elle est un risque. De même, s'il est vrai que l'Union soviétique s'ouvre à l'Occident et l'appelle à son aide, la durée de son régime est incertain. C'est une autre incertitude.

Mais, au-delà de ces fluctuations, une cause, immédiate celle-là et certaine, érodait la joie : c'est le spectre d'une autre guerre, celle du Golfe, encore froide mais prête à embraser le Moyen-Orient. Elle éclipsait l'image du sommet de Paris.

Elle l'éclipsait à l'excès selon moi. Pourquoi avons-nous vécu, en France, le formidable écroulement des dictatures communistes comme une banalité des jours ordinaires ?

Nous aurions aimé qu'un cri, venu de haut, touchât le cœur des Français. Nous attendions que le succès de nos valeurs, celles des démocraties de liberté, fût proclamé. Il représente la victoire de l'esprit, sans aucun recours à la force, sur les démocraties qui osaient se dire « populaires », mais qui resteront inscrites dans l'histoire comme des démocraties impopulaires. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Oui, nous aurions aimé, monsieur le ministre d'Etat, que cette victoire, notre victoire sur la guerre froide, fût célébrée.

Quarante-cinq ans après la victoire sur les dictatures d'extrême-droite, celles du national-socialisme et du fascisme, cette fois, en 1990, la France voyait, chez elle, à Paris, triompher l'esprit des Droits de l'homme sur les dictatures de gauche. Il n'y eut nulle part de feux de joie, ni à la Bastille, ni à la Concorde. La grandeur du moment s'éteignit dans la torpeur des sentiments.

Depuis le 2 août dernier, les prophètes ne parlent plus, mes chers collègues. Naguère encore ils annonçaient que l'Histoire était finie, vous en souvenez-vous ? L'Histoire leur a répondu. Elle n'arrête jamais sa marche.

D'autres prophètes, à la même époque, novices il est vrai autant que démagogues, promettaient aux Français de leur distribuer, je reprends leur expression, « les dividendes de la paix ». C'était au début du printemps dernier. Nous fûmes une majorité de sénateurs pour dénoncer ces chimères et recommander que la France ne baissât pas sa garde. Ce fut l'objet d'un débat dans cette enceinte, en fin de session du printemps dernier, et je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir bien voulu y participer.

L'été a passé. L'automne nous retrouve aux portes de la guerre. Les prophètes restent silencieux.

Pour notre part, tentons humblement d'essayer de comprendre les faits, dont la complexité est la première caractéristique, et de dire nos convictions, sans être assurés bien entendu, si l'on veut être sincère, qu'elles seront partagées par tous.

Je me limiterai, aujourd'hui, à retenir deux urgences : l'Europe et le Golfe, sans méconnaître pour autant les autres événements qui agitent le monde.

L'Europe est la grande affaire dont dépend notre destin. Sa cause, à nos yeux - nous sommes nombreux à le penser ici - prime toute autre. Si j'en parle aujourd'hui moins longtemps que du Golfe, c'est uniquement pour me soumettre à la fois à l'actualité et au péril immédiat que celle-ci comporte, et me tenir dans les limites du temps de parole qui m'est imparti.

En Europe, l'Est s'ouvre à l'Ouest, qui doit répondre à cet appel. Quelle peut être la meilleure réponse ? Elle s'organisera, selon nous, autour de principes que je rappelle et sur lesquels, monsieur le ministre d'Etat, je sollicite votre appréciation.

La communauté des Douze doit s'approfondir plutôt que s'élargir ; elle doit se renforcer plutôt que se diluer dans l'espace contrasté de l'Atlantique à l'Oural ; elle doit se donner, non seulement un marché unique, mais aussi une monnaie commune ; et bâtir une communauté politique capable d'assurer sa sécurité et, je le souhaite, sa défense, elle-même établie sur les modes nouveaux de l'Alliance atlantique.

Au terme de sa marche vers l'unité, l'Europe des Douze devra se fédérer dans le respect des identités nationales pour pouvoir ensuite, mais ensuite seulement, se confédérer avec les autres Etats de l'Europe centrale et orientale.

L'Europe de l'Ouest a attiré vers elle l'Europe de l'Est, qui s'est effondrée du dedans et disloquée au dehors.

L'Ouest aidera d'autant mieux l'Est qu'il sera puissant, et l'Ouest ne sera puissant que s'il est de plus en plus uni.

La « Maison commune » peut devenir dès maintenant ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : celle d'une culture commune, la culture européenne.

Dans les autres domaines de l'action politique, la « Maison commune » ne pourra venir que plus tard. C'est l'Ouest qui en bâtira les fondations, par l'aide qu'il apportera à l'Est.

Je veux espérer que la dynamique communautaire, que vous allez relancer à Rome dans quelques jours, ira dans cette direction. J'apprécie, dans cette perspective, vos orientations, monsieur le ministre d'Etat, et j'ai entendu avec espoir vos déclarations sur la construction de l'Europe.

Si l'Europe est l'essentiel pour notre avenir, le Golfe est actuellement l'accident auquel nous sommes confrontés. Cet accident intéresse une région du monde, mais ses implications ont une portée mondiale, d'où sa gravité.

Vous me permettez de solliciter vos réponses sur la crise du Golfe, en dépit des clarifications que vous avez apportées au début de cet après-midi, autour de l'interrogation qui domine la situation internationale.

Notre politique dans le Golfe va-t-elle ou non vers l'engagement militaire de nos forces contre l'Irak ?

Cette question s'inscrit dans la perspective d'une résolution que je suppose - par anticipation - acceptée par le Conseil de sécurité et autorisant le recours à la force.

J'entends bien, monsieur le ministre d'Etat, qu'une telle décision sera présentée légitimement comme un ultime avertissement à l'Irak, de nature à le convaincre de s'incliner. Mais - c'est là la portée très exacte de ma question - l'avertissement ultime ne vaut que si le danger apparaît comme réel, et le danger n'apparaîtra comme réel que si l'alliance qui s'est formée contre l'Irak déclare qu'elle est décidée à agir.

La France est-elle prête à déclarer qu'elle engagera ses forces aux côtés de ses alliés occidentaux et arabes si l'Irak - l'hypothèse ne peut pas être exclue - refuse de s'incliner devant l'ultime avertissement ?

Cette question est directe - je ne la voudrais pas gênante - mais elle ne peut pas être éludée à si peu de jours des efforts que vous allez déployer auprès de l'O.N.U.

Je me crois autorisé à vous la poser avec cette netteté parce que j'ai, pour ma part, approuvé et soutenu, dès le mois d'août dernier, l'engagement politique et militaire décidé par le Président de la République et mis en œuvre par le Gouvernement.

Or - je ne développerai pas ce point de vue, mais je tiens à le marquer devant le Sénat, quitte à le reprendre lors de l'examen du projet de budget de la défense - depuis le début de la crise, je crois percevoir un balancement, pour ne pas dire une ambiguïté, entre la gestion diplomatique, que j'approuve, et la gestion militaire de cette crise, qui me laisse sur ma faim.

Du 2 août à la mi-septembre, la voie diplomatique a été privilégiée. L'activité diplomatique de la France a été intense, équilibrée et efficace. Elle a joué un rôle - peut-être même décisif à certaines heures - dans l'adoption des dix résolutions confirmatives et additives du Conseil de sécurité de l'O.N.U.

Ces résolutions ont établi un faisceau contraignant - et unique depuis 1945 - de pressions internationales à l'encontre de l'Irak. Par des contacts suivis avec le monde arabe dans son ensemble, la France a, dans le même temps, su préserver une dimension indispensable à la recherche des solutions adaptées à la crise.

L'action diplomatique de la France appelle cependant trois observations.

Tout d'abord, la Syrie a saisi l'opportunité de sa contribution face à l'Irak pour anéantir au Liban les forces du général Aoun. Le Gouvernement a fait ce qu'il a pu - vous

l'avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat - mais je dois souligner qu'il a limité son action à une demande, restée sans suite, de réunir sur cette grave affaire le Conseil de sécurité de l'O.N.U.

Je souhaite que le Gouvernement manifeste des initiatives insistantes pour rendre au Liban l'espoir de son indépendance dans la paix. A cet égard, j'ai au moins retenu vos bonnes intentions.

En deuxième lieu, nous n'avons, nous dit-on, rien cédé à l'occasion de la libération de nos otages. Je veux le croire, mais cette libération a été mal comprise. Il suffit de parcourir la presse internationale pour percevoir cette ambiguïté, qui est apparue - à tort peut-être, mais sûrement - comme un privilège réservé à la France.

Les propos publics d'un ancien ministre des affaires étrangères ont laissé subsister un malaise. Ils donnent à penser - je ne le dis que pour vous voir écarter ce péril - qu'une démocratie secrète et officieuse escorterait la diplomatie officielle de la France.

Ma troisième observation, mes chers collègues, portera sur le discours prononcé le 24 novembre à l'Assemblée générale des Nations unies par M. le Président de la République.

Cette importante déclaration comportait, à mes yeux, deux concessions, au demeurant perçues comme telles à la fois par les Irakiens, les Américains et les Etats arabes modérés.

N'était-il pas ambigu de se satisfaire « d'une intention de retrait des troupes irakiennes » ?

Le même discours appelait à « l'expression des choix démocratiques du peuple koweïtien ». Mais comment organiser une telle expression après la manipulation par l'Irak de l'état civil koweïtien ? Le président Saddam Hussein ne sortirait-il pas grandi - donc, à terme, plus dangereux pour l'équilibre et la paix de la région - s'il annonçait un jour prochain la libération de tous les otages, son intention d'évacuer le Koweït et d'admettre la revendication d'élections libres au Koweït ? Le laisserions-nous alors quitter avec un poids politique accru, une puissance militaire intacte... et bientôt augmentée, hélas ! de moyens nucléaires ?

D'où cette question que je me permets de vous adresser du haut de cette tribune, monsieur le ministre d'Etat, une question plus actuelle que jamais : la France se satisfait-elle des concessions suggérées dans le discours prononcé le 24 septembre par le Président de la République ?

Les motifs qui ont justifié notre intervention dans cette crise dictent-ils toujours la politique du Gouvernement ?

Je le crois, mais j'aimerais vous l'entendre réaffirmer très rapidement.

Le premier de ces motifs est d'ordre éthique. Il n'est pas possible d'accepter la loi du plus fort au mépris des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le deuxième motif est d'ordre économique. Il est moins souvent mis en relief, mais quelque chose me dit qu'il serait peut-être très entendu des Français s'il était prononcé avec la force qui convient par l'autorité étatique qui convient : il n'est pas possible, à mes yeux, d'admettre qu'un Etat surarmé s'assure par la force plus de 20 p. 100 des réserves pétrolières mondiales, et de 40 à 50 p. 100 s'il s'était emparé - comme tout le laisse penser - des réserves de l'Arabie saoudite. Un tel potentiel - la moitié des réserves connues de pétrole dans le monde - confierait à cet Etat une intolérable capacité de disposer à son gré de l'économie mondiale. Et cette force s'exercerait aussi bien à l'encontre des pays sous-développés que des pays industriellement développés.

Le troisième et dernier motif est d'ordre militaire. Le surarmement de l'Irak a atteint un niveau tel qu'il bouleverse l'équilibre régional. Les progrès décisifs que l'Irak est sur le point de réaliser dans le domaine des missiles, des armements chimiques et du nucléaire accréditent la menace prochaine d'un chantage aux conséquences incalculables sur la paix mondiale.

Ces trois motifs orientent-ils la détermination du Gouvernement ?

Si vos réponses, comme je veux le croire, le confirment, l'interrogation que j'ai précédemment esquissée revient de manière insistante.

Quelles sont les limites fixées par le Gouvernement à l'intervention militaire dans la crise du Golfe ?

Vous êtes devant le Sénat, monsieur le ministre d'Etat, et, à quelques jours d'une négociation, je vous invite à la confiance. Peut-être êtes-vous tenu à la réserve, mais je vous demande de vous efforcer d'éclairer la représentation nationale autant que faire se peut.

Le Président de la République, dans une plus récente conférence de presse, le 21 novembre dernier, a levé un certain nombre d'incertitudes qui me laissent encore dans l'indétermination. La France, d'après la déclaration du Président de la République, ne serait pas hostile - cette double négation a presque valeur d'affirmation - ...

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. C'est une question de grammaire ! (Sourires.)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ... à une résolution de l'O.N.U. permettant le recours à la force contre l'Irak.

Si je suis bien l'actualité diplomatique, je m'aperçois que cette résolution, d'origine américaine et, semble-t-il, soutenue et admise par l'Union soviétique, sera présentée jeudi prochain. Elle aura - elle aurait... quelle expression dois-je employer ? - le caractère d'un ultimatum de l'O.N.U. à l'Irak.

Vous avez confirmé à cette tribune - je vous en remercie - que la France votera en faveur de cette résolution.

Permettez-moi néanmoins d'insister sur la portée de votre vote et sur l'engagement qu'il implique. Le même propos du 21 novembre dernier, prononcé par M. le Président de la République, précisait en effet - avez-vous varié à cet égard, sa pensée a-t-elle varié ? - qu'une telle résolution, qu'un tel ultimatum ne comporterait aucun automatisme d'action.

Or le Conseil de sécurité assortira, ou assortirait - à vous de nous éclairer - très probablement d'une date - si ce n'est plus le 1^{er} janvier, ce serait le 15 du même mois - la décision de recours à la force, si l'Irak, d'ici là, n'avait pas obtempéré aux exigences formulées par la communauté internationale.

Monsieur le ministre, je me place et je vous prie de bien vouloir vous placer aussi dans le cas où l'Irak ignorerait cet ultime avertissement : quel serait finalement le choix de la France ? Il n'y a pas que curiosité de notre part à insister sur cette question. Si la France doit intervenir, il faut l'expliquer, en profondeur, aux Français, qui n'ont peut-être pas encore totalement mesuré l'ampleur de l'effort qu'ils devront consentir.

Bref, quel sera finalement le choix de la France ? Restera-t-elle au combat, aux côtés de ses alliés, si l'obstination de l'Irak impose ce devoir, ou s'y refusera-t-elle ? L'ambiguïté qui plane sur ces deux attitudes doit, à mes yeux, être levée, et c'est l'objet essentiel de mon intervention à cette tribune aujourd'hui.

J'ajoute, avant de conclure, que le règlement du conflit du Golfe provoqué par l'offensive irakienne, qu'il soit imposé par la force ou négocié - il est évident que nous souhaitons tous que la voie de la négociation l'emporte - ne suffira pas, me semble-t-il - je me permets de solliciter votre avis sur cette perspective - à rétablir définitivement un équilibre au Proche-Orient et au Moyen-Orient, un ordre durable et donc la paix.

Si, comme je le souhaite, comme nous le voulons, l'Irak recule, un nouvel équilibre des forces, à partir de ce recul de l'Irak, restera à instaurer.

Les préalables sont d'une grande envergure. Vous les avez cités et je les reprends : les procédures de fixation des cours et des niveaux de production de pétrole ; la réduction des forces armées de l'Irak à une suffisance défensive, objectif qui n'est pas apparu dans les résolutions de l'O.N.U., mais qui me semble devoir apparaître un jour ou l'autre ; l'élimination de la dissémination nucléaire. Autant d'objectifs à traiter séparément, sans doute, mais de manière indissociable. S'y ajouteront la sécurité d'Israël, la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et - faut-il le rappeler ? - la restauration de la souveraineté et de l'indépendance du Liban.

C'est assez dire que, face à l'Irak, tout doit être mis en œuvre pour éviter le pire des périls, qui serait, selon moi, le report d'échéance en échéance, l'enlisement de l'alliance, qui conduirait, je le crains, à sa désagrégation.

Il ne reste plus beaucoup de temps au temps pour conjurer ce risque.

Monsieur le ministre délégué, j'évoquais, au début de mon propos, l'intervention de l'Histoire. Non seulement elle ne s'arrête - jamais vous ne me démentirez sans doute pas sur ce point - mais sa marche se précipite, dans un monde où tout retentit sur tout.

Sans oublier nos oppositions sur la conduite de la politique intérieure, créatrices d'alternances au pouvoir et qui constituent la réalité même d'une démocratie de liberté, je souhaite, mes chers collègues, que nous marchions d'un même pas, en étant les plus nombreux possible dans la même direction quand il s'agit de l'honneur et de l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

7

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marché et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence.

La liste des candidats établie par la commission des lois a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Jacques Larché, Bernard Laurent, Lucien Lanier, Hubert Haenel, Louis Virapoullé, Michel Darras et Robert Pagès ;

Suppléants : MM. Jacques Thyraud, Raymond Bouvier, René-Georges Laurin, Paul Masson, Alphonse Arzel, Guy Allouche et Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à vingt et une heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

8

LOI DE FINANCES POUR 1991

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1991.

Affaires étrangères (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le ministre d'Etat, ce budget est un bon budget et votre département mène une bonne politique. Il sait prendre des initiatives et en assumer les risques.

C'est un bon budget, en effet - les rapporteurs l'ont souligné -, puisque le budget du ministère des affaires étrangères connaît, en 1991, une forte progression. Je ne m'attarderai pas sur les chiffres. Vous les connaissez, ils sont indiscutables.

Quelles sont les orientations prioritaires de ce budget ?

Il s'agit, d'abord, de l'action de la France en Europe centrale et en Europe orientale. Les crédits affectés à nos actions dans cette région sont en très forte progression. Nous nous en félicitons sur toutes les travées de notre assemblée : cet aspect de votre politique rencontre un très large assentiment.

Un effort important est consenti au bénéfice de l'O.F.P.R.A. L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés se trouve ainsi amélioré. L'O.F.P.R.A. pourra traiter plus rapidement un plus grand nombre de dossiers et cela permettra de préserver la tradition d'asile politique qui honore notre pays.

Parmi les priorités de ce budget, je relèverai ce qu'il est convenu d'appeler « le redressement de l'outil diplomatique ». C'est vrai, il n'est pas envisageable de faire une bonne politique sans les moyens et les instruments adéquats. Vous avez inscrit à ce titre des mesures en faveur des personnels. Toutefois, malgré l'effort accompli, des insuffisances demeurent : les recrutements. L'activité diplomatique revêt, à l'heure actuelle, une importance majeure pour notre pays. Nous souhaiterions, bien sûr, plus de créations d'emplois.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à nos diplomates et saluer le travail de l'ensemble du personnel de votre ministère. Dans des situations parfois très difficiles, au Liban notamment, dans le Golfe, ce personnel a fait preuve d'esprit de sacrifice et de courage.

Je n'oublierai pas, dans cet hommage, celles et ceux qui, à Paris, ont géré la cellule de crise : toute l'équipe de Mme Renouard, à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. Peut-être conviendrait-il d'améliorer encore les moyens affectés à cette cellule de crise, qui a été mise à contribution sans arrêt depuis de nombreux mois.

Puisque j'évoque ces problèmes de sécurité de nos communautés françaises à l'étranger, permettez-moi, en un mot, d'émettre un souhait : il serait bienvenu que soient créées, dans les pays à risques, que ce soient des risques politiques ou naturels, des commissions consulaires de sécurité qui permettraient aux représentants des communautés françaises, avec nos ambassadeurs et nos consuls, de mettre en place les plans d'évacuation qui peuvent se justifier par telle ou telle crise survenant rapidement.

Toujours sur le chapitre budgétaire, j'évoquerai l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, dont la création suscite beaucoup d'intérêt. En effet, les cinq rapports y font largement référence, englobant la création de cette agence dans ce qu'il est convenu d'appeler, monsieur le secrétaire d'Etat, la réforme qui portera votre nom, la réforme « de Beaucé ».

Nous avons encore entendu à cette tribune des orateurs faire référence à la « mainmise de l'Etat », à la « mainmise des syndicats », à je ne sais quelle centralisation. J'avoue que ces critiques me semblent tout à fait excessives dans la mesure où l'agence n'est pas encore en place ; elle ne fonctionnera qu'à partir du 1^{er} janvier 1991.

Que constater à l'occasion de cette rentrée ? La rentrée scolaire à l'étranger s'est fort bien déroulée ; tous les postes ont été pourvus ; les conventions sont signées progressivement et les frais de scolarité augmentent peu ou pas, excepté dans deux ou trois pays, mais pour des raisons qui n'ont à voir ni avec la réforme des modes de rémunération, ni avec la création de l'agence.

Je continue à le penser et à le dire : cette réforme est une bonne réforme ; elle était nécessaire.

J'en viens maintenant à l'environnement international dans lequel se situe l'examen de ce budget.

C'est vrai, une série d'événements extraordinaires se déroulent sous nos yeux. Souvenons-nous, mes chers collègues, de la discussion budgétaire l'année dernière : le mur de Berlin était à peine tombé ; nous nous posions timidement quelques questions sur l'évolution des pays que l'on disait encore « communistes ». Qui aurait parié sur l'unification allemande dans les douze mois ?

A l'Est, aujourd'hui, l'espoir d'une ère nouvelle se lève ; la débâcle du monde communiste libère les énergies de peuples asservis en Europe centrale et orientale.

Cette évolution se traduit donc par un espoir, mais aussi par une inquiétude devant la fin d'un équilibre, équilibre terrifiant, sans doute, mais qui nous avait habitué à réfléchir, à agir dans des cadres préconçus. La grille de lecture des événements était, certes, plus commode. Aujourd'hui, nous assistons à une recombinaison de ces équilibres qui lève bien des inquiétudes mais qui soulève aussi des espoirs, hier inconcevables.

L'équilibre international est chamboulé. Ainsi que M. le Président de la République l'a relevé lors de sa conférence de presse à la fin de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe : « Yalta s'est terminé ce jour même à Paris », propos à la mesure de l'Histoire. Le fait que c'est à Paris que cette page se tourne n'a rien à voir avec un « concours de circonstances » évoqué tout à l'heure à cette tribune.

On ne peut plus continuer à réfléchir comme avant, en termes de blocs dans une logique de guerre froide. En Europe, le dialogue l'emporte sur la confrontation et nous devons nous en féliciter.

L'Histoire est-elle pour autant finie ? Certes non, et il ne faut pas baisser la garde dans cette période bien incertaine.

Dans ce contexte, que justice vous soit rendue, monsieur le ministre d'Etat, notre pays a une politique étrangère claire ; ses options sont connues, adaptées au nouvel ordre mondial qui se met en place sous nos yeux.

L'Europe d'abord, cette nouvelle Europe apparaît.

L'accord de Paris sur le désarmement conventionnel constitue un fait unique, et sans précédent. La France a souvent, dans ce domaine, comme dans d'autres, pris l'initiative et son rôle restera important dans ce processus de désarmement.

La supériorité soviétique dans le domaine de l'armement conventionnel sera abolie d'ici à 1994, dans quatre ans - c'est demain ! - puisque aucun pays ne pourra détenir plus du tiers des armements stationnés en Europe. Nous pourrions donc envisager l'avenir avec plus de sérénité.

La charte de Paris pour une nouvelle Europe - encore une initiative du Président de la République - constitue un formidable pari sur l'avenir d'une Europe pacifiée. Il s'agit dorénavant d'assurer la sécurité du continent et de promouvoir la coopération entre ses peuples, tous ses peuples.

Nous ne voulons pas d'une Europe à plusieurs vitesses. Il existe déjà un décalage considérable entre l'Europe de l'Ouest et les nations qui viennent seulement de retrouver leur liberté, décalage économique, technologique, social.

Veillons à empêcher que cet écart se creuse entre une Europe qui serait opulente, égoïste, et une autre Europe, pauvre, avec des régions arriérées, économiquement marginalisées.

Le président Havel, le premier ministre hongrois et le chef du gouvernement polonais Mazowiecki - il l'était encore la semaine dernière - nous ont lancé de Paris cet avertissement solennel : attention de ne pas laisser apparaître au cœur de l'Europe, là où dans le passé tant de conflits ont trouvé leur source, un nouveau mur qui serait le mur de l'argent !

La mise en place à Vienne d'un centre de prévention des conflits apparaît comme une sage mesure.

Le sommet de la C.S.C.E. a permis à de nombreux dirigeants de pays de l'Est d'exprimer leurs craintes. Ils redoutent, quelquefois à juste titre, les tensions liées à l'existence de minorités ethniques, au réveil de nationalismes étriqués, aux convulsions sociales dues en grande partie à une situation économique impossible à redresser à très brève échéance, d'où les possibles flux de migration qui pourraient devenir difficilement contrôlables.

Ce type de problème menace de déstabiliser des régions entières de l'Europe, et nous savons tous que des réponses purement sécuritaires ne résoudront rien. Nous pourrions signer tous les accords de Schengen que nous voulons - c'est un bon accord l'accord de Schengen ; l'Italie s'est jointe à nous aujourd'hui -...

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Bayle. ... si nous ne luttons pas contre les déséquilibres économiques et sociaux qui créent ces phénomènes d'immigration, nous ne serons pas en mesure de relever le défi. Il ne nous faudrait pas commettre, à l'Est,

cette fois-ci, les erreurs commises dans l'aide au développement du Sud. Le tiers monde nous l'a maintes fois prouvé, au milieu de la misère, la démocratie ne pousse pas.

J'en viens à la construction européenne.

En un an, ce débat a changé de nature. Les conseils européens de Strasbourg, de Dublin puis celui d'octobre dernier à Rome nous ont engagés sur la voie de l'union économique et monétaire, ainsi que sur celle de l'union politique.

Deux conférences intergouvernementales sont convoquées pour le mois de décembre prochain. Faut-il rappeler que c'est encore sur proposition de M. François Mitterrand, alors président en exercice de la Communauté, que cette initiative a été prise ?

Demain s'ouvre à Rome une importante réunion des Parlements nationaux de la Communauté et du Parlement européen, pour débattre justement de l'architecture institutionnelle de l'Europe des Douze.

Nous, parlementaires, ne pourrions qu'émettre à Rome des vœux pour résorber le déficit démocratique unanimement dénoncé. Peut-être pourriez-vous, madame le ministre, nous préciser les orientations que le Gouvernement entend défendre lors de ces prochaines conférences intergouvernementales.

Puisque j'évoque les problèmes de l'Europe institutionnelle, je m'adresserai à notre collègue M. Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, qui rappelait la position de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes du Sénat : nous n'avons pas la même lecture des conclusions de ses travaux. En effet, dans le rapport que présente le Sénat à Rome, la position qui a été arrêtée par notre délégation ne fait de la chambre de subsidiarité qu'une émanation du Congrès ou de la Diète. C'était une des conditions de cet accord quasi unanime intervenu au sein de notre délégation.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur Bayle, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Bayle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Je ne veux trahir personne dans cette affaire, mais je me rappelle parfaitement la proposition très claire présentée par notre collègue M. Poniatowski pour la création d'une seconde assemblée avec les pouvoirs que j'ai rappelés. Je ne l'ai pas inventé. Peut-être ai-je mal lu le rapport, peu importe !

M. Jean-Pierre Bayle. Je me permettrais simplement de souligner un fait qui me semble tout à fait incontestable - il figure dans les conclusions - l'évolution, non pas de la pensée de M. Poniatowski, dont je ne suis certainement pas le meilleur exégète, mais des travaux mêmes de la délégation. Nous avons abouti à un accord ; on ne parle plus de Sénat européen. « Au sommet de l'édifice - je lis le résumé - pour les grandes orientations, le Conseil européen et son pendant, la Diète européenne - qu'on l'appelle Diète ou Congrès - pour le fonctionnement législatif de la Communauté, les conseils des ministres, un Parlement européen ; enfin, comme juge garant de la subsidiarité, une chambre de subsidiarité désignée en son sein par la Diète européenne. » Les deux démarches ne sont donc pas tout à fait identiques.

Ce qui importe pour nous socialistes, en tout état de cause, c'est que nous sommes d'accord avec l'objectif final : l'union économique et monétaire. Il s'agit clairement d'aboutir à une monnaie unique se substituant aux monnaies nationales, une monnaie unique émise par une banque centrale européenne.

Mais nous constatons aussi qu'un décalage dangereux pourrait apparaître si union monétaire et union politique n'avançaient pas du même pas. Il nous faut assurer un contrôle démocratique des institutions, une bonne coordination des politiques européennes. Sans union politique, il ne peut y avoir de véritable monnaie unique, sauf à accepter, au sein de la Communauté, la domination d'une monnaie sur les autres.

Un ministre dénonçait récemment « l'excès d'eurocratie et l'insuffisance de démocratie », fortes et justes paroles du ministre de l'économie et des finances, Pierre Bérégovoy, qui ajoutait : « Depuis l'Acte unique, le Parlement européen peut censurer la Commission mais on voit bien que cette dernière

n'est pas l'émanation du Parlement. Rien ne serait pire que la confusion des pouvoirs et, en tout état de cause, ce n'est pas une technocratie qui peut se substituer à la démocratie.»

En effet, nous pensons que toujours plus de démocratie ne peut nuire à la construction européenne. Il ne s'agit pas de multiplier les institutions. Nous voulons affirmer avec force un certain nombre de principes.

Premier principe : les procédures de décision devront être améliorées par un élargissement du domaine du vote à la majorité en conseil des ministres, le vote à l'unanimité devant être l'exception.

Deuxième principe : une délimitation nette et précise doit exister entre ce qui est du ressort national et ce qui est du ressort communautaire, le but recherché étant évidemment l'efficacité.

Troisième principe : le Parlement européen doit avoir un pouvoir de codécision législative avec le Conseil des ministres et nous souhaiterions que le Parlement français soit informé par le ministre responsable avant toute négociation européenne, afin qu'il puisse éventuellement exprimer une position sur les projets législatifs européens. Il n'y a là rien de très original, me direz-vous.

Quatrième principe : il convient de mieux définir l'exécutif européen. Pour cela, nous voyons deux voies possibles : d'une part, la pleine reconnaissance du rôle du Conseil européen dans les grandes décisions d'orientation de la Communauté ; d'autre part, le renforcement de la légitimité du président de la Commission.

Enfin - cinquième principe - il faut aboutir à la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune dans le cadre d'une Europe ouverte, solidaire et fraternelle. Je pense que ce principe rencontre ici un large agrément.

M. Emmanuel Hamel. Non ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Bayle. Mon cher collègue, j'ai dit : « Je pense que ce principe rencontre ici un large agrément. » Je n'ai pas dit qu'il faisait l'unanimité !

M. Bernard Barbier. Le qualificatif « large » est relatif !

M. Jean-Pierre Bayle. Il ne devrait pas l'être, mon cher collègue ! Il est vrai que, dans l'opposition, les propositions sont moins claires - cela apparaît à l'évidence - qu'il s'agisse de la monnaie commune ou du rôle du Parlement européen. A cet égard, je n'aurai pas la cruauté de citer quelques propos récents. Simplement, je ferai allusion à Jacques Chirac qui, hier soir, convenait que des divergences existaient sur ce point, renvoyant simplement le désaccord au long terme...

Pour ma part, je préfère l'affirmation claire des objectifs de la politique européenne du Gouvernement aux hésitations, aux ambiguïtés et aux contradictions de l'opposition, le R.P.R. étant, d'ailleurs, parfois soutenu par le parti communiste, comme on a pu l'observer au cours du débat de cet après-midi.

J'en viens maintenant à la crise du Golfe. Il est vrai que, cette fois, nous nous trouvons face à une crise d'un type nouveau. Nous savions déjà que la dissuasion nucléaire ne constituait pas une assurance tous risques susceptible d'éloigner tous les dangers et toutes les menaces. Un pays démocratique ne peut envisager l'utilisation des armes nucléaires en dehors d'un cas très précis : quand il est lui-même menacé. Cela pose, d'ailleurs, un problème d'un tout autre ordre, celui de la prolifération des armes nucléaires.

Les pays qui détiennent ce type d'armes ont une grande responsabilité : imaginons la situation à laquelle nous serions confrontés aujourd'hui si l'Irak était déjà en possession de l'arme nucléaire.

La France agit pour éviter l'engrenage de la guerre. Toutefois, nous ne devons pas céder sur un point précis, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat : l'Irak doit se retirer du Koweït et Saddam Hussein doit libérer tous les otages. Dans le respect total des engagements pris à l'O.N.U., la France refuse d'accepter le fait accompli irakien et n'exclut aucune option. C'est le sens de la politique de notre pays et nous soutenons, sans aucune réserve, cette politique-là.

Tout espoir d'un règlement pacifique, d'une solution politique, n'est pas perdu ; il n'en reste pas moins qu'il revient à l'agresseur de faire le premier pas. Or, Saddam Hussein

poursuit son odieux chantage aux otages et ses troupes occupent toujours le Koweït. Les effets de l'embargo se font déjà sentir et ils iront en s'accroissant. Cependant, un délai de six à sept mois est nécessaire pour que l'embargo soit efficace, c'est-à-dire réellement nuisible à l'économie irakienne. Nous sommes à mi-chemin...

Le Président de la République l'a rappelé mercredi dernier, lors de sa conférence de presse à l'Elysée : « Saddam Hussein... doit comprendre qu'à mesure que le temps passe des fatalités se mettent en route et que pour arrêter les fatalités il faut la volonté délibérée des hommes responsables... Il sera vraiment conduit à le comprendre ou bien le sort sera jeté. »

Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais profiter de l'occasion pour vous dire combien nous avons apprécié l'information donnée régulièrement aux groupes parlementaires par le Gouvernement depuis le début de la crise. Participant moi-même, au côté de M. Claude Estier, aux rencontres hebdomadaires chez M. le Premier Ministre, je peux témoigner qu'aucune question - certaines, pourtant, étaient tout à fait indiscrettes - n'est restée sans réponse.

Le discours du Président de la République à la tribune des Nations unies a largement permis de dessiner les contours d'une logique de paix, je n'y reviendrai pas. Vous savez, monsieur le ministre, que vous bénéficiez, dans cette Haute Assemblée, d'un appui très large pour soutenir la politique de la France dans ce domaine.

Dans cette région du monde, secouée aujourd'hui par la crise du Golfe, ce ne sont pas les conflits et les guerres qui manquent potentiellement. Mais, ici comme ailleurs, la France doit dire tout haut que le respect des frontières et le respect du droit international constituent les bases fondamentales de ce nouvel ordre international que nous appelons de nos vœux. Elle dira aussi, le moment venu, que la justice sociale et la distribution équitable des richesses doivent être au rendez-vous de l'Histoire.

Les peuples arabes ressentent parfois une certaine injustice. Nous pouvons le comprendre et nous ne devons pas accepter qu'une forme de ségrégation s'installe au sein de la communauté internationale quand il s'agit de l'application du droit. Toutes les résolutions des Nations unies méritent une attention égale.

Cela me conduit à évoquer la proposition française d'une conférence internationale pouvant déboucher, d'une part, sur la sécurité pour Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et, d'autre part, sur la reconnaissance d'un Etat palestinien ; François Mitterrand, devant la Knesset ou Yasser Arafat, n'a jamais dit autre chose ! Donc, nous avons des objectifs clairs et, encore une fois, une politique courageuse.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez évoqué le Liban. Faut-il encore répéter que la France est le seul pays qui, d'une manière constante et systématique, a toujours rappelé son attachement à l'existence et à la pérennité de l'Etat libanais ?

Nous avons pris des risques, souvent au milieu d'un silence international que l'on pourrait qualifier d'assourdissant ! Mais, parfois, face à tant de violence et de folie meurtrières, on peut se demander si une politique raisonnable a des chances d'être entendue !

Notre pays doit être l'inspirateur, mais aussi l'artisan d'un monde plus juste. Le Sud s'appauvrit de plus en plus, l'Afrique tombe dans une marginalité inquiétante, qui peut engendrer de nombreuses violences. Les pays du Sud-Est asiatique ont du mal à se débarrasser d'un passé quelquefois tragique et l'avenir, pour eux, n'est guère souriant. Nous connaissons tous l'état du monde et, surtout, le mauvais état du tiers-monde.

Démocratie et développement doivent aller de pair : encore faut-il donner aux latino-américains, aux pays d'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud, ainsi qu'à tous les autres peuples en Asie, en Europe centrale et orientale, les moyens de prendre leur destin en main.

La fin de la confrontation Est-Ouest doit s'ouvrir sur de nouvelles perspectives de coopération.

Il convient aussi de relancer le débat Nord-Sud sur de nouvelles bases. A cet égard, je dirai quelques mots sur l'aide au développement.

Monsieur le ministre d'Etat, l'aide publique française au développement a connu, depuis 1981, une croissance très importante. C'est un fait remarquable, si l'on considère les choix faits par de nombreux autres pays développés. La France, dans le cadre de la Communauté économique européenne, entraîne l'adhésion de ses partenaires à une politique active d'aide aux pays en voie de développement, en particulier aux pays les plus pauvres. La négociation concernant les accords de Lomé IV en est le dernier témoignage.

La décision prise par le Président de la République, à La Baule, de transformer les prêts en dons a marqué un moment important de cette politique. Toutefois, la question de la gestion de ces dons se pose ; vous l'avez d'ailleurs évoquée.

D'une part, pour les crédits du budget de la coopération, c'est le comité directeur du F.A.C. qui opère. Des représentants du Parlement y ont leur place.

D'autre part, intervient la caisse centrale de coopération économique ; des parlementaires devraient prochainement y siéger.

Viennent, enfin, les dons du Trésor, qui peuvent mobiliser des sommes considérables, de l'ordre de plusieurs milliards de francs. Or, ces crédits relevant du ministère des finances, ce dernier devient, dans les faits, un super-ministère de la coopération.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, vous connaissez tous cette situation. Un véritable problème se pose : celui de la coordination de notre dispositif d'aide au développement. Il semble nécessaire de revoir la répartition des crédits entre les ministères concernés et d'associer plus étroitement les parlementaires à la définition des orientations de l'aide publique au développement.

Voilà, monsieur le ministre, mes quelques réflexions sur un sujet qui nous tient à cœur puisqu'il contribue pour beaucoup à l'image de la France dans le monde. Le parti-pris de la solidarité internationale est une constante de notre politique étrangère définie par le Président de la République, politique que vous, monsieur le ministre d'Etat - permettez-moi de vous le dire - mettez en œuvre avec beaucoup de talent.

Cette politique est bonne et votre budget l'est aussi. Le groupe socialiste vous apportera donc son total soutien. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, je n'aborderai que quelques points qui intéressent particulièrement les Français de l'étranger, nos rapporteurs ayant déjà parfaitement analysé et commenté l'ensemble des orientations budgétaires proposées pour 1991.

Bien évidemment, je me réjouis de l'effort significatif - près de 7 p. 100 d'augmentation des crédits en francs constants - consenti en faveur de l'action extérieure de la France au moment où, dans un contexte de mutations géopolitiques radicales et de fortes perturbations mondiales, notre pays a besoin d'une diplomatie disposant de tous les moyens nécessaires à son action.

De même, l'accroissement de 15 p. 100 des crédits destinés à l'action culturelle internationale, qui se chiffre à près de 5 millions de francs en 1991, tend à marquer la volonté du Gouvernement d'accentuer le rayonnement de la France à l'étranger et donc de renforcer sa position dans le monde.

Mais au-delà des pourcentages, je m'interrogerai précisément sur les orientations de votre politique qui sont susceptibles d'avoir une influence sur la situation de nos compatriotes expatriés.

La sécurité de notre réseau diplomatique et consulaire, évaluée à 32 millions de francs en 1991, sera renforcée dans les zones de grande turbulence. Voilà une mesure nécessaire. En dehors des régions qui viennent tout de suite à l'esprit, le golfe Persique et l'Afrique, je vous demande de ne pas oublier, monsieur le ministre d'Etat, certains pays d'Amérique latine comme la Colombie, le Nicaragua, le Salvador ou le Panama, qui connaissent ou ont connu des troubles importants. Nos personnels diplomatiques, avec le courage que nous leur connaissons, ont eu et auront à faire face à des situations difficiles. Ces postes font-ils partie de vos priorités sécuritaires ?

S'agissant de nos compatriotes, les mesures nouvelles d'assistance aux Français de l'étranger nécessaires sont bienvenues, mais la dotation de un million de francs prévue pour 1991 suffira-t-elle à faire face aux besoins, dans le contexte actuel de récession mondiale qui touche durement les pays en voie de développement ?

Il est à craindre que le nombre de nos compatriotes démunis n'augmente rapidement dans ces pays défavorisés. Les crédits de ce chapitre permettront-ils, monsieur le ministre d'Etat, d'apporter aux Français expatriés en difficulté un secours équivalent à ce qui existe en métropole pour les personnes démunies ?

L'augmentation des crédits du Conseil supérieur des Français de l'étranger découle, quant à elle, de la loi du 10 mai 1990, que les sénateurs ont fait voter pour améliorer les moyens de fonctionnement de cette assemblée représentative des Français de l'étranger. Cette mesure doit être accompagnée de l'établissement d'un véritable statut des élus du C.S.F.E., qui devrait intervenir prochainement, dans le cadre du projet de statut des élus locaux, si le Gouvernement tient bien ses promesses.

Dans ce concert d'augmentation des crédits, la diminution de 25 p. 100 des autorisations de programme fait figure de fausse note et provoque l'inquiétude sur deux projets qui concernent, directement ou indirectement, les Français de l'étranger.

Vous vous êtes expliqué dans votre introduction, monsieur le ministre d'Etat, sur le premier projet : la construction du centre de conférences internationales, quai de Bercy, pour lequel aucun crédit n'est prévu en 1991. Je tiens à rappeler qu'un tel centre de conférences est utile pour les réunions régulières du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Des locaux permanents et appropriés amélioreraient grandement le fonctionnement de cette assemblée représentative des Français de l'étranger, et notamment de ses commissions.

A ce sujet, l'immeuble de la rue La Pérouse serait vendu et les personnels y travaillant seraient relogés dans d'autres locaux du ministère. Peut-on savoir, monsieur le ministre d'Etat, où ces services seront relogés ? Cela nous intéresse, car nous travaillons essentiellement avec la direction des Français de l'étranger, qui est actuellement rue La Pérouse.

L'autre sujet d'inquiétude porte sur la disparition du projet de construction « Breil IV » qui devait abriter les services centraux de l'état civil à Nantes, et pour lequel il manque 70 millions de francs. Comment comptez-vous, monsieur le ministre d'Etat, résoudre cette équation ? Il serait dommage que le bon fonctionnement de ces services, très utilisés par les Français de l'étranger, ait à souffrir de cet abandon.

J'en arrive à la présence culturelle de la France à l'étranger, qui est infiniment plus importante que celle de n'importe quel autre pays et reste un élément primordial de notre influence internationale ; l'enseignement du français en constitue le fer de lance.

Il convient, aussi, de maintenir dans le giron français les enfants de nos expatriés, qui sont en nombre insuffisant.

Enfin, les candidats à des contrats temporaires, à ces contrats qui sont nécessaires pour nos exportations, n'acceptent plus de se rendre dans des pays où ils ne peuvent pas scolariser leurs enfants, car de tels départs signifieraient souvent la séparation d'avec leurs familles.

Cette année, une nouvelle ligne budgétaire concerne la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger n'était pas favorable à cette création, qui constitue une mesure de jacobinisme allant à l'encontre de l'évolution actuelle et qui traduit une mainmise de l'Etat sur les établissements privés d'enseignement français à l'étranger.

Ne pouvait-on pas obtenir les mêmes résultats en renforçant la vénérable direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay ?

La réforme des rémunérations, qui était indispensable, n'a, de fait, concerné qu'une très faible proportion des enseignants travaillant dans les établissements français à l'étranger, à savoir essentiellement les enseignants d'Amérique latine, dont les traitements ont été revalorisés sur la base des salaires métropolitains, l'immense majorité des enseignants à l'étranger ayant bénéficié antérieurement de cette mesure d'équité.

Le retard de paiement des salaires que nous constatons déjà actuellement, la complication des reversements correspondant aux transferts à l'Etat des droits d'écologie perçus localement par les établissements, risquent de dépasser de beaucoup les avantages escomptés de ce système.

De plus, la réforme a complètement oublié la catégorie des non-titulaires, qui regroupe la majorité des enseignants à l'étranger. La loi de 1937 fixant les critères de titularisation est encore en vigueur, mais elle n'est malheureusement pas appliquée. Cela leur retire tout espoir d'appartenir un jour au personnel de l'éducation nationale, même si leurs qualifications le leur permettraient et à une époque où le recrutement des enseignants est nettement déficitaire en France.

Comme tous les Français, ces enseignants non titulaires aspirent à bénéficier des avantages sociaux, de la retraite en particulier. Ne serait-il pas décent d'affilier à notre sécurité sociale tout le personnel enseignant français des établissements d'enseignement français à l'étranger ?

Enfin, l'élimination du ministère de l'éducation nationale du conseil de tutelle de l'agence, bien qu'il fût candidat, est une grave anomalie et une des raisons principales pour lesquelles le Sénat n'a pas suivi le Gouvernement dans son projet de création de l'agence.

D'une part, l'ensemble du personnel que va gérer l'agence appartient à ce ministère qui l'a recruté et promu, qui a la charge de ses dossiers et continue à assurer ses services sociaux et ses mutuelles. Et ce personnel détaché provisoirement seulement aux affaires étrangères ou à la coopération ne comprend pas cette élimination et est en droit de s'inquiéter pour son avenir.

D'autre part, la réforme des programmes scolaires est une nécessité urgente reconnue tant en métropole qu'à l'étranger. L'absence de la tutelle du ministère de l'éducation nationale ne facilitera certainement pas cette prétendue « rénovation ».

Pour toutes ces raisons, nous pensons que les fonds du ministère destinés à la création de l'agence auraient été mieux utilisés s'ils avaient été portés sur d'autres actions urgentes, telles que l'augmentation des bourses scolaires - les familles à l'étranger paient un taux d'écologie très élevé pour leurs enfants - l'accroissement du nombre des enseignants détachés - en fait, il a été réduit - et la création d'établissements scolaires ou de filières techniques, qui sont si importantes de nos jours.

J'en viens à l'aide publique au développement pour les pays hors champ. C'est un maillon faible de ce budget, puisque aucune mesure nouvelle n'est inscrite pour 1991. Cela est inquiétant au moment où des besoins nouveaux apparaissent.

Je me référerai plus spécialement à deux zones du monde qui méritent, je crois, un intérêt particulier de la part de la France.

Certes, la priorité, avec l'échéance européenne de 1992, n'est pas à la dispersion des efforts. Cependant, la France possède à l'étranger un capital de sympathie exceptionnel qu'il convient de ne pas négliger car il est le résultat d'une histoire et d'une politique résultant de nombreuses décennies, voire de siècles de présence et d'échanges culturels, économiques ; sa perte serait irréparable. Je pense, en particulier, au Viêt-nam et à l'Amérique latine.

Le moment est venu de reprendre un rôle important au Viêt-nam, rôle dont la France a besoin, notamment pour marquer sa présence dans l'immense zone de l'océan Pacifique, où l'on compte près de 3 milliards d'habitants et dont la croissance est fulgurante ; sans parler du Japon, qui effraie même les Américains, de la Corée du Sud, de Taiwan, et de Hong Kong, la Thaïlande qui ont vu leurs économies complètement transformées depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ces pays, les revenus annuels par habitant sont actuellement compris entre 6 000 et 9 000 dollars. A Singapour, ils approchent des 20 000 dollars américains ! Par ailleurs, des développements sensiblement plus modérés commencent en Chine, dans les provinces de Shanghai et de Canton ; en raison de la sous-traitance.

Or, aujourd'hui, la France est tout à fait absente de l'Asie et du Pacifique. Il faut aller jusqu'en Nouvelle-Calédonie pour retrouver une présence française !

Le Viêt-nam, complètement francophone il y a vingt-cinq ans, compte actuellement 65 millions d'habitants. Sa détermination est aussi forte qu'est immense sa pauvreté actuelle.

Notre longue présence a laissé des marques profondes dans le pays et les Français y sont maintenant regrettés. Certes, le Viêt-nam reste un pays communiste, mais il s'agit certainement du pays communiste le plus proche de la France ; et des évolutions sont à prévoir prochainement, à l'image de celles qui sont intervenues en Europe centrale.

Un rapprochement culturel et économique avec la France est souhaité par les Vietnamiens eux-mêmes. C'est d'ailleurs en français que s'est adressé publiquement le général Vo Nguyen Giap à notre ambassadeur, lors de la réception du 14 juillet dernier, à Hanoi.

Dans le même ordre d'idée, le Viêt-nam a posé sa candidature pour le prochain sommet de la francophonie en 1992.

Alors que l'embargo américain à l'encontre de ce pays est toujours en vigueur, un rétablissement de nos liens culturels est hautement souhaitable. Il pourrait d'abord se traduire par le retour de l'Alliance française à Hô Chi Minh-Ville et à Hanoi.

La réinstallation à Phnom Penh de l'Alliance française, voilà quelques mois, a représenté un énorme succès ; il en serait de même au Viêt-nam.

Toujours dans cet esprit, les deux petites écoles françaises de Hanoi et de Hô Chi Minh-Ville devraient être renforcées, afin de pouvoir accueillir tous les enfants de nos ressortissants désirant s'installer au Viêt-nam et renouer des liens économiques.

Toutes ces mesures culturelles formeraient l'infrastructure de notre retour dans ce pays et créeraient les conditions optimales pour le renouveau de liens économiques, dès que les conditions politiques le permettront.

La seconde priorité que je signalerai, c'est l'Amérique latine. Cet immense sous-continent de 400 millions d'habitants constitue bien, comme son nom l'indique, le pays de la latinité. Sa population comprend, en effet, en plus des autochtones, de très nombreux descendants d'Espagnols, mais aussi d'Italiens, de Portugais et quelques Français.

Maintenant que le Marché commun regroupe la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal, ces pays ne devraient-ils pas se concerter pour développer une politique commune à longue échéance en Amérique latine ?

Certes, le nombre des Français y est relativement réduit, comparativement au nombre des ressortissants des autres pays de la Communauté, mais le dynamisme de notre présence, qui se manifeste à travers un réseau diplomatique et consulaire très dense, de brillants lycées, des collèges et des écoles fort appréciés, de nombreuses alliances, des associations franco-nationales, les délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger, et aussi les sénateurs représentant les Français établis hors de France, constitue un atout important pour notre pays.

Aussi, il me semble que nous devons faire un effort particulier, à l'instar de ce que nous mettons en place en faveur des pays de l'Est européen, pour maintenir et accroître notre présence culturelle dans cette partie de l'Amérique, élément précurseur de la présence économique.

Nous serons très attentifs aux réponses que vous apporterez, madame, messieurs les ministres, à toutes les questions que je viens d'évoquer et qui nous permettront, je l'espère, de soutenir les orientations du budget des affaires étrangères pour 1991. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans l'exposé qu'il a fait cet après-midi au nom de la commission des finances, M. Guéna a présenté toutes les observations qui s'imposent au sujet de votre projet de budget, lequel n'appelle pas, d'une façon générale, de commentaires défavorables. Je n'y reviendrai donc pas, me bornant à souligner une critique de notre rapporteur, sa critique principale, sur la tendance à la multiplication des interventions autres que celles de votre ministère dans l'action internationale de la France.

C'est là un problème éternel, que j'ai bien connu moi-même en mon temps, et qui pose essentiellement une question de discipline gouvernementale. La responsabilité en incombe, bien entendu, d'abord au Premier ministre et au Président de la République, celui-ci étant chaque jour davan-

tage l'acteur principal, sinon unique, de la politique étrangère non seulement dans les affaires essentielles, mais aussi dans la vie de tous les jours.

Le problème est lié au désir bien connu de tous les membres d'un gouvernement de participer à la vie internationale par des crédits spécifiques inscrits à leur budget et surtout par des voyages à l'étranger dans toutes les occasions possibles. Votre vigilance, monsieur le ministre d'Etat, pour en rester dans des limites acceptables, ne devrait souffrir aucune exception.

Je reconnais que la tâche qui vous incombe n'est pas facilitée par la multiplication incroyable du nombre des membres du Gouvernement et le fait que certains d'entre eux se sont vu attribuer des compétences qui relèvent normalement de votre ministère. C'est le cas du ministre de la coopération que nous avons entendu ce matin, un ministre qui commande en fait nos rapports avec les pays africains. C'était le cas, jusque très récemment, du ministre des affaires européennes, qui est maintenant placé sous votre autorité avec l'appellation de ministre délégué. Cette mesure porte, si je compte bien, à quatre le nombre des ministres ou secrétaires d'Etat qui vous sont rattachés, un nombre qui ne doit pas faciliter votre tâche, s'agissant, pour le ministre des affaires étrangères, de tenir vraiment en main, et de diriger l'ensemble de notre action internationale. Et je ne mentionne pas à ce sujet, j'en parlerai demain, même si nous sommes en discussion budgétaire, les dépenses supplémentaires, à mon avis bien inutiles, qui résultent de cette inflation sans précédent.

Je m'en tiendrai à ces remarques, assurément peu orthodoxes, pour ce qui concerne votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, et j'en viens maintenant à la politique étrangère elle-même. C'est un sujet bien autrement important que la discussion budgétaire annuelle permet de soulever, alors que la pratique est totalement abandonnée, au moins au Sénat, des débats réguliers sur la politique étrangère dans l'esprit d'un contrôle parlementaire, qui apparaît aujourd'hui bien désuet.

Cette année, les deux questions qui se posent surtout à nous concernent le Moyen-Orient et l'Europe, étant entendu qu'elles sont de nature essentiellement différente.

Le Moyen-Orient occupe presque toute l'actualité et est assurément une question importante. Mais, mis à part le Liban, dont vous semblez vous préoccuper très peu (*M. le ministre d'Etat fait un geste de dénégation*), elle n'a pas un aspect vraiment national, mettant en cause la France elle-même.

L'Europe est une affaire autrement grave, car elle concerne nos intérêts vitaux et notre avenir même.

Au Moyen-Orient, ce que l'on appelle la crise du Golfe est née de l'occupation du Koweït par l'Irak, suivie de son annexion pure et simple. Il s'agit d'une entreprise à l'évidence condamnable au regard du droit des gens, même si elle n'est pas la première dans l'histoire récente de cette région !

Des décisions justifiées ont été prises à ce sujet par un Conseil de sécurité maintenant réconcilié avec lui-même, à la suite de la révolution intervenue en Union soviétique et d'ailleurs toujours en cours. La France ne pouvait que s'associer et son Gouvernement ne pouvait que prendre une telle décision, comme ses prédécesseurs l'avaient fait à maintes reprises dans d'autres cas.

La première conséquence a été la mise en place d'un embargo, voire d'un blocus, contre l'Irak, pour contraindre ce pays à l'application des décisions du Conseil de sécurité. La France s'y est normalement associée et participe à la mise en œuvre de cette mesure avec l'ensemble des pays de la Communauté européenne.

Mais, bien vite, la France est allée au-delà, à la suite, bien entendu, des Etats-Unis. Ceux-ci avaient les mains libres, étant donné l'effacement de l'Union soviétique dans toutes les régions du monde où, jusque-là, elle affirmait sa présence contre les Etats-Unis et s'efforçait d'établir sa prédominance.

Devenus la seule grande puissance véritable, les Etats-Unis entendaient bien, quant à eux, ne pas renoncer à leur rôle mondial. Le Moyen-Orient était, à cet égard, une zone de choix de par son importance stratégique, toujours source de bien des conflits, et compte tenu du fait qu'il est la source principale du pétrole dans l'univers et joue donc un rôle essentiel dans l'approvisionnement mondial.

Les folles prétentions et les actions inadmissibles de l'Irak offraient l'occasion de prendre en main, contre lui, l'ensemble du Moyen-Orient et, par là, de retrouver la maîtrise de l'approvisionnement mondial du pétrole, lequel échappait aux Etats-Unis depuis la crise pétrolière intervenue voilà quelque vingt années.

Les menaces, vraies ou fausses, de Saddam Hussein contre l'Arabie Saoudite conduisaient, dans cet esprit, Washington à s'engager militairement non seulement pour forcer l'application des décisions du Conseil de sécurité, c'est-à-dire l'évacuation du Koweït, sans parler bien entendu de la libération des otages, mais aussi pour asseoir durablement sa position dans la région. Des forces gigantesques étaient envoyées à cet effet au Moyen-Orient.

C'est une réaction que l'on peut comprendre de la part des Etats-Unis, car leur politique et donc leur action sont véritablement mondiales, même si pareille volonté ne s'est jamais manifestée dans le passé à l'occasion d'autres conflits, dont la gravité et les conséquences sont largement comparables.

C'est ici, monsieur le ministre d'Etat, que la politique de la France commence à poser des questions, car le Gouvernement - ou plutôt le pouvoir - a entendu - c'est sa propension habituelle - s'associer entièrement à la politique américaine, en envoyant en Arabie un petit corps expéditionnaire, sans commune mesure, bien évidemment, avec les forces des Etats-Unis, mais qui nous subordonne en fait entièrement aux décisions que pourrait prendre Washington quant à une éventuelle entrée en guerre.

Il l'a fait, bien entendu, sans l'accord ni même la consultation du Parlement, car la session parlementaire extraordinaire que vous avez convoquée au mois d'août, était de pure forme et, depuis, le Gouvernement ne nous a parlé de rien.

Le Gouvernement n'a pas consulté non plus nos partenaires européens, dont nous savons qu'ils sont bien plus réticents, à l'exception évidemment de la Grande-Bretagne, qui suit toujours, par nature, les Etats-Unis et qui est mue au surplus, par des réactions historiques que l'on peut comprendre.

Cette expédition militaire a été présentée comme une réponse à l'occupation pendant quelques jours de notre ambassade au Koweït. Mais cela n'était qu'un prétexte, puisque l'affaire était préparée bien avant. Cette ambassade a d'ailleurs, depuis, été évacuée sans bruit à l'occasion du rapatriement de nos otages, et vous ne nous en avez jamais plus parlé.

La crise du Golfe se terminera-t-elle forcément par la guerre, faute de la capitulation de Bagdad ? Nul ne peut le prédire à l'heure actuelle et sans doute cette incertitude se prolongera-t-elle encore pendant des mois.

Mais, d'ores et déjà, Washington se préoccupe d'obtenir du Conseil de sécurité une nouvelle décision qui lui donnerait, en fait, un accord à l'avance pour une intervention militaire.

A ce stade, le Gouvernement français commence à apercevoir les questions qu'il aurait dû se poser dès les premiers jours de son entreprise, et même avant.

S'engager dans des opérations de guerre, qui ne sont justifiées par aucun intérêt national majeur, oblige en effet à réfléchir, d'autant plus que l'opinion publique a bien évolué depuis les débuts de la crise du Golfe, époque où tout paraissait simple et où le Gouvernement semblait bien justifié, à la suite des Etats-Unis, à faire tout pour mettre au pas ce dictateur irakien dont on découvrait soudain l'existence. Une pareille évolution se manifeste d'ailleurs partout, y compris aux Etats-Unis.

Voilà quelques mois déjà - c'était, je crois, en septembre - un discours prononcé aux Nations unies par le Président de la République avait été, à juste titre me semble-t-il, interprété comme une initiative visant à transformer les termes de l'ultimatum adressé à Bagdad ; ce discours aurait pu changer complètement les choses en menant à une solution politique.

Il n'en est bien entendu rien résulté ; inévitablement, la France s'est trouvée prise entre cette volonté, timidement manifestée, de trouver, en dépit de tout, le moyen d'éviter la guerre et la crainte de se voir accusée d'être l'alliée infidèle des Etats-Unis.

Nous en sommes toujours là et nous verrons bientôt ce que pourra décider encore le Conseil de sécurité, à la demande des Etats-Unis, pour permettre à ces derniers d'engager une

action militaire. De toute façon, la France demeure un comparse qui ne fait que suivre et dont le rôle politique au Moyen-Orient, qui, jadis, était une réalité, disparaîtra un jour totalement.

Comment ne pas évoquer à ce propos, mes chers collègues, la dernière crise libanaise, rendue possible par l'adhésion de la Syrie à la politique irakienne des Etats-Unis, qui en fait un partenaire de ces derniers auquel tout est permis dans un Liban qui connaît son occupation militaire depuis bien des années ?

De ce fait, la crise s'est produite dans l'indifférence générale et la France a donné la triste impression d'abandonner le Liban à un occupant syrien qui ne semble pas près de renoncer au véritable protectorat qu'il a établi dans ce pays et que le gouvernement né du régime de Ta'ef accepte sans discussion.

Peut-on espérer, monsieur le ministre d'Etat, que la France finira par réagir et par retrouver au Liban une présence à la mesure de ses traditions et de ses intérêts, alors que, pour le moment, elle ne paraît préoccupée que par cette crise du Golfe, dont je ne cherche certainement pas à minimiser l'importance, mais qui ne la touche pas, elle, directement ?

J'en viens maintenant à la seconde grande affaire qui se développe aujourd'hui dans le domaine international, à savoir l'avenir de l'Europe. L'événement fondamental de cette année est, bien entendu, la réunification de l'Allemagne. Elle était dans la nature des choses et elle a suivi, en quelque sorte d'elle-même, l'effondrement de l'empire soviétique. La seule surprise a été la rapidité avec laquelle elle a été réalisée tant elle était, je le répète, dans la nature des choses.

Reste maintenant à en tirer les conséquences pour la Communauté européenne, en même temps que celles de la libération des anciens satellites de la Russie. D'ores et déjà, en incluant l'ancienne R.D.A., l'Europe occidentale a fait un pas important vers la constitution d'une Europe à la fois occidentale et centrale, voire orientale. Nous sommes bien sûrs que l'ensemble des pays ex-satellites, comme nombre de pays de l'Association européenne de libre-échange, l'A.E.L.E., vont de plus en plus regarder vers la Communauté européenne et chercher à établir des rapports avec elle.

Il ne peut être question, évidemment, d'en faire d'emblée de nouveaux partenaires. Leur démocratisation, comme la création de nouvelles économies libres, prendra assurément du temps. Mais nous devons déjà nous préoccuper du problème et voir comment certains pourraient être progressivement associés, car c'est aussi dans la nature des choses et cela ne concerne pas la seule Allemagne.

Quant à la Communauté elle-même, la question qui se pose à nous, en première ligne, est celle de nos rapports avec l'Allemagne.

Ils ont été largement distendus depuis une année pour deux raisons.

La première, dont vous êtes responsable, est due à l'attitude que vous avez prise, au départ, à l'égard de la réunification et qui est née de l'idée qu'il fallait la retarder autant que possible ; elle est due aussi aux actions menées en ce sens.

La seconde est due à l'Allemagne elle-même, qui a été totalement concentrée sur sa fusion avec la R.D.A., ce que l'on peut d'ailleurs comprendre, et qui a mené les opérations seule, sans se préoccuper d'associer, d'une quelconque manière, ses partenaires de la Communauté pourtant directement intéressés. Au surplus, Bonn connaîtra quelques années difficiles pour reconstruire les nouveaux Länder qui se sont joints à la R.F.A.

Cela étant, il faut surtout, à mon avis, ne pas perdre de temps dans l'action qui s'impose et qui consiste à rétablir l'entente et la coopération entre la France et l'Allemagne. Tel est l'intérêt évident des deux pays, y compris celui de la nouvelle Allemagne, qui est devenue maintenant une grande puissance.

Cette entente était le fondement de la construction européenne. Elle le restera, si elle persiste, et cela commande véritablement l'avenir de l'Europe comme la politique de nos deux pays. Ce devrait être une tâche essentielle dans les temps à venir.

Cependant, je suis obligé d'ajouter que tout dépendra beaucoup de la France elle-même. En effet, celle-ci doit enfin redevenir un partenaire considéré. Cela suppose que soit res-

taurée complètement sa situation économique. Perdons, à cet égard, le complexe qui fait que nous considérons l'Allemagne comme le modèle qui s'impose et que nous ne jugeons notre situation que par comparaison avec ce modèle.

Pour rétablir le dialogue avec l'Allemagne, il nous faut encore transformer notre triste comportement politique.

Quant au Marché commun lui-même, après les incroyables événements de la présente année, il va commencer à réapparaître comme un élément majeur de la vie internationale, et ce non pas tellement dans la perspective du marché dénommé unique de 1993 - lequel se réduira à bien peu de choses avec l'élimination évidente de ses deux éléments essentiels, à savoir l'harmonisation fiscale officiellement reportée au-delà de 1996 et l'impossibilité de supprimer le contrôle des personnes aux frontières, compte tenu de la persistante disparité des législations nationales en matière d'immigration et de contrôle des étrangers - mais surtout en raison de deux grandes questions qui figurent présentement à l'ordre du jour des réunions des Douze, d'une part, l'union économique et monétaire et, d'autre part, l'union politique.

Sur le premier point, nous allons voir en quoi le changement du Premier ministre britannique va transformer la politique de la Grande-Bretagne autrement que dans la présentation et la mauvaise humeur. (*Murmures sur les travées socialistes.*) De tout façon, la création d'une monnaie européenne est une perspective à long terme, dont on reparlera à la fin du siècle.

Pour le moment, il s'agit surtout d'harmoniser les positions et les politiques des Douze pour faire de la Communauté un ensemble plus cohérent, d'abord du point de vue monétaire. Autrement dit, il s'agit de poursuivre l'action utile et satisfaisante qui est résultée du système monétaire européen. On se demande d'ailleurs - je me pose la question - quel peut bien être, dans cette perspective, l'objectif de la création d'une banque européenne, dont on perçoit mal les compétences à défaut d'un dessaisissement total des pouvoirs nationaux en matière économique et monétaire, dessaisissement qui serait, à l'évidence, contraire à tout bon sens.

M. Emmanuel Hamel. Hé oui !

M. Maurice Couve de Murville. L'union politique est une tout autre affaire ! On en parle d'ailleurs beaucoup moins et elle ne semble pas passionner les partenaires comme l'union monétaire.

C'est cependant une affaire capitale si l'on entend donner enfin à l'Europe, comme c'est sa vocation évidente, une voix qui compte dans la politique internationale à l'instar de ceux que l'on appelait, jadis, les deux géants et dont la figure, aujourd'hui, a bien changé.

Cette affaire n'intéresse forcément qu'une minorité des partenaires européens, ceux qui ont ou prétendent avoir une vraie politique étrangère, la plupart considérant que cette politique est surtout l'affaire des Etats-Unis.

Quoi qu'il en soit, le problème principal est pour nous de savoir comment organiser la coopération que nous voulons établir entre les Etats européens pour chercher à définir une politique commune. Comme toujours, nous retrouvons ici l'éternel débat entre les gouvernements et la Commission de Bruxelles, celle-ci cherchant toujours, en toutes circonstances, à s'affirmer comme le futur gouvernement de l'Europe.

De vos déclarations de cet après-midi, j'ai cru comprendre, monsieur le ministre d'Etat, qu'au moins pour le moment vous avez tendance à vouloir que cette nouvelle compétence soit réservée aux gouvernements responsables, plus concrètement que ce soit le Conseil européen qui en soit chargé.

Cela me paraît être, en effet, la seule solution raisonnable. C'était d'ailleurs déjà prévu dans l'Acte unique bien qu'il n'en soit pratiquement rien résulté. Je souhaite ne pas me tromper en interprétant ainsi votre pensée et je souhaite plus encore que vous teniez fermement cette position jusqu'au bout. Toute autre solution, donc tout compromis, serait inacceptable. Monsieur le ministre d'Etat, je serais heureux que vous puissiez me répondre sur ce point.

Je serais également heureux d'entendre les réponses que vous pensez utile de faire sur les autres questions que j'ai évoquées au long d'un exposé que vous jugerez peut-être trop critique, mais qui répond aux sentiments que je ne peux m'empêcher de nourrir au sujet de mon pays, dont je voudrais tant qu'il retrouve enfin la figure internationale qui fut si longtemps la sienne ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. L'examen devant notre Haute Assemblée de votre budget me donne l'opportunité, monsieur le ministre d'Etat, de revenir sur mon propos du 27 août dernier, alors que le Sénat examinait avec vous les conséquences de la situation dans le golfe arabo-persique et que j'abordais ses développements pour nos compatriotes d'Irak et du Koweït.

Mettons en place, vous ai-je-dit, une législation, une réglementation spécifique pour nos compatriotes expatriés, laquelle permettrait d'agir rapidement et de faire face aux conséquences matérielles des départs forcés et précipités. J'ai employé le terme de plan Orsec pour éclairer ma proposition, car, si le 27 août nous étions préoccupés par la situation des Français d'Irak et du Koweït, depuis, des rapatriements ont eu lieu pour des Français du Libéria et du Rwanda.

Le monde est, en de nombreux points, en convulsion et nos compatriotes en subissent les conséquences. Essayons au moins d'organiser à l'avance les suites de telles situations. Permettez-moi un exemple.

Le 27 août, je vous adressais une requête en vous demandant si les Français de retour d'Irak et du Koweït pourraient bénéficier des Assedic, comme cela a été le cas, autrefois, pour les Français rapatriés du Tchad.

Vous m'avez entendu, monsieur le ministre d'Etat, et les partenaires sociaux, au début du mois de septembre, décidérent d'attribuer les allocations de chômage à tous les Français privés d'emploi de retour d'Irak et du Koweït, et ce même s'ils n'avaient pas cotisé à l'assurance chômage. C'est bien et je m'en félicite. Mais pourquoi ne pas faire la même chose pour nos compatriotes du Libéria et du Rwanda rapatriés dans les conditions aussi dramatiques ? Une législation, une réglementation adaptée permettrait d'éviter de tels oublis.

Je prendrai un autre exemple, monsieur le ministre d'Etat : que dire d'un fonctionnaire de l'éducation nationale en poste à Beyrouth, au début des années 1980, qui, ayant dû fuir le Liban, a perdu tous ses biens matériels sur place ? En poste au Koweït, il perd à nouveau tous ses biens. Ne croyez-vous pas que l'indemnisation s'impose dans ce cas et qu'elle devrait être prévue par des textes ?

Notre expatriation, vous le savez, est beaucoup plus faible que celle de nos partenaires commerciaux : Allemands, Anglais, Japonais, Italiens. Sans mesure adaptée, nous verrons le nombre des Français à l'étranger diminuer, et alors gare aux conséquences pour le rayonnement de la France !

Ma seconde préoccupation porte, dans votre budget, particulièrement sur les crédits d'assistance aux Français de l'étranger. Je constate que les crédits du fonds de secours stagnent, puisqu'ils représentent à peine 1 million de francs supplémentaire, alors que votre budget progresse de 10 p. 100 environ. Si cette hausse s'était appliquée intégralement, c'est de 7 millions de francs qu'aurait progressé l'assistance en matière d'aide sociale aux Français de l'étranger. Je sais bien que la baisse du dollar peut jouer un rôle dans ce domaine, mais elle n'explique pas tout.

Je ne puis que constater, monsieur le ministre d'Etat, que l'aide aux émigrants en France progresse, elle, de 57 millions de francs et atteint 86 millions de francs, soit plus que ce que vous réservez aux Français de l'étranger. Ne vous méprenez pas : je ne critique pas, monsieur le ministre d'Etat, l'aide aux émigrants, je critique le fait que vous n'augmentiez pas de façon comparable l'aide à nos compatriotes expatriés. Pourquoi un émigrant en France peut-il être couvert par notre système de protection sociale pour les soins maladie, l'hospitalisation, alors qu'un Français âgé nécessairement, qu'un handicapé en résidence à l'étranger, eux, sont privés de cette couverture ?

Il y a là quelque chose de choquant, et je ne peux que vous renouveler ma demande de voir se constituer un groupe d'études sous l'égide de votre ministère en vue de résoudre le grave problème de la couverture maladie et de l'hospitalisation des allocataires du fonds d'assistance du ministère des affaires étrangères.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les réflexions et les propositions que je suis amené à faire en examinant votre budget. Je tiens à vous dire à nouveau que, dans le contexte international actuel, vous devez réserver aux Français expatriés une attention particulière, faute de quoi vous verrez,

comme c'est actuellement le cas, le nombre des Français de l'étranger diminuer avec les conséquences que cela peut avoir pour l'image de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, depuis notre dernière discussion budgétaire, que de changements sont intervenus dans le monde, plus particulièrement en Europe !

En effet, nous sommes à l'aube de grandes mutations dont personne ne peut aujourd'hui mesurer l'exacte ampleur.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont nous avons salué le travail, a enregistré ces modifications en tentant d'y apporter ses propres solutions. Le document final accorde une place prépondérante à la liberté et aux droits de l'homme, ce qui me paraît important, encore que ces mots restent à mettre en harmonie partout, les mots et les faits plaçant au second plan les questions liées à la sécurité et au désarmement.

Mettre en harmonie les mots et les faits : vous n'ignorez pas, monsieur le ministre d'Etat, que, dans la Turquie de M. Ozal, pays signataire de la charte de Paris parmi les trente-quatre pays, on emprisonne et torture les défenseurs des droits de l'homme, considérés officiellement comme des terroristes. Il se mène dans ce pays une guerre contre une importante minorité nationale, le peuple kurde.

Ainsi, vous définissez la nouvelle Europe comme une Europe de liberté, de pluralisme, où l'exercice du pouvoir résulte d'élections libres. Nous nous en félicitons comme nous nous sommes félicités, il y a quinze ans, de l'acte final de la conférence d'Helsinki.

A notre sens, l'Europe doit passer d'un système fondé sur la division en deux blocs militaires à un système fondé sur la sécurité collective et la coopération.

Oui, aujourd'hui, la mise en place d'un véritable nouvel ordre international est plus que jamais indispensable à la sécurité, la liberté et la paix.

Pour le sénateur communiste que je suis, c'est aux peuples européens eux-mêmes qu'il appartient d'assurer leur sécurité, et cela sans supranationalité ni hégémonie d'aucune puissance européenne ou extraeuropéenne.

Mais cette sécurité en Europe ne pourra devenir réalité s'il continue d'exister une Europe à deux vitesses : une Europe des pays suffisamment développés, d'une part, et une Europe de pays dont le développement serait obéré par l'appétit financier des grands groupes mondiaux, soutenus par le fonds monétaire international.

La France, en ce domaine précis, a un rôle particulier à jouer. En effet, il ne suffit pas que la démocratie soit décrétée et que nos hommes d'affaires se partagent avec ceux d'autres pays les entreprises les plus rentables des pays d'Europe centrale et orientale.

Bien plus, notre pays doit affirmer sa solidarité avec toutes les forces démocratiques de ces pays en leur fournissant, sans contrepartie politique ou économique, des moyens pour qu'ils ne sombrent pas dans un populisme de droite, que tous ont connu avant la deuxième guerre mondiale. Les derniers résultats des élections polonaises, leur premier signal de détresse, le laissent malheureusement présager.

Je voudrais, au passage, revenir sur le chiffre que j'ai tenté de faire, dans son rapport, notre collègue M. Jacques Chaurmont, sur le coût pour la France de la réunification de l'Allemagne.

Il apparaît que la France déboursa, chaque année, 2 milliards de francs au titre de la réunification allemande, ce qui, ajoute notre collègue, « représente une somme équivalente au budget français de l'aménagement du territoire ». Ainsi, via la Communauté économique européenne, l'Allemagne fait financer par la France une partie du coût de sa réunification sans que notre pays ait une quelconque garantie quant à des retombées positives.

Bien plus, la politique agricole commune sera mise à mal et notre agriculture en pâtira.

Nous ne voulons pas de cette Europe. Au lieu de ponctionner le budget de la nation en catimini, on aurait pu soumettre cette question à un grand débat national pour rechercher quel type de coopération, mutuellement avantageuse, nous aurions pu instaurer avec l'Allemagne unifiée.

C'est une des raisons, monsieur le ministre d'Etat, qui militent pour notre opposition au budget de votre ministère. L'intégration européenne que vous voulez, sous les applaudissements de la droite de cette assemblée, diffère totalement d'une véritable politique de gauche, qui devrait être, en Europe, une politique de coopération, de souveraineté nationale, de paix.

Votre réponse aux problèmes est la réponse du monde des affaires, ce monde des intérêts égoïstes, qui a conduit l'Europe à 13 millions de chômeurs, au déclin de l'industrie sidérurgique et automobile, au déclin de notre agriculture.

Les démarches d'intégration européenne se heurtent à l'opinion, à l'exigence de démocratie, à l'intérêt national. Vos projets conduisent, monsieur le ministre d'Etat, à constituer un conglomérat supranational disposant de tous les attributs d'un Etat aboutissant, dit-on, à une souveraineté partagée.

La coopération entre les nations, entre les peuples, situés sur un pied d'égalité, est une condition nécessaire, non seulement à la démocratie, mais aussi à notre sécurité collective. Le nationalisme qui point ici ou là n'est porteur ni de paix, ni de démocratie. Vous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous opposiez à l'idée d'un nouveau bloc du Nord. Or la réponse de la C.S.C.E. est, de ce point de vue, peu satisfaisante, alors que son esprit même devrait conduire à l'élimination des alliances militaires. L'Alliance atlantique, avec son organisation militaire, l'O.T.A.N., loin de disparaître, étend son emprise sur l'ancienne R.D.A. absorbée par l'ex-R.F.A.

Certes, s'agissant des questions du désarmement, nous nous félicitons de la conclusion du plus important traité de diminution des arsenaux militaires conventionnels jamais conclu sur le continent, mais nous exigeons la réduction immédiate des dépenses énormes englouties dans l'équipement militaire, au bénéfice des besoins populaires, en particulier de l'éducation.

Les pacifistes, dont je suis, trouveront un point d'appui dans la signature d'accords pour la réduction de forces et d'armements conventionnels.

Mais, tout en me félicitant de tels progrès, monsieur le ministre d'Etat, je mesure, dans le même temps, combien sont indispensables de nouveaux efforts pour parvenir à un désarmement équilibré en Europe. En effet, pour cela, il faudrait inclure dans la négociation les armements nucléaires et navals.

Aujourd'hui, devant la volonté exprimée de maintenir la dissuasion nucléaire, de mettre au point de nouveaux armements, de poursuivre les essais nucléaires, je me fais dans cet hémicycle le porte-parole des pacifistes, qui exigent la disparition totale des armes nucléaires d'ici à l'an 2000 et l'arrêt immédiat de tous les essais.

Les sénateurs communistes et apparentés veulent aller jusqu'au bout de la logique d'Helsinki, logique anti-bloc de désarmement et de paix, afin de construire une Europe pacifique, dans un monde de paix, d'amitié, de solidarité.

Mais cette Europe de paix ne pourra se construire de manière durable si le poids de leur dette continue d'écraser les pays du tiers monde, notamment les pays d'Afrique.

Un vrai nouvel ordre mondial ne pourra s'élaborer dans les couloirs de l'O.N.U. si, dans le même temps, des millions de personnes meurent de faim - vous en avez fait état, monsieur le ministre d'Etat, dans votre propos - si le pillage des richesses de ces pays continue, si le Fonds monétaire international impose toujours une politique d'austérité accrue à des peuples qui ne possèdent pas le minimum vital.

Dans ce cadre, l'annulation de la dette des pays les moins avancés par la France, au sommet de La Baule, est certes un premier pas, premier pas dû pour l'essentiel à la mobilisation importante du peuple de France.

Malheureusement, cela ne suffit pas. Il s'agit, aujourd'hui, de repenser nos rapports avec les pays du tiers monde, de développer des coopérations mutuellement avantageuses entre Etats placés sur un pied d'égalité. Continuer une politique de pressions de toutes sortes, de pillages de ressources des pays

en voie de développement, nous conduira, à terme, à des conflits régionaux qui risqueront d'embraser la planète entière, comme la situation dans le Golfe le laisse entrevoir.

Les communistes français, comme l'a rappelé récemment Georges Marchais au Président de la République, ne nient pas les responsabilités de Saddam Hussein dans la situation créée, ni les difficultés existantes pour parvenir à une solution négociée.

Nous avons réaffirmé notre condamnation de l'agression et de l'annexion du Koweït par l'Irak, exigé l'évacuation, la libération des otages et souligné l'urgence d'une solution politique négociée dans le cadre arabe et de l'O.N.U.

La tension dans le Golfe, loin de s'apaiser, n'a cessé de monter. Le déploiement du dispositif militaire américain accroît les risques d'un embrasement aux conséquences incalculables.

Aujourd'hui, il faut empêcher le massacre de dizaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants ; il faut empêcher cette guerre, dans laquelle la France serait engagée. Les projets de Bush ont pour but de sortir les Etats-Unis de leurs difficultés économiques et de mieux soumettre ces régions à leurs intérêts propres.

Tout se passe comme si les Etats-Unis cherchaient à s'implanter durablement au Moyen-Orient pour la défense d'intérêts stratégiques et pétroliers, bien éloignés de la défense du droit dont on parle tant. Je constate d'ailleurs que, dans ce débat, nous ne sommes pas les seuls à dire cela ; ces propos ont été tenus, même si c'est en d'autres termes, par notre collègue M. Couve de Murville. (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean-Pierre Bayle. C'est plaisant !

M. William Chervy. Cela fait sourire !

M. Jean Garcia. Je fais simplement état de ce qui a été dit dans notre assemblée, mes chers collègues, il semble que cela ne vous plaise pas !

Il existe des convergences, qui peuvent s'exprimer dans le discours. J'aurais aimé qu'il y en ait entre nous.

M. Jean-Pierre Bayle. Quelle nostalgie !

M. Jean Garcia. La France a un grand rôle à jouer pour favoriser une solution négociée. Il lui faut clarifier son attitude. Elle ne peut, en effet, rester dans l'ambiguïté actuelle, celle qui consiste tout à la fois à prôner, comme l'a dit récemment le Président de la République, une issue négociée à l'O.N.U., et à participer, aux côtés des forces américaines, au déploiement de ses forces aux frontières de l'Irak. Le dispositif Daguet n'a rien à voir, à notre sens, avec le contrôle de l'embargo et risque de nous entraîner dans un engrenage fatal.

Face à l'aggravation de dangers de guerre, la France doit opposer son veto à tout projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations unies qui conduirait à une action militaire dans le Golfe, comme le soulignent le mouvement de la paix et de nombreuses personnalités. Pour préserver la paix, nous engageons notre peuple à agir avec vigueur en compagnie de tous ceux et celles qui souhaitent ardemment qu'une solution pacifique soit trouvée.

La diplomatie de la France, monsieur le ministre d'Etat, doit s'efforcer d'explorer toutes les possibilités de désamorcer ce conflit. Vous avez indiqué cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat, que la France imaginait chaque jour, si j'ai bien entendu, une politique d'ouverture. Nous vous encourageons dans cette voie.

Vous le savez, tout ce qui va dans le sens d'une solution pacifique à notre accord. A mon sens, toutes les chances de paix ne sont pas épuisées.

Si nous voulons instituer un nouvel ordre international, il faut user de la même rigueur avec toutes les résolutions de l'O.N.U. votées, et non ou mal appliquées.

Qu'en est-il, monsieur le ministre d'Etat - cela a déjà été dit au cours de cette session - de l'application des résolutions concernant Israël, occupant des territoires palestiniens ; qu'en est-il de l'application des résolutions condamnant la Turquie, qui occupe depuis quinze ans la partie nord du territoire chypriote ?

A propos de Chypre, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais souligner, comme l'a fait récemment M. Georges Vassiliu, Président de la République de Chypre, que les principes bafoués à Chypre - sauvegarde des droits de l'homme, libre circulation des individus, garantie de l'intégrité du pays - sont pourtant à la base des accords d'Helsinki, alors que la Turquie est membre de la C.S.C.E.

Qu'en est-il de l'application de ces résolutions ? Qu'en est-il de l'application des résolutions condamnant l'*apartheid* en Afrique du Sud et maintenant des sanctions économiques ? Qu'en est-il des sanctions à l'égard des troupes étrangères occupant le Liban ? Il est vrai que ce pays n'a pas de pétrole !

Aucune de ces résolutions n'a vu l'O.N.U., la communauté internationale, la France se mobiliser efficacement pour qu'une solution juste soit trouvée à des conflits qui s'éternisent.

Le nouvel ordre international, un ordre de justice, de liberté et de paix, de démocratie, de solidarité, n'est pas celui des grands pays développés s'exerçant sur les pays moins favorisés, celui des puissants s'arrogeant, au nom de la communauté internationale, le droit de régenter le monde, essayant même d'instituer un monde unipolaire.

A propos de la souveraineté nationale, monsieur le ministre d'Etat, la France ne peut accepter que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité appellent à une prétendue réconciliation nationale avec les Khmers rouges. Me faisant l'interprète du groupe communiste, j'estime qu'une solution politique doit être trouvée par les Cambodgiens eux-mêmes, sans les Khmers rouges, qui ont assassiné plus de deux millions de personnes.

Votre diplomatie devrait se dégager de la soumission aux intérêts économiques. Ainsi, la France s'honorerait à défendre les droits de l'homme au Maroc.

Aujourd'hui, Abraham Serfaty et nombre d'autres sont en prison par la seule volonté du roi Hassan II. Les communistes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour sortir ces prisonniers politiques de leurs geôles. Souvent, dans notre histoire, nous avons rassemblé pour que des hommes puissent vivre libres.

Votre diplomatie, monsieur le ministre d'Etat, est celle du laisser-faire, comme en Afrique du Sud, ... (*Protestations sur les travées du groupe socialiste*)...

M. Jean-Pierre Bayle. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Garcia. ... où vous montrez - c'est le moins que l'on puisse dire - peu de fermeté face au régime d'*apartheid* toujours en vigueur, et ce malgré la grande victoire à laquelle ont contribué, pour leur part, les communistes français ; je veux parler de la libération de Nelson Mandela.

Ce sont autant de raisons qui amènent le groupe communiste à voter contre le budget du ministère des affaires étrangères. (*Protestations sur les travées socialistes*.)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce sont de mauvaises raisons !

M. le président. La parole est à M. Masseret. (*Applaudissements sur les travées socialistes*.)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il va rétablir la vérité !

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le ministre d'Etat, je n'évoquerai pas les questions budgétaires. Mon ami Jean-Pierre Bayle a indiqué tout à l'heure les fortes raisons qui conduisent le groupe socialiste à soutenir votre action et à approuver votre projet de budget pour 1991.

J'aborderai, dans mon propos, deux grands chapitres. Le premier sera consacré à la crise dite du Golfe sous l'angle du rôle joué par l'Union de l'Europe occidentale. Cette intervention aurait dû être faite par mon collègue Robert Pontillon. Malheureusement, il ne peut pas être là ce soir pour indiquer sa position et présenter ses analyses sur ce sujet.

Le second chapitre sera consacré à des questions plus typiquement européennes.

Les événements du Golfe ont démontré la nécessité de disposer d'un outil approprié pour réagir rapidement et solidement à l'agression en quelque point que ce soit du globe.

L'Union de l'Europe occidentale s'est révélée, dans cette affaire, comme un instrument incontournable, car elle a suppléé, pour l'Europe, à la fois à la carence atlantique et à l'impuissance communautaire. Il paraît dès lors souhaitable, en partant d'un bilan positif de sécurité collective, d'aller plus vite et plus loin.

Rappelons brièvement le bilan de cette entreprise.

Sur le plan maritime, la mise en œuvre de la coordination est appréciée de façon unanimement positive ; 8 184 navires marchands ont été « reconnus » par les bâtiments de l'U.E.O. et, sur les quatre-vingt-six navires de guerre présents dans le Golfe, quarante-trois pourraient battre pavillon de l'Union de l'Europe occidentale si ce pavillon existait. C'est dire combien la présence et la participation de l'Union de l'Europe occidentale sont significatives.

Sur le plan du soutien logistique, même si, sur les neuf pays, deux seulement, la France et la Grande-Bretagne, sont impliqués, le bureau de coordination logistique, établi à Paris, a réussi à imposer une dynamique de coopération qui porte ses fruits.

Bref, l'U.E.O., cela existe et, en quarante jours, il a été fait plus qu'en quarante années.

Le groupe socialiste se félicite que la France, c'est-à-dire la présidence française, ait été le levier et l'inspirateur de cette renaissance.

Cet effort situe l'U.E.O. à la confluence de deux débats importants : d'abord, la place de la sécurité dans la construction européenne, problème qui nourrit des gesticulations et qui entretient beaucoup de confusion ; ensuite, le débat transatlantique, qui voit s'affronter deux tendances contraires, l'une qui refuse, en fait, toute évolution de l'O.T.A.N., l'autre, qui est inspirée du concept de pilier européen inscrit dans la plate-forme de La Haye, c'est-à-dire la vision euro-atlantique.

La semaine prochaine, l'Assemblée parlementaire de l'U.E.O. débattera de ces thèmes et de ces perspectives.

Au lendemain de la conférence de Paris et de la page nouvelle qu'elle ouvre dans l'histoire de l'Europe, le Sénat apprécierait, monsieur le ministre d'Etat, de connaître les orientations du Gouvernement français en matière de sécurité européenne et les initiatives qu'il entend prendre pour faire avancer, à partir de l'Union de l'Europe occidentale, la dynamique européenne, sans ignorer la dimension atlantique et sans négliger la référence paneuropéenne.

Pour autant qu'on puisse le pressentir, notre politique de défense devra se soumettre à une triple nécessité, que j'esquisserai rapidement pour ne pas anticiper sur les débats consacrés aux crédits et aux problèmes de la défense nationale.

Première nécessité : conserver, tant qu'il existe des puissances nucléaires, une capacité dissuasive suffisante pour qu'elle puisse rester à l'abri de toute pression et de tout chantage.

Deuxième nécessité : développer, dans un cadre européen, des structures défensives permettant d'imposer, le cas échéant, l'application des principes définis dans le cadre de la C.S.C.E., voire des arbitrages nécessaires en cas de conflit. L'Union de l'Europe occidentale fournit le cadre institutionnel pour de telles actions, qui doivent être collectives pour être efficaces, sans pour cela susciter la crainte de visées hégémoniques.

Troisième nécessité : se donner les moyens d'agir rapidement, hors d'Europe, notamment sur la base de résolutions du Conseil de sécurité, pour maintenir ou pour rétablir la paix là où elle est menacée. Or, avec la force d'action rapide, la France est mieux pourvue que ses partenaires pour de telles actions. L'avance prise par notre pays sur ses partenaires lui crée l'obligation de nourrir d'une ambition plus vaste et non circonstancielle la coopération des forces d'action rapide initiée dans le Golfe.

Ainsi donnerons-nous à l'Europe les moyens permanents d'une coordination des forces d'action rapide des pays qui prendraient la décision d'agir lorsque la nécessité en apparaîtrait.

Cette démarche est pragmatique. Elle ne cède ni à la magie des formules ni à l'illusion des constructions utopiques. La politique de défense commune est un but. Il faut en garder l'ambition, en sachant que sa réalisation prendra du temps.

Il faut progresser. La démonstration est aujourd'hui faite : quand la volonté politique le sous-tend, l'U.E.O. peut devenir le pilier d'une politique de défense commune.

Il ne s'agit pas de substituer une approche collective aux responsabilités nationales actuelles. Si la sécurité est l'affaire de tous, la défense reste l'affaire de chacun. Il s'agit de mettre en cohérence la démarche de l'Union de l'Europe occidentale avec celle de l'union politique.

J'en viens maintenant aux problèmes plus spécifiquement européens.

Après le Conseil européen extraordinaire de Rome des 27 et 28 octobre dernier, consacré à l'approfondissement des bases de la construction économique, les Douze doivent bientôt, lors des conférences intergouvernementales de décembre, se prononcer sur un sujet crucial : le visage de la future union politique.

Plusieurs de nos partenaires entretiennent, à ce sujet, un flou inquiétant. Les questions sont nombreuses. Pour la France, le chemin a été indiqué à Prague par le Président de la République, qui a proposé de réunir, en 1991, les assises d'une future « confédération européenne ». Dès lors, une question se pose : quelle suite politique donner à cette proposition ?

Nous voulons une Communauté économique forte et unie. Nous souhaitons, en toute priorité, l'approfondissement de la Communauté économique européenne, avant son élargissement. En effet, c'est une nécessité, car c'est à partir de ce socle que l'on pourra envisager une construction européenne plus vaste qui prendra en compte d'autres partenaires. Mais, d'ici là, le souci, l'ambition est bien d'approfondir la construction de la Communauté économique européenne.

Toutefois, celle-ci ne doit pas se fermer au monde extérieur. Les pays de l'Est, qui ont récemment renoué avec la démocratie, doivent faire face à des problèmes économiques qui paraissent parfois quasiment insurmontables.

La C.E.E. a déjà lancé plusieurs programmes d'aide, notamment le programme Phare d'aide à la Hongrie et à la Pologne, ainsi que le programme Tempus, en matière d'éducation, pour encourager la coopération dans l'enseignement supérieur.

Si, lors du sommet de Rome, 600 millions de dollars ont été débloqués pour la Hongrie, nous avons entendu, tout récemment, lors du sommet de la C.S.C.E. à Paris, les pays de l'Europe orientale lancer des S.O.S. Ils ont besoin d'un soutien plus important ; ils crient famine ou presque.

La France doit donc renforcer son action et sa présence dans le domaine économique, à côté de sa présence culturelle. Quelles mesures comptez-vous prendre dans ce domaine ?

La B.E.R.D., due à l'initiative de la France, pourra lancer des projets dès mars 1991. Le Gouvernement s'occupe-t-il d'engager les entreprises françaises dans une démarche volontariste à l'égard des pays de l'Est ?

Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités, mais il est clair aussi qu'une grande partie du chemin doit être fait par les entreprises elles-mêmes. Il ne faut pas qu'elles attendent qu'on les prenne par la main pour prendre des initiatives économiques et financières qui sont de leur responsabilité. Le Gouvernement prend les siennes ; aux entreprises, privées ou publiques, de prendre les leurs.

Il est un domaine qui est pour nous source d'inquiétudes. Nous avons l'impression que l'Europe sociale est en panne.

A Strasbourg, en décembre 1989, la charte sociale a été adoptée. Depuis, peu d'avancées ont été constatées. Or, si l'on veut que l'Europe réussisse, il faut qu'elle soit concrète, accessible à nos compatriotes. Nous ne pouvons pas négliger l'impact social de cette construction, car cela reviendrait à une régression intolérable pour les socialistes que nous sommes.

Par conséquent, une question nous vient à l'esprit : quelles initiatives allez-vous prendre pour que cette Europe sociale ait un plus grand contenu qu'aujourd'hui ?

Lors du sommet de la C.S.C.E., plusieurs pays ont évoqué les risques d'une forte émigration des pays pauvres de l'Est vers les pays riches de l'Ouest. Il a même été décidé de la création d'un groupe d'experts pour y réfléchir et pour tenter de prévenir des migrations trop importantes. La libre circulation des peuples a été réaffirmée, lors de la conférence.

De par les accords de Schengen, signés par bientôt six pays de la Communauté, la liberté de circulation des personnes est assurée à l'intérieur de la Communauté. Ne faut-il pas d'ores et déjà revoir ces accords à la lumière des récentes évolutions ?

S'agissant du contrôle démocratique, mon collègue et ami Jean-Pierre Bayle a exprimé notre position. Par conséquent, je ne reviens pas sur ces questions du type : demain, quelles institutions pour l'Europe pour combler ce que nous appelons le déficit démocratique.

Strasbourg, capitale de l'Europe ? Le Gouvernement s'engage à améliorer la desserte aérienne de Strasbourg ; c'est bien. Cela montre votre volonté et notre volonté de faire de Strasbourg la capitale de l'Europe, mais cela ne semble pas suffire ; pourriez-vous nous préciser les intentions et les initiatives du Gouvernement en la matière ?

L'aide accrue à l'Est est une nécessité mais elle ne doit pas nous amener à négliger le Sud. La France, qui a toujours privilégié cette aide, va bientôt ratifier les accords dits de « Lomé IV ». Pouvez-vous nous assurer que les pays du Sud ne seront pas les grands perdants de la prochaine décennie en matière d'aide au développement ?

Ainsi, les conférences intergouvernementales de Rome de la mi-décembre seront l'occasion de débattre des problèmes évoqués, et, pour la France, de défendre cette idée de l'Europe sociale, de l'Europe des libertés et des citoyens. Nous savons pouvoir compter sur vous pour être le porte-parole de ces espérances. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Biarnès.

M. Pierre Biarnès. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le passé de notre pays, son rayonnement font la diversité des interventions que nous avons entendues tout au long de cette journée. Notre pays, devenu une grande moyenne puissance, a toujours des ambitions mondiales de grande puissance.

M. Durand-Chastel a plaidé tout à l'heure avec éloquence la cause du Viêt-nam, rappelé notre présence là-bas, de même qu'en Amérique latine.

Bien sûr, la situation de l'Europe et son destin en cours de rénovation à la suite des événements intervenus l'an passé ont été au centre de bien des propos.

De même, la crise du Golfe a été traitée avec chaleur et passion.

Ce matin, avec M. Pelletier, nous avons largement évoqué la coopération, c'est-à-dire, en fait, l'Afrique noire.

Ce soir, je vous parlerai plus particulièrement du Maghreb et, au-delà, du monde arabe et de ses rapports avec l'Europe.

Le Président de la République, dès le début des années cinquante, en 1953, exactement, dans un livre publié chez Fayard, *Aux Frontières de l'Union française*, écrivait : « Sans l'Afrique, il n'y aura pas d'histoire de France au XXI^e siècle ». Il ajoutait - il faut le situer dans son contexte - « Le pré-carré français a pour capitale Paris, Alger, Diego-Suarez, Brazzaville ».

En 1957, dans *Présence française et abandon*, publié chez le même éditeur, il tenait des propos analogues, qu'il reprenait en 1982 dans *Politique II*. Constance d'une pensée !

A voir l'évolution de notre politique depuis le début du second septennat de François Mitterrand, je me demande parfois si cette préoccupation africaine est toujours aussi forte.

A entendre ce que j'ai entendu aujourd'hui - cette obsession européenne et cette obsession de la guerre avec l'Irak - je me demande si l'on sait raison garder.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez affirmé avec force, et d'autres après vous, qu'il fallait consolider le bloc de la Communauté des Douze et que le reste viendrait après, reste que nous ne négligeons pas. Vous avez surtout parlé de la *Mittel Europa* - l'Europe centrale - et, au-delà, de la Russie ainsi que le disait le général de Gaulle.

Certes, l'Europe de l'Atlantique à l'Oural est une réalité. Le cœur de l'Europe bat autant à Zagorsk qu'à Milan ou à Paris. Il faut y être allé au moins une fois pour le comprendre, et avant même que le « mur » tombe et que les régimes évoluent.

Mais je me demande si l'on ne néglige pas un peu trop notre amarrage au Sud. Mon propos est peut-être un peu prétentieux puisqu'il s'agit de géopolitique, mais à vouloir trop courir après les Allemands dans cette ancienne Europe centrale, ne risquons-nous pas, de même que nos partenaires des pays de l'Europe du Sud au sein de la Communauté économique européenne - je pense à l'Italie où je me trouvais voilà trois semaines, à l'Espagne où je passais le dernier week-end - d'être marginalisés dans une Europe déportée à l'Est ?

N'aurions-nous pas intérêt à nous amarrer au Sud de la Méditerranée, en y faisant bien davantage que ce que nous y faisons aujourd'hui ?

Mais je sais, monsieur le ministre d'Etat, que cela n'échappe pas à vos préoccupations. Il suffit de suivre vos pérégrinations pour savoir combien vous attachez d'importance à ces pays du Maghreb qui nous sont si proches.

Le Maghreb ne représente aujourd'hui que près de 3 p. 100 des exportations de la Communauté, alors qu'à l'inverse la Communauté représente 60 p. 100 des importations maghrébines.

Déjà, d'un point de vue démographique, on peut dresser des constats éloquentes. Les trois pays du Maghreb, forts de 22 ou 25 millions d'habitants en 1950, en comptent plus de 60 millions aujourd'hui. A la fin de ce siècle, ils en comptent quelque 75 millions, et, vers l'an 2010, prévoient les démographes, quelque 100 à 110 millions. C'est exactement la population de l'Europe centrale aujourd'hui, mais en 2010, avec une dynamique démographique différente, celle-ci n'aura pas beaucoup accru sa population.

Nous subissons déjà le contre-coup de cette croissance démographique à travers les problèmes de migrations vers notre pays. L'Espagne et l'Italie commencent également à être confrontées aux mêmes problèmes et les responsables politiques s'en préoccupent beaucoup plus que voilà peu de temps encore. Seuls des investissements massifs en Tunisie, en Algérie et au Maroc freineront ces migrations.

Nombre de raisons se conjugent donc - des raisons pratiques de politique intérieure ou des raisons géopolitiques fondamentales à plus long terme - pour que nous fassions un effort financier bien plus important qu'aujourd'hui en direction de ces trois pays.

A terme, si nous ne menons pas cette action en coordination avec l'Espagne, avec l'Italie, avec les autres pays de l'Europe du Sud, moins riches que les deux premiers que je viens d'évoquer, et notamment que la France, nous ne jouerons pas la bonne carte.

Certes, nous avons un passé en Europe centrale - plus culturel qu'économique, au demeurant - mais nous en avons un autre au Viêt-nam ou en Amérique latine. Quelle orientation sera la plus payante dans quelques années pour l'Europe du Sud, notamment pour la France ? J'ai pour ma part répondu.

Mais ma crainte ne peut être qu'avivée par les événements du Golfe. Je partage pleinement les options du Gouvernement quant au fait qu'il est important de ne pas laisser bafouer l'état de droit.

Je vous ai bien entendu, monsieur le ministre d'Etat, vous n'oubliez pas les autres crises et les autres problèmes qui devront être résolus, tels que ceux qui ont été évoqués par M. Jean Garcia, notamment ceux qui sont posés par la Palestine et par Israël. Cependant, je sais aussi, pour m'y rendre souvent, que soutenir les monarchies du Golfe n'est pas très populaire dans les populations, même du Maghreb - le plus pro-occidental - si on ne considère que leur gouvernement.

C'est pourquoi, à moyen et long terme, nous devons être très prudents dans cette affaire. Je me réjouis de vous avoir entendu dire que pas un jour ne se passait sans que vous cherchiez des ouvertures de paix. J'espère qu'il en sera ainsi jusqu'au bout.

Ainsi, à travers cette question, qui n'a pas été évoquée - l'avenir de l'Europe du Sud avec les pays du Maghreb - on retrouve, vus sous un autre angle, les problèmes majeurs qui nous préoccupent aujourd'hui et qui sont certainement beaucoup plus d'actualité que de fond.

Sur un tout autre sujet, je m'associe tout à fait - et pour cause : j'avais soulevé moi-même ce problème ce matin - à la proposition de mon collègue M. Bayle. En l'absence de Mme Avicé, je m'adresse aux membres de son cabinet : je

tiens à insister sur l'impérieuse nécessité de créer dans nos consulats des commissions consulaires de sécurité, à l'instar des commissions consulaires d'attribution des bourses, ou d'aide sociale. Je n'insiste pas davantage ; je me suis expliqué beaucoup plus longuement sur ce sujet ce matin.

Enfin, je soulèverai un problème très particulier. En effet, le hasard de mes déplacements m'a amené récemment à me rendre à Ispra, au nord de l'Italie, où se trouve un centre commun de recherches de la Communauté et où se trouvait autrefois l'Euratom.

J'y ai rencontré une communauté scientifique de 1 500 personnes, pour l'essentiel des chercheurs, qui accomplissent du très bon travail. J'ai visité deux instituts parmi d'autres : un institut sur l'environnement et un institut sur l'application des techniques de télédétection.

J'estime que ce travail est très utile dans un esprit communautaire. Par exemple, l'institut de l'environnement effectue des recherches très poussées sur les définitions de normes en matière alimentaire. Face à la *Food and Drugs Administration* des Etats-Unis, c'est une base de références assez neutre politiquement qui peut servir à nos juristes diplomates dans des négociations actuelles et futures portant sur l'exportation de nos produits européens comme sur la circulation des produits au sein de la Communauté.

J'ai rencontré une communauté de chercheurs de qualité, mais très désemparés. Depuis que la France, pour des raisons que nous comprenons, a consacré l'essentiel de ses moyens au Commissariat à l'énergie atomique, Euratom est tombé en désuétude. Ce n'est qu'au prix d'un grand effort que cette communauté s'est reconvertie dans d'autres directions. Mais, à Bruxelles, on ne s'y intéresse guère, et il me semble qu'à Paris on néglige un peu les personnels qui sont de moins en moins des personnels titulaires et de plus en plus des personnels contractuels, avec des contrats précaires. Comment peut-on faire sérieusement de la recherche avec des contrats précaires ? Certes, me direz-vous, il y en a qui chercheront toute leur vie et ne trouveront rien ! Mais on peut dire la même chose du C.N.R.S.

C'est un problème politique. L'Europe veut-elle conserver un instrument commun de recherche dans quelques domaines et non pas confier à l'un ou l'autre des pays membres telle action de recherche ! Pour ma part, je réponds oui.

Quelle est votre intention, monsieur le ministre d'Etat ? Ne pouvez-vous pas peser sur les décisions de Bruxelles pour que la situation actuelle soit revue ?

Il s'agit d'un problème un peu particulier, mais la vie des Français à l'étranger et la politique de la France à l'étranger ne sont pas fait uniquement de grands problèmes. Elle sont faites aussi de petites questions, en fait de problèmes humains respectables, qu'il ne faut pas oublier. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord remercier MM. les rapporteurs pour la qualité et la précision de leurs rapports dans le domaine qui me concerne, qui savent ouvrir des perspectives en ménageant les interrogations.

Je voudrais remercier également les intervenants d'avoir souligné l'augmentation de près de 15 p. 100 du budget des relations culturelles, scientifiques et techniques, et d'avoir posé des questions utiles et constructives, auxquelles je vais m'efforcer de répondre en peu de mots.

D'abord, M. Delaneau a évoqué les difficultés budgétaires de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Les causes en sont bien connues. Elles tiennent à la surprogrammation excessive ainsi qu'au décalage entre les engagements et les moyens disponibles. Cependant, dès 1989, un effort très rigoureux a été entrepris, des branches mortes ont été coupées et des programmes inutiles ont été oubliés - je l'espère - tandis que des méthodes modernes de gestion, que vous avez évoquées d'ailleurs, et de suivi des projets ont été mises en place.

Les résultats - je dois le dire - sont assez spectaculaires. C'est ainsi qu'en 1989 la surprogrammation initiale était de 650 millions de francs - c'est effectivement un chiffre impor-

tant - la dette en fin d'exercice ayant été limitée à 220 millions de francs ; en 1990, la surprogrammation initiale était de 380 millions de francs, la dette en fin d'exercice étant réduite à 120 millions de francs ; en 1991, la surprogrammation initiale sera de 200 millions de francs, la dette en fin d'exercice devant être nulle.

Acceptons-en l'augure ! Si ce résultat était obtenu, nous n'aurions plus à parler de ce fameux « trou » de la direction générale. En deux ans, les difficultés budgétaires auraient donc été résorbées sans que les pays prioritaires, du Maghreb ou de l'Indochine notamment, en souffrent.

MM. Delaneau, Mont et Guéna ont fait allusion à l'aide publique au développement en soulignant, à juste titre, l'absence de mesures nouvelles. Il faut rappeler cependant que le volume de l'aide publique au développement s'élève à 2,4 milliards de francs pour le ministère des affaires étrangères. Je soulignerai incidemment que cela signifie que les mesures concernant le Sud sont restées stables, et que donc l'effort consenti en faveur de la coopération avec l'Est ne l'a pas été au détriment de la coopération avec le Sud.

Notre objectif est de redonner à la direction générale sa pleine crédibilité en tant qu'outil prioritaire de coopération. Pour cela, il convient d'améliorer les procédures en sortant du carcan de l'annualité budgétaire, inadapté pour des projets de coopération par définition pluriannuels, de faciliter les reports de crédits et de permettre un plus large recours aux titres V et VI. Il convient aussi d'améliorer la gestion des dons destinés aux pays en voie de développement.

Sur ce second point, le rapport rédigé par M. Alain Vivien et le débat à l'Assemblée nationale ont permis de progresser dans la voie d'une concertation plus étroite entre le ministère des finances et le ministère des affaires étrangères, souhaitée par M. Charasse, sur la gestion des dons du Trésor. C'était également votre souhait, ainsi que celui de M. le ministre d'Etat.

La mise en œuvre d'une programmation et d'un suivi concertés des enveloppes pour avoir une vision d'ensemble est également envisagée : les modalités en seront définies dans les prochaines semaines. Ce n'est qu'une étape dans la voie d'un rééquilibrage de l'aide publique au développement.

L'agence pour l'enseignement français à l'étranger a fait l'objet de plusieurs questions posées par MM. Durand-Chastel, Delaneau et Alduy. Je répondrai, un peu comme M. Guéna, qu'il ne faut pas se prononcer avant qu'un premier bilan ait été effectué. Cependant, les indications que nous possédons déjà sont encourageantes, la création de cette agence - on en avait longuement discuté au sein de la Haute Assemblée - étant ressentie plutôt positivement.

M. Durand-Chastel s'est également inquiété de l'élimination de l'éducation nationale. Tel n'est pas le cas. En fait, elle ne participait pas à la gestion du réseau alors que, maintenant, elle y est associée, par le biais du conseil d'administration, tout en conservant l'ensemble de ses compétences pédagogiques. L'accumulation d'administrations aurait provoqué une lourdeur jacobine.

M. Durand-Chastel a indiqué, par ailleurs, que cette réforme ne visait que très peu de recrutés locaux. Je rappelle que l'amélioration indicielle a concerné 1 300 recrutés locaux sur 2 400, ce qui me semble tout de même important. La rentrée s'est bien passée et aucun problème particulier n'a été signalé.

Quant aux conventions avec les établissements, maintenant leur totale liberté, elles ont presque toutes été signées : 139 l'ont été à la rentrée, pour 141 établissements, les deux autres n'ayant pu l'être, au Brésil, pour des questions de droit local.

Les droits d'écolage ont été stabilisés, ainsi que nous nous y étions engagés, puisqu'ils ont augmenté d'environ 1,49 p. 100, ce qui n'est pas considérable. Nous avons donc tenu nos engagements. Et, si l'on considère la progression des bourses servies aux Français de l'étranger, nous aboutissons même à une réduction globale du coût de la scolarisation.

Vous vous êtes également préoccupé, monsieur le sénateur, du nombre d'enseignants détachés. Je vous répondrai qu'il a augmenté, puisque nous avons créé quinze postes, ainsi que quarante autres postes par redéploiement, ce qui, sans être énorme, est tout de même significatif au regard de la réduction planifiée de trois cent postes contenue dans la « réforme

Raimond-Juppé ». Nous n'avons pas connu de problèmes de recrutement, ce qui veut dire que les indices de rémunération que nous avons instaurés sont convenables.

Quant aux crédits réservés aux bourses, ils ont été augmentés de 20 millions de francs en 1989 et de 8 millions de francs en 1990. Pour l'année prochaine, ce sera le conseil d'administration de l'agence qui, sur l'ensemble des crédits qui lui sont affectés - c'est-à-dire 1,5 milliard de francs - déterminera ce qu'il consacre aux bourses ; nous sommes certains que la dotation sera significative et en progression.

Le budget de l'agence lui-même a progressé, puisque 80 millions de francs de mesures nouvelles sont inscrits. On ne peut donc pas dire, comme vous l'avez déploré, monsieur Delaneau, que la mainmise de l'Etat est plus grande. Au contraire, puisqu'on aura, au lieu de la direction générale, un conseil d'administration regroupant l'ensemble des acteurs : parents d'élèves, enseignants et représentants des Français de l'étranger. Au sein de la Haute Assemblée, je suis certain que vous saurez choisir ceux qui connaissent le mieux ces dossiers.

Les établissements à l'étranger conservent également la liberté de choisir leurs enseignants, de procéder à des recrutements locaux à leurs frais ou de proposer des recrutements administratifs en fonction des enseignants qu'ils connaissent.

Les non-titulaires préoccupent MM. Bayle, Delaneau et Durand-Chastel. Nous nous efforçons, nous aussi, d'améliorer leurs conditions, de faciliter leur titularisation et de les aider à passer les concours qui leur permettront, forts de leur expérience, d'entrer dans la fonction publique.

Le problème plus spécifique de l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie a été soulevé par M. Alduy, notamment. Il faut savoir qu'on a enregistré une baisse des effectifs scolarisés de l'ordre de deux tiers, notamment en province. Elle n'est pas de notre fait et s'explique par des raisons sociologiques : c'est une question de nationalité, puisqu'il ne peut plus y avoir d'élèves algériens.

Cependant, que l'on se rassure : le taux d'encadrement de ces élèves reste exceptionnel, puisqu'il y a un enseignant pour cinq élèves en Algérie et un enseignant pour quinze élèves au Maroc, alors qu'en France la moyenne est de un enseignant pour vingt élèves. Notre réseau à l'étranger n'est donc pas à plaindre de ce point de vue. D'ailleurs, il connaît des réussites exceptionnelles.

M. Alduy s'est également interrogé sur les risques de fusion des centres et des alliances.

Depuis deux ans, nous élaborons une démarche de rapprochement, par la nomination de directeurs communs là où les centres et les alliances coexistent, une harmonisation de la programmation, qui me semble de bon sens, et la création d'une ligne budgétaire unique pour les concours de l'Etat en 1991.

Des moyens ont été mis en place en faveur de ce double réseau : si des restrictions purement conjoncturelles ont été enregistrées l'année dernière, on a observé un exceptionnel effort immobilier et un développement considérable du réseau à l'Est.

Par ailleurs, des mesures nouvelles ont été mises en place pour le rapprochement et le développement. Tout d'abord, ont été instaurés des liens contractuels entre les alliances et l'Etat, des conventions cadres ayant été signées, en 1990, à Bruxelles, Dacca, La Paz, Quito et Rio. Ensuite, une formule nouvelle a été expérimentée à l'Est : les centres culturels de l'alliance française - c'est une belle synthèse, qui permet à la fois d'avoir une gestion par le système de nos instituts et des alliances françaises par définition locales - que nous avons mis en place à Cluj, Iasi et Timisoara.

Je dirai, en conclusion sur ce point, qu'il s'agit d'une œuvre d'harmonisation et non de fusion, laquelle serait délicate, difficile en raison même de la différence de statut de chacune des alliances françaises, et que cette œuvre d'harmonisation a été inspirée par des principes retenus pour le réseau scolaire. D'ici à la fin de la législature, une solution générale aux problèmes des recrutés locaux titulaires de la fonction publique devra être trouvée.

M. Alduy s'est également interrogé sur la baisse des crédits destinés à la politique du livre. Je ne crois pas que l'on puisse parler de baisse, puisque les crédits consacrés au livre seront maintenus et même renforcés en 1991. En 1990, ils étaient de 40 millions de francs ; en 1991, ils resteront de 40 millions de francs - 13 millions de francs consacrés aux

pays de l'Est et 27 millions de francs pour le reste du monde - auxquels il conviendra d'ajouter 7 millions de francs de crédits de l'agence de coopération culturelle et technique - A.C.C.T. - imputés à la politique du livre en 1990 et qui seront transférés, en 1991, sur une autre ligne budgétaire.

Un effort considérable a été consenti pour l'Est avec l'aide à la traduction, le fonds d'aide à la cession des droits - en U.R.S.S., je citerai l'opération Pouchkine, qui permet d'améliorer la traduction et la diffusion de livres français, alors qu'en Tchécoslovaquie un projet similaire est envisagé, sous le nom d'opération Salda. Par ailleurs, nous avons mis en place des pochettes.

Cet exemple pourra, d'ailleurs, servir pour les pays du Sud. Grâce à une aide de l'Etat, nous vendrons directement, dans les lieux de commercialisation ou dans les lieux publics, des livres de poche français, qui pourront ainsi toucher directement des lecteurs.

Tout cela ne se met pas en place au détriment du Sud. Notre bureau du livre poursuit, en effet, ses actions traditionnelles, comme les missions Stendhal pour les écrivains, les échanges et le renouvellement du fonds des bibliothèques, auquel nous consacrons des efforts considérables.

Je dirai deux mots sur l'Amérique latine. Les progrès les plus significatifs ont été réalisés dans le domaine de l'audio-visuel puisque, pour la première fois, des émissions françaises ou en français peuvent y être captées. Mais cela relève plus directement des responsabilités de mon collègue M. Alain Decaux.

Pour le reste, nous essayons de moderniser nos instruments, notamment de nous désengager de notre quasi-monopole d'intervention dans le domaine de l'enseignement secondaire afin de le développer dans le sens d'une coopération universitaire qui était trop réduite. Il convient que l'enseignement secondaire ne serve pas simplement de « soutier » aux universités américaines, mais qu'au contraire, il puisse déboucher sur des bourses et des formations francophones.

Nous espérons aussi qu'une politique de coordination et de coopération avec le ministère des finances pourra nous permettre d'accroître nos moyens en Amérique latine.

L'Institut du monde arabe fait l'objet de vos préoccupations, que nous partageons. Je rappelle que les difficultés actuelles tiennent à la formule retenue en 1985 pour assurer le fonctionnement de cet outil prestigieux, dont le succès auprès du public prouve l'utilité et le bien-fondé.

Il avait été convenu, entre la France et les ambassadeurs des pays arabes membres, que le ministère des affaires étrangères assurerait 60 p. 100 du budget, hors des recettes propres, les Etats de la Ligue arabe prenant en charge les 40 p. 100 restants.

Actuellement, le ministère des affaires étrangères verse effectivement 60 millions de francs à l'Institut du monde arabe ; les Etats arabes, qui devraient donc verser près de 40 millions de francs, contribuent, bon an mal an, pour seulement six ou sept millions de francs, ce qui est notoirement insuffisant.

L'explication est donc simple : 1990 sera le deuxième exercice déficitaire. Le total du déficit s'élève à près de 100 millions de francs cumulés, 1990 compris, alors que les arriérés de la contribution arabe avoisinent les 140 millions de francs.

La structure du bilan de l'Institut du monde arabe et sa situation de trésorerie ne peuvent que s'en trouver terriblement fragilisées.

Le Gouvernement, le ministre d'Etat, le président de l'Institut du monde arabe M. Pisani, et les Etats arabes s'en préoccupent au plus haut point.

La réflexion, qui porte sur la redéfinition des missions, les statuts et les modes de financement, devrait pouvoir déboucher très rapidement, sans préjudice des mesures de rationalisation et de restructuration interne qui sont menées par la direction de l'Institut.

M. Durand-Chastel a évoqué les progrès de notre coopération en Indochine. Sous l'autorité de M. le ministre d'Etat, à l'occasion de son voyage au Viêt-nam, 40 millions de francs de mesures nouvelles ont été débloqués en 1990. Ils permettent de développer à la fois l'enseignement du français, la coopération administrative et la formation des cadres de façon à ouvrir peu à peu l'économie et une coopération tech-

nique plus spécialisée dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture ou, sur l'initiative de M. Alain Decaux, de l'audio-visuel.

Je me suis rendu au Cambodge où j'ai procédé à l'inauguration de l'Alliance française. Ce fut un moment émouvant.

Cette Alliance française installée dans un très beau bâtiment symbolisait la France et son ouverture revêtait une signification particulière aux yeux des Cambodgiens ; elle marquait un retour de notre pays.

Nous avons décidé depuis de développer les missions d'expertise de façon que, le jour où le Cambodge pourra retrouver la paix et réunifier ses différentes tendances politiques, la France ait une vision claire de ce que peut être la coopération avec ce pays qu'elle connaît bien et où elle bénéficie d'un prestige particulier.

Voilà ce que je voulais dire pour répondre à vos questions ; j'espère n'avoir pas oublié certains secteurs que vous auriez évoqués. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je tâcherai de répondre à vos nombreuses questions portant sur notre politique européenne, mais, puisqu'il s'agit d'un débat budgétaire, permettez-moi auparavant de dire quelques mots sur le budget de mon ministère.

Certains d'entre vous étaient présents, samedi dans la nuit...

M. Emmanuel Hamel. Oui !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. ... lors du débat sur la contribution française au budget de la Communauté économique européenne.

Vous avez été nombreux à vous inquiéter de la progression rapide du montant de ce prélèvement ...

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. ... et nous avons tenté de justifier son augmentation.

Ce soir au moins, vous serez rassurés ! En effet, la croissance des crédits affectés spécifiquement à l'action de mes services est particulièrement modeste. Je vous laisse juges. Dans le projet de budget pour 1991, les crédits affectés aux affaires européennes s'élèvent à 92 millions de francs, soit une augmentation de 2 p. 100 seulement, exclusivement concentrée sur les indemnités versées aux représentants français au Parlement européen.

En fait, l'essentiel de ces crédits va, aux activités du Parlement européen, avec 45 millions de francs, à l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg, avec 24,3 millions de francs.

J'insiste sur ce dernier chiffre, qui traduit bien la volonté des autorités françaises de défendre Strasbourg. Comme vous le savez, ce combat est mené depuis plusieurs années, au plus haut niveau de l'Etat, par M. le Président de la République lui-même.

Que demandons-nous à l'occasion de chaque conseil européen depuis celui de Rhodes ? Nous voulons empêcher que, par une dérive insidieuse, ne soit remis en cause la vocation de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Nous espérons obtenir bientôt satisfaction.

M. Louis Jung. Très bien !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Il ne s'agit là que de voir reconnue de manière définitive une situation qui existe depuis plus de trente ans. Nous ne demandons rien d'autre, et cela nous autorise à parler avec une particulière fermeté. En effet, au nom de quelle logique, devrions-nous, d'un côté, renoncer à plus de trente ans d'histoire de la Communauté et, d'un autre côté, préserver les acquis de Bruxelles et de Luxembourg au détriment de Strasbourg ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Par ailleurs, il serait extrêmement paradoxal de vouloir s'éloigner de Strasbourg, au moment où les importantes évolutions que nous

observons dans le centre de l'Europe rendent plus que jamais à la capitale de l'Alsace une place géographique et politique fondamentale.

Nous resterons très fermes sur cette position.

Dans le même temps, nous améliorons les conditions de travail du Parlement européen ainsi que les facilités de transport et de communication vers la ville de Strasbourg par un effort sans précédent et conjugué entre la ville de Strasbourg et l'Etat. Nous sommes d'ailleurs prêts à aller plus loin et à rechercher, avec le Parlement européen, les solutions aux problèmes pratiques qui pourraient encore se poser.

M. Guéna semblait s'interroger sur notre détermination et sur notre capacité à défendre Strasbourg. J'espère que ces propos l'auront rassuré.

Dernière remarque sur le projet de budget de mon ministère avant de répondre aux différents orateurs : outre les crédits que j'ai déjà mentionnés, les crédits d'intervention s'élèvent à 20 millions de francs.

Je compte les utiliser pour promouvoir l'information générale du public sur notre politique européenne. Cet effort entamé par Mme Cresson me paraît nécessaire.

Cette information passe par les brochures « Euroguide », qui font l'objet de fréquentes demandes du public, comme en témoigne le courrier que je reçois. Elle passe aussi par la banque de données accessible sur minitel ; laquelle permet de se renseigner sur l'ensemble de nos politiques européennes et sur les implications concrètes qu'elles initient.

Il en est de même des contacts avec les entreprises et les milieux socio-économiques en général. J'entends poursuivre les travaux déjà conduits au sein des groupes d'étude et de mobilisation créés par Mme Cresson, qui ont eu le grand mérite, en associant les administrations et les entreprises, de permettre des échanges de vues utiles pour la défense de nos intérêts dans les négociations communautaires.

Enfin, il me semble important de continuer à attribuer des subventions aux associations qui servent la cause européenne et dont les réflexions, souvent originales et novatrices, complètent nos propres idées et constituent une utile parade au risque de routine des administrations.

L'étendue de ces moyens budgétaires est bien modeste et l'on ne peut qu'être frappé par l'importance du champ où ils s'appliquent, l'ensemble de la construction européenne, dont on mesure aujourd'hui à la fois l'importance et l'extraordinaire vitalité.

L'Europe des Douze connaît un nouvel élan et ce mouvement ambitieux se réalise dans un contexte où l'ensemble des partenaires de la Communauté économique européenne appelle de ses vœux des liens de coopération plus denses et plus généreux. C'est le cas de nos voisins d'Europe centrale et orientale. Mais c'est aussi le cas de nos voisins de la Méditerranée, et certains d'entre vous ont souligné à quel point il était important de ne pas les oublier.

Entre les Douze s'ébauche, en premier lieu, comme l'a rappelé M. le ministre d'Etat, une véritable union politique.

Les travaux préparatoires entamés sous la présidence irlandaise ont suffisamment progressé pour que l'on puisse raisonnablement espérer que, au prochain conseil européen de Rome, on parvienne à un accord sur un mandat pour la future conférence intergouvernementale.

M. Couve de Murville mais aussi MM. Masseret et Bayle se sont interrogés sur le contenu de cette union politique et ont posé des questions pertinentes.

Cette union politique, de quoi sera-t-elle faite ? Elle se composera essentiellement de quatre éléments, comme en témoignent les travaux préparatoires.

Chacun de ces quatre éléments représente à lui seul un progrès important, et leur ensemble assure une dynamique propre à faire un pas décisif en direction de l'objectif général qui - M. Dumas l'a rappelé tout à l'heure - est bien le nôtre.

Quels sont ces quatre éléments ? Il s'agit, d'abord, de l'achèvement du marché intérieur, ensuite, d'une politique étrangère et de sécurité commune - je dis bien « commune » et non pas « unique ». Mais il s'agit aussi de l'union économique et monétaire et, enfin, de la citoyenneté européenne.

L'achèvement du marché intérieur correspond à l'objectif que nous nous sommes fixé à douze dans le cadre de l'Acte unique.

Je rappelle à M. Guéna que l'Acte unique visait à rendre enfin effective l'application des dispositions du Traité de Rome, lequel prévoyait déjà la liberté effective de la circulation des personnes, des biens et des capitaux dans un marché libéré de toute entrave.

La réalisation de cet objectif est en bonne voie. Les deux tiers des mesures qui étaient contenues dans le livre blanc ont en effet été adoptées par le Conseil ou sont en voie d'adoption et, si l'on excepte l'Italie et la Grèce, les Etats membres ont considérablement accéléré le rythme de mise en œuvre du droit communautaire. En effet, plus de 60 p. 100 des mesures nationales de transposition ont été prises. Je dois dire que la France a été et reste dans le peloton de tête en matière de transposition dans notre droit national des directives communautaires.

Le bilan est donc satisfaisant. Nous ne devons cependant pas nous dissimuler que des retards subsistent dans certains domaines.

M. Couve de Murville l'a souligné et MM. Masseret et Bayle ont demandé que l'on progresse plus rapidement dans certains domaines.

Quels sont ces dossiers sur lesquels les progressions sont trop lentes ? Il s'agit d'abord de la fiscalité indirecte.

Mais, dans ce domaine où il s'agit précisément de permettre que les biens puissent circuler sans contrôle aux frontières, je dois dire à M. Couve de Murville que, lors du dernier conseil des ministres de l'économie et des finances, nous avons réalisé des progrès significatifs. En effet, nous avons conclu un accord sur le système de perception de la T.V.A. dans le pays de consommation. Si nous ne changeons pas le système actuel, en revanche nous supprimons les contrôles aux frontières, en les remplaçant par un système de contrôle qui ne se traduit ni par une surcharge de travail ni par un surcoût pour les entreprises.

Nous avons par conséquent réussi à sortir le dossier de l'ornière où il était enlisé. C'est une étape très importante dans la voie de la suppression des frontières intérieures.

En revanche, il est vrai qu'il nous reste à réaliser des progrès en matière d'harmonisation des taux de T.V.A., d'accises et de franchises accordées aux voyageurs circulant à l'intérieur de la Communauté. Sur ces trois points, la délégation française au conseil des ministres fera tout son possible pour que nous arrivions à un accord dans le courant de l'année prochaine.

Nous observons aussi des retards en ce qui concerne les mesures qui devraient être adoptées dans les domaines phytosanitaires et vétérinaires. Depuis 1988, quarante-huit propositions ont été approuvées, mais il en reste encore une trentaine à entériner. Ces dernières portent, pour l'essentiel, sur la suppression des contrôles vétérinaires dans les pays de destination.

L'Europe sociale progresse également trop lentement, comme M. Masseret l'a souligné. Ce sujet important sera abordé avec sérieux par la France lors de la conférence intergouvernementale. Je voudrais d'ores et déjà dire que nous souhaitons que les décisions soient prises à la majorité dans ces domaines, notamment dans celui des relations du travail. Il s'agit, en effet, d'une condition nécessaire pour accélérer la prise de décisions dans cet important domaine de l'Europe sociale.

Le quatrième secteur dans lequel nous souhaiterions que les progrès soient plus rapides est relatif à la liberté de circulation des personnes. Là encore, le bilan est variable. Ce principe fonctionne très bien dans le cadre du groupe de Schengen. J'en ai présidé ce matin même une réunion ministérielle. La présidence française de ce groupe s'achèvera à la fin de cette année.

Nous avons admis l'Italie comme nouvel Etat membre de ces accords ; de ce fait, les six Etats fondateurs de la Communauté économique européenne sont maintenant parties aux accords de Schengen. Nous avons également accueilli ce matin comme observateurs, en vue d'une adhésion prochaine, l'Espagne et le Portugal.

Les accords de Schengen permettent d'envisager entre ces six pays, qui seront bientôt au nombre de huit, une suppression des contrôles aux frontières ; mais cela ne se fera pas n'importe comment, puisque nous avons défini des conditions précises dans lesquelles, devraient être assurés notamment, les contrôles aux frontières extérieures des pays membres de l'accord, ainsi d'ailleurs qu'un certain nombre de

dispositions visant à garantir la bonne observation du droit d'asile et à protéger les pays membres contre toutes sortes d'activités clandestines ou répréhensibles.

Cependant, là aussi, force est de constater que, dans le cadre des douze Etats membres de la Communauté - ces derniers se sont aussi fixé pour objectif, par l'Acte unique européen, la suppression des contrôles aux frontières intérieures -, les travaux avancent beaucoup moins vite en raison des réserves de plusieurs de nos partenaires qui empêchent les prises de décision. Aussi comptons nous bien utiliser les accords de Schengen comme un élément d'impulsion vers une accélération des travaux des Douze sur la liberté de circulation.

Le premier élément de cette union politique est donc l'achèvement du marché unique.

Quant au deuxième élément de cette union politique, il s'agit de la politique étrangère et de sécurité commune. Je n'y reviendrai pas longuement, car M. le ministre d'Etat s'est exprimé sur ce point tout à l'heure.

Je dirai simplement que notre objectif est clair : nous voulons définir une politique étrangère et de sécurité fondée sur des intérêts et des valeurs communs, permettant à l'Europe, par le biais de procédures plus cohérentes, plus simples et plus efficaces, de s'exprimer d'une seule voix.

Cette démarche ne vise pas à faire perdre à notre pays la spécificité de sa politique étrangère. Au contraire, plus que jamais, nous pouvons et nous devons faire entendre notre originalité, là où elle a tout son sens et toute son utilité.

Mais la recherche d'une politique étrangère commune trouve sa logique lorsque les Douze, prenant conscience de manière aiguë d'un domaine d'intérêt commun, ressentent par là même la nécessité d'une action commune. Quel meilleur exemple pourrait-on trouver que celui du Golfe, évoqué par M. le ministre d'Etat dans son intervention ? C'est, à mon avis, en favorisant la coopération dans ce type de situation que l'on pourra faire progresser l'union politique.

Le troisième élément est constitué par l'union économique et monétaire. A cet égard, il faut rappeler quelques idées simples.

L'objectif poursuivi est d'abord bien d'aller au terme de la logique mise en place par le système monétaire européen : au rapprochement de plus en plus étroit des taux de change entre les devises des Etats membres doit succéder, à terme, la mise en place de parités fixes. Cette fixité des parités et, au fond, cette marche vers la monnaie unique est dans l'intérêt de tous, consommateurs comme entreprises. Nous sommes convaincus, en effet, qu'elle favorisera un pôle de stabilité monétaire en Europe, qui pourra permettre à cette dernière d'exercer une influence positive sur le reste du monde.

Mais cette phase ultime de l'union économique et monétaire ne peut bien entendu pas se faire sans une politique monétaire commune et sans une coordination plus étroite des politiques économiques des Etats membres - j'insiste sur ce point et sur cette nuance.

Or, pour gérer la monnaie unique et la politique monétaire commune, il faut une banque centrale ; cette dernière est non pas un but en soi - il ne s'agit pas de créer une institution pour le plaisir de créer une institution - mais simplement l'instrument nécessaire pour gérer la monnaie unique et la politique monétaire commune ; c'est d'ailleurs bien ainsi qu'elle sera conçue. (*Murmures sur les travées du R.P.R.*)

On ne peut à la fois vouloir une monnaie unique - c'est notre cas - et s'en refuser les moyens. Nous pensons profondément que s'engager dans la voie de la monnaie unique, c'est opter pour plus de coordination entre tous les Etats membres de la Communauté avec, je le souligne, la claire conscience que ce choix donnera à notre pays une influence plus grande sur les décisions monétaires ; il s'agit, en effet, de partager à douze la souveraineté et non pas de la déléguer aveuglément à on ne sait qui pour faire on ne sait quoi.

Par ailleurs, nous pensons que cette union économique et monétaire augmentera le poids de la Communauté dans l'économie mondiale et lui permettra, par conséquent, d'y jouer un rôle plus significatif que par le passé.

Le dernier élément de cette union politique est la citoyenneté européenne. Il est évidemment indispensable de donner aujourd'hui aux citoyens européens le sentiment d'appartenir à une même communauté : liberté de circuler, de s'établir, de résider à tout endroit de l'Europe des Douze, droit de vote sur le lieu de résidence, notamment à l'occasion des élections

européennes, droit à la protection de l'un quelconque des consulats des douze Etats membres en cas de difficultés à l'étranger.

Voilà quelques-uns des éléments que nous comptons inclure dans la citoyenneté européenne pour donner un contenu réel et pratique à cette idée qui avait été lancée par M. le Président de la République en 1984, à Fontainebleau, et qui a été reprise, dans le cadre de la conférence intergouvernementale, par le président du gouvernement espagnol.

Autour de ce contenu, il faut édifier une armature qui permette aux institutions de la Communauté de s'exercer avec une efficacité accrue et une démocratie renforcée. A cet égard, je voudrais répondre à quelques-unes des remarques et critiques que j'ai entendues ici ou là.

Certains s'inquiètent du pouvoir croissant des technocrates de Bruxelles et, plus généralement, d'une construction européenne qui progresserait sans contrôle démocratique.

M. Jean Garcia. C'est exact !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. M. Guéna y a insisté ; c'est un souci légitime que nous partageons. Il ne faut cependant jamais oublier que, dans ce domaine, les excès n'apparaissent qu'en l'absence d'une orientation politique claire. C'est précisément le vide laissé par les responsables politiques que viennent occuper les technocrates et les experts. Le reste est une affaire de contrôle hiérarchique et relève du clair exercice de l'autorité politique sur les administrations.

Si l'on accepte cette remarque, comment ne pas voir que l'effort en direction de l'union politique et la recherche d'une telle affirmation politique de l'Europe, définie avec clarté et autorité, devraient déjà constituer au moins un début de réponse à ce souci ?

En fixant des orientations politiques cohérentes et ambiguës, l'union politique participe à cet effort de clarification, qui déterminera mieux les responsabilités de chacun. C'est au demeurant dans cette perspective que la France soutient l'idée qu'il appartiendra au Conseil européen lui-même de définir ces grandes orientations et de veiller à leur cohérence ; c'est bien, en effet, au niveau politique le plus éminent, celui du Conseil européen, que peuvent être données les impulsions et rappelée l'unité de vues qui préside à la construction européenne.

Un certain nombre d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, se sont également inquiétés du risque de vide démocratique dans la future union politique, en même temps qu'ils exprimaient la crainte de voir les parlements nationaux écartés de cette construction ou leurs avis ignorés.

Mais la position défendue par la France vise précisément à éviter ce risque et à répondre à ces craintes. Nous avons déjà indiqué, au sein même du Conseil, que nous étions d'accord pour agir dans deux voies.

D'une part, nous acceptons d'accroître la responsabilité du Parlement européen. Nous avons cité un certain nombre de domaines auxquels nous réfléchissons : le droit, pour le Parlement, d'instruire des pétitions, d'ouvrir des enquêtes, de procéder à un contrôle budgétaire plus efficace ou, encore, d'être associé à la nomination du président et des membres de la Commission.

D'autre part, nous avons fait part de notre soutien à une amélioration du processus législatif, qui devrait permettre une meilleure prise en compte des amendements parlementaires, sans, toutefois, aboutir à un blocage de la procédure.

Cependant, il est tout aussi clair pour nous que la réforme ambitieuse que représente l'union politique doit s'accompagner d'une plus complète association des parlements nationaux à la construction européenne.

Vous connaissez, mesdames, messieurs les sénateurs, notre suggestion d'un Congrès qui réunirait, deux ou trois fois par an, des représentants du Parlement européen et des parlements nationaux, à l'image de la conférence qui se tient actuellement à Rome.

Bien entendu, ce Congrès ne serait pas, dans notre esprit, une seconde chambre ; il permettrait simplement aux élus nationaux et européens de mettre en commun leurs expériences et leurs sensibilités respectives pour faire mieux avancer la cause de la construction européenne.

Parallèlement, mesdames, messieurs les sénateurs, afin d'augmenter la possibilité, pour notre Parlement national, de se prononcer sur la politique européenne, le Gouvernement

est prêt à travailler plus régulièrement avec votre assemblée, ainsi d'ailleurs qu'avec l'Assemblée nationale, à un rythme et selon des modalités que vous voudrez bien déterminer. Je renouvelle ici, d'ailleurs, l'engagement que j'ai pris samedi dernier devant le Sénat de consacrer ce qu'il faudrait de mon temps et de mon énergie à ce travail en commun, avec votre assemblée, sur notre politique européenne.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Vous avez été nombreux à souligner, mesdames, messieurs les sénateurs, que cette Europe des Douze, à laquelle nous voulons donner un nouvel élan, ne doit pas se cantonner dans un développement égoïste et qu'il lui faut, au contraire, s'ouvrir sur l'extérieur et aller vers d'autres partenaires, anciens et nouveaux.

Je ne vois pas, à vrai dire, à quoi M. Guéna faisait allusion en disant que nous semblions offrir une muraille d'indifférence, d'égoïsme ou d'immobilisme aux pays de l'Est.

Je crois, au contraire, que le renforcement de la Communauté et son évolution vers l'union politique ne s'accompagnent pas d'un repli sur soi. Je dois redire ici que l'intensification des relations de la Communauté avec ses voisins a été précisément initiée sous présidence française au Conseil européen exceptionnel du 17 novembre 1989 et qu'elle a été confirmée au Conseil européen de Strasbourg de décembre 1989. C'est dans ces deux conseils européens que nous avons décidé de créer la B.E.R.D. et la fondation européenne pour la formation des cadres, que nous avons mis au point les programmes Tempus de coopération avec les étudiants et les jeunes des pays de l'Est, que nous avons décidé d'intensifier les accords de coopération, qui se transforment de plus en plus en accords d'association.

Par conséquent, si l'on veut émettre des critiques, c'est plus, à mon avis, sur l'excès que sur la timidité de la politique des relations extérieures de la Communauté qu'elles pourraient porter !

Laissez-moi rappeler, par exemple, que vis-à-vis de la Méditerranée - nous ne négligeons pas nos partenaires anciens au profit de nos nouveaux partenaires - la Communauté cherche à mettre en place des instruments financiers renforcés et renouvelés - nous avons déjà eu une discussion à ce sujet au Conseil et nous en aurons d'autres dans les prochaines semaines - afin de promouvoir des réformes qui assurent un développement économique solide à travers des formules complètement originales de coopération régionale, d'ailleurs inspirées des formules que nous avons trouvées dans la convention de Lomé IV, qui a fait l'objet ce matin d'une discussion à l'Assemblée nationale.

Il en est de même pour les pays d'Amérique latine et d'Asie, ainsi que pour les pays de l'A.E.L.E. avec lesquels nous avons une discussion ambitieuse pour mettre en place un espace économique commun entre eux et la Communauté, espace où s'appliqueraient les règles du Marché unique.

Je ne reviendrai pas sur la coopération communautaire avec les pays d'Europe centrale et orientale. Il est bien normal de vouloir accompagner le formidable mouvement de démocratie que ces pays connaissent en ce moment et qui les amènent, évidemment, à demander que la Communauté européenne devienne un partenaire privilégié de leur effort de développement.

Nous avons des objectifs clairs : d'une part, satisfaire les demandes d'urgence que ces pays nous adressent, par exemple dans les domaines alimentaire ou énergétique, et, d'autre part, examiner avec eux l'aide financière et les projets de coopération qui peuvent être mis au point ensemble.

Notre effort bilatéral s'est considérablement développé cette année, M. le ministre d'Etat l'a rappelé en citant les crédits de 630 millions de francs.

M. Masseret a demandé des précisions, que je lui donne volontiers, sur le contenu de ces crédits gérés par la mission interministérielle pour les pays d'Europe centrale et orientale, qui, bien que placée sous mon autorité, dispose néanmoins de crédits interministériels.

Parmi ces 630 millions de francs de crédits, 40 millions de francs sont destinés à l'aide à l'instauration de l'Etat de droit - l'ère des réformes démocratiques ; 70 millions de francs environ vont à l'aide aux réformes économiques engagées ; 120 millions de francs sont également prévus pour l'aide à des secteurs spécifiques ciblés comme l'agriculture, les technologies nouvelles, l'environnement, l'équipement, la santé et le tourisme ; 230 millions de francs servent à la pré-

sence française - il s'agit des établissements culturels, des écoles, de notre coopération audiovisuelle ou écrite, dont Thierry de Beaucé et Alain Decaux sont responsables ; enfin, 120 millions de francs sont consacrés aux échanges de jeunes et aux bourses d'études.

A ces crédits de coopération, il faut ajouter notre aide purement financière, sous forme de crédits commerciaux notamment, qui s'élèvent déjà à près de 10 milliards de francs.

A ceux qui voient une contradiction entre la poursuite de la construction européenne et notre volonté de coopération avec les anciens pays de l'Est, à ceux qui estiment qu'il faut choisir entre la Communauté européenne à finalité fédérale et la confédération prônée par le Président de la République, je crois qu'il convient de répondre, là encore, avec quelques idées simples.

Devons-nous nous arrêter sur le chemin déjà parcouru à douze et renoncer à tout ce qui a été récemment reconnu par les partenaires de l'Europe comme un succès indéniable ?

Faut-il, comme certains le supposent, diluer la Communauté dans un vaste ensemble où elle perdrait à la fois son originalité et sa force ?

Convient-il, au contraire, de maintenir l'acquis communautaire et de le défendre frileusement en refusant toute ouverture vers l'extérieur ?

Il me semble que les réponses s'imposent d'elles-mêmes et que la voie choisie, qui incite les Douze à aller de l'avant tout en offrant à nos voisins européens les moyens d'une authentique coopération, demeure la seule possible.

M. Lecanuet a d'ailleurs bien voulu souligner la complémentarité entre l'union politique des Douze et la confédération paneuropéenne prônée par le Président de la République, en même temps que la différence de nature et de délais de réalisation entre ces deux projets.

Je ne saurais terminer sans évoquer l'unification allemande, sujet qui a été abordé par MM. Guéna et Couve de Murville.

Monsieur Guéna, vous vous êtes notamment inquiété du coût de l'unification allemande sur la contribution française au budget communautaire. Samedi soir, devant votre assemblée, j'ai déjà eu l'occasion de rappeler ce que fut, en cette matière, la décision prise au Conseil européen de Dublin. Je la résume brièvement : l'ex-R.D.A. sera considérée, dès l'unification, comme étant partie intégrante de la Communauté. Cela veut dire qu'elle sera immédiatement soumise aux obligations communautaires, sauf exceptions précises et limitées puisque, dans certains domaines, il existe une période transitoire, d'ailleurs elle-même limitée dans le temps. En contrepartie, elle bénéficiera de la totalité des droits.

Il y a donc bien, en effet, un accroissement des dépenses budgétaires de la Communauté en faveur de la partie orientale de l'Allemagne unie. Cette augmentation est de l'ordre de 2,3 milliards d'ECU : 1 milliard forfaitaire pour les fonds structurels et 1,3 milliard considéré comme le montant prévisible des dépenses agricoles.

Je crois que M. Guéna a oublié de mentionner que l'Allemagne, désormais agrandie, apportera des recettes additionnelles au budget communautaire, lesquelles s'élèveront à 1,5 milliard d'ECU. C'est donc le solde qu'il convient de prendre en compte - la différence entre ces 2,3 milliards et ce 1,5 milliard d'ECU - soit un coût supplémentaire de l'ordre de 800 à 900 millions d'ECU. Cela ramène tout de même les chiffres que vous avez cités, monsieur le sénateur, à de plus modestes proportions.

Il est évident qu'il ne sera pas facile de donner, comme nous le voulons, un nouvel élan à notre communauté par le biais de l'union politique telle que je viens de la définir, tout en augmentant nos liens avec nos voisins, ceux de la Méditerranée comme ceux de l'Europe. Mais il est tout aussi évident que c'est la seule voie capable d'offrir aux Européens la perspective d'une Europe réconciliée avec elle-même et apte à tirer parti de toute la richesse de ses expériences et de ses originalités. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Alain Decaux, ministre délégué à la francophonie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai vécu, ce matin, un moment émouvant. Au terme de deux

journées de discussions, j'ai en effet signé, avec la délégation de la société nationale des Acadiens, l'accord de coopération qui va nous lier pendant deux années.

On connaît bien les Acadiens en France. C'est la première vague des Français venus voilà plus de trois siècles et demi et débarqués dans les provinces maritimes. On sait bien que, lorsque les Anglais sont venus prendre, j'allais dire, notre place - pourquoi pas ? - les Acadiens ont refusé de prêter serment au roi d'Angleterre. On les a donc déportés dans des conditions affreuses. Les deux tiers sont morts en route. On les a envoyés en Nouvelle-Ecosse. On les a même ramenés en Europe.

Les survivants sont revenus et ils sont toujours là. Dans un contexte anglophone total, ils préservent, défendent et adorent la langue française. (*M. le président de la commission des affaires étrangères applaudit.*)

Pourquoi ai-je dit cela ? Parce que la délégation des Acadiens a dîné ce soir au Sénat et qu'elle a tenu, après ce repas, à nous rejoindre. Elle est là, dans les tribunes. (*Vifs applaudissements unanimes.*)

Mesdames, messieurs les sénateurs, après avoir entendu MM. les rapporteurs, je me pose et je vous pose une question : suis-je un ministre heureux ou malheureux ?

Heureux, à n'en pas douter, quand j'entends MM. Alduy, Delaneau et Habert louer mon action, ce dont je leur sais gré.

Malheureux quand je m'aperçois que M. Habert a, certes, recommandé mon budget à votre sagesse - Dieu sait si elle est grande ! - mais sans aller cependant au-delà.

Heureux de nouveau quand je l'entends me dire que, s'il ne va pas jusqu'à approuver mon budget, c'est en vertu de la passion francophone que nous lui connaissons tous et parce qu'il s'indigne du manque cruel de moyens du ministère de la francophonie. En vérité, quel ministre pourrait ne pas accueillir avec bonheur des critiques qui ressemblent à des encouragements ?

Parlons un instant du budget, puisque c'est le temps de le faire.

Il est vrai qu'entre un budget de 22,6 millions de francs, qui est celui du ministère de la francophonie, et les 5,7 milliards de francs que vous avez pu repérer grâce à l'initiative de M. Schumann, rappelée par vous, monsieur le rapporteur, et qui représentent la somme totale que la France consacre aux entreprises francophones, il y a un gouffre !

Cependant, je dois rappeler qu'entre ces deux sommes il y en a une troisième : les 236 millions de francs que la France consacre chaque année à l'exécution des décisions du sommet de Dakar et qui proviennent de différents ministères, tous concernés par certaines décisions adoptées au cours de ce sommet. Cette somme est administrée par un comité national du suivi, que je préside. Il existe donc une coordination entre les ministères en question et l'action du ministère de la francophonie.

A travers vos observations et vos interrogations, toujours courtoises, messieurs les rapporteurs, je suis de plus en plus convaincu que la francophonie, loin de diviser, rassemble, je dirai même qu'elle rassemble toujours. Elle apparaît comme une idée neuve dans le monde et elle devient de plus en plus un enjeu de première importance pour la France comme d'ailleurs pour les quarante pays qui forment, depuis février 1986, la « communauté des peuples ayant en commun l'usage du français ». Tel est, en effet, son nom. Je préférerais la dénommer « communauté ayant en commun le partage du français ».

L'historien que je suis, pardonnez-moi de le rappeler, regarde vers le passé et découvre que la francophonie est une entreprise sans précédent. Des communautés, il en est né depuis qu'il existe des sociétés. Les communautés militaires sont innombrables, hélas ! Les communautés politiques sont nombreuses ; les communautés économiques, nous en avons sous les yeux, et nous venions d'en parler.

En revanche, c'est la première fois qu'une communauté se crée autour d'une langue. C'est pourquoi il faut veiller sur cette langue. Il appartient au ministre de la francophonie de le faire et de lui apporter le soutien qu'elle mérite : c'est ce à quoi nous tentons de nous employer.

Faisant allusion à la suppression de cent postes de professeurs en Algérie, suppression malheureusement exigée par un contexte politique que nous connaissons tous et que M. de Beaucé a parfaitement expliqué voilà quelques instants, on

peut comprendre l'inquiétude, on peut comprendre le regret. Mais, au moment même où l'Algérie croit devoir s'en prendre à l'enseignement en langue française, ses habitants s'équipent massivement en antennes paraboliques de télévision. C'est ainsi que ce pays est en train de gagner le record du monde du nombre d'antennes paraboliques par habitant ! Or, que regardent, chaque soir, ces Algériens que l'on prive de professeurs de français ? Ils regardent des émissions de télévision en français !

M. Durand-Chastel a justement souligné l'importance sans égale de nos établissements à l'étranger - M. de Beaucé l'a rappelé. Voici aujourd'hui que cette action - que j'admire et que nous devons admirer tant il est vrai qu'elle est, elle aussi, sans exemple dans le monde - est renforcée par une arme nouvelle : la télévision. MM. Alduy, Delaneau et Habert ont bien voulu approuver la grande ambition télévisuelle dans laquelle est entré notre pays depuis que le Conseil des ministres du 26 juillet 1989 a approuvé le plan que j'avais présenté au Premier ministre.

Le raisonnement est simple. Aujourd'hui, nous le savons tous, la télévision est partout. Hormis dans les pays sous-développés, il n'est pas de famille qui ne possède un poste de télévision. L'idée est donc la suivante : il fallait faire en sorte que tout homme, toute femme, tout enfant qui souhaite regarder des émissions en langue française puisse le faire. C'est ainsi qu'a été décidée cette entreprise, progressive, programmée selon un plan de cinq ans. Au terme de cette période, il ne devra plus exister un mètre carré de territoire habité qui ne puisse se brancher sur des émissions en langue française. Je ne dis pas que tous les habitants des divers territoires regarderont, du matin au soir, des émissions de langue française, mais il faut faire en sorte que ceux qui désirent la regarder puissent le faire. Actuellement, il est encore beaucoup de zones dans le monde où il est impossible de se brancher sur une émission en langue française. Il fallait aller contre cette réalité.

Messieurs les rapporteurs, vous vous êtes loués des progrès accomplis en une année seulement. Je vous en remercie.

M. Alduy, pourtant, s'est inquiété d'une éventuelle concurrence entre les chaînes. Soyez rassuré, monsieur Alduy, nous disposons avant tout, comme vous l'avez vous-même souligné, de Canal France international et de TV 5. Il ne peut y avoir de concurrence entre les deux puisqu'il s'agit de deux entreprises totalement différentes.

TV 5 est une chaîne multiple, qui dépend de plusieurs pays francophones. Le Canada, le Québec, la Belgique, la Suisse, la France se sont unis pour proposer sur deux chaînes, l'une qui diffuse en Europe, l'autre qui diffuse en Amérique du Nord, des programmes communs et complémentaires. C'est bien déjà une preuve que la francophonie existe qu'elle soit enfin capable de proposer des émissions sur deux continents.

TV 5 est une chaîne qui diffuse en continu. Pratiquement tous les pays d'Europe la reçoivent sur le câble pendant huit heures par jour. A partir du 1^{er} janvier 1991, grâce aux nouveaux crédits dégagés pour cela, la durée des émissions passera de huit heures à dix-huit heures par jour. Il s'agit donc d'une chaîne francophone diffusée en continu.

Canal France international est une entreprise française, mais ce n'est pas une chaîne en continu. C'est une banque d'images sur satellite. On diffuse pour l'Afrique et pour l'Europe une sélection des émissions des principales chaînes françaises. C'est la télévision à la carte. Les pays qui signent un accord avec Canal France international sont libres de recevoir le signal qui leur est envoyé par satellite, de regarder ce qu'ils ont recopié et de choisir ce que, finalement, ils diffusent.

Canal France international, c'est - je l'ai dit un jour en Afrique, l'expression m'est venue spontanément - « la télévision du respect », parce que chaque pays concerné est libre de prendre ce qu'il veut ; on ne lui impose rien.

L'année dernière, est parue dans un journal d'Afrique une caricature dont la légende était celle-ci : « Est-ce que la colonisation, qui s'est enfuie par la terre, va revenir par les airs ? » C'est pour répondre à cette inquiétude, d'ailleurs légitime, que Canal France internationale ne fait que proposer. Cette manière de procéder enchante les pays d'Afrique.

Actuellement, plus de vingt pays d'Afrique diffusent des programmes de Canal France international sur leurs propres chaînes hertziennes, à certaines heures du soir et de la journée.

Canal France international est une création du ministère de la coopération, et je tiens à saluer en cet instant Jacques Pelletier pour tout ce qu'il a fait, notamment pour ce programme.

Lorsque l'idée de Canal France international a été acceptée par le Premier ministre, la diffusion était destinée à l'Afrique. Or le rayon d'action du satellite n'était pas limité à l'Afrique. Puisqu'on pouvait recevoir ses signaux en Europe et au Proche-Orient, nous nous sommes demandé pourquoi on ne pourrait pas se servir, sans que cela coûte pratiquement un sou de plus, de cette outil remarquable.

En moins d'un an, nous avons couvert tous les pays francophones d'Afrique et lancé des implantations successives au Proche-Orient aussi bien qu'en Syrie, en Jordanie, qu'en Israël et en Egypte.

Voilà qu'est survenue la révolution des pays de l'Est. Tout de suite, des demandes nous sont parvenues pour Canal France international. C'était le produit idéal, puisqu'on pouvait ne prendre que ce que l'on voulait.

Aussitôt la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne et bientôt la Yougoslavie ont été desservies.

Enfin, il y a un mois, je me suis rendu à Moscou pour signer l'accord qui permet à l'U.R.S.S. de diffuser six cents heures par an. Oui, six cents heures par an d'émissions françaises seront diffusées sur les trois chaînes soviétiques !

L'Europe est couverte entièrement, comme l'Amérique du nord, y compris les Etats-Unis, et la diffusion va jusqu'en Haïti ! Grâce aux nouveaux crédits qui nous ont été attribués, en 1991, de nouveaux satellites diffuseront sur l'Asie.

Tout à l'heure, à plusieurs reprises, messieurs les sénateurs, vous avez parlé de l'Indochine, notamment du Viêt-nam. M. Thierry de Beaucé a évoqué ce qui a été fait et ce qui va être fait dans cette région du monde.

Nous avons pu diffuser, sur les télévisions vietnamiennes, un programme d'enseignement du français, mais, dans quelques mois, nous pourrions faire passer, sur ces télévisions plusieurs heures de programmes français par jour. Voilà quelque chose de très important pour la francophonie !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ils sont très demandeurs !

M. Alain Decaux, ministre délégué. Oui, ils sont demandeurs. Tous ceux qui se sont rendus sur place, de quelque opinion qu'ils soient, ont pu le constater.

Ce satellite pourra diffuser également sur l'Australie, mais aussi sur l'Inde, Singapour, la Chine. Nous savons que, dans tous ces pays, des gens souhaitent entendre parler la langue française.

Rappelons que nous disposons aussi de R.F.O., qui diffuse dans nos territoires d'outre-mer. Elle diffuse un peu au-delà des territoires français. C'est ainsi que l'île Maurice bénéficie de ses programmes.

Antenne 2 est reçue en Tunisie, en Italie jusqu'à Rome, bientôt à Athènes. Elle est présente à New York. Voilà ce dont nous pouvons nous réjouir pour le plus grand bien de la francophonie.

En 1992, c'est l'Amérique latine qui bénéficiera d'un nouveau satellite. Comme, pour l'Europe et le Proche-Orient, la réalisation du programme s'est faite deux fois plus vite que prévu, qui sait si ce programme-ci n'aboutira pas avant 1992 ?

M. Alduy a raison : l'image doit être soutenue par l'écrit. Moi qui étais à la fois un homme d'image et d'écrit, j'ai toujours considéré que rien ne pouvait remplacer l'écrit. La direction générale du ministère des affaires étrangères, M. de Beaucé l'a rappelé, consacre d'importants crédits à la diffusion des livres : il ne faut pas omettre d'y ajouter les crédits propres d'intervention de la francophonie pour les livres et les revues en français, crédits votés par l'ensemble des pays qui adhèrent à la francophonie et qui déposent des fonds à l'agence de coopération culturelle et technique.

Il faut également ajouter l'initiative privée. Au Liban, par exemple, ce Liban qui nous est si cher à tous, une maison d'édition n'a cessé d'éditer et de répandre nos livres, même pendant la période des bombardements. Il ne s'agissait pas spécialement des grands classiques. Elle publiait des livres récents, nos *best-sellers*, excusez-moi d'employer ici un mot qui n'est pas francophone... (*Exclamations amusées sur diverses traversées.*)

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Oh !

M. Alain Decaux, ministre délégué. Oui, monsieur le sénateur, je fais mon *mea culpa*,... les grands succès, devrais-je dire. Ainsi, les romans qui remportent les prix littéraires sont disponibles au Liban un mois ou deux mois après leur parution en France.

Comment cela se fait-il ?

Simplement, cette maison d'édition libanaise est venue à Paris rencontrer tous les éditeurs français. Elle leur a proposé ceci : « nous sommes prêts à prendre vos livres ; mais nous n'avons pas les moyens de les payer. Or il y a au Liban des centaines de milliers de francophones qui, un jour, retrouveront les moyens de payer ces livres. Pendant des années, vont-ils être privés de livres français ? Nous allons donc rééditer vos livres, les vendre dix fois moins cher que vous et nous vous donnerons seulement 10 p. 100 sur nos bénéfices. »

Les éditeurs français, à part un ou deux, et je le regrette, ont accepté ; les auteurs français ont accepté ; et voilà comment, au Liban, grâce à une initiative privée que j'ai encouragée, je dois le dire, non pas financièrement, mais moralement, par mes approbations, on lit des auteurs français d'aujourd'hui.

Et puis, il ne faut pas oublier ces O.N.G. qui distribuent partout des livres français à travers le monde. Leur nombre est peut-être trop important. Il faut savoir qu'une bonne partie de ces O.N.G. dépendaient autrefois du commissariat général de la langue française. C'est après la disparition de celui-ci qu'on les a affectées au ministère de la francophonie. Mais je puis témoigner que la plupart d'entre elles font du bon travail.

Le français est-il en déclin ? Grave question. Je ne le crois pas. D'abord, mathématiquement, il est en expansion puisqu'il y a, chaque année, plus de francophones que l'année précédente, pour une raison bien simple : la démographie. Ainsi, la population de l'Algérie, du Maroc a pratiquement doublé. Celle de l'Afrique noire, également, ne cesse de croître.

Bien sûr, aujourd'hui la langue de communication est l'anglais. Il n'y a pas lieu de le nier, c'est une réalité. Mais je constate une demande de plus en plus grande dans le monde pour le français.

Le français est la principale langue étrangère des pays anglophones. C'est la seconde langue la plus choisie aujourd'hui. Savez-vous que 3 millions de jeunes Soviétiques apprennent le français ? Moi qui ai parlé, il y a un mois, à Moscou, devant 900 étudiants russes sans traduction simultanée, je puis vous assurer qu'ils comprennent bien notre langue, cette langue qui incarne pour des millions et des millions de gens la culture des Lumières et l'aspiration à la liberté. Je pense que cet aspect ne doit jamais être négligé lorsque nous nous posons des questions sur notre langue.

Si les marins du *Potemkine* chantaient la *Marseillaise* en 1905, à Odessa, c'est encore la *Marseillaise* que chantaient, l'année dernière, les étudiants de la place Tien-an-men.

Monsieur Habert, vous avez parlé de l'orthographe. Je ne m'attarderai pas sur ce sujet, bien qu'il vous préoccupe, je le sais.

Je rappellerai qu'aucune législation n'a été envisagée. Le Gouvernement a indiqué qu'aucune décision autoritaire ne serait prise.

Le conseil supérieur de la langue française, travaillant avec l'Académie française, s'est penché sur un certain nombre d'anomalies. Ces anomalies avaient déjà été dénoncées en 1868 par Sainte-Beuve. Depuis cette date, personne n'avait été capable de proposer des améliorations.

Je me suis permis, devant la commission des affaires culturelles, de jouer à un petit jeu et de demander si, au pluriel, « cure-dent » prenait un « s » ; eh bien non ! En revanche, « cure-ongle », au pluriel, en prenait un.

Le pluriel des mots composés est souvent anarchique. Le groupe de travail, présidé par M. Maurice Duon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui est allé dans le sens de son grand confrère Sainte-Beuve, a décidé que tous les pluriels prendraient un « s ».

M. Maurice Schumann. Il a bien fait !

M. Alain Decaux, ministre délégué. Tout cela n'est pas très grave.

Et les accents ! Pourquoi « événement » s'écrit-il avec un accent aigu, alors que « avènement » s'écrit avec un accent grave ? Nous avons décidé d'écrire « vè » pour les deux mots. Toutes les secrétaires du monde font la faute, vous le savez bien, messieurs !

M. Emmanuel Hamel. Sauf celles du Sénat ! (*Sourires.*)

M. Alain Decaux, ministre délégué. J'en suis sûr, monsieur le sénateur.

M. Charles de Cuttoli. Personne ne s'en rend compte, de toute façon !

M. Alain Decaux, ministre délégué. La même remarque vaut pour les accents circonflexes. Il suffit de regarder la copie d'un enfant. Il n'y a plus d'accents circonflexes, il y a un vague petit signe, quand il y en a un !

M. Emmanuel Hamel. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Alain Decaux, ministre délégué. Certainement.

M. le président. La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Emmanuel Hamel. A ce moment de votre beau discours sur la langue française et la francophonie, je crois opportun de répéter que nos tribunes sont occupées par des amis venant du Canada, d'Acadie. Vous avez bien fait de mentionner cette Acadie si chère à nos cœurs.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre délégué.

M. Alain Decaux, ministre délégué. Mesdames et messieurs les sénateurs, puisque nous parlons de langue française, voici qu'un nouveau soutien est venu renforcer le rôle du français dans le monde : la francophonie.

Quarante pays se sont rassemblés autour du français, conscients que l'on défend mieux quelque chose à quoi l'on tient à quarante que tout seul. C'est aussi simple que cela !

A juste titre, monsieur Habert, vous vous êtes inquiété de la place du français dans les organisations internationales. C'est une question que l'on peut légitimement poser.

Si, voilà encore deux ans, à l'O.N.U., à New York, les documents en français arrivaient avec un retard très critique, quelquefois quinze jours après les documents anglais, ce qui obligeait tout le monde à travailler sur ces documents anglais, il faut se souvenir que c'est à la suite d'une démarche des pays francophones, d'une démarche officielle du président Abou Diouf, président en exercice de la conférence des pays ayant en commun l'usage du français, et grâce aussi au secrétaire général, M. Perez de Cuellar, que cette situation a été redressée. Là où nous échouions seuls, la volonté unie des peuples francophones a permis d'aboutir.

M. Jacques Habert, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Alain Decaux, ministre délégué. Qui a protesté contre l'usage abusif de l'anglais dans les colloques scientifiques ? Ce sont les pays francophones. Et puisque nous venons de parler du Canada, qui a dénoncé l'affaire de l'institut Pasteur ? D'abord, les Québécois, et nous avons suivi.

Les sociétés savantes en France ayant fait valoir que la traduction simultanée coûtait cher, vous savez que nous avons décidé de créer, à cet effet, un fonds de 3 millions de francs, dont nous avons doté l'agence de coopération culturelle et technique.

Mesdames et messieurs les sénateurs, plus je vis la francophonie, plus je pense, comme Voltaire, que, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Il y a vingt ans, à Niamey, des hommes comme Senghor, Bourguiba, Malraux, Hamani Diori, Jean-Marc Léger fondaient l'agence de coopération culturelle et technique, le premier organisme officiel juridiquement uni par traité de la francophonie.

Nous nous sommes retrouvés à Niamey la semaine dernière. Je vous jure que, nous tous, qui étions là, nous étions fiers de voir ce que l'entreprise de 1970 était devenue : deux fois plus de pays membres, un marché de 400 millions de personnes, 150 à 160 millions de gens qui parlent le français, qui se battent pour le français, quelquefois mieux que nous.

Tout cela, c'est la francophonie. C'est elle, mesdames et messieurs, que je recommande à votre sagesse. (*Applaudissements.*)

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai le souci, compte tenu de l'heure avancée, de ne pas retenir trop longtemps votre attention. Je souhaite, cependant, être aussi complet que possible. J'irai donc à l'essentiel.

Permettez-moi, d'abord, de remercier tous les orateurs, quelle que soit l'opinion qu'ils ont émise sur le budget du ministère des affaires étrangères pour l'année 1991.

J'ai cependant observé que le rapporteur spécial, M. Guéna, a estimé que l'évolution générale du budget des affaires étrangères était satisfaisante, que M. Mont s'est félicité de ce progrès, que M. Couve de Murville a considéré qu'il n'appelait pas, de façon générale, de commentaires défavorables, que M. Habert a relevé d'excellents aspects dans la politique française de la francophonie que conduit avec une inlassable ardeur M. Decaux, comme nous venons d'en avoir la preuve. M. le président Lecanuet a souscrit, enfin, aux conclusions des rapporteurs et, on peut le supposer, aux aspects positifs qui marquent l'évolution des crédits du ministère des affaires étrangères pour 1991.

Nombreux sont ceux qui ont estimé, en conclusion, que la sagesse à laquelle on les conviait pouvait être assortie de bienveillance. C'est le cas de M. Mont, et je l'en remercie particulièrement.

De même je remercie les autres rapporteurs pour leurs conclusions et l'expression de leurs sentiments sur ce projet de budget.

MM. Alduy, Delaneau et Habert ont entendu les réponses pertinentes que leur ont adressées mes collègues du Gouvernement, que je remercie également d'avoir bien voulu prendre leur part dans ce débat.

MM. Mont et Guéna ont évoqué le sort de l'Institut du monde arabe. Il se pose un vrai problème, je ne le cacherai pas. La défaillance de certains pays arabes risque d'ouvrir une crise financière. Une solution devra donc être trouvée, car ce projet, ce bel immeuble, dont l'idée - je me permets de le rappeler - remonte à 1974, ne peuvent tomber à l'eau.

Cette solution devra tenir compte du comportement des pays arabes, sans pénaliser, notamment, ceux qui s'acquittent de leur quote-part, et il en est.

MM. Mont, Guéna et Durand-Chastel ont évoqué le problème de l'aide publique au développement. Je les remercie de m'avoir offert leur concours. Il me sera précieux pour faire cesser cette anomalie. J'ai indiqué ce que j'envisageais de faire dans mon intervention du début de l'après-midi.

M. Mont, pour sa part, a évoqué la crise du Golfe, le Liban, le désarmement en Europe. Il me permettra de lui dire que je n'ai rien trouvé de contradictoire dans son intervention avec ce que j'avais moi-même dit dans l'après-midi sur ces sujets. Il peut être assuré que le Gouvernement poursuivra son action dans les conditions qui ont été précisées à cette occasion.

J'en reviens à M. le rapporteur spécial, qui a exprimé sa satisfaction sur l'état du budget. Il a posé des questions qui ont déjà reçu, en grande partie, une réponse dans l'intervention fort complète de Mme Guigou.

S'agissant de la dispersion de l'action diplomatique, je partage son point de vue, comme je partage celui de M. Couve de Murville. Une fois n'est pas coutume, nous sommes d'accord. Même s'il estime qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, du moins peut-on espérer qu'elle l'annonce !

Puis, M. le rapporteur spécial, changeant de casquette - ce qui me sert de transition, comme ce fut le cas pour lui-même - s'est livré à une véritable charge, sabre au clair, contre la Communauté et la Commission.

Sur le fond, Mme Guigou a répondu ce qu'il fallait. Je n'y reviens donc pas, d'autant que - vous l'avouerez-je ? - je n'ai pas été surpris.

En effet, j'ai pu prendre connaissance d'un document éclairant, dont le titre est, certes, un peu pompeux, permettez-moi de le dire, mais dont le contenu est prometteur et qui m'en a déjà appris bien long sur le sujet, je veux parler du « Manifeste pour la grande Europe ».

Nous verrons bien ce qu'il en adviendra dans les jours qui viennent, de toute façon, au plus tard, le 5 décembre prochain, à l'occasion du conseil national du R.P.R. Nous verrons bien, alors, si ce non qui est un non, pour plagier la formule célèbre de l'Écriture, aura la même fermeté que celle d'aujourd'hui !

Vous n'êtes pas un homme de reniement, monsieur Guéna. Donc je présume que ce sera le cas. Dans cette hypothèse, je suivrai avec intérêt ce que constituera cet apport constructif à la formation de cette jeune et fragile organisation qu'est l'union pour la France. (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Pas de polémique : c'est un problème grave, monsieur le ministre ! Vous êtes désobligeant.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Je ne dis rien de désobligeant. Je dis simplement que nous verrons, le 5 décembre au soir, si le non annoncé aujourd'hui sera un non d'aussi grande fermeté.

Sur l'Europe des Douze, Mme Guigou a répondu, me semble-t-il, complètement.

J'ajoute simplement, monsieur Lecanuet, que j'ai apprécié que vous ayez parlé, à cette occasion, de la perspective confédérale, où seront accueillis les pays de l'Est. Je partage tout à fait - vous savez pourquoi - votre point de vue, en précisant comme vous l'avez fait vous-même, qu'il faudra du temps, de la volonté, de la patience avant d'y parvenir.

Mais sans doute faut-il commencer aujourd'hui. Aussi avons-nous proposé de tenir les premières assises de la confédération européenne à Prague - je dis bien « à Prague », car ce choix n'est pas innocent - pendant le premier trimestre de l'année prochaine. C'était une proposition de la France, et elle voit le jour.

S'agissant du Liban, vous avez bien voulu prendre acte de nos bonnes intentions ; vous savez mieux que quiconque qu'elles se traduisent aussi en actes, aujourd'hui comme hier. Sans pouvoir remettre en question les organes qui sont en place, je multiplie les démarches, les demandes et les interventions.

Vous avez longuement évoqué le problème du Golfe, et on le comprend. Ce problème était, d'ailleurs, au cœur des préoccupations et des interventions de nombre d'orateurs.

Sur l'affaire des otages, je vais m'expliquer très ouvertement. S'il y a eu malentendu ou malaise, je tiens, devant la Haute Assemblée, à ce qu'ils soient dissipés.

Personne, je dis bien personne, à aucun moment, n'a pu parler au nom du Gouvernement pour conduire je ne sais quelles négociations de la libération des otages. Je vous rappelle ce que j'ai dit devant vous cet après-midi même : la France n'a cédé et ne cédera à aucune manœuvre dilatoire et mercantile.

Au sujet du Golfe, monsieur Lecanuet, vous avez commenté le discours prononcé par M. le Président de la République à l'O.N.U., qui semble vous inquiéter. Une simple relecture du texte devrait calmer vos craintes. En effet, le plan proposé à cette occasion par la France comportait quatre étapes et il ne s'agit nullement, ni pour nous, ni pour nos partenaires, qui en ont bien saisi le sens, ni pour la communauté internationale, de se satisfaire de vagues intentions.

Si vous vous reportez au texte, vous constaterez que l'intention d'évacuer le Koweït devait être suivie d'un certain nombre d'actes. C'étaient les actes eux-mêmes qui seraient pris en considération : ce devait être la libération de tous les otages, suivie de l'évacuation du Koweït. Après quoi, les négociations pourraient commencer pour aboutir à la tenue d'une grande conférence internationale.

Vous avez également soulevé un problème relatif à la démocratie. Est-il choquant, pour un pays comme la France, d'invoquer « les choix démocratiques » ? Je crois, pour ma part, qu'il est bon et sain, à un moment où l'hypothèse d'un affrontement prend corps, que ceux qui sont là-bas, sur le terrain, nos militaires, sachent qu'ils agissent non seulement pour la démocratie mais aussi pour le droit et pour les droits de l'homme.

Pour éviter toute équivoque, j'ajoute que la France a voté toutes les résolutions de l'O.N.U., dans toutes leurs dispositions, et qu'elle en a requis l'application.

S'agissant de la résolution actuellement en cours de préparation aux Nations unies, je puis vous répéter ce que j'ai déjà affirmé cet après-midi et qui ne vous a pas échappé : les

amendements proposés par la France sont examinés au moment même où je m'exprime ; l'un d'eux a déjà été retenu. Je puis vous confirmer que la France votera la nouvelle résolution ainsi amendée par elle.

Comment, dans ces conditions, pourrait-on s'interroger sur l'engagement ainsi pris par notre pays ?

Certes, il a été dit par la plus haute autorité de l'Etat que, pour nous, il n'y aurait pas d'automatisme. La résolution, c'est vrai, comportera un certain nombre d'éléments lorsqu'elle aura été définitivement adoptée.

En premier lieu, une date limite sera impartie à l'Irak pour évacuer le Koweït. A cet égard, j'indique que notre préférence va plutôt à la date du 15 janvier qu'à celle du 1^{er} janvier, ne serait-ce que pour donner quinze jours de plus aux chances de la paix...

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. ... ce qui est souhaité par les uns et les autres, si j'ai bien compris vos interventions.

En second lieu, une demande sera adressée aux Etats membres pour faire respecter par « tous les moyens appropriés » - sous-entendu la force contraignante - « les résolutions 660 et suivantes du Conseil de sécurité ».

Enfin, les Etats qui agiront dans ce sens auront une obligation de rendre compte au Conseil de sécurité de leurs agissements.

Un accord des cinq membres permanents est en vue sur ces bases.

La dernière question que vous m'avez posée, monsieur Lecanuet, sur laquelle je vais m'arrêter quelques instants, ne me gêne en rien. C'est plutôt la réponse qui m'embarrasse, selon la formule bien connue ! Elle est relative à l'attitude que prendra la France dans l'hypothèse où un conflit serait déclenché.

La réponse doit être appréciée dans le contexte constitutionnel qui régit les règles des pouvoirs publics en France. C'est donc le chef de l'Etat qui décidera en dernier ressort et au dernier moment.

Vous comprendrez que je m'en tienne à ce qu'il a dit jusqu'à présent. Il n'était certainement pas dans votre idée d'essayer de me mettre en contradiction avec lui-même.

Votre question était tout à fait pertinente, tout à fait bienvenue ; je la considère comme légitime de la part d'un parlementaire responsable, qui se sent concerné par la politique étrangère de notre pays et les décisions qui peuvent engager nos forces armées.

J'ajouterai simplement un commentaire au propos tenu par le chef de l'Etat ; je l'emprunterai à une grande signature et je dirai ce que disait Fénelon s'adressant au duc de Bourgogne, dont il voulait faire un Roi de France : « Il faut être toujours prêt à faire la guerre pour n'être jamais réduit au malheur de la faire. » Cela se disait autrefois en latin.

M. Bayle nous a interrogés sur la politique de l'aide publique au développement. J'ai retrouvé dans son intervention, d'une façon générale, des sonorités, des harmonies qui correspondent aux positions adoptées par le Gouvernement.

La situation française est atypique, chacun le sait ici, dans la manière de conduire la politique d'aide au développement par rapport à celle qui prévaut chez nos principaux partenaires industrialisés : 58 p. 100 de l'A.P.D. en 1989 étaient inscrits au budget des charges communes ; plus de 90 p. 100 de l'aide multilatérale y sont également inscrits. Le reste se trouve dans mon budget.

Sans doute à la suite des décisions prises par le Président de la République, notamment au sommet de La Baule, les crédits affectés au concours financier sur le budget de la coopération vont-ils augmenter de près de 44 p. 100 en 1991. Mais, j'en conviens avec vous, le déséquilibre demeure. Il ne pose pas de problème dès lors que les choix politiques sont concertés avec le ministre des affaires étrangères, mais il devient plus critiquable - certains rapporteurs ont donné des exemples à cet égard - si les choix politiques laissent la place à des arbitrages plus bureaucratiques. Il y aurait ainsi des institutions multilatérales sérieuses, le F.M.I., la Banque mondiale, et des institutions qui le seraient moins ; vous me parlez de ne pas les citer.

J'ai lancé une réflexion d'ensemble sur notre aide multilatérale, sur ses moyens, sur ses points d'application. Il faut aussi, me semble-t-il, améliorer l'efficacité de la coordination et de nos différents instruments d'aide grâce à une meilleure concertation interministérielle. Dans cette réflexion - ai-je besoin de le dire ? - le Parlement doit, à l'évidence, jouer son rôle.

J'en viens maintenant à l'intervention de M. Durand-Chastel, qui a soulevé bon nombre de questions auxquelles il a été partiellement répondu. Je serai donc bref.

D'abord, s'agissant du projet de Breil IV à Nantes, celui-ci avait été évalué initialement à 100 millions de francs. C'est ce montant qui a été inscrit et adopté dans le projet de loi de finances pour 1990. Le choix définitif du projet a été repris à la hausse pour décentraliser de nouveaux services, notamment la circulation des étrangers et l'informatique. Ce choix définitif a fait apparaître un surcoût provisionnel de 70 millions de francs ; 20 millions de francs sont déjà inscrits au collectif de 1990 et le solde sera inscrit à la loi de finances de 1992, car c'est à l'horizon de 1993 que ce chantier devra être achevé.

En ce qui concerne les questions sur le statut des délégués de la C.S.F.E., je vous renvoie au décret d'application de la loi du 10 mai 1990 qui a été élaboré par les services du département, en tenant compte des propositions de la commission des droits du C.S.F.E.

J'en viens maintenant à l'intervention de M. Couve de Murville.

J'ai bien noté qu'il avait approuvé les décisions de la France dès l'ouverture de la crise du Golfe, à partir du 2 août dernier. Il a critiqué les décisions suivantes la suite au prétexte que la France aurait emboîté le pas des Etats-Unis d'Amérique, encore que je n'aie pas très bien compris où il voulait en venir. J'ai noté, en effet - il me pardonnera de le lui dire - trop d'erreurs et d'incertitudes pour m'engager dans cette discussion.

Un point cependant mérite d'être relevé, et je le cite : « Nous serions, à la suite de ces nouvelles orientations, subordonnés aux Etats-Unis d'Amérique - il ajoutait un adjectif qui a son importance - entièrement. »

Eh bien non, monsieur Couve de Murville ! Nous avons veillé au contraire qu'il en soit autrement - je crois ainsi rassurer ceux qui ont manifesté cette inquiétude - et cela jusqu'au dernier moment.

Je veux dire par là que nous avons maintenu le principe du commandement séparé et maintenu la liberté d'appréciation de la situation. Je viens encore de le répéter, m'adressant à M. Lecanuet, il n'y aura pas d'automatisme. Cela ne signifie pas, dans ma bouche, qu'il pourrait y avoir le moindre manquement à la solidarité internationale.

Ne renversons donc pas les données en disant que, dès lors, nous serions subordonnés « entièrement » aux Etats-Unis d'Amérique.

Un autre point de cette intervention a retenu mon attention ; il est relatif à l'ambassade du Koweït, dont je n'aurais rien dit quant à sa fermeture, ce qui pourrait évidemment laisser planer un doute, pour ne pas dire un mystère.

La raison en est toute simple, monsieur Couve de Murville : nous maintenons sur place un personnel courageux pour une question de principe à savoir de ne pas admettre le fait accompli de l'annexion. En outre, nous avions sur place plusieurs centaines de nos compatriotes auxquels il fallait porter assistance. L'eussé-je demandé à nos diplomates sur place qu'ils n'auraient pas compris l'ordre qui leur aurait été donné de rentrer en France.

Dès lors que les otages ont été libérés au Koweït et à Bagdad, plus rien n'imposait la présence de ces diplomates, si ce n'est pour défendre la position de principe que j'évoquais au début de cette réponse, à savoir que nous n'admettions pas le fait accompli de l'invasion d'abord et de l'annexion ensuite. Mais, pour cela, il a suffi d'élever une protestation auprès du Gouvernement de Bagdad et d'annoncer que l'ambassade n'était pas fermée et restait au contraire ouverte.

Il n'y a pas de mystère. S'il y en avait un dans votre esprit, j'espère l'avoir dissipé.

J'ai encore relevé dans votre intervention une vue faussée sur la situation de la France à l'O.N.U. Vous avez parlé, à propos de la résolution qui sera soumise au vote dans

quelques heures, d'une demande des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité. C'est traiter en les négligeant les positions des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Je vous indique que cette proposition n'est pas une proposition américaine mais une proposition américano-soviétique, amendée par la France et à laquelle souscrivent les autres membres permanents du Conseil de sécurité.

Ai-je besoin d'ajouter ici que, dans le contexte de la crise du Golfe, si j'en juge par les dépêches qui nous parviennent, M. Gorbatchev se révèle lui-même encore plus dur et plus exigeant à l'égard de son ancien allié Saddam Hussein que beaucoup de nos partenaires ?

Quant au Liban, quelle vue inexacte de la réalité que de découvrir aujourd'hui ; en 1990, la présence de troupes d'occupation syriennes ; alors qu'elles occupent ce territoire depuis 1975 ! Aurai-je la cruauté de le rappeler ici ? Aurai-je la cruauté de rappeler que, quinze jours après que les troupes syriennes eurent envahi le Liban, le président de la Syrie, M. Hafez El-Assad, était reçu en grande pompe à Paris et qu'on déroulait devant lui le tapis rouge ?

Je n'admets pas le procès que l'on fait aujourd'hui aux dirigeants de notre pays ; qui se débattent dans un contexte rendu inextricable à la suite de vos erreurs et de vos abandons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je ne comprends pas davantage l'expression employée à propos de notre politique à l'égard de l'Allemagne. « Triste comportement politique », avez-vous dit, à propos de l'unification allemande ? A mon tour de poser la question : eût-il fallu, si je vous écoutais, passer sous les fourches caudines de l'Allemagne, même quand celle-ci ne mettait aucun empressement à régler les problèmes posés par sa réunification, je pense en particulier au problème de la Pologne et au problème des frontières ?

Quel est ce langage qui consiste à tout admettre d'un côté, et ce langage de fier-à-bras en toute occasion dès lors qu'il s'agit de parler des Américains ou de parler aux Américains ?

Mais je dois à la vérité de concéder que, dans cet exposé, tout n'est pas inexact, pour le reste. Ainsi, s'agissant de l'union monétaire, curieusement, nous nous retrouvons sur ce terrain, puisque vous admettez la possibilité de l'existence d'une monnaie unique « pour la fin du siècle », avez-vous dit, ou alors j'ai mal interprété...

M. Maurice Couve de Murville. Non, j'ai dit qu'on en parlerait encore à la fin du siècle !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Ah, c'était de l'ironie ? Excusez-moi !

M. Maurice Couve de Murville. Vous savez bien que c'est une affaire qui ne se fera jamais, mais vos amis continueront à en parler !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. C'est autre chose, et ce n'est pas ce que vous avez dit ! Mais nous serons là tous les deux pour en débattre encore, à la fin du siècle !

M. Maurice Couve de Murville. On l'avait déjà annoncée pour 1980 !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Concernant l'union politique, permettez-moi de vous dire - si je ne vous ai pas mal compris ! - que nous pourrions nous rejoindre sur ce terrain dès lors que je retrouve dans votre propos qu'« il s'agit de donner à l'Europe une voix qui compte dans la politique internationale » et que vous soulignez, pour ce faire, « le rôle important que jouera le Conseil européen ». Je vous confirme, comme vous m'avez demandé de le faire, que telle est bien la position du Gouvernement dans cette affaire, quelques jours avant l'ouverture des conférences intergouvernementales de Rome.

Enfin, autorisez-moi à reprendre votre conclusion : si vous avez pu parler de votre pays, je ne serai pas outrecaudant en vous disant que votre pays est aussi le mien et que sa figure internationale m'importe autant qu'à vous.

M. Cantegrit a parlé de l'évolution des crédits en faveur des Français de l'étranger. Je vais vous citer quelques chiffres ; excusez-moi, à cette heure avancée, de devoir recourir à cet artifice, mais c'est le plus utile pour répondre à des questions précises.

En 1988, les crédits s'élevaient à 159 millions de francs ; en 1991, ils seront de 191,5 millions de francs, soit, pendant cette période, un accroissement de 20,25 p. 100.

M. Cantegrit a également évoqué la situation des Français expulsés de leur pays de résidence par suite d'événements politiques graves. Je lui indique que nous examinons en ce moment, dans un esprit d'ouverture, la proposition de loi déposée par douze sénateurs représentant les Français de l'étranger, en vue d'indemniser nos compatriotes qui connaissent, dans ce type de situation, des difficultés financières à leur retour en France. Par ailleurs, nous sommes ouverts à la création d'un groupe de travail.

Sur l'extension aux Français rapatriés du Liberia et du Rwanda des mesures prises lors de la crise du Koweït et de l'Irak, je répondrai ceci : les dispositions prises en matière d'indemnité de chômage ont été justifiées - nous en convenons tous - par la situation particulièrement dramatique qu'ont subie nos compatriotes. Je comprends les préoccupations de M. le sénateur, mais il n'est malheureusement pas possible de prévoir un dispositif automatique, dans ce domaine particulier, pour chaque crise. Chacun sent bien où cela risquerait de nous conduire.

Je dirai un mot de l'intervention de M. Garcia, qui a examiné la mise en place du nouvel ordre international. Je l'ai écouté très attentivement et j'ai même entendu que, à ses yeux, le sommet de la C.S.C.E. ne serait pas satisfaisant. Je ne sais pas où il puise ce manque de satisfaction. Sans vouloir le blesser, je lui dirai qu'il est bien le seul ou presque !

M. Jean Garcia. J'ai expliqué pourquoi !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. Qu'il faille consentir de nouveaux efforts en faveur du désarmement, nous en sommes d'accord, mais convenons que ce qui a été fait est déjà appréciable.

Parlant du Golfe, il souhaite que nous fassions tout pour empêcher la guerre. Je partage cet avis, et je l'ai dit voilà un instant en répondant à M. Lecanuet. Mais permettez-moi d'ajouter, monsieur Garcia, qu'il faut aussi le dire ailleurs...

M. Jean Garcia. Nous le disons partout !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. ... et, si vous en avez l'occasion, dites-le d'abord à M. Saddam Hussein, car, tant que celui-ci n'obéira pas aux injonctions du Conseil de sécurité et qu'il n'observera pas les résolutions votées par la communauté internationale, il accroîtra bien évidemment les risques de guerre.

M. Garcia a également évoqué le Maroc et l'Afrique du Sud, tout cela pour justifier un vote contre mon budget. Il me permettra de lui dire que c'est un peu « tiré par les cheveux » ! (*M. Dreyfus-Schmidt fait un signe d'approbation.*)

M. Jean Garcia. Votre réponse est un peu rapide sur le fond !

M. Roland Dumas, ministre d'Etat. M. Masseret a traité de l'Europe occidentale, « pilier d'une défense commune », selon son expression. Il faut en faire, en effet, l'élément de cette sécurité, mais je crois l'avoir déjà dit cet après-midi et je n'y reviens pas.

J'ai annoncé la tenue des assises de la confédération à Prague pour le premier trimestre de 1991. Cela répond à la question que m'a posée M. Masseret. De même, je suis d'accord avec lui pour dire qu'il faudra renforcer la présence économique dans les pays de l'Est. La B.E.R.D. est un bon outil pour ce faire. Quant au reste, c'est l'affaire de la confédération, et nous en avons dit ce qu'il fallait en dire.

M. Biarnès a évoqué les problèmes de l'Afrique du Nord. Il souhaite que la Communauté « s'amarré » au sud de la Méditerranée. Je lui rappellerai que la France a fortement travaillé dans cette perspective. Elle a relancé le dialogue euro-arabe en décembre 1989 ; elle a pleinement encouragé les pays de l'union du Maghreb arabe à se regrouper ; elle a préconisé la rencontre entre les pays de la Communauté et les cinq pays du Maghreb. Bref, elle est très active dans ce secteur comme dans d'autres.

En définitive, ces problèmes trouvent leur réponse dans ce que nous avons dit, les uns et les autres, du développement. Dans le Maghreb, actuellement, 50 p. 100 de la population ont moins de dix-sept ans. Quel avenir proposer à cette jeunesse ? L'émigration, avec les problèmes que cela pose à la C.E.E. ? Non ! Il n'y a qu'une solution : le développement, l'industrialisation, le moyen de fixer sur place ces populations migrantes. C'est ce à quoi nous nous attachons, comme je l'ai montré dans mon intervention de cet après-midi, et c'est l'une des priorités de notre politique étrangère.

Mesdames et messieurs, je crois avoir fait le tour des questions qui restaient encore sans réponse. Je remercie mes collègues du Gouvernement d'avoir fait le reste, et le reste était important.

Nos débats s'achèvent donc. Je souhaite, une fois encore, que vous puissiez voter ce budget : que la Haute Assemblée veuille bien considérer qu'il est honnête. C'est aussi - je le crois - un bon instrument au service de notre politique. La signification de ce vote n'échappera à personne dans le contexte international actuel. Même s'il ne vaudra pas - je le dis moi-même - approbation de tout ce qui a été dit, exposé ou proposé, du moins ce vote laissera-t-il à ceux qui en jugeront, dès demain, le sentiment que la France sait taire ses divisions, au demeurant légitimes car c'est la vie de la démocratie, quand il s'agit de son image, de sa place et de son action dans le monde.

Quant à moi - permettez-moi d'en terminer par là - j'en éprouverai, au-delà d'une satisfaction personnelle qui serait bien vaine, le sentiment que je dois poursuivre le travail que j'ai entrepris. Je me sens un peu comme ces infatigables travailleurs qui ont la faiblesse, chaque soir, de regarder le sillon qu'ils ont creusé. Et, ce faisant, je songe à ceux qui m'ont précédé et à ceux qui viendront après moi, car il est bien vrai que, dès lors qu'il s'agit de la politique étrangère de notre pays, nos personnes comptent peu. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits du ministère des affaires étrangères figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 762 085 310 francs. »

Sur ce titre, la parole est à M. Delaneau.

M. Jean Delaneau. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, lorsqu'une partie du monde, comme c'est actuellement le cas du Moyen-Orient, risque de devenir le siège d'un conflit militaire majeur, l'affrontement, dans une guerre brutale, de plus d'un million de combattants et d'un ensemble de moyens matériels encore jamais concentré sur un aussi faible espace risquant de se produire, chacun de ceux qui, à un titre quelconque, ont à conduire la politique de notre pays ou à porter un jugement sur elle doit mesurer ses propos avec circonspection et un sens aigu de ses responsabilités. Nous sommes dans cette situation.

Vous avez tenté de nous expliquer, monsieur le ministre d'Etat, sans toujours nous convaincre, le sens de la démarche, à nos yeux souvent hésitante et, parfois, opaque des responsables de l'Etat. Si les conseils ne sont pas de mise de la part de ceux qui ne possèdent pas l'ensemble des données du problème, ces derniers ont cependant un droit d'avertissement et celui de dire à leurs gouvernants : « Ne vous trompez pas », car l'Histoire serait cruelle envers eux et envers notre pays.

C'est pourquoi, à l'occasion de l'examen des crédits de votre ministère, le groupe de l'union des républicains et des indépendants adoptera une attitude de modération, qui - je dois le dire - ne fut pas tout à fait la vôtre, monsieur le ministre d'Etat, voilà un instant ! (*M. le ministre d'Etat sourit.*)

Nous avons, certes, approuvé quelques avancées significatives ainsi que l'abondement des crédits destinés à des actions nécessaires à notre politique extérieure, alors que des espaces nouveaux s'offrent à des initiatives économiques ou culturelles en faveur de partenaires qui traversent, dans leur marche un peu chaotique vers la démocratie, une période difficile. Nous devons les aider, et notre présence peut être un gage de paix et de développement.

Mais nous avons constaté certaines insuffisances, certains dysfonctionnements, certains risques de désengagement, en particulier vers les pays du Sud, dont nous devrions payer les conséquences par un afflux de migrants économiques fuyant leur misère pour gagner ce qui est pour eux, de loin, l'Eldorado, c'est-à-dire les pays occidentaux, en particulier le nôtre.

Ce constat nous aurait conduits à la plus extrême réserve. Cependant, comme nous l'avons fait à l'occasion du précédent budget, mais pour des raisons différentes - les pays de

l'Est étaient, alors, en plein séisme tranquille - nous émettrons un vote positif, parce que nous voulons être sérieux, responsables et optimistes, et non pas nous placer dans l'hypothèse d'un échec de la politique extérieure de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre, il y a le budget, naturellement, mais, au-delà, nous avons tant de points de désaccord !

En ce qui concerne l'Europe - je l'ai dit tout à l'heure et je le répète - nous sommes en contradiction fondamentale avec vous, et avec les implacables certitudes de Mme le ministre délégué, sur la construction européenne. Je pourrais tout simplement citer ce propos chinois : mon erreur rencontre ton erreur, ma vérité rencontre ta vérité.

Mais je me demande si vous n'êtes pas en contradiction avec vous-même. Vous dites, en effet, que vous allez vers l'Europe fédérale, mais vous soulignez la nécessité de maintenir la souveraineté des parlements nationaux. Vous annoncez plus de démocratie dans cette Europe, mais vous maintenez les institutions actuelles au sein desquelles la démocratie est « en déficit ». Vous déclarez : « La France poursuivra sa politique incisive et ambitieuse de paix et de solidarité », mais comment y parvenir dans votre Europe fédérale ?

Je ne désespère pas que vous sortiez de cette contradiction ; je souhaite simplement que vous en sortiez dans le bon sens !

J'espère que vous trouverez votre chemin de Damas ; et, comme vous ne l'avez pas encore trouvé, nous vous traiterons comme un gentil.

En ce qui concerne le Golfe, nous nous sommes conduits de bout en bout comme doivent se conduire de bons républicains, c'est-à-dire que nous avons fait en sorte de ne pas gêner le Gouvernement, qui est confronté à une crise diplomatique difficile, des forces françaises risquant d'être engagées incessamment.

Mais je dois souligner le flou de votre politique, comme l'a d'ailleurs fait M. Couve de Murville.

On était très martial au premier conseil restreint qui a suivi le 2 août ; ensuite, il a semblé que la position se modifiait avec l'envoi des *missi dominici* dans divers pays ; puis, il y a eu le discours sur la logique de guerre de M. le Président de la République ; il y a eu aussi son discours à l'O.N.U., qui était, me semble-t-il, d'une tonalité différente, avec la formule : « L'embargo, rien que l'embargo » ; mais il y a eu également l'envoi de troupes terrestres en Arabie, ce qui est pour le moins contradictoire !

Monsieur le ministre d'Etat, le groupe du R.P.R. dans sa grande majorité ne peut pas voter le projet de budget de votre ministère, aussi votera-t-il contre. (*Applaudissements sur certaines travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le ministre d'Etat, comme je l'ai dit dans mon exposé, et vous l'avez bien compris, le groupe communiste et apparenté votera contre le projet de budget de votre ministère parce qu'il ne correspond pas, selon nous, à une politique ambitieuse de paix, à une politique en faveur d'un nouvel ordre international, à la politique qui devrait être menée par un gouvernement de gauche.

Notre vote de gauche...

Un sénateur sur les travées socialistes. Il n'y a plus de parti communiste maintenant !

M. Jean Garcia. ... est un acte concret pour demander au Gouvernement de conduire la France à refuser de s'engager, dans le sillon de l'armée américaine, à une intervention militaire dans le Golfe, et à rechercher une issue politique au conflit tant au sein de l'O.N.U. qu'avec les pays arabes.

Notre vote est le moyen de faire part vivement, et dans l'esprit qui nous guide en permanence dans cette enceinte, de notre opposition à l'intégration européenne et de notre accord à la défense de la souveraineté nationale et des parlements nationaux.

Il est un vote positif pour la paix, car il exprime une ardente volonté de voir se dissoudre les blocs militaires et d'engager la France dans un avenir sans expériences nucléaires, sans armes nucléaires.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les raisons fondamentales, qui ne sont pas superficielles, du vote de notre groupe contre le projet de budget que vous nous avez présenté.

M. Jean-Pierre Bayle. C'est un peu tard !

M. Jean Garcia. C'est moderne et de gauche !

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, c'est avec satisfaction que je voterai ce projet de budget et que je soutiendrai la politique européenne positive que vous défendez.

Je suis d'ailleurs convaincu, comme l'a annoncé M. Lecanuet, que la grande majorité des membres de mon groupe est favorable à ce budget.

J'ai été très surpris d'entendre aujourd'hui des remarques à propos du coût de l'évolution de l'Europe centrale. Peut-on se permettre de mettre en rapport ce que nous payons avec nos progrès sur le chemin de la paix ? En effet, n'oublions pas, comme nous le faisons trop souvent, que nous sommes parvenus à éliminer des armées ennemies qui étaient à 250 kilomètres de notre frontière, à disloquer ce pacte de Varsovie qui a effrayé pendant des années.

Tout cela me paraît très positif et recueillera, j'en suis sûr, le soutien de la grande majorité des Français.

Par ailleurs, je suis surpris que l'on soulève le problème de la contribution de la France à la Communauté économique européenne. Réjouissons-nous plutôt que l'économie de notre pays continue à s'améliorer. Réjouissons-nous de ne pas appartenir à la partie pauvre de la Communauté.

Je tiens également à remercier Mme le ministre délégué aux affaires européennes et M. le ministre d'Etat pour l'action conduite par le Gouvernement en faveur de Strasbourg, pour ce symbole de la politique européenne et de la réconciliation franco-allemande.

Il me faut toutefois exprimer un regret : on oublie trop souvent les efforts du Conseil de l'Europe.

Il a pourtant admis la Hongrie et la Pologne et il s'apprête à accueillir la Tchécoslovaquie. C'est par ailleurs dans son sein que nous discutons des problèmes des droits de l'homme qui se posent dans ces pays et que nous contribuons à la poursuite de cette évolution positive. Mais nous nous occupons également des problèmes d'environnement et des problèmes culturels.

Mais j'éprouve un autre regret, monsieur le ministre d'Etat : on doit reconnaître qu'il est urgent d'apporter une aide alimentaire aux pays de l'Est.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Oui !

M. Louis Jung. En effet, actuellement, aider l'Union soviétique, c'est non seulement apporter une aide humanitaire à des hommes en difficulté qui ont subi les effets négatifs du communisme et du collectivisme, mais aussi défendre nos intérêts. Soyons conscients que, si une évolution positive ne se produit pas dans ces pays, des millions d'hommes et de femmes se mettront bientôt en route pour venir chez nous.

En effet, comment demander à des gens qui ont sacrifié quarante, cinquante à quatre-vingts ans de leur histoire à la dictature de rester encore dans une situation de pénurie, voire de famine ? Assumons cette responsabilité commune !

Permettez-moi maintenant de vous remercier, monsieur le ministre d'Etat, pour tout ce que vous faites pour la défense de la France et pour l'évolution positive que notre pays mène au point de vue international. (*Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Il n'y aura pas de suspense insupportable car, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, le groupe socialiste votera pour ce projet de budget.

J'en ai déjà longuement exposé les raisons. Il s'agit de votre soutien à la gestion de la crise du Golfe, car nous sommes fiers des initiatives que la France a pu prendre et je

crois que beaucoup ici partagent ce sentiment. Il s'agit également de notre satisfaction à l'égard de l'évolution de la construction européenne.

Nous voterons donc sans ambiguïté et avec enthousiasme ce bon projet de budget.

A la fin de cette discussion, je ne peux cependant que déplorer l'attitude des représentants du groupe communiste. C'est à grand regret que nous constatons que ce groupe prend l'habitude de voter, tout particulièrement aujourd'hui, avec la fraction la plus dure du groupe du R.P.R.

M. Jean Garcia. Avec la majorité de l'opinion publique !

M. Jean-Pierre Bayle. Et, au nom d'une pseudo-logique de gauche, vous condamnez toute évolution !

M. Jean Garcia. Il s'agit de la France et non de la majorité de droite du Sénat !

M. Jean-Pierre Bayle. J'ai perçu une certaine nostalgie tout à l'heure quand j'ai entendu M. Garcia applaudir bruyamment les propos de M. Couve de Murville. J'ai pensé au temps où, entre les communistes et les gaullistes, il n'y avait rien ! Je constate que cette réalité a changé.

Il n'en est pas moins préoccupant de constater l'évolution du groupe communiste. Je le dis comme je le ressens ; mais je le ressens douloureusement.

M. Jean Delaneau. Vous n'avez pas fini d'avoir mal !

M. Jean-Pierre Bayle. Mes chers collègues, vous franchissez une nouvelle étape après le vote de la motion de censure la semaine dernière !

Vous vous étiez engagés à ne pas voter avec la droite ! Mais, aujourd'hui, je dresse un constat et je dénonce une évolution. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. C'est très intéressant !

M. Jean-Pierre Bayle. Pour tout le monde !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, 383 228 720 francs. » Sur ce titre, la parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. A cette heure très avancée, je ne peux donner que des explications extrêmement brèves. Au surplus, elles seront ponctuelles, car elles portent sur le titre IV, et uniquement sur la sixième partie et le chapitre 46-94.

Je rappelle que j'ai déposé, en 1989, une proposition de loi n° 480 avec deux de mes collègues du groupe du R.P.R. A l'heure actuelle, elle est en panne à la commission des finances ! Je profite donc de la présence au banc de la commission de M. le président de la commission des finances pour la rappeler à son attention la plus bienveillante.

Cette proposition de loi demandait, d'une part, que les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil supérieur des Français de l'étranger puissent former un chapitre distinct et, d'autre part, que le Conseil supérieur des Français de l'étranger ou, dans l'intervalle des sessions, son bureau permanent, puisse, soit à la demande du Gouvernement, soit de sa propre initiative, émettre des avis ou des recommandations au Gouvernement sur le montant et l'emploi de ces crédits, et ce, soit durant la procédure d'élaboration des lois de finances, soit après leur promulgation, ces avis ou recommandations devant être communiqués à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Cette proposition de loi demandait également que le Gouvernement puisse donner au Conseil supérieur des Français de l'étranger, qui est présidé par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, toutes les informations utiles pour l'exercice de ces attributions consultatives.

Ma proposition de loi ne faisait que reprendre un vœu émis par le Conseil supérieur des Français de l'étranger, qui, je le rappelle, est élu au suffrage universel direct par toutes les communautés françaises à travers le monde.

La réponse du ministère des affaires étrangères avait été qu'une concertation était engagée avec le ministère des finances. Il faut croire, et tant s'en faut, qu'elle n'a pas été fructueuse. En effet, le projet de budget actuellement en discussion ne prévoit qu'une augmentation, certes non négligeable, je le concède, en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Ces 2 000 335 de francs sont surtout destinés à couvrir les frais de la campagne électorale de 1991, ce dont je ne peux que me réjouir, car sous un gouvernement Chirac, c'est sur un de mes amendements, repris par le ministre de l'intérieur de l'époque dans cette même enceinte, M. Pasqua, que fut adoptée la mesure permettant pour la première fois le remboursement des frais de campagne électorale aux membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

En revanche nous trouvons dans ce projet de budget, non pas un chapitre distinct, mais une globalisation des crédits - pour employer le mot à la mode dans le langage de la technocratie moderne - le chapitre 46-94 regroupant l'assistance à la fois aux Français de l'étranger et aux réfugiés étrangers en France.

Certes, le Conseil supérieur des Français de l'étranger fait l'objet d'une ligne budgétaire distincte, mais elle est englobée dans l'ensemble des crédits.

Nous trouvons surtout anormal, je le déclare très nettement, que ces crédits soient rattachés à ceux qui sont alloués aux réfugiés étrangers en France. En effet, malgré les projets de réforme de l'O.F.P.R.A., on connaît la trop grande facilité, et elle a été dénoncée à plusieurs reprises, avec laquelle est attribuée la qualité de réfugié. Nous ne pouvons, par conséquent, qu'être inquiets.

Il existe des procédures budgétaires mais, à l'intérieur d'un même chapitre il y a des risques de glissement, de transfert, de rectification, au besoin par des lois de finances rectificatives.

Dans le chapitre en cause, les crédits d'aide aux émigrants, un de mes collègues l'a rappelé tout à l'heure, dépassent 86 millions de francs, tandis que les crédits d'assistance aux Français de l'étranger n'atteignent que 73 millions de francs.

Les premiers sont donc supérieurs de 13 millions de francs !

M. le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. J'en terminerai sur ce point, monsieur le président...

M. le président. Veuillez conclure : il nous faut, en effet, nous plier à une certaine discipline en matière de temps de parole.

M. Charles de Cuttoli. Je m'y plie, monsieur le président. J'en ai donc terminé.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV. (*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 303 200 000 francs.

« Crédits de paiement, 154 500 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 33 600 000 francs.

« Crédits de paiement, 24 millions de francs. »

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je tiens à indiquer à M. le ministre d'Etat qu'il ne manquera pas une voix du groupe du R.D.E. pour voter le projet de budget des affaires étrangères. J'ai voté jusqu'à présent les crédits figurant aux titres III, IV et V et je vais continuer à le faire pour le titre VI, au nom de tous mes amis qui ne sont pas là ce soir.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère des affaires étrangères.

9

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 99, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 102, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 103, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 104, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la quatrième convention A.C.P.-C.E.E. (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989 ; l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention A.C.P.-C.E.E.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 105, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels.

10

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. François Delga, Marcel Lesbros, Pierre Louvot, Mme Hélène Missoffe, MM. Guy Penne et Franck Sérusclat un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales à la suite d'une mission effectuée du 19 par une délégation chargée d'étudier les régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse au Japon.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 100 et distribué.

J'ai reçu de M. un rapport d'information fait au nom de la mission d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 101 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mercredi 28 novembre 1990, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 84 et 85, 1990-1991).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Industrie et aménagement du territoire :

IV. - Tourisme :

M. Pierre Croze, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 25) ; M. Charles Ginésy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme, avis n° 87, tome XVI).

Services du Premier ministre :

I. - Services généraux (dont fonction publique et à l'exclusion des crédits relatifs à l'information).

et Economie sociale :

M. Maurice Couve de Murville, rapporteur spécial (services généraux, rapport n° 85, annexe n° 31) ; M. Robert Vizet, rapporteur spécial (économie sociale, rapport n° 85, annexe n° 32).

II. - Secrétariat général de la défense nationale :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 33).

III. - Conseil économique et social :

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 34.)

Budget annexe des Journaux officiels :

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 40).

Départements et territoires d'outre-mer :

M. Henri Gœtschy, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 7) ; M. Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (départements d'outre-mer, avis n° 87, tome XXII) ; M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (territoires d'outre-mer, avis n° 87,

tome XXIII) ; M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (départements et territoires d'outre-mer, avis n° 89, tome VI) ; M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (départements d'outre-mer, avis n° 90, tome VII) ; M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (territoires d'outre-mer, avis n° 90, tome VIII).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1991

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1991 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 28 novembre 1990, à une heure cinquante.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND*